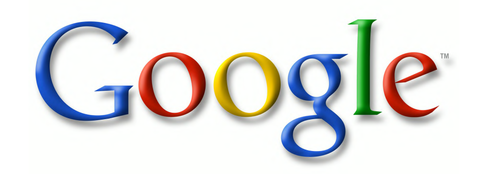
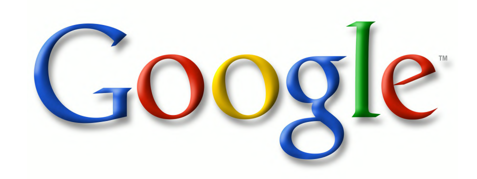
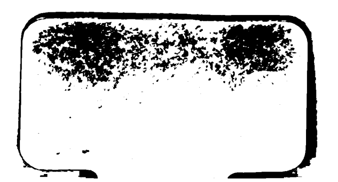







DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution



COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES
DU BARON DE BESENVAL.

MÉMOIRES

DU

BARON DE BESENVAL,

AVEC UNE NOTICE SUR SA VIE,

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES,

PAR

MM. BERVILLE ET BARRIÈRE.

TOME SECOND.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1821.



MÉMOIRES

ET

ANECDOTES

HISTORIQUES ET POLITIQUES.

DÉTAILS HISTORIQUES.

ANECDOTES MILITAIRES, INTRIGUES DE COUR, AVENTURES GALANTES, TABLEAUX DE MOEURS, etc., etc.

Origine et fortune de M. de Vergennes, ministre.

Écrit en 1782.

M. de Chavigni, si fameux dans les négociations, qui avait rendu tant de services à Louis XIV, surtout aux conférences de Gertruidenberg, s'était retiré en Bourgogne dans une terre où, accablé d'années et de travaux, il mourut sans parens connus.

Chévignar, son intendant, homme d'esprit, avait deux fils, dont le plus jeune était abbé. Il imagina de tirer parti de la circonstance, pour la fortune de ses enfans. Il fabriqua, dit-on, une lettre à Louis XIV, comme si c'eût été M. de Chavigni

qui l'eût écrite au lit de la mort, où, après avoir fait l'énumération de tous les services qu'il lui avait rendus, et de tous les bienfaits dont il l'avait comblé, il lui recommandait les deux seuls parens qu'il eût, désignant ses deux enfans, en lui demandant pour dernière grâce de faire rejaillir sur eux ses bontés. La lettre était pathétique et bien écrite. Le roi en fut touché, fit venir les deux jeunes gens à la cour; ils y parurent sous le nom de Chavigni: le roi donna un guidon de gendarmerie à l'aîné et une abbaye au cadet.

Un homme qui sollicitait l'abbaye qui venait d'être donnée à l'abbé de Chavigni, se trouva malheureusement être de Bourgogne. Piqué de la préférence qui lui avait été accordée, il fit des recherches sur sa prétendue parenté avec feu M. de Chavigni, eut des notions de la vérité et l'ébruita. La chose vint aux oreilles du roi. Susceptible sur tout ce qui s'écartait du respect profond qu'il exigeait, il voulut que le fait fût éclairci, et dès qu'il sut la tromperie, il disgrâcia les deux Chavigni, ou plutôt Chévignar.

Les deux frères passèrent en Hollande, et se retirèrent à La Haye, où l'abbé tomba malade d'une maladie de langueur, dont il mourut. La servante de l'auberge où ils logeaient lui prodigua tant de soins, que son aîné, qui a toujours conservé le nom de Chavigni, lui en témoigna d'abord une vive reconnaissance, la prit bientôt en amitié et ne tarda pas à s'y attacher; gradation infiniment naturelle.

Louis XIV était mort, et M. le duc d'Orléans régent du royaume. Un jour que Chavigni était en rendez-vous avec sa demoiselle, dans une chambre de l'hôtellerie, elle entendit la maîtresse qui, en l'appelant, prenait le chemin de cette chambre. Elle n'eut que le temps de sortir promptement, et de tirer la porte sur elle. La maîtresse lui ordonna de la préparer pour deux ministres étrangers qui étaient déjà dans l'hôtellerie, et qui allaient y venir déjeuner. La servante, embarrassée de soustraire Chavigni à tous les regards, s'imagina de le cacher dans une armoire qui était dans la chambre. Elle l'y enferma.

Il était temps : à peine en avait-elle tiré la clef, que les deux ministres entrèrent. Se croyant seuls, ils se mirent à parler des affaires importantes qui les avaient rassemblés. Elles roulaient sur la destitution du duc d'Orléans de la régence du royaume; le cardinal Alberoni voulait qu'elle lui fût ôtée. Chavigni, de son armoire, prêta une oreille attentive à tout ce qui fut dit; entendant que les ministres, en se séparant, se donnaient rendez-vous à quelque jour de là pour continuer la conversation, il demanda à la servante, qui ne le lui refusa pas, de le cacher au même endroit, lorsque ces messieurs reviendraient, espérant bien tirer de cette découverte de grands avantages pour sa fortune.

Après plusieurs conversations entendues de la même manière, Chavigni, suffisamment instruit,

écrivit à M. le duc d'Orléans qu'il avait des secrets de la dernière importance à lui révéler. Sa lettre eut le sort de toutes celles de ce genre, dont les gens en place sont inondés. Elle demeura sans réponse. Une seconde n'eut pas plus de succès; une troisième ne fut pas mieux accueillie : ce qui l'engagea à venir à Paris, où, à force de peines et d'importunités, il obtint une audience de M. le régent. Il lui révéla tout ce qu'il savait, lui cachant avec soin par quel moyen il était si instruit, et l'attribuant aux relations qu'il avait. Le récit de Chavigni parut si hors de vraisemblance à M. le duc d'Orléans, qu'il le traita de visionnaire, et lui ordonna de sortir de sa présence et de ne le plus importuner. Chavigni, sans se déconcerter, soutint ce qu'il avait avancé; et pour le prouver, il pria M. le régent de le faire mettre à la Bastille et de l'y retenir toute sa vie, si les choses qu'il avait avancées ne s'effectuaient pas. Ce prince y consentit.

Il n'y avait pas trois semaines que Chavigni était renfermé, que cette conjuration, sue de tout le monde, à la tête de laquelle était madame la duchesse du Maine, éclata, et que tout ce qu'il avait annoncé s'effectua. M. le régent, frappé de cet événement, conçut de Chavigni la plus haute idée. Non-seulement il lui rendit la liberté, mais il l'employa dans différentes choses dont il s'acquitta avec intelligence et dextérité. Chavigni, portant des vues sur la politique, obtint l'ambassade de

Portugal, et M. de Vergennes, maintenant ministre des affaires étrangères, pour son secrétaire de légation.

Chavigni demeura assez long-temps en Portugal, où, selon sa manière ordinaire, il eut l'art de faire des plus petites choses des affaires importantes qu'il aplanissait toujours, lorsque le ministre ne savait plus quel parti prendre, par la facilité qu'il avait à dénouer un nœud qu'il avait formé et dont lui seul savait l'enchaînement. Par ce moyen, quoique dans une cour peu considérable, il avait l'art de se rendre utile, en même temps qu'il se donnait la réputation d'un génie transcendant.

M. Rouillé étant parvenu au ministère des affaires étrangères, homme incapable et mal choisi, surchargé de sa besogne pour laquelle il sentait son insuffisance; M. Rouillé, dis-je, chercha un homme qui, sans l'offusquer, pût suppléer à son incapacité; il jeta les yeux sur Chavigni. Il le fit revenir; et pour le fixer auprès de lui, il lui donna l'ambassade de Suisse; poste infiniment lucratif, qui ne demande qu'une résidence momentanée, par le peu d'affaires que l'alliance de ce pays avec la France occasione, et le peu d'importance de leur nature.

L'ambassade de Turquie vint à vaquer. M. Rouillé, à son ordinaire, consulta Chavigni pour savoir de lui qui il y enverrait. Chavigni, imaginant que le moment était venu de s'occuper de la fortune de son neveu Vergennes, lui représenta qu'un am-

bassadeur à la Porte était un individu infiniment cher pour le roi, mais qui, dans le fond, n'était d'aucune utilité, et qu'un chargé d'affaires serait suffisant pour faire celles du roi. Voyant l'approbation que M. Rouillé donnait à cette idée, il proposa son neveu qui fut accepté.

M. de Vergennes partit pour Constantinople; il y répondit à la confiance qu'on avait eue en lui. Il survint des affaires assez importantes; Chavigni saisit ce prétexte pour travailler à l'avancement de son neveu. Il dit à M. Rouillé qu'un chargé d'affaires n'avait ni le crédit ni le poids nécessaires pour les terminer. Le ministre, abondant dans son sens, ne saisit pas la chose comme Chavigni l'aurait voulu; car, sans lui prononcer seulement le nom de Vergennes, il lui demanda qui il croyait qu'il fallût envoyer à la Porte. Chavigni, voyant qu'on ne le comprenait pas, n'osa pour cette fois mettre en avant son neveu, et, se retournant adroitement, il dit que, toutes réflexions faites, Vergennes avait assez de talent et d'adresse pour se tirer d'affaire, et qu'il n'y avait qu'à laisser les choses comme elles étaient.

Il fut plus heureux dans une autre circonstance qui se présenta à quelque temps de là. Ayant tenu les mêmes propos sur la nécessité de nommer un ambassadeur à Constantinople, il hasarda de proposer son neveu qui tenait le poste depuis longtemps, et avait assez bien servi, pour que ces considérations balançassent le point d'où il était parti.

M. Rouillé, accoutumé à se laisser conduire par Chavigni, consentit à sa proposition, et M. de Vergennes eut le titre d'ambassadeur.

Il y avait dans ce temps-là à Constantinople la veuve d'un marchand, assez jolie pour inspirer des désirs, assez traitable pour les satisfaire. Beaucoup de ministres étrangers en avaient eu fantaisie. Le tour de M. de Vergennes vint : d'abord ce ne fut qu'un caprice qui devint bientôt un goût, et très-vite une passion. On fut fort étonné, dans une fête que donna M. de Vergennes, de voir cette femme, magnifiquement vêtue, en faire publiquement les honneurs. Tous les ministres étrangers, qui y avaient été invités, s'en trouvèrent offensés et voulurent s'en aller. M. de Vergennes les retint, en leur disant que c'était madame la comtesse de Vergennes, ambassadrice de France, qu'il avait l'honneur de leur présenter.

Ce mariage réussit fort mal, et fit grand bruit, surtout auprès de M. le duc de Choiseul, alors ministre des affaires étrangères, qui d'ailleurs était alors mécontent de M. de Vergennes, trop lent à terminer une négociation qui pressait. Il le rappela, et le courrier qui lui portait l'ordre de revenir croisa celui que dépêchait M. de Vergennes pour mander qu'enfin sa négociation était finie à la satisfaction du roi ; ce qui fit que M. de Choiseul appuya encore davantage sur le mécontentement qu'il avait du mariage.

M. de Vergennes de retour resta quelque temps

dans l'inaction. Un mouvement qui se fit parmi les ministres du roi dans les cours étrangères, procura à M. d'Usson d'aller en Suède. M. d'Usson, longtemps homme aimable et de bonne compagnie, s'était enfin ennuyé de son inutilité, et avait tâché d'en sortir en sollicitant d'entrer dans la carrière politique. Il était ami de M. de Choiseul. Par ce moyen il s'était facilement procuré l'ambassade de Suède qu'il désirait de préférence, ayant été fort connu du roi de Suède lorsqu'il était venu en France.

Le renvoi de M. de Choiseul changea la position de M. d'Usson. M. d'Aiguillon, ennemi juré de M. de Choiseul, l'ayant remplacé dans le ministère des affaires étrangères, ainsi que dans celui de la guerre, fut empressé de défaire tout ce qu'il avait fait, et de lui donner des mortifications dans la personne de ses amis. Il ne voulut point que M. d'Usson, qui avait déjà fait des arrangemens pour son ambassade, allât en Suède, et il y envoya M. de Vergennes, pensant apparemment qu'à la peine qu'aurait M. de Choiseul que son ami fût frustré de ce qu'il voulait faire pour lui, il joindrait celle de lui voir substituer un homme qu'il avait écarté.

Louis XV étant mort, et M. d'Aiguillon obligé de donner la démission de ses places, M. de Maurepas, toujours attentif à ne prendre pour ministres que des gens dont les entours ne pouvaient lui faire aucun ombrage, jeta les yeux sur M. de

Vergennes pour le faire ministre des affaires étrangères. Celui-ci possédait toutes les conditions qui convenaient à M. de Maurepas, et la réputation d'un bon travailleur, et M. d'Usson eut l'ambassade de Suède.

Mort du chevalier de Muy, ministre de la guerre; nomination de M. de Saint-Germain à sa place; d'autres événemens; caractère de quelques gens de la cour.

Écrit en 1781.

Le chevalier de Muy, assez bon ministre de la guerre pour avoir été regretté avec raison, depuis long-temps avait la pierre et en souffrait vivement, sans en rien dire. Beaucoup de gens n'en furent instruits qu'au moment qu'on apprit qu'il venait de se faire faire l'opération, qui avait été aussi pénible que dangereuse; la pierre s'étant cassée en une infinité de petits morceaux qu'il avait fallu tirer un à un. Il n'y survécut que trois jours. Sa mort ouvrit la carrière de l'intrigue à tous ceux qui prétendaient à sa place. Depuis quelque temps différentes circonstances m'avaient encore plus rapproché de la reine et mis dans son intimité, au point que je puis dire qu'elle faisait peu de choses sans me consulter.

Occupé beaucoup dans ce temps-là de tout ce qui pouvait lui être avantageux, et persuadé qu'elle ne serait jamais rien, si elle ne faisait des ministres imposans par leur étoffe, en même temps qu'ils lui seraient entièrement dévoués; désirant d'ailleurs la relever du dégoût récent qu'elle avait eu

de ne pouvoir faire donner la marine à M. d'Ennery, je pensai que M. de Castries était l'homme qu'elle devait porter au ministère de la guerre. Convaincu de ses talens et de la probité délicate de son caractère, je me fixai à ce choix, et je ne m'attachai qu'à le faire adopter. M. de Castries, dans ce temps-là, était fort bien avec M. de Maurepas qui en faisait cas : je ne devais donc pas considérer ce ministre, dans cette circonstance, comme un obstacle à mon projet, ainsi qu'il l'avait été lorsque j'avais voulu mettre M. d'Ennery au ministère de la marine. Il n'y avait pas long-temps que j'avais raccommodé M. de Maurepas avec la reine : j'avais tout accès auprès de lui ; ce fut donc sur lui que je fondai ma principale espérance pour réussir.

Il y avait deux ou trois jours que la cour était à Fontainebleau, lorsque M. de Muy mourut. Je partis sur-le-champ pour m'y rendre, et je rencontrai précisément M. de Maurepas qui relayait à Ponthierry. En lui parlant de l'événement, je lui dis que je lui rendais trop de justice pour croire aux bruits de Paris qui le disaient vouloir nous donner un homme de robe ; qu'il avait trop blanchi sous le harnais, pour n'être pas convaincu qu'une grande perruque ne convenait point à la tête du militaire de France ; qu'il nous fallait un homme de notre espèce, et qu'entre ceux qui pouvaient convenir à cette place, je ne craignais point de lui nommer M. de Castries, auquel je savais qu'il ren-

dait justice, et qu'il aimait. M. de Maurepas me répondit des choses vagues, et ne me dit rien qui pût me faire entrevoir sa façon de penser. Sa voiture étant attelée, il se hâta de prendre congé de moi, étant fort pressé d'arriver. On a prétendu que M. de Maurepas était parti de Paris dans l'intention de faire M. de Castries ministre de la guerre : la suite a prouvé que cette opinion était fausse, ou du moins qu'il avait promptement changé d'avis.

En arrivant à Fontainebleau, j'allai tout de suite chez la reine, à laquelle je représentai vivement, d'abord tous les inconvéniens de mettre un homme de robe à la guerre, ensuite la nécessité pour elle de présider au choix qui serait fait, lui répétant en cette occasion tout ce que je lui avais déjà dit, lorsqu'il avait été question de M. d'Ennery. J'ajoutai qu'ayant échoué dans une première entreprise, il était d'autant plus nécessaire de l'emporter cette fois-ci. Je lui nommai M. de Castries comme ayant toutes les qualités nécessaires pour fixer son choix, et je l'assurai qu'elle pouvait compter sur lui comme sur moi-même. La reine, à son ordinaire, adopta toutes mes idées, et me promit qu'elle allait agir en conséquence.

Le lendemain, elle m'ordonna de la suivre à une promenade qu'elle faisait dans le parc. Je lui donnais la main pour descendre l'escalier; elle s'approcha de mon oreille, et me dit : *Notre affaire va bien; nous n'aurons sûrement pas un homme de robe.* Je voulus lui faire quelques questions; mais,

au lieu de me répondre, elle se mit à parler haut à ceux qui la suivaient. Cela m'étonna, et me fit examiner tout avec plus d'attention que je n'en aurais peut-être eue dans toute autre occasion. Ce fut le premier instant du refroidissement et du manque de confiance qu'elle me témoigna.

Dans ce moment, trois hommes se disputaient le crédit auprès de la reine; le duc de Coigny, M. le chevalier de Luxembourg et le duc de Lauzun. L'un était fin courtisan, c'est le premier; le second, homme d'esprit, mêlant des folies à son amabilité, croyant même à la magie; le troisième, homme *romanesque, n'ayant pu être héroïque*, comme lui disait une femme; voyant mal, s'étant fait aventurier au lieu d'être un grand seigneur, et d'avoir un jour les gardes françaises, auxquels il avait préféré un petit régiment d'hussards; du reste, plein de bravoure, de grâce dans l'esprit, d'élégance dans la tournure. Sa mauvaise tête l'a entraîné dans un parti qui ne devait pas être le sien : Dieu veuille qu'il n'en soit pas puni par ceux même qui l'ont égaré (1)!

Je sentis bien que le refroidissement de la reine pour moi ne pouvait venir que de quelque intrigue ou de quelque tracasserie, n'ayant rien à me re-

---

(1) Il semble que le baron fit une prédiction. Le duc de Lauzun a péri sur l'échafaud, avec un courage qu'on ne peut oublier; et à ce dernier moment, donnant son cœur à Dieu et à son roi, il abjura des erreurs qu'il reconnaissait trop tard.

(*Note de M. de Ségur.*)

procher. Je résolus en conséquence de persister à la voir, pour avoir une explication. Je fis part de ce que j'avais remarqué à la comtesse Jules de Polignac, qui me dit qu'elle se trouvait précisément dans la même position que moi, qu'elle avait remarqué du changement dans la façon d'être de la reine avec elle; ce qui me confirma dans l'opinion que la comtesse Jules et moi, nous étions l'objet de quelques-unes de ces menées si fréquentes dans les cours. Elle se promit, ainsi que moi, de l'approfondir; et j'ai toujours soupçonné les trois hommes dont je viens de parler, de m'avoir desservi.

Je fus plusieurs jours sans pouvoir aborder la reine; enfin elle me dit que je vinsse chez elle. Je débutai par lui rappeler que c'était elle qui avait voulu m'admettre dans son intimité; que n'ayant jamais eu aucun projet à la cour, et le rôle de courtisan ne convenant point à mon caractère, sans les bontés particulières qu'elle m'avait témoignées, je n'aurais jamais songé à lui vouer un attachement qui était devenu mon unique occupation, depuis qu'elle m'avait permis de lui en donner journellement des preuves; que, n'ayant rien à me reprocher dans aucun genre, je ne pouvais attribuer qu'à quelque méchanceté la transition subite que je remarquais dans la façon dont elle me traitait; que je la suppliais de me dire les rapports qu'on pouvait lui avoir faits de moi, parce qu'il me serait bien aisé de les détruire.

La reine, qui s'était enfoncée dans un sofa lorsque j'étais entré chez elle, et qui avait mis un mouchoir sur ses yeux, malades d'une fluxion, me répondit, avec un embarras qui l'empêchait presque d'articuler : *On ne m'a rien dit contre vous ; je suis toujours la même ;* et elle s'en tint à ce peu de mots. J'insistai, mais ayant encore eu la même réponse, je sentis l'impatience me gagner, et craignant qu'elle ne m'emportât trop loin : *Madame*, lui dis-je, *Votre Majesté me fait sentir qu'il faut m'en tenir au respect que je lui dois, et que ce serait m'en écarter que de l'importuner plus long-temps.* Je lui fis une profonde révérence, et je me retirai.

Je rendis compte à la comtesse Jules de l'explication que je venais d'avoir avec la reine, et de la manière dont elle s'était terminée. Elle m'apprit qu'elle en avait eu une de son côté, dont l'issue avait été bien différente : car, à la première question qu'elle avait faite sur le motif du froid dont elle s'était aperçue, la reine lui avait prodigué les choses les plus tendres, qu'elle avait même accompagnées de larmes, et elles s'étaient séparées plus unies que jamais.

A deux jours de là, la reine me dit de venir chez elle l'après-dînée. La comtesse Jules s'y trouva en tiers; j'y fus tout comme à mon ordinaire, sans avoir l'air de me souvenir de tout ce qui s'était passé. La dissimulation est le grand art des courtisans : les rois ne pardonnent point aux gens avec lesquels ils ont eu tort, et qui les embarrassent;

ils savent gré au contraire à ceux qui, par leur façon d'être, leur donnent le moyen de se persuader qu'on ne s'est pas aperçu des reproches qu'on aurait à leur faire. Voilà le meilleur moyen pour tous ceux qui visent à la faveur, ou qui veulent la conserver.

Assez tranquille sur celle dont je jouissais, je fis dans cette occasion, par indifférence, ce que beaucoup d'autres auraient fait par calcul. Je m'étais pourtant bien promis, après ce que je venais d'éprouver, de régler ma conduite sur celle que la reine aurait avec moi; je le répète, plus loyal et plus droit qu'on ne l'est à la cour, je ne pouvais avoir que ce tort-là. Je parlai à la reine avec cette assurance que donne toujours la pureté de l'intention; je l'attaquai de nouveau sur le ministère de la guerre; je la poussai même avec chaleur, au point qu'ayant long-temps éludé mes questions, elle me dit enfin, avec une sorte d'impatience : *Il est cruel d'être obligé d'entendre tout ce que vous me dites, et d'être dans l'impossibilité d'y répondre.*

En sortant de cet entretien, qui dura plus de deux heures, la comtesse Jules me confia, sous le secret, que le ministre de la guerre était nommé; que cela s'était fait de concert avec la reine, mais qu'on lui avait fait donner sa parole qu'elle n'en ouvrirait pas la bouche. Je vis, de ce moment, que ce ne serait pas M. de Castries; que, n'osant braver la reine, on avait cherché à la gagner, et qu'on

y était parvenu. Je fis quelques questions à la comtesse Jules, sur le refroidissement de la reine, auxquelles elle ne put me répondre, m'assurant qu'elle en ignorait le motif; je n'ai jamais pu l'approfondir : il est vrai que je ne me suis pas donné grand mouvement pour le savoir. Quand on est sans ambition, qu'on ne veut rien, qu'on se trouve à la cour sans l'avoir désiré, et que la gêne de la faveur se fait plutôt sentir que ses agrémens, on la perd sans regret, et l'on attend patiemment que les circonstances dirigent la conduite qu'on doit embrasser.

La seule chose qui soit venue à ma connaissance, c'est ce que m'a dit le prince de Ligne quelques mois après. Il me confia que la reine lui avait beaucoup parlé de moi; qu'on m'avait fait des méchancetés auprès d'elle, qui lui avaient fait prendre de mauvaises impressions sur mon compte, mais qu'elle rendait justice à ma droiture. Quelques mots échappés devant moi, m'ont fait soupçonner que le chevalier de Luxembourg et le duc de Coigny (un peu faux, sous de loyales apparences) avaient pu me nuire. Cela ne m'affecta pas un moment : ce qui vient de nos amis ou de notre intime société, doit nous blesser; le reste est indifférent. Il vaut mieux ignorer les noirceurs, qu'avoir la peine de haïr et celle de se venger.

De ce moment, la reine ne me vit plus tête à tête dans son intérieur. Elle continuait à me traiter parfaitement bien, même avec distinction en pu-

blic; mais il était aisé de s'apercevoir que ce n'était plus avec cette bienveillance qui avait occasioné tant de jalousie. Cette nuance n'échappa point aux regards curieux et pénétrans de la cour : tous les yeux se fixaient toujours sur moi ; mes amis me faisaient des questions. Ce n'était plus le même empressement de tout le monde ; et chaque jour on débitait de nouveaux propos, dont j'étais instruit par ces rediseurs subalternes dont les cours abondent toujours. Mon rôle était assez difficile à jouer ; il ne fallait être ni bas, ni insolent, ni embarrassé, ce qui aurait été plat : ni trop assuré, ce qui aurait eu l'air de braver. Revenir à Paris, m'aurait mis à l'abri d'être en spectacle ; mais quitter Fontainebleau dans cette circonstance, aurait accrédité mille contes ridicules sur le refroidissement de la reine ; d'ailleurs, la façon dont elle me traitait encore exigeant que je ne m'en éloignasse pas, je pris le parti de demeurer à la cour ; et c'est avec quelque satisfaction que je me rappelle la conduite que j'ai tenue, dans une occasion aussi délicate.

Le ministre de la guerre n'était point nommé ; ce qui donnait lieu à tout plein de conjectures. Chacun faisait le sien, et personne n'approchait seulement de celui qui avait été choisi. J'en parlai une ou deux fois à M. de Maurepas, qui ne me répondit que par des plaisanteries. Enfin, quelqu'un m'apprit en confidence, et à mon grand étonnement, que c'était M. de Saint-Germain, choix bien digne des deux hommes qui avaient jeté les yeux

sur lui; je veux dire M. Turgot et M. de ***, qui, craignant également tout homme qui, par sa consistance ou par ses entours, aurait pu leur causer des ombrages, imaginèrent d'aller chercher M. de Saint-Germain, isolé, tombé dans l'oubli, existant dans une petite maison d'Alsace, où une banqueroute qu'il avait essuyée l'avait relégué, et où il vivait d'une pension que le roi voulait bien lui donner. Voilà l'homme qu'ils firent adopter à M. de Maurepas, quelque incroyable que fût la proposition, et d'autant plus aisément, que sans jamais calculer ni le mérite, ni les talens nécessaires à la place où il fallait nommer, M. de Maurepas prenait toujours de préférence, ou des gens médiocres, ou de ces hommes sans soutien que leur position ou leur intérêt mettait entièrement dans sa dépendance.

M. de Saint-Germain, bien loin de prévoir la fortune qui l'attendait, avait adressé, de sa retraite, un mémoire à M. de Maurepas, sur le militaire de la France; mémoire qu'il avait négligé sans le lire, mais dont il se ressouvint dans cette circonstance, et que lui, le roi, M. Turgot et M. de ***, jugèrent un ouvrage parfait, quoiqu'il ne fût qu'un système établi, à la vérité, sur d'assez bons principes, mais impossible à exécuter en France, où le militaire ne se soutient que sur le préjugé qui existe dans la noblesse, de ne pouvoir pas faire d'autre métier que de servir, et où mille considérations nationales, mille habitudes de so-

ciété triomphent toujours de toute règle de discipline.

Ce choix arrêté, il fut question de le faire approuver à la reine. Pour en venir à bout, on imagina de faire un mémoire; ouvrage, à ce qu'on prétend, de l'abbé de Vermont. On le remit à cette princesse, en lui recommandant le secret le plus exact, précaution dont il y a tout à parier que j'étais l'objet; car certainement, si je l'avais su, j'aurais aisément démontré l'absurdité, l'indécence de cette nomination, après la conduite qu'avait eue M. de Saint-Germain, comme on va le voir.

M. de Saint-Germain était né à Lons-le-Saunier, en Franche-Comté. Il avait débuté par être jésuite; il en a conservé toute sa vie l'esprit patelin, moqueur, méchant, inquiet, méfiant, et jusqu'à l'extérieur et les façons. Il avait quitté la société, pour s'engager dans un régiment de dragons, d'où son père, commandant d'un bataillon de milice, le retira, pour lui faire obtenir une sous-lieutenance dans son bataillon. Une affaire d'honneur avec un homme de qualité, qu'il tua, l'obligea de passer en Allemagne, où il entra au service de l'électeur Palatin, et, en 1738, à celui de l'empereur Charles VI. Ce prince étant mort, M. de Saint-Germain quitta le service d'Autriche pour celui de Bavière. Il y resta jusqu'en 1745, que l'électeur de Bavière, parvenu à la couronne impériale, sous le titre de Charles VII, mourut. Il passa en Prusse, avec dessein d'y prendre du

service; mais le ton dur et farouche du prince d'Anhalt-Dessau, et la discipline sévère qu'il avait établie, l'effrayèrent si fort, qu'il se retira à Francfort, d'où il écrivit au maréchal de Saxe, qui le fit rentrer au service de France, comme maréchal-de-camp, avec un régiment d'infanterie sur le pied étranger.

M. de Saint-Germain jouissait de beaucoup de réputation. Ce n'est pas qu'il ait jamais eu des actions d'éclat; mais il s'est toujours acquitté avec distinction et supériorité de toutes les commissions dont on l'a chargé, et il a été beaucoup employé. Son caractère incompatible et caustique lui fit préférer, à la paix, de demeurer employé dans une province, au parti de se montrer à la cour, de la connaître et d'en être connu; ce qui lui rétrécit les idées dans un cercle de vues militaires subalternes, et d'une discipline servile impraticable en France. Autant il avait de réticence avec presque tous ses égaux, autant était-il affable et prévenant pour les officiers particuliers, parmi lesquels il se fit beaucoup de fanatiques.

La guerre s'étant de nouveau déclarée en 1756, il servit fort bien sous MM. les maréchaux d'Estrées, de Richelieu, de Contades et de Soubise. Mais M. de Broglie ayant eu le commandement de l'armée pendant l'hiver de 1759, il fut mortellement choqué qu'on lui eût donné la préférence sur lui. Chargé du Bas-Rhin, tandis que M. de Broglie était à Francfort, la correspondance qu'il eut avec

lui se ressentit de son aigreur, et devint bientôt aussi provoquante qu'insoutenable. M. de Broglie, au commencement de la campagne de 1760, ayant passé l'Home, manda à M. de Saint-Germain de venir le joindre, avec une partie des troupes qu'il avait à ses ordres; il arriva précisément au moment que le combat de Corbach commençait, et s'y conduisit très-bien : mais deux jours après, on apprit, au grand étonnement de tout le monde, qu'il avait quitté l'armée, sans en avoir prévenu personne. Son départ y causa une grande sensation; il avait, comme je l'ai déjà dit, beaucoup de fanatiques parmi les subalternes, mais très-peu d'amis parmi les officiers-généraux. M. de Broglie, voyant le mouvement qu'occasionait le départ de M. de Saint-Germain, assembla les lieutenans-généraux, pour leur lire sa correspondance avec lui, et tous convinrent que les lettres de M. de Saint-Germain étaient pleines d'humeur et d'injustice, tandis que celles de M. de Broglie n'étaient dictées que par la raison et la patience.

On avait les yeux ouverts sur la suite d'un événement aussi singulier. Il parut simple, lorsqu'on apprit que M. de Saint-Germain était passé en Danemarck, avec le titre de feld-maréchal, et l'ordre de l'Éléphant, pour y être chef du militaire. En partant, il écrivit à M. de Crémille, je crois, auquel il renvoya le cordon rouge qu'il avait. Le roi fut, avec raison, extrêmement irrité de sa conduite; et il fut décidé, dans le conseil, que jamais, sous

aucun prétexte, M. de Saint-Germain ne pourrait rentrer au service de France. Il passa plusieurs années en Danemarck, où il changea entièrement le système militaire, rapportant tout à ses idées, sans les faire cadrer avec le génie et le caractère de la nation. Il finit, comme cela devait être, par se discréditer, et par être obligé de se retirer, avec un assez bon traitement, à la vérité.

Il alla d'abord à Hambourg, où il plaça mal ses fonds et sa confiance : une banqueroute lui fit perdre tout ce qu'il possédait au monde; il en apprit la nouvelle à Lauterbach, en Alsace, où il avait obtenu la permission de se retirer.

Les régimens allemands au service de France, instruits de sa position, lui écrivirent pour lui mander que, s'étant assemblés, ils s'étaient cotisés pour lui faire annuellement 16,000 liv. Le maréchal de Muy, alors ministre de la guerre, instruit de cette démarche, défendit de la part du roi aux régimens allemands de continuer cette pension. En même temps il manda à M. de Saint-Germain que le roi voulait bien lui accorder 10,000 liv. sur le trésor royal. Avec ce secours il eut de quoi vivre tranquillement dans sa retraite de Lauterbach, et ce fut là qu'il composa son mémoire sur le militaire de France, dont j'ai déjà parlé, et dont il envoya une copie au maréchal de Muy et une autre à M. de Maurepas. Il employait d'ailleurs son temps à cultiver son jardin et à prier Dieu; car il était devenu fort dévot.

C'est au milieu de ces occupations que M. de Saint-Germain reçut la nouvelle que le roi l'avait choisi pour être ministre de la guerre. Elle lui fut portée par l'abbé Dubois, frère de celui qui a été commandant du Guet depuis, et qui avait été son aide-de-camp pendant la guerre.

Sa surprise fut égale à celle de tout le monde, lorsqu'on fut instruit que M. de Saint-Germain était nommé. Les gens sensés ne pouvaient concevoir qu'on eût seulement pensé à un homme qui n'avait pu tenir nulle part, et d'un caractère si peu propre au ministère; à un homme qui en dernier lieu venait de culbuter tout le service de Danemarck, et qui de plus avait, pour ainsi dire, déserté celui de France. Les enthousiastes de M. de***, qui en avait beaucoup en ce temps-là, criaient au chef-d'œuvre, trouvaient du génie dans ce choix, et comme tel y reconnaissaient celui de M. de***. Quelques anciens amis de M. de Saint-Germain, espérant tout de son installation, s'efforçaient aussi d'exalter sa nomination : du nombre de ces derniers furent le baron de Wimpffen, et MM. de Vioménil et de Jaucourt, qu'en effet M. de Saint-Germain admit tour à tour à sa confiance, mais avec lesquels il se brouilla successivement.

M. de Saint-Germain débuta à Fontainebleau où j'ai dit qu'était la cour. Tout le monde s'empressa de le voir, de le connaître, comme il arrive toujours aux nouveaux venus, et surtout aux gens extraordinaires. Il ne disait pas un mot, ne faisait

pas un geste qui ne fût remarqué, rapporté, commenté, admiré. Ce premier enthousiasme refroidi, on attendit avec autant d'impatience que de crainte les changemens qu'il avait annoncé devoir faire dans toutes les parties du militaire.

Les bases de son système portaient sur de bons principes. Il voulait une subordination graduelle, exacte, un service ponctuel et suivi. Connaissant combien l'esprit des grands seigneurs en France est contraire à ces principes, il chercha à les éloigner du militaire, et ses premières opérations devaient être la réforme de tous ces corps de faste et à privilége, de ces charges honoraires, contraires à la discipline, à l'administration : vices opposés à tout principe, ruineux pour le roi, mortifians pour les autres troupes, sur qui tombe le fardeau des guerres, et qui se voient enlever les récompenses par ces corps privilégiés, sans aucun mérite particulier. En un mot, M. de Saint-Germain, qui ne connaissait que l'esprit de l'étranger et les garnisons françaises, s'imagina changer celui des Français, et faire plier sous sa volonté des gens qu'un roi absolu et tout-puissant aurait bien de la peine à réduire.

Il ne tarda pas à connaître qu'il s'était lourdement trompé. Les mousquetaires gris et noirs, les grenadiers à cheval, les gendarmes et les chevau-légers furent les premiers corps qu'il mit à la réforme. M. de La Chaise, capitaine des mousquetaires gris, homme peu en faveur, ne lui résista

pas. M. de Montboissier, capitaine des mousquetaires noirs, homme de qualité, passa condamnation moyennant le cordon bleu qu'on lui promit, et qu'il eut par la suite. M. de Lujeac, capitaine des grenadiers à cheval, par une figure charmante, était parvenu à une fortune beaucoup au-dessus de ce qu'il devait espérer; il n'avait pu la soutenir. Ayant perdu tous ses amis et ses protecteurs, il fut abattu sans coup férir.

M. le maréchal de Soubise, capitaine des gendarmes, se trouva embarrassé entre la volonté d'un jeune roi, dont on ne connaissait pas trop encore le caractère, et la perte d'une belle charge héréditaire dans sa maison. Il fit dans cette occasion, comme il a fait en tant d'autres: sans profiter de son rang, de sa naissance et de sa position, il prit un parti qui lui fut dicté par son esprit de courtisan; il ne conserva point la compagnie des gendarmes telle qu'elle était, mais il obtint qu'on laisserait subsister cinquante gendarmes, espérant apparemment, dans des temps plus heureux, faire renaître sa compagnie de ce débris, qu'il s'applaudit beaucoup d'avoir sauvé. Tout naturellement, les chevau-légers suivirent le sort des gendarmes: M. le duc d'Aiguillon, leur capitaine, quoique exilé, étant neveu de M. de Maurepas, serait bien parvenu à ce chef-d'œuvre d'adresse et à ce coup de crédit.

Cette première atteinte portée au projet de M. de Saint-Germain fut le signal d'une effervescence

générale. Les gens à charge, les chefs des corps privilégiés, mirent toutes intrigues et tous moyens en usage pour ne souffrir aucune diminution, ni être privés d'aucune prérogative ; ils furent tous merveilleusement secondés par M. de Maurepas, qui, selon sa coutume ordinaire, approuvant tout système de réforme, était le premier à en empêcher l'exécution. Telle était sa facilité vis-à-vis de quiconque lui faisait des représentations, et s'adressait à lui. Il promettait avec autant de légèreté qu'il mettait peu d'intérêt à faire obtenir.

Dès cet instant, on put regarder le projet de M. de Saint-Germain comme manqué ; car indépendamment de ce que toutes les parties de son système avaient un rapport si immédiat, qu'une seule distraite interrompait la chaîne qui en faisait la solidité, obligé de reculer dès les premiers pas, il fut discrédité dès qu'on vit qu'on pouvait lui résister, et se soustraire à sa volonté. Un homme nerveux aurait tenu tête à M. de Maurepas, et mis le marché à la main au roi, qui aurait cédé, selon toute apparence, et par-là rendu M. de Saint-Germain tout-puissant ; et il se serait vu à même de faire de grandes choses, ou, si on l'avait pris au mot, il serait retourné dans sa retraite comblé de gloire. Mais M. de Saint-Germain n'était qu'un vieux moine défroqué déplacé à la cour.

Obligé de respecter les vices militaires français, il appliqua à l'armée la partie de son système qui la regardait ; il réforma les inspecteurs, bons par-

tout, et dont on ne peut se passer en France; il partagea toutes les troupes en divisions composées d'infanterie et de cavalerie, commandées par un lieutenant-général, ayant sous lui deux et trois maréchaux-de-camp; il voulut réformer les états-majors des places, qu'il prétendait suppléer par les chefs des corps qui s'y trouveraient en garnison, en donnant toute autorité d'administration aux chefs et aux commandans de province; mais il trouva la partie civile en son chemin, et il fut encore obligé de reculer.

M. de Choiseul avait donné une excellente coupe aux troupes, bonne principalement en ce qu'ayant établi un nombre permanent d'officiers et de bas-officiers, les réformes ainsi que les augmentations ne devaient plus porter que sur les soldats. M. de Saint-Germain doubla les compagnies, et réduisit les bas-officiers à un taux même au-dessous de ce qu'il en fallait en temps de paix. Pour trouver l'argent nécessaire à tous ces changemens, il supprima les hautes-paies, en augmentant à la vérité la solde; mais il arriva ce qui arrive toujours, c'est que ceux qui acquirent en furent peu touchés, et que ceux qui perdirent prirent de l'humeur et quittèrent dès qu'ils le purent; perte qui porta sur ce qu'il y avait de plus précieux dans l'armée, je veux dire les vieux soldats, et surtout les vieux cavaliers.

Il créa des colonels en second, tant dans l'infanterie que dans la cavalerie. Cet emploi vicieux

en lui, qui place dans chaque corps deux hommes du même grade, lesquels doivent naturellement être en opposition, aurait pu s'excuser par l'intention d'ouvrir un débouché à la jeune noblesse, à laquelle il en faut, et qui en manque souvent, surtout en temps de paix. M. de Saint-Germain, au lieu de remplir ces places par des gens de cette trempe, y mit beaucoup de gens inconnus, faits la plupart pour rester dans le subalterne, ou des officiers qui se regardaient depuis long-temps comme hors du service, qu'il rappela sans raison, et qui ont fort embarrassé depuis.

S'étant trouvé arrêté par mille objets contentieux dont il n'avait seulement pas d'idée, il voulut prendre un homme de loi pour l'éclairer dans cette partie, et prévenir les bévues qu'il faisait journellement. Il jeta, ou on lui fit jeter les yeux sur M. Senac de Meilhan, intendant de Guienne, auquel il donna le titre d'intendant de la guerre.

M. Senac de Meilhan, créature des Noailles, dont le père avait été premier médecin du feu roi, était un homme de beaucoup d'esprit, mais qui joignait à des idées fausses et systématiques beaucoup d'audace. Il ne convint ni aux troupes ni à M. de Saint-Germain, qui s'en défit très-peu de temps après l'avoir pris.

J'ai dit que MM. de Jaucourt, de Vioménil, et le baron de Wimpffen eurent tour à tour part à sa confiance, et l'aidèrent dans ses opérations ; mais sa méfiance ordinaire, son incompatibilité, et sur-

tout son indocilité aux conseils par lesquels ils tâchaient de prévenir son inconduite, les éloignèrent successivement. Bientôt livré à lui-même, ses faux calculs et son ineptie le jetèrent dans un discrédit qui le conduisit au dégoût et à une administration lâche et faible, d'où s'ensuivit le désordre et l'anarchie dans les troupes.

J'avais connu M. de Saint-Germain à la guerre, et même j'avais eu des relations avec lui. Quand il parvint au ministère, je lui dis que j'ignorais ses projets, que je n'avais pas l'indiscrétion de lui faire des questions; mais qu'ayant toujours servi, je désirais qu'il ne m'oubliât pas dans les occasions. Il me répondit honnêtement, et je me tins tranquille. Je ne fus point compris dans le nombre des lieutenans-généraux qui eurent des divisions; l'étonnement qu'on voulut bien en témoigner, et ce que me dirent sur cela mes camarades, surtout ceux dont je désirais l'estime, fut suffisant, de reste, pour calmer mon amour-propre.

Cependant, craignant qu'un homme du caractère de M. de Saint-Germain n'eût prévenu contre moi un jeune roi qui ne faisait que de monter sur le trône, et qui n'avait pas encore eu le temps de connaître par lui-même les individus; craignant, dis-je, qu'il ne m'eût desservi, j'allai le trouver, et je lui dis que je ne venais point me plaindre de n'avoir pas trouvé mon nom sur la liste des lieutenans-généraux divisionnaires; que je croyais ma réputation assez établie pour n'en être pas affecté;

mais que je désirais savoir quel grief il avait contre moi, et quel était celui qu'il avait pu alléguer au roi, pour que je ne fusse pas compris sur cette liste, d'autant que jusqu'à lui, non-seulement aucun général ni aucun ministre ne m'avait jamais refusé, mais même qu'ils m'avaient presque toujours prévenu. Il me répondit avec assez d'embarras, qu'il n'avait jamais eu aucun grief personnel contre moi; qu'il rendait justice plus que qui que ce fût à ce que je valais, et qu'il avait toujours parlé de moi sur ce ton-là au roi; mais qu'étant attaché par un service au régiment des gardes-suisses, je ne pouvais pas en remplir deux. *La raison est mauvaise*, lui répliquai-je; *mais puisque vous m'assurez qu'il n'y a point d'autre motif, cela me suffit.* Comme je n'avais projet que de lui faire une scène, je la trouvai assez forte comme cela, et sans ajouter un seul mot, je sortis de son cabinet.

Un ministre est toujours à craindre; les tête-à-tête qu'il a continuellement avec le roi, où il peut dire sans contradiction tout ce qui lui plaît, l'espèce de confiance qu'on accorde à sa place, la facilité avec laquelle les mauvaises impressions s'adoptent, tous ces moyens me parurent dangereux entre les mains de M. de Saint-Germain.

En conséquence, au sortir de chez lui, j'allai chez M. de Maurepas, auquel je racontai ce que je venais de faire, en lui ajoutant que mon projet n'était pas de forcer la main à M. de Saint-Germain pour m'employer, ne me souciant point du tout

d'avoir des détails avec un ministre comme celui-là; mais que, connaissant de quoi il était capable, je venais le prier de me mettre à l'abri des méchancetés qu'il pourrait me faire auprès du roi. M. de Maurepas battit la campagne sur ce que je n'avais pas eu de division, ce qui m'était assez égal; il m'assura qu'il ne croyait pas M. de Saint-Germain capable de me desservir dans l'esprit du roi; qu'en tout cas il me promettait de détruire ce qu'il pourrait faire contre moi : voilà ce que je voulais.

Je le remerciai; et, retombant ensuite sur M. de Saint-Germain, je démontrai à M. de Maurepas ses fautes, sa mauvaise administration, enfin son incapacité. Il ne répondait pas un seul mot à tout ce que je disais, me regardait de temps en temps, et rêvait profondément. Après quelques momens de silence : « Vous n'objectez rien, m'écriai-je, à » tout ce que je dis, parce que vous n'avez rien à » objecter. Eh bien! je vais vous prédire, moi, » ce qui arrivera. Il en sera de M. de Saint-» Germain comme de M. Turgot. Vous savez que » votre ministre de la guerre est de toute inca-» pacité; qu'il perdra votre armée, comme l'autre » a perdu vos finances; mais vous ne le chasserez » que lorsque tout sera si bien bouleversé, qu'il » n'y aura plus de remède. — Ma foi, je crois que » vous avez raison, » me répondit-il en éclatant de rire.

J'aurais dû gémir de voir le souverain pouvoir entre les mains de M. de Maurepas, et la France

livrée à un tel homme ; mais la chose me parut si ridicule, que je ne pus m'empêcher de rire aussi. Cependant, en sortant de chez lui, je fis de sérieuses réflexions sur la manière dont tout était mené, sur l'insouciance de l'homme principal, la bêtise et l'incapacité de quelques autres ministres, et je résolus non-seulement de ne me plus mêler de rien, mais même de n'aller chez eux que par bienséance, de loin en loin, et de m'en tenir au rôle de courtisan; encore, autant de temps que la façon dont on me traiterait m'engagerait à continuer un métier assez ennuyeux, et qui n'est pas sans inconvénient.

Il ne restait plus à M. de Saint-Germain qu'une seule sottise à faire. Il n'eut garde de se la refuser : c'était de prendre un adjoint. On apprit tout d'un coup, et sans que personne s'en doutât, que M. de Montbarrey était associé au ministère de la guerre.

M. de Montbarrey, de la province de Franche-Comté, était d'une naissance très-médiocre, malgré la superbe généalogie qu'il fit paraître, après avoir été associé au ministère, et que lui arrangea M. de Zurlauben, capitaine aux gardes-suisses. Son père était mort lieutenant-général, et avait toujours vécu dans la médiocrité. Son oncle, le chevalier de Montbarrey, long-temps colonel du régiment des Cravates, homme à quolibets, était connu de toute l'armée et de beaucoup de monde, et par son ton, et par ses bons mots, plus que par son mérite. Il était parvenu à être lieutenant-gé-

néral, et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Quant à lui, il débuta comme tout le monde, et parvint à avoir le régiment de la Couronne, qui souffrit beaucoup à la bataille de Varbourg, où M. de Montbarrey passa pour s'être conduit avec distinction.

Devenu maréchal-de-camp, M. de Choiseul lui donna une inspection qu'il fit avec assez de détail. Du reste, c'était un homme assez ordinaire, qu'on ne remarquait point; et personne ne lui soupçonnait l'adresse que depuis il a déployée.

Lorsqu'on composa la maison de Monsieur, il fut nommé capitaine des cent-suisses, ce qui commença à lui donner du relief et à l'ancrer à la cour. Il avait bien quelques liaisons avec M. de Saint-Germain; mais la protection de madame de Maurepas contribua plus à le faire adjoindre au ministère de la guerre, que toute autre chose.

Sa nomination n'apporta aucun changement au désordre qui régnait dans le militaire; et lorsqu'on lui en parlait, il haussait les épaules, répondait modestement qu'il n'était que l'aide-de-camp de M. de Saint-Germain, et qu'il lui avait trop d'obligations pour n'être pas entièrement soumis à ses volontés. Il n'était pas bien difficile de pénétrer où tendaient ces propos.

Dans son projet de divisions, M. de Saint-Germain avait arrangé d'en changer souvent les officiers-généraux, pour *les mettre successivement en activité*, *et par-là*, disait-il, *les former et les tenir*

en haleine : chose aussi mal vue, que beaucoup d'autres détails de son plan ; ce changement continuel n'aboutissant qu'à retirer des troupes les officiers-généraux, au moment qu'ils commençaient à les connaître et à en être connus, à ôter aux généraux tout intérêt et toute émulation, et aux troupes toute considération pour leurs chefs.

J'étais assez indifféremment avec M. de Montbarrey. Les circonstances ne m'avaient jamais mis à portée de le connaître beaucoup. Il y avait à peu près un an qu'il était adjoint, lorsque l'ayant rencontré chez M. le duc d'Orléans, il me prit à part dans une croisée, pour me demander s'il me convenait de prendre une division. Je lui répondis que rien dans le monde ne pourrait me déterminer à servir, en temps de paix, avec M. de Saint-Germain ; mais que comme j'étais bien sûr qu'il nous en ferait justice, et qu'il ne tarderait pas à le chasser, j'acceptais avec grand plaisir, ne demandant pas mieux que d'avoir affaire à lui. Sans me répondre autrement que par un sourire sur ce qui regardait M. de Saint-Germain, il m'offrit la division du Languedoc et du Roussillon, que j'acceptai.

La manière honnête dont M. de Montbarrey m'avait prévenu, fit sur moi l'impression que m'a toujours faite le moindre service, c'est-à-dire que je me regardai comme son obligé, et que je me conduisis en conséquence.

En partant pour ma destination, je lui promis de lui écrire avec confiance, et de lui rendre des

comptes exacts et assez amples pour qu'il pût remédier aux désordres qu'avait occasionés M. de Saint-Germain; *car*, lui ajoutai-je, *vous ne tarderez pas à être en chef*. Je lui tins parole; je lui écrivis des volumes, et assurément j'avais de quoi. Quelqu'idée que je me fusse formée de l'indiscipline et de l'anarchie qui régnaient dans les troupes, elle était fort au-dessous de ce que je trouvai, lorsque je les vis de près.

M. de Montbarrey, pendant toute mon absence, ne m'écrivit que des lettres ministérielles, et ne répondit à aucun des comptes particuliers qu'il recevait fréquemment de moi. Je lui en fis des reproches à mon retour. Il me répondit que ce n'avait pas été manque de bonne volonté; mais que, dans la position où il était, il n'avait pas osé; ce que je crus bonnement, ne connaissant point encore le fond de son caractère.

M. de Saint-Germain croupit encore quelque temps dans sa place: mais son discrédit devint si fort, qu'enfin il ne put plus le supporter. Il demanda à se retirer; on le lui accorda avec facilité, et M. de Montbarrey fut nommé ministre de la guerre.

Comme il avait des formes assez agréables, écoutant tout le monde avec l'apparence de l'intérêt, promettant avec facilité, son début fut satisfaisant et pour lui, et pour le militaire; mais on s'aperçut que sa facilité n'était que de l'indifférence, et qu'il ne fallait faire aucun fonds sur ses promes-

ses. L'attente trompée fit mettre l'humeur et les plaintes à la place de l'espérance et du contentement, Pour lui, se souciant aussi peu de remplir sa place, que de captiver les suffrages, il n'était occupé que de plaire à monsieur et surtout à madame de Maurepas, desquels il sentit que dépendait le seul point de vue qu'il pouvait avoir eu : je veux dire, sa fortune. De tous les gens en place que j'ai connus, c'est certainement celui qui a tiré meilleur parti de sa position, parce qu'avec plus d'esprit qu'on ne lui en accordait, il avait l'imagination tendue vers son but, avec un parti pris contre les obstacles qu'il rencontrerait sur sa route.

On l'a vu successivement se faire prince de l'Empire, chevalier de l'ordre, grand d'Espagne; marier sa fille au fils du prince souverain de Nassau, et faire une opération militaire pour lui procurer une dot; avoir la survivance du grand bailliage d'Haguenau, que le duc de Choiseul avait mis dans sa famille, et que celui-ci fit passer dans la sienne à une époque que le premier n'avait pas prévue; en un mot, se procurer tout ce que le temps qu'il a été dans le ministère lui a permis de projeter et d'accomplir, ne négligeant rien, faisant valoir la moindre grâce par des gens ruinés, et même, dit-on, par des courtisanes, société qu'il aimait assez.

En faisant cette fortune, il semble que la prudence devrait suggérer de se faire quelque soutien, ou des militaires en les flattant, ou des grands

seigneurs en les achetant, ou de la voix publique en offrant du moins l'apparence d'une bonne administration. A l'exception de la façon dont il accueillait toute sollicitation, jamais aucune demande n'a eu le succès qu'il promettait toujours. Il a soulevé contre lui tout le militaire, lorsqu'en 1779, obligé d'assembler une armée sur les côtes, et une en Flandre, je ne sais par quel calcul il a mis de côté toute la tête des officiers-généraux, et ceux qui, par leur mérite, leurs services, et leur rang, devaient le plus s'attendre à n'être pas laissés inutiles, pour employer dans ces deux armées beaucoup de gens obscurs, et dont le choix était le plus inattendu. Il déplut à la multitude par le peu de fonds qu'on pouvait faire sur les représentations les plus justes. Homme paresseux et de plaisir, plein de lenteurs dans les expéditions, il en était venu à ne pouvoir prendre sur lui de signer son nom, à remettre toutes les expéditions à ses commis, avec la signature desquels, et le bon ordre, et la forme, se trouvaient sans cesse en contradiction. En un mot, le personnel et l'administration de M. de Montbarrey devinrent bientôt l'objet de la censure publique.

Lorsqu'un ministre en est à ce point, une chute prochaine est la seule perspective qui lui reste. M. de Montbarrey, sourd à l'opinion publique, ainsi qu'aux représentations de ses amis, ne voulut jamais rien changer à sa conduite; soit qu'il fût content d'avoir obtenu tout ce qu'il s'était assuré,

et que sa fortune, seule visée qu'il ait eue, fût parvenue au degré qu'il désirait; soit que se fiant sur l'appui de monsieur et madame de Maurepas, il crût que leur crédit prévaudrait toujours sur le cri public, en quoi il se trompa. Mais cet événement, auquel j'ai eu beaucoup de part, demande des préliminaires; j'y reviendrai peut-être par la suite.

Comment madame de Guémené perdit la place de gouvernante des enfans de France, et comment la duchesse de Polignac lui succéda.

Écrit en 1782.

La maison de Rohan, si brillante en France par son ancienneté, et si exagérée dans ses prétentions, était parvenue à ce haut degré de fortune et d'illustration où une suite de gens d'une si grande naissance, toujours à la cour et toujours occupés de leur élévation, avait pu la porter. Elle comptait, au moment dont je parle :

Le maréchal de Soubise, chef de la maison. J'ai peint son caractère, en parlant de la bataille de Fillinghausen. Son goût effréné pour les femmes, auxquelles l'âge le mettait hors d'état de plaire, l'avait jeté dans un genre de vie scandaleux. Les filles de l'Opéra composaient sa cour, et, d'autre part, une madame de L'Hopital, maîtresse en titre, entretenue par le jeu. Mais cependant tout le monde avait pour lui une sorte de déférence qu'inspiraient sa naissance et son grade, ainsi que la place qu'il occupait dans le conseil.

Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, homme qui joignait à beaucoup d'élégance extérieure, beaucoup de

grâces dans l'esprit, et même des connaissances, mais sans frein dans ses passions et dans sa conduite, libre dans ses mœurs, faisant une dépense outrée, plein d'inconsidération et de légèreté.

Madame de Marsan, sœur du maréchal, qui avait été gouvernante des enfans de France. Veuve fort jeune d'un prince de la maison de Lorraine, elle devint éperdument amoureuse d'un M. de Bissi qui fut tué à la guerre, au moment qu'elle allait l'épouser. Sa figure n'était ni bien ni mal : dans sa jeunesse, une grande gaieté la rendait assez aimable, et avait rassemblé autour d'elle une société de gens de son caractère : je la voyais beaucoup alors. La mort de M. de Bissi la fit tourner à la dévotion, dont elle adopta les pratiques. Elle se jeta dans l'intrigue : elle se fit chef de parti, se déclara ouvertement pour les jésuites qu'elle soutenait en toute occasion. Cet extérieur n'empêcha pas la médisance de l'attaquer. On chercha à trouver un prétexte très-faux aux bontés marquées qu'elle témoignait à Lemonier, médecin du roi; ce qui fit dire assez plaisamment au maréchal de Richelieu, qu'à l'exemple des princes d'Allemagne qui, lorsqu'ils se mésallient, épousent de la main gauche, madame de Marsan, plus grande princesse que toutes celles d'Allemagne ensemble, pour satisfaire son goût sans offenser le ciel et sa maison, avait épousé Lemonier du pied gauche. Mais cette gaieté portait sur une calomnie.

Madame de Marsan resta à la cour jusqu'à ce

que, obligée de renoncer à tout espoir de retour pour les jésuites, et moins bien dans l'esprit du roi et de la reine, elle prit enfin le parti de se retirer à Paris, et de remettre sa charge à madame la princesse de Guémené.

M. le prince de Rochefort, homme d'une figure chétive et d'un esprit pesant, parlant mal, et d'une véracité suspecte.

Le chevalier de Rohan, d'une jolie figure, qui s'était mis dans la marine, et qui de là avait épousé mademoiselle de Breteuil, veuve du vicomte de Pons; mariage assez ridicule.

L'archevêque de Cambrai, dont on ne peut rien dire.

M. le prince de Rohan, père de M. de Guémené, d'un extérieur désavantageux; il avait été à la guerre sans y être fort remarqué, et s'était retiré dans une terre en Touraine.

M. le prince de Guémené, survivancier de la charge de grand-chambellan que possédait M. de Bouillon, survivancier aussi de celle de capitaine des gendarmes de la garde qu'avait M. de Soubise. Il était d'une jolie figure, doux et agréable dans la société, maniant assez bien la plaisanterie, et l'entendant encore mieux.

Enfin, madame la princesse de Guémené, fille du maréchal de Soubise, dont j'ai parlé ailleurs.

Voilà ce qui composait la famille de Rohan à l'époque où je la prends. On voit qu'elle avait porté toutes ses vues sur M. de Guémené, qui devait en

devenir le chef à la mort du maréchal de Soubise. Son début dans le monde fut comme à l'ordinaire, c'est-à-dire qu'il vécut quelque temps fort bien avec sa femme; mais que bientôt, sans être plus mal ensemble, ils s'éloignèrent l'un de l'autre. M. de Guémené s'attacha à madame Dillon, fille de madame R***, à laquelle elle ressemblait parfaitement.

Madame Dillon était grande et bien faite, quoiqu'un peu maigre. Elle avait un joli teint, un visage charmant, sur lequel était peinte la douceur de son ame, comme elle l'était dans le son de sa voix. Je ne l'ai pas assez connue pour définir son caractère, qui m'a paru, dans le peu que je l'ai vue, plus attrayant que piquant, et entièrement opposé à celui de sa mère. L'attachement de M. de Guémené pour madame Dillon était extrême ; il ne vivait que pour elle, et ne la quittait pas. Il a duré douze ans sans se démentir un instant, et la mort seule a mis un terme à ses soins. Madame Dillon, attaquée de la poitrine, a eu le bonheur de finir quelques mois avant la catastrophe de M. de Guémené, qui l'aurait infailliblement mise au tombeau avec bien plus d'amertume. Nos gens à sentimens ont voulu établir que jamais M. de Guémené n'en avait rien obtenu, et que sa passion était purement platonique. Pour moi, j'avoue que je suis un peu trop matériel pour croire à cette sublimité de sentiment.

M. de Guémené, attaché, comme je viens de le

dire, aux pas de madame Dillon, passait l'hiver à Paris, chez l'archevêque de Narbonne, où logeait madame Dillon, et l'été à Haute-Fontaine, terre de l'archevêque. Il y chassait le cerf avec un équipage monté à l'anglaise, ainsi que l'était toute sa maison, selon la mode du temps suivie par tous les jeunes gens. Il ne venait que rarement à la cour qui aurait dû être son vrai séjour, et où il jouait plus le rôle d'un bouffon que celui d'un grand seigneur.

L'hiver, il donnait à Paris, dans l'appartement que la charge de sa femme mettait à sa disposition aux Tuileries, et sur un théâtre qu'il y avait fait construire, des spectacles charmans exécutés par les acteurs les plus distingués des trois spectacles, précédés par un concert et suivis d'un excellent souper, et une espèce de café où venait à peu près tout ce qu'on connaissait. On s'émerveillait de la galanterie et de l'intelligence de ces fêtes, surtout de la dépense qu'elles occasionaient. La chose aurait paru simple si on avait su qu'acteurs et ouvriers ne touchaient jamais un sou; mais seulement des pensions ou des contrats viagers qui soldaient tout. M. le duc de Lauzun, ami de M. de Guémené, étant arrivé au moment où l'excès du dérangement nécessite de prendre un parti, M. de Lauzun se mit à la tête des affaires du prince, prit toutes les terres, et lui fit une pension viagère. Cela parut fort extraordinaire dans le monde; on en parla beaucoup pendant quelques jours; mais, comme il

arrive ordinairement, un autre objet fixa l'attention du public, et l'on oublia celui-là.

Madame de Guémené, de son côté, faisait de la dépense. La représentation que sa charge exige l'y forçait; et bientôt son revenu ne put y suffire. Elle y suppléa, à l'exemple de son mari, par des contrats et des rentes viagères qui s'accumulèrent au point qu'enfin la catastrophe arriva pour tous les deux, soit par la trop grande confiance qu'ils eurent au nommé Marchand, leur homme d'affaires, soit par indolence. Lorsqu'il fallut en venir au bilan, le déficit se trouva, dit-on, monter à trente-trois millions, ce qui parut monstrueux.

On jugea facilement qu'après un pareil éclat, M. de Guémené serait perdu; que madame de Guémené ne pourrait garder sa charge de gouvernante des enfans de France, et, d'une commune voix, le public nomma pour la remplacer la duchesse de Polignac que plusieurs années avant j'avais liée avec la reine. La tendre amitié que cette princesse avait pour elle, les qualités personnelles de madame de Polignac, ramenaient naturellement à cette idée.

Je lui parlai des bruits qui couraient, en lui demandant quelle était son opinion sur cet objet. Je la trouvai tellement effarouchée de la gêne et de l'assiduité qu'exigeait une charge pareille, et tellement déterminée à refuser, si on la lui proposait, qu'inutilement tentai-je de la faire revenir de sa façon de penser, en lui remontrant combien l'éclat de cette place serait avantageux pour les siens, et

même désirable pour elle, qui ne tenait à la cour que par la faveur dont elle jouissait, faveur qui pouvait s'évanouir d'un moment à l'autre : rien ne put l'ébranler.

En effet, madame de Polignac, née calme, paresseuse même, accoutumée à une vie paisible, libre au sein de sa famille et de ses amis, contrariée, fatiguée bien souvent de ce qu'exigeait d'elle le rôle de favorite, dont elle aurait vu la fin avec joie sans l'attachement réel qu'elle avait pour la reine; madame de Polignac ne pouvait considérer qu'avec effroi, qu'avec une répugnance invincible, une charge dont la chaîne est si pesante, et que rien ne peut alléger. Je ne la pressai pas davantage pour cette fois. Mais lui en ayant encore reparlé, sans qu'elle eût changé de sentiment, elle me parut choquée de ce qu'il n'était pas venu dans la tête de la reine, qui lui avait parlé plusieurs fois de madame de Guémené, de lui proposer sa charge, et je trouvai qu'elle n'avait pas tort.

Deux ou trois jours se passèrent dans cette situation. Un soir que j'étais chez madame de Polignac à Paris, madame de Châlons, sa cousine, avec laquelle j'avais été brouillé à ne nous pas parler, et avec qui je venais de me raccommoder, me prit à part, et me dit : « Il est bien extraordinaire que » tout le public cause de la retraite de madame de » Guémené; qu'il nomme ma cousine pour la remplacer, et qu'on ne lui parle de rien. Il faudrait » pourtant fondre la cloche. Vous qui dites ce que

» vous voulez, vous devriez bien en parler à la
» reine, avec cette gaieté qui vous assure du succès.
» — Mais, lui répondis-je, êtes-vous sûre que ma-
» dame de Polignac accepte ? Je l'ai trouvée dans
» des dispositions bien différentes. — Ah ! reprit-
» elle, comment voulez-vous qu'elle refuse ? La
» chaîne l'épouvante, j'en conviens; mais encore
» un coup ce sont de ces offres qu'on ne refuse pas.
» — Soit, répliquai-je, je suis toujours prêt à tout
» pour mes amis, et plus pour madame de Polignac
» que pour tout autre. D'ici à vingt-quatre heures
» j'aurai parlé. »

J'allai souper le lendemain à la Muette, où était la cour; et saisissant un moment où la reine passait toute seule, d'une pièce dans une autre, je m'approchai d'elle, et je lui demandai ce qu'il fallait que je pensasse des bruits qui remplissaient Paris; qu'on y disait la retraite de madame de Guéméné, et que madame de Polignac avait sa place. La reine s'arrêta, et, me regardant comme quelqu'un à qui on présente une idée absolument neuve, elle resta quelques instans sans parler : « Comment !
» madame de Polignac ! me répondit-elle enfin;
» je croyais que vous la connaissiez mieux; elle ne
» voudrait pas de cette place. Ne m'a-t-elle pas
» refusé toutes celles que j'ai voulu lui donner au-
» près de moi ? — Celle-ci est de confiance, re-
» pris-je, et bien différente des charges de cour.
» Indépendamment de ce que madame de Polignac
» a toutes les qualités nécessaires pour avoir la

Combat de M. le comte d'Artois et de M. le duc de Bourbon.

Écrit en 1778.

LORSQU'ON maria mademoiselle d'Orléans à M. le duc de Bourbon, on mit auprès d'elle, en qualité de dame de compagnie, mademoiselle de Ronche-rolles, qui venait d'épouser M. de Canillac. Madame de Canillac, dans la première jeunesse, était petite; elle avait un très-beau teint, des traits agréables, à l'exception du nez, dont les narines étaient trop ouvertes, et de la bouche, qui était désagréable; mais en tout c'était une jolie femme, dont la fraîcheur effaçait les défauts.

M. le duc de Bourbon en devint bientôt amoureux, et se conduisit en conséquence. Madame la duchesse de Bourbon s'en aperçut. Au lieu d'employer ou la retenue, rôle ordinaire des femmes délaissées, ou les moyens doux pour ramener son mari, elle se laissa aller à des démarches d'éclat qui réduisirent les choses au point que madame de Canillac fut obligée de se retirer d'auprès d'elle, et que cette dissension domestique devint le sujet de l'entretien de tout Paris. A l'exception d'un petit nombre d'amis ou de gens intéressés, tout le monde blâma madame la duchesse de Bourbon, qui pouvait avoir raison dans le fond, mais qui avait tort dans la forme.

Madame de Canillac, encore trop jeune pour rester isolée dans le monde, fut recueillie par madame de La Ferronnays, sa tante, qui la retira chez elle. Quelque temps après, elle fut placée comme dame auprès de madame Élisabeth, sœur du roi. Madame de La Ferronnays lui procura cette place par le moyen de M. le duc de Coigny, qui ne lui rendait que des soins et de l'amitié pour une passion aussi constante qu'infructueuse. Le duc de Coigny avait obtenu cet arrangement de madame de Guémené, gouvernante des enfans de France, avec laquelle il était très-lié.

Madame de Canillac resta quelque temps à la cour sans faire parler d'elle, s'en tenant à y être une jolie femme à qui tout le monde prodiguait des galanteries, sans que qui que ce fût y mît assez de suite pour fixer l'attention et donner matière aux propos. Enfin M. le comte d'Artois parut s'occuper d'elle, et abandonner quelques fantaisies qui avaient fait du bruit. Tous les yeux se portèrent sur ce nouvel objet. Madame la duchesse de Bourbon ne fut pas des dernières à le remarquer. Elle joignait à une grande antipathie pour madame de Canillac la mortification de la trouver encore sur son chemin : car M. le comte d'Artois avait paru, dans son début dans le monde, penser à elle; de manière qu'elle éprouva la petite jalousie commune à toute femme, et la haine personnelle qu'elle avait contre madame de Canillac fut poussée à son comble par ce nouvel avantage.

Ce fut dans ces dispositions que se trouvant au bal de l'Opéra, du mardi-gras de l'année 1778, elle reconnut M. le comte d'Artois qui donnait le bras à madame de Canillac, tous les deux masqués jusqu'aux dents. Elle s'attacha sur leurs pas, et se permit tous les propos embarrassans et piquans que la liberté du bal et le déguisement autorisent. Madame de Canillac, aussi embarrassée qu'on le peut être, profita de la facilité de ne point répondre pour ne se point compromettre, et quitta le bras de M. le comte d'Artois, qui chercha de même, mais inutilement, à se dérober dans la foule. Enfin, s'étant assis, madame la duchesse de Bourbon se mit à côté de lui; et poussant les choses à bout, elle prit la barbe du masque de M. le comte d'Artois. En le levant avec violence, les cordons qui l'attachaient se cassèrent. Hors de lui, furieux, il saisit de la main celui de madame la duchesse de Bourbon, le lui écrasa sur le visage, et profitant de la première surprise, il la quitta sans proférer un seul mot.

Cet événement ne fit nulle sensation dans le premier moment. M. le duc de Chartres étant allé le lendemain chez sa sœur, elle lui raconta ce qui lui était arrivé, ne faisant qu'en rire, comme d'une de ces ridiculités dont le bal de l'Opéra abonde, et ce prince n'y donna pas plus d'attention que la chose ne semblait le mériter; de manière qu'il alla, le jeudi, ainsi qu'à son ordinaire, chasser le sanglier à Saint-Germain, avec M. le comte d'Artois,

et dîner chez lui après la chasse. Il faut bien remarquer ceci : car cela justifie pleinement M. le duc de Chartres des torts que le public s'est efforcé de lui donner par la suite, et aggrave ceux de madame la duchesse de Bourbon, qui n'ont fait que s'accumuler : la vérité me force à le dire jusqu'à la fin.

On ne sait si ce fut de son propre mouvement, ou excitée par de mauvais conseils, que cette princesse, le jeudi au soir, ayant beaucoup de monde à souper chez elle, dit en pleine table que M. le comte d'Artois était le plus insolent des hommes, et qu'elle avait pensé appeler la garde au bal de l'Opéra pour le faire arrêter. Afin de colorer cette incartade qu'on lui a reprochée, elle a dit qu'elle ne s'était permis ce propos qu'après avoir été informée que M. le comte d'Artois avait raconté son aventure à souper chez la comtesse Jules de Polignac, en la nommant, ce qui était faux.

Le propos du souper de madame la duchesse de Bourbon se répandit bientôt dans le monde, et y fit une grande sensation. Les femmes surtout se déchaînèrent contre M. le comte d'Artois. En général le public, on ne sait pourquoi, n'aimait pas la famille royale, la reine, et M. le comte d'Artois surtout. Il faut pourtant convenir que cette princesse était faite sur le modèle d'une reine des Français, et M. le comte d'Artois joignait des qualités excellentes à toute la frivolité, toute l'étourderie, si l'on veut, qui caractérisent la jeunesse de cette

nation, et que souvent elle pousse dans un âge qui ne l'admet plus.

Quoique madame la duchesse de Bourbon ne fût pas aimée, être en opposition avec la famille royale fut cause que tout le monde se déclara pour elle, les femmes surtout, ainsi que je l'ai déjà dit, parce que la jalousie qui règne entre elles, dont on trouve des traces en tant d'occasions, cède toujours à la cause commune, et lorsqu'elles croient que la déférence due à la domination et à la prééminence qu'elles s'arrogent, est attaquée.

Toutes les conversations ne roulaient sur autre chose que sur l'événement du bal de l'Opéra du mardi-gras, et il y avait autant de versions que de gens qui en parlaient. On s'accordait cependant sur le fond : l'univers le savait; il n'y avait que ceux qui étaient les plus intéressés à cette aventure qui l'ignoraient; je veux dire M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon et M. le duc d'Orléans. Madame la duchesse de Bourbon, après avoir fait le mal, n'eut garde d'en instruire les gens dont elle dépendait, et qui auraient pu en prévenir les suites.

Les propos allèrent si loin, que M. d'Autichamp, premier écuyer de M. le prince de Condé, crut de son devoir d'en instruire ce prince. Il était alors avec M. le duc de Bourbon à Chantilly. M. d'Autichamp lui envoya un courrier le samedi au soir; et sur-le-champ ces princes montèrent en voiture pour revenir. M. le prince de Condé, au lieu de faire de cette aventure une affaire de famille,

d'aller trouver le roi, comme le chef, et de lui demander d'interposer son autorité pour la terminer, lui donna la tournure d'une affaire de cour; il ne vit point le roi; mais il alla parler à M. de Maurepas, et ce ministre mit les choses en négociation, je ne sais par quel motif; car, consommé comme il l'était dans les affaires de société et les intrigues de cour, on ne peut lui attribuer une faute d'ignorance ou de distraction.

J'allai, comme à mon ordinaire, le dimanche matin, à Versailles; et là, étant tête à tête avec M. le comte d'Artois, dans son cabinet, je saisis cette occasion, ainsi que cela m'est arrivé souvent, pour lui donner une idée juste des choses, et de la façon de se conduire. En convenant que madame la duchesse de Bourbon s'était comportée de la manière la plus repréhensible, je lui remontrai que la façon dont il s'était comporté lui-même donnait gain de cause à cette princesse, parce qu'il s'était laissé aller, vis-à-vis d'elle, à une vivacité qui choquait le préjugé des hommes, et révoltait l'amour-propre des femmes. M. le comte d'Artois avoua que j'avais raison, s'excusa sur la colère qui l'avait transporté, et qui l'avait empêché de calculer ses mouvemens.

Nous en étions là de notre conversation, lorsque le roi et la reine arrivèrent par l'intérieur. Nous la continuâmes sur le même sujet; mais la chose s'étant tournée en gaieté, nous ne cessâmes, pendant plus d'une demi-heure qu'ils restèrent, de faire des

plaisanteries, et de rire sur un objet qui pourtant dans le fond n'était pas trop plaisant.

De retour à Paris, je trouvai les propos plus établis et plus envenimés que jamais. Les femmes, qui ont peu de retenue dans leurs décisions, disaient publiquement que cette affaire ne pouvait plus s'accommoder, et voulaient, selon leur coutume ordinaire, que M. le duc de Bourbon se battît. Je m'étais bien douté que les choses en viendraient là. Attaché comme je l'étais à M. le comte d'Artois, qui me comblait de bontés et de confiance, et que j'aimais tendrement, je tentai le seul moyen qui restait encore. J'allai chez la comtesse Jules de Polignac, favorite de la reine, à laquelle, de son côté, elle était attachée de cœur. J'y trouvai le duc de Coigny. Ils étaient informés, ainsi que moi, de ce qui se débitait dans le monde, et ils en étaient également peinés.

Je leur dis que, dans la situation des choses, il ne restait plus qu'une seule ressource; c'était que le roi fît venir madame la duchesse de Bourbon et M. le comte d'Artois; qu'il fît le père de famille, et qu'il grondât également madame la duchesse de Bourbon de son étourderie, et monsieur son frère de sa vivacité; qu'il terminât la séance par les faire embrasser, avec défense, sous peine de lui déplaire, que jamais on reparlât du passé. La comtesse Jules et le duc de Coigny approuvèrent mon idée, et s'y prêtèrent chacun selon leur caractère; c'est-à-dire, la comtesse Jules en écrivant sur-le-champ à la reine,

et le duc de Coigny, en y mettant le secret et les réserves que la crainte de se compromettre fait toujours employer à un courtisan.

M. de Maurepas dirigeait toute cette affaire, et lui avait donné une tournure dont je n'ai jamais pu, je le répète, comprendre le motif. Il était en négociation que M. le prince de Condé viendrait, avec tous les siens, faire des excuses au roi, ce qu'il ne refusait pas; mais il ne voulait pas articuler que jamais ni lui, ni ce qui lui appartenait, ne manquerait à S. M. et à la famille royale. C'était précisément ce mot de *famille royale* qui faisait la pierre d'achoppement, parce que les rois ne veulent pas considérer les princes comme en faisant partie, et les princes veulent toujours en être. Comme chacun tenait bon de son côté, cela occasiona beaucoup d'allées et de venues qui n'aboutissaient qu'à faire manquer M. le prince de Condé aux rendez-vous que le roi lui donnait.

Enfin, le samedi matin, S. M. ordonna à M. le prince de Condé de se rendre à Versailles, suivi de monsieur et de madame la duchesse de Bourbon; et les ayant fait entrer dans son cabinet, où était M. le comte d'Artois, il signifia, non pas en père de famille, mais en roi, qu'il voulait que le passé demeurât dans l'oubli, et surtout qu'on n'en reparlât plus. M. le duc de Bourbon voulut prendre la parole, et n'eut que le temps de proférer : *Mais, Sire....* Le roi l'interrompit, et lui imposa silence, en lui disant : *Ne vous ai-je pas fait entendre que*

c'était me déplaire, *que d'ajouter un seul mot ?*

Tout le monde sortit mécontent, et cela devait être. Comme madame la duchesse de Bourbon, en assurant le roi que son intention n'avait jamais été de lui déplaire, n'avait pas ajouté *et à la famille royale*, M. le comte d'Artois ne lui avait fait aucune réparation : par conséquent elle se tenait toujours pour offensée, et M. le duc de Bourbon se croyait obligé d'en demander raison, ainsi que l'avaient décidé les femmes ; aussi se conduisit-il d'après cette opinion. Dès l'après-midi, il monta à cheval et s'en alla à Bagatelle, petite maison que le comte d'Artois avait dans le bois de Boulogne, où jamais M. le duc de Bourbon n'avait mis le pied, ces deux princes ne vivant point du tout ensemble. Il affecta de demander au concierge si M. le comte d'Artois n'y viendrait point dans la journée, et quand on l'y attendait : manière de le provoquer ; car il n'avait pas jugé à propos de lui écrire, encore moins de l'aller chercher à Versailles.

Je m'y rendis le lendemain (c'était le dimanche), dans l'intention d'avertir M. le comte d'Artois de ce qui se passait, des démarches de M. le duc de Bourbon, et surtout des propos qui étaient parvenus à leur comble, choses qu'il ignorait entièrement : car les mêmes courtisans qui étaient avec lui comme à leur ordinaire, et qui le déchiraient à belles dents en arrière, n'avaient garde, ni de le défendre, ni de l'instruire qu'on le calomniait.

Je débutai par aller au lever du roi. A peine

étais-je dans son cabinet, que j'aperçus Campan, secrétaire du cabinet de la reine, qui me fit un signe de tête; j'allai à lui; il me dit, n'ayant pas l'air de me parler : *Suivez-moi, mais de loin, pour qu'on ne s'en aperçoive pas.* Il me fit passer par plusieurs portes et plusieurs escaliers qui m'étaient entièrement inconnus, et lorsque nous fûmes hors d'état d'être ni vus ni entendus : « Monsieur, me dit-il, » convenez que ceci a bon air; mais ce n'est pas » tout-à-fait cela; car le mari est dans la confi» dence. — Mon cher Campan, lui répondis-je, » ce n'est pas quand on a des cheveux gris, et des » rides, qu'on s'attend qu'une jeune et jolie reine » de vingt ans fasse passer par des chemins aussi » détournés, pour autre chose que pour des affai» res. — Elle vous attend, reprit-il, avec beaucoup » d'impatience. J'ai déjà envoyé deux fois chez » vous, et je vous ai guetté dans tous les endroits » où j'ai cru pouvoir vous trouver. »

Il achevait à peine de parler, que nous nous trouvâmes à hauteur des toits, dans un corridor fort sale, vis-à-vis d'une vilaine petite porte. Il y mit une clef, et ayant poussé plusieurs fois inutilement, il s'écria : *Ah! mon Dieu, le verrou est mis en dedans; attendez-moi là, il faut que je fasse le tour.* Il revint peu de temps après, et me dit que la reine était bien fâchée, qu'elle ne pouvait me voir dans cet instant, parce que l'heure de la messe la pressait, mais qu'elle me priait de revenir au même endroit, à trois heures.

Je m'y rendis, et Campan m'introduisit, par une issue détournée, dans une chambre où il y avait un billard que je connaissais, pour y avoir souvent joué avec la reine; ensuite dans une autre que je ne connaissais point, simplement, mais commodément meublée. Je fus étonné, non pas que la reine eût désiré tant de facilités, mais qu'elle eût osé se les procurer. « Eh bien! baron, me dit-elle » d'abord qu'elle me vit, que pensez-vous de la » situation de mon frère? que peut-on faire? et » quel parti va-t-il prendre? — Madame, lui ré- » pondis-je, il n'y en a qu'un. Il faut qu'il se batte » contre M. le duc de Bourbon, et mon intention » était de l'avertir aujourd'hui de l'opinion du pu- » blic, et qu'à Paris on le calomnie. Mon attache- » ment pour lui, et mon intérêt personnel, me » mettent à l'abri du soupçon que je sois prodi- » gue de ses jours; mais j'aime mieux le voir mort » que déshonoré : je n'ai même différé de l'ins- » truire du point où en sont les choses, que parce » que Campan m'a informé que V. M. avait des » ordres à me donner, et que j'ai voulu aupara- » vant savoir ses intentions.

» — Je pense tout comme vous, reprit-elle, et » le roi aussi. Mais croyez-vous que mon frère » adopte ce moyen? — Madame, répliquai-je, » je dis toujours ce que je pense; je n'aime point » l'air triste et rêveur qu'il a depuis quelques jours. » Il est vrai qu'il ignore parfaitement tout ce qui » se passe : V. M. peut s'en rapporter à moi pour

» le lui faire comprendre, et le porter à ce qu'il » a à faire dans une circonstance aussi impor- » tante pour lui. Cependant, comme c'est un grand » parti, je désirerais avoir l'avis de M. le cheva- » lier de Crussol (1). — Eh bien, me répondit la » reine, il n'y a qu'à le faire venir. » Elle appela Campan, et lui ordonna de l'aller chercher. Il revint, quelques instans après, dire que le chevalier était avec M. le comte d'Artois, et qu'il ne pouvait quitter. « Il ne m'est pas possible de rester plus » long-temps, me dit la reine. Il faut que j'aille au » salut. Mais voyez le chevalier de Crussol, arran- » gez tout avec lui, et venez me dire ce soir chez » moi, à neuf heures, ce que vous aurez arrêté. »

J'allai en conséquence chercher Crussol que je ne tardai pas à trouver; et désirant causer tranquillement avec lui, je le menai chez la comtesse Jules de Polignac, instruite de tout par la faveur où elle était auprès de la reine. Je la trouvai avec son mari et Vaudreuil, qui, tous deux de mes amis, ne m'empêchèrent pas d'entrer en matière. A peine avais-je exposé la position des choses et mon opinion, qu'il fallut interrompre. Il est impossible de jamais suivre une affaire avec les femmes; les valets qui entrent sans cesse, et cette éternelle toilette, obligent toujours de discontinuer. La comtesse Jules nous dit que, devant aller chez la reine, il fallait qu'elle s'ha-

(1) Le chevalier de Crussol, capitaine des gardes de M. le comte d'Artois, homme d'esprit et de mérite.

billât. Je pris donc le parti de passer dans une garde-robe avec le comte Jules, Vaudreuil et le chevalier de Crussol : cette pièce était si petite que nous fûmes obligés de nous tenir debout, et si près les uns des autres, que nous avions plus l'air de conjurés que de toute autre chose.

Ayant repris l'affaire où je l'avais laissée, je répétai à ces messieurs que je pensais qu'il ne restait plus d'autre parti à prendre à M. le comte d'Artois, que celui de se battre. Ils furent tous de mon avis, et le chevalier de Crussol ayant pris la parole, ajouta : « D'autant que les choses n'iront pas bien » loin; car sitôt que M. le comte d'Artois et M. le » duc de Bourbon auront l'épée à la main, je leur » montrerai l'ordre écrit et signé du roi d'en de- » meurer là; » et sur cela, il tira un papier de sa poche, qui en effet était un ordre de la main du roi.

« Comment! chevalier, lui dis-je, c'est donc une » *petite comédie* que va jouer M. le comte d'Artois? » je vous avertis qu'elle sera bien plate et le désho- » norera plus que tout ce qui s'est passé jusqu'à » cette heure. Quant à moi, je vous déclare que » je n'y donne point mon approbation. — Qu'ap- » pelez-vous? reprit le chevalier; c'est assez pour » M. le comte d'Artois de se présenter. Son affaire » est de venir sur le pré, et celle du roi d'em- » pêcher les suites qui peuvent en arriver. »

Le comte Jules et Vaudreuil appuyèrent cette opinion. « Ma foi, Messieurs, leur répliquai-je, » vous ne me ferez jamais comprendre cette mo-

» rale-là. — Vous en parlez bien à votre aise, me » dit Crussol. Songez donc que je serai témoin ; » que j'ai un serment ; et que s'il arrivait quelque » chose à M. le comte d'Artois, il y va de ma » tête. — Si vous ne trouvez pas que ce soit le cas » de la jouer, lui répondis-je, je n'ai plus rien à » vous dire. Je m'en vais parler à M. le comte » d'Artois. » Et sur cela, les ayant quittés, je pris le chemin de l'appartement de ce prince.

Je n'ai rapporté que succinctement une conversation qui fut beaucoup plus longue ; mais en voilà la substance. Dans le chemin, je réfléchis un peu à tout ce qui se passait, et je crus démêler que l'affaire du combat de M. le comte d'Artois avait déjà été traitée, qu'on l'avait décidée avec la belle restriction de le mettre à l'abri de tout risque, au moyen de l'ordre du roi, et que la même timidité qui avait fait naître cette idée, avait empêché que qui que ce fût voulût se charger de parler à ce prince, et de le porter à ce qu'on désirait de lui ; que la connaissance de mon caractère franc et peu craintif avait fait jeter les yeux sur moi, et qu'on avait chargé la reine plutôt de me sonder, que de me parler ouvertement. A tant de petitesses, je crus reconnaître l'homme de robe, et surtout les finesses et l'intrigue de M. de Maurepas qui dirigeait tout, en ne paraissant dans rien.

J'aimais véritablement M. le comte d'Artois, qui rendait justice à la vérité de mon attachement pour lui ; j'étais sensiblement affligé de la tache dont on

allait le flétrir; cependant la jugeant moins grande, en faisant ce qu'on attendait de lui, qu'en ne faisant rien du tout, je me déterminai à l'y porter, me promettant bien de ne point partager ses torts, et de ne me point trouver à ses côtés lorsqu'il serait en présence de M. le duc de Bourbon, ce que je n'aurais pas manqué de faire, si c'eût été tout de bon.

Je trouvai M. le comte d'Artois dans son cabinet avec cinq ou six personnes de sa maison. Dès qu'il me vit, il vint à moi comme à l'ordinaire, et me prit par la main. Je m'approchai de son oreille pour lui demander de passer dans son arrière-cabinet, ayant quelque chose à lui dire; il me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, en me disant: *Nous sommes bien ici; qu'est-ce qu'il y a?* J'entrai en matière: je lui fis un détail exact de tous les propos de Paris, sans pallier la façon fâcheuse dont on parlait de lui. Je l'informai de la conduite de M. le duc de Bourbon, et surtout de la démarche qu'il avait faite d'aller à Bagatelle, et je conclus à ce qu'il était impossible que les choses en demeurassent là. Pendant que je parlais, j'examinais M. le comte d'Artois jusque dans le fond de l'ame, et je lui dois la justice de dire qu'il ne fit pas un geste, qu'il ne proféra pas une parole qui dénotât la moindre émotion; je ne remarquai même aucune sorte d'altération sur son visage; je n'y vis que de l'étonnement; car, comme je l'ai déjà dit, il ignorait parfaitement tout ce qui se passait, et il

était bien loin de soupçonner le rôle qu'il jouait.

Il m'écouta sans m'interrompre ; et lorsque j'eus fini, il me demanda avec beaucoup de sang-froid ce qu'il y avait à faire pour la forme. « Voici comme » je pense, lui répondis-je, que vous devez vous con- » duire ; car dans tout ceci il faut éviter l'appareil, » et y mettre le plus de simplicité et de promptitude » possible. Vous sentez que M. le duc de Bourbon » ne viendra point vous attaquer à Versailles ; c'est » lui qui est l'offensé, par conséquent il faut lui » donner beau jeu pour vous parler, s'il en a en- » vie. Puisqu'il ne vous a point écrit, il ne veut » point prendre cette voie, et il a raison ; je ne » vous conseillerais pas non plus de l'adopter, je » n'aime point les écritures dans ces sortes d'af- » faires. Puisque M. le duc de Bourbon a paru » vous indiquer le bois de Boulogne en allant à » Bagatelle, c'est là, je crois, qu'il faut vous mon- » trer ; montez demain à cheval à dix heures du » matin, comme cela vous arrive souvent, avec » votre capitaine des gardes seulement. Promenez- » vous une heure ou deux, et de là, venez-vous-en » à cheval dîner chez moi. Il y a à parier que M. le » duc de Bourbon se fait instruire de vos démar- » ches, et que vous le rencontrerez pendant votre » promenade ; si vous ne le trouvez pas au bois » de Boulogne, vous lui donnerez assez de facilité » en venant chez moi. Ma maison étant à quatre » pas du palais Bourbon, c'est bien lui dire : *Me* » *voilà ; si vous avez à me parler, venez*. S'il ne pa-

» raît pas, vous aurez rempli tout ce que vous avez
» à faire, et ce sera signe qu'il ne veut pas pousser
» les choses plus loin : vous ne pourrez plus être
» taxé de rien. Au demeurant, ajoutai-je, n'ou-
» vrez la bouche à qui que ce soit du parti que
» vous prenez. Ne soyez ni plus sérieux, ni plus
» gai qu'à votre ordinaire; allez au jeu de la reine,
» parlez-y de la promenade que vous voulez faire,
» faites-moi des plaisanteries sur mon dîner, si
» vous voulez; cela n'aura point l'air affecté, et
» donnera de la publicité à vos projets de demain,
» ce qui est nécessaire pour que M. le duc de
» Bourbon soit instruit, et qu'il voie que vous
» voulez qu'il le soit.

» — Tout cela me convient fort, me répondit
» M. le comte d'Artois, à l'exception qu'au lieu
» d'aller dîner chez vous, j'irai dîner au Temple.
» — Cela serait très-mal fait, lui repartis-je; indé-
» pendamment de ce que le Temple est à un bout
» de Paris, et le palais Bourbon à l'autre, voyez
» ce que c'est que l'apparat de traverser toute la
» ville à cheval. Je vous ai dit qu'il fallait surtout
» éviter dans votre conduite tout ce qui avait l'air
» de jactance. — Je pense comme vous, me répli-
» qua-t-il; mais croyez-vous que je consente à
» vous compromettre? — Monseigneur, lui dis-je,
» en général je ne m'effraie pas aisément, et sur-
» tout lorsqu'il s'agit de vous et de votre intérêt;
» mais si j'étais capable de quelque calcul timide,
» la bonté que vous me témoignez dans cet instant

» les ferait céder à mon attachement. — Eh bien, » me répondit-il en me serrant la main, j'irai » dîner chez vous, et vous savez bien que ce sera » avec un grand plaisir; » et sur cela, s'étant rapproché des gens qui étaient auprès de la cheminée, pendant que nous causions à la fenêtre, il reprit la conversation avec une tranquillité et une gaieté qui m'enchanta.

Depuis cet instant jusqu'à celui qui termina son combat avec M. le duc de Bourbon, tout ce qu'a dit et fait M. le comte d'Artois est entièrement émané de lui. Comme je ne lui avais cité personne, il était dans la ferme conviction que l'avertissement que je lui avais donné venait uniquement de moi, et que la conduite que je lui avais conseillée, et qu'il avait adoptée, était un secret entre nous deux. Il ne s'en ouvrit pas même au chevalier de Crussol, pour qui il avait de l'amitié et de la confiance; il lui donna l'heure et l'ordre pour sa promenade du lendemain, comme il avait coutume de faire, et sans lui rien ajouter de plus.

Le moment d'aller au jeu de la reine étant arrivé, j'y suivis M. le comte d'Artois. Je l'examinai avec soin, et je puis dire avec vérité que, ni dans son maintien, ni dans ses propos, il ne manifesta rien qui pût faire soupçonner que quelque chose l'occupât. Je n'en dirai pas autant de la reine; elle aimait beaucoup M. le comte d'Artois; et il était aisé de voir sur son visage, surtout pour quelqu'un d'instruit, combien elle était peinée. Je lui avais

fait connaître, par un mot que j'avais dit en passant à la comtesse Jules de Polignac, le parti qu'avait pris M. le comte d'Artois.

Lorsque le jeu fut fini, je sortis de chez la reine avec tout le monde, ensuite je rentrai dans sa chambre avec le chevalier de Crussol. Nous la trouvâmes qui nous attendait. Je lui rendis compte succinctement de tout ce qui s'était passé entre M. le comte d'Artois et moi, et je m'étendis fort sur la fermeté que je lui avais trouvée.

J'étais enchanté de lui rendre la justice qui lui était due, ce qui flattait l'attachement que j'avais pour lui. La reine, pressée de rejoindre le roi qui l'attendait pour souper, ne resta avec nous que le temps qu'il lui fallait pour être instruite, et nous quitta très-promptement.

Quant à moi, je montai en voiture pour revenir à Paris, d'après la résolution que j'avais prise de ne me point trouver au combat, à cause de cet ordre du roi, qui me désolait plus encore dans cet instant, parce que j'avais trouvé M. le comte d'Artois aussi nerveux que je pouvais le désirer. Cela redoublait mon intérêt pour lui, et je m'affligeais davantage, en voyant qu'on faisait tourner contre lui une occasion dont il pouvait tirer un si grand parti pour sa réputation.

. Je l'avais prié de me faire avertir aussitôt qu'il aurait trouvé M. le duc de Bourbon, pour du moins lui sauver encore quelques fausses démarches que je craignais pour lui.

Je soupai ce soir-là chez madame de Ségur; il y avait beaucoup de monde, et la conversation, ainsi que dans toutes les maisons, ne roula que sur l'événement du jour. On y parla de M. le comte d'Artois dans les termes les moins ménagés; ce qui ne m'aurait pas déplu, par le changement de scène que je savais devoir s'opérer le lendemain, sans ce maudit ordre du roi, d'empêcher le combat, qui me désespérait, parce qu'il ternissait tout l'éclat de la conduite qu'allait tenir M. le comte d'Artois.

En réfléchissant à cette affaire, il me vint dans la tête qu'il serait convenable qu'au sortir du combat M. le comte d'Artois allât chez madame la duchesse de Bourbon pour lui faire les excuses auxquelles il n'avait jamais voulu se résigner jusque-là. Ayant satisfait à ce qu'exigeait le point d'honneur, il était d'aussi bonne grâce pour lui, que galant pour les dames, qu'il fît cette démarche. Il me sembla que c'était le seul moyen de les faire revenir du déchaînement où elles étaient contre lui. N'osant cependant prendre sur moi de lui donner ce conseil sans l'aveu du roi et de la reine, je me pressai de rentrer chez moi, où j'écrivis la lettre suivante.

« Madame,

» Je prends la liberté de rendre compte à V. M.
» d'une idée qui m'est venue, et qui, ce semble,
» mettrait fin à toutes les clameurs, au déchaîne-
» ment que j'observe contre M. le comte d'Artois,
» ramènerait le public et surtout les femmes. Ce

» serait, lorsque l'idée projetée (1) aura eu lieu,
» qu'avant de retourner à Versailles, il allât tout
» de suite chez madame la duchesse de Bourbon
» pour lui faire gaiement et avec galanterie des ex-
» cuses, en ajoutant qu'il a été vraiment peiné que
» les circonstances l'aient empêché de faire plus tôt
» cette démarche. V. M. sent quelle grâce elle aura,
» et qu'il ne sera plus possible d'amuser M. le comte
» d'Artois; s'il a eu des torts aux yeux de beau-
» coup de gens dans les commencemens, il les aura
» si bien réparés qu'on n'aura plus qu'à le louer.
» D'ailleurs, cette conduite sera analogue à ce que
» M. le comte d'Artois a dit aujourd'hui à M. le duc
» de Chartres (2), et roulera entièrement sur lui;
» le roi, après ce qui s'est passé, ne pouvant plus,
» à ce qu'il me paraît, se montrer père de famille,
» mais seulement maître sévère si le cas l'exige.
» Si V. M. approuve cette proposition, j'imagine
» qu'elle la communiquera au roi, et je la supplie
» de m'envoyer des ordres assez à temps pour que
» M. le comte d'Artois, qui me fait l'honneur de

---

(1) Le combat.

(2) M. le duc de Chartres était venu trouver à Versailles M. le comte d'Artois, ce jour-là même, et sans autre tiers que moi; il lui avait demandé qu'est-ce que c'était donc que les propos du public, et quelle était sa façon de penser pour madame la duchesse de Bourbon? M. le comte d'Artois lui avait répondu qu'il serait au désespoir de manquer à quelque femme que ce fût, à madame la duchesse de Bourbon moins qu'à toute autre, et principalement à la sœur de M. le duc de Chartres.

» dîner chez moi, y soit encore, afin que je puisse
» le prévenir. Mais comme il est possible que je le
» trouve moins facile sur cette démarche, qu'il ne
» l'a été sur le conseil que j'ai pris la liberté de lui
» donner aujourd'hui, je demanderais que le roi
» voulût m'autoriser à me servir de son nom, vis-
» à-vis de M. le comte d'Artois seul, pour le dé-
» terminer dans le cas toutefois où je serais forcé
» de renoncer à l'espérance de le persuader. »

Je me couchai fort agité de tout ce qui devait se passer le lendemain. Je me levai de bonne heure; et sur les onze heures il m'arriva un piqueur de M. le comte d'Artois au grand galop. Il me dit que ce prince m'attendait au bois de Boulogne, à la porte des Princes. Sans lui faire aucune question, je montai dans ma voiture que j'avais fait atteler par précaution. A la barrière du Cours, je rencontrai M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon dans une gondole avec beaucoup de monde, ce qui me fit croire qu'ils revenaient de quelque chasse, et qu'il ne s'était rien passé. A la descente de l'Étoile, je trouvai La Vaupalière qui m'arrêta pour me dire avec enthousiasme : « Ils se sont battus » comme deux grenadiers d'infanterie. » Je trouvai successivement plusieurs personnes qui me répétèrent à peu près les mêmes choses : ce qui me fit comprendre qu'on y avait mis autant d'appareil et d'éclat que j'avais voulu de secret et de simplicité.

Arrivé à la porte Maillot, je trouvai des che-

» de Bourbon : service qui a pensé lui coûter cher;
» car en se relevant il s'est attrapé sous l'œil, à
» la pointe de l'épée de M. le duc de Bourbon,
» qu'il avait, comme je l'ai dit, sous son bras. Un
» peu plus haut, il avait l'œil crevé.

» Les éperons ôtés, M. le duc de Bourbon a de-
» mandé permission à M. le comte d'Artois d'ôter
» son habit, sous prétexte qu'il le gênait. M. le
» comte d'Artois a jeté le sien, et l'un et l'autre
» ayant la poitrine découverte, ils ont commencé
» à se battre : ils ont resté assez long-temps à fer-
» railler. Tout-à-coup j'ai vu, poursuivit Crussol,
» le rouge monter au visage de M. le comte d'Ar-
» tois, ce qui m'a fait juger que l'impatience le
» gagnait. En effet, il a redoublé et pressé assez
» M. le duc de Bourbon pour lui faire rompre la
» mesure; dans cet instant, M. le duc de Bour-
» bon a chancelé, et j'ai perdu de vue la pointe de
» l'épée de M. le comte d'Artois, qui apparem-
» ment a passé sous le bras de M. le duc de Bour-
» bon; je l'ai cru blessé, et me suis avancé pour
» prier les princes de suspendre. *Un moment,*
» *Messeigneurs*, leur ai-je dit, *si vous n'approuvez*
» *pas la représentation que j'ai à vous faire, vous*
» *serez les maîtres de recommencer; mais, à mon*
» *avis, en voilà quatre fois plus qu'il n'en faut*
» *pour le fonds de la querelle, et je m'en rapporte*
» *à M. de Vibraye, dont l'opinion doit avoir du*
» *poids en pareille matière. — Je pense absolu-*
» *ment comme M. de Crussol*, a répondu M. de

» Vibraye, *et qu'en voilà assez pour satisfaire la* » *délicatesse la plus scrupuleuse.*

» *Ce n'est pas à moi à avoir un avis*, a repris » M. le comte d'Artois, *c'est à M. le duc de Bour-* » *bon à dire ce qu'il veut : je suis ici à ses ordres.*

» *Monsieur*, a répliqué M. le duc de Bourbon, » en adressant la parole à M. le comte d'Artois, » et en baissant la pointe de son épée, *je suis pé-* » *nétré de reconnaissance de vos bontés, et je* » *n'oublierai jamais l'honneur que vous m'avez* » *fait.*

» M. le comte d'Artois, ayant ouvert ses bras, » a couru l'embrasser, et tout a été dit.

» Je ne puis vous exprimer, m'ajouta le cheva- » lier de Crussol, la satisfaction que j'ai de cette » aventure, ni donner assez de louanges à M. le » comte d'Artois. — Je n'en suis pas moins trans- » porté que vous, lui répondis-je, et l'on peut » m'en croire sur ma parole ; mais j'en reviendrai » toujours à la même chose : comment, muni de » l'ordre du roi, avec les principes que vous m'a- » vez avancés chez la comtesse Jules, avez-vous » pris sur vous de les laisser se battre? » Je vis bien à sa réponse qu'elle était la défaite d'un homme qui ne veut pas parler, et je ne le pressai pas davantage, me promettant bien d'éclaircir le fait par la suite, ce que j'ai inutilement tenté plusieurs fois.

Instruit suffisamment de ce qui s'était passé, je rejoignis, ainsi que Crussol, M. le comte d'Artois ;

et, peu de temps après, nous montâmes à cheval pour venir dîner chez moi, où j'avais prié tous les gens que j'avais rencontrés sur le chemin, et qui pouvaient convenir à M. le comte d'Artois. En arrivant à la barrière du Cours, nous trouvâmes M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon qui avaient été s'habiller, et qui revenaient au-devant de M. le comte d'Artois. Du plus loin qu'ils l'aperçurent, ils sautèrent à terre de leur voiture, et M. le prince de Condé, courant à la botte de M. le comte d'Artois, les yeux remplis de larmes, lui dit, d'une voix entrecoupée par une grande émotion, des choses respectueuses et en même temps infiniment touchantes. M. le comte d'Artois marqua de son côté beaucoup de sensibilité, et lui répondit de la façon du monde la plus honnête et la plus flatteuse, de manière que tout ce qui était là fut attendri d'une scène véritablement touchante. Les princes étant remontés dans leur voiture, M. le comte d'Artois continua son chemin.

En arrivant chez moi, je trouvai Campan qui m'attendait pour me remettre, de la part de la reine, la lettre que voici, en réponse à la mienne :

« Vive les bonnes têtes! la même idée m'est venue
» ce matin. J'en ai parlé au roi qui l'approuve
» fort : vous pourrez vous servir de son nom, si
» vous en avez besoin ; mais j'espère que mon frère
» aura assez de raison pour entendre ce que vous
» lui direz. Adieu, monsieur le baron ; j'espère que

» tout sera fini ce soir, quand j'arriverai à Paris; » je le désire bien vivement pour mon frère et » pour vous tous. »

Muni de cette autorité, je dis à M. le comte d'Artois qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et qu'il fallait aller chez madame la duchesse de Bourbon lui faire des excuses : que cette démarche, après ce qui venait de se passer, ne pouvait être attribuée qu'à la déférence, à la galanterie qu'on doit aux dames, et le raccommoderait avec elles, puisqu'elles étaient surtout déchaînées contre lui. Je le trouvai très-docile à cet avis, et nous nous mîmes sur-le-champ en chemin, à pied, pour gagner par le boulevart le palais Bourbon.

Je lui recommandai de mettre beaucoup d'aisance et de grâce dans sa contenance, ainsi que dans ses propos, et surtout de commencer par lui dire, qu'il *profitait du premier moment dont il pouvait disposer pour venir se mettre à ses pieds*. Je l'accompagnai jusqu'à la porte du palais Bourbon, où je le laissai entrer avec le chevalier de Crussol. Il y resta un demi-quart d'heure, et me rejoignit sur le boulevart où je l'attendais. Crussol me dit qu'il avait été parfait, et que madame la duchesse de Bourbon avait été bien différente. M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon se trouvèrent chez madame la duchesse de Bourbon, lorsque M. le comte d'Artois y arriva; ils le reçurent avec

les démonstrations du plus grand respect, et le reconduisirent jusqu'à la porte de la rue.

En rentrant chez moi, je trouvai le comte Jules de Polignac qui arrivait de Versailles, et qui me dit de la part de la reine, qu'il fallait que M. le comte d'Artois écrivît au roi sur ce qui venait de se passer. Il était tard; tout le monde mourait de faim. Je priai M. le comte d'Artois de trouver bon que je ne me misse pas à table en même temps que lui, parce que j'allais exécuter les ordres de la reine, et lui proposer une lettre qu'il pût copier d'abord après dîner, afin de l'envoyer par un courrier. La voici :

« Je suis aux pieds de mon roi, sensiblement
» touché d'avoir désobéi à ses ordres; mais j'ose
» me flatter que mon frère excusera ma conduite,
» et qu'il ne m'ôtera ni ses bontés, ni l'amitié qu'il
» m'a toujours témoignée. Je n'ai fait que ce
» que tout gentilhomme aurait fait à ma place,
» et ce qui certainement est au fond de votre
» cœur; c'est la raison qui m'enhardit à vous im-
» plorer pour M. le duc de Bourbon qui m'est
» devenu fort intéressant, par la façon dont il s'est
» conduit vis-à-vis de moi; soyez persuadé qu'il
» est digne de votre clémence et de vos bontés :
» la plus grande faveur que vous puissiez m'ac-
» corder, mon frère, c'est dans cette occasion de
» ne point séparer mon sort du sien, et d'être
» persuadé de mon affliction, si je vous ai déplu,

» et que je ne désire de vivre que pour vous con-
» vaincre de ma vive tendresse, de mon respect et
» de mon sincère attachement.

» *Signé* Charles-Philippe. »

Quoique cette lettre me parût bien, comme je l'avais écrite extrêmement vite, je ne m'en rapportai pas à mon opinion, et je consultai plusieurs des gens qui étaient chez moi. Approuvée par eux, M. le comte d'Artois la copia de sa main, et l'envoya au roi par un de ses gens.

Jusque-là tout était fort bien, rien n'avait été négligé, et n'était susceptible d'autre chose que d'approbation. Il avait été assez mal arrangé que la reine viendrait ce jour-là à la comédie, et que M. le comte d'Artois irait l'y joindre. Indépendamment de ce que c'était pour M. le comte d'Artois manquer au roi, que de se montrer en public après avoir outrepassé ses ordres, c'était pour lui et pour la reine mendier des applaudissemens, qu'il faut toujours mériter, sans jamais les rechercher. La réflexion m'en vint d'abord que je sus cet arrangement; mais, n'étant plus à même de la soumettre au jugement de la reine, je n'osai pas de mon chef empêcher M. le comte d'Artois de suivre ce qu'elle avait préparé. Le public lui fit un froid accueil; et M. le duc de Bourbon fut comblé d'applaudissemens, ainsi que la duchesse. M. le comte d'Artois fut douloureusement affecté de ce traitement; car il sent le prix de l'opinion publi-

que, et finira par la conquérir, quand il sera mieux connu.

J'ai oublié de dire qu'à la première conversation que j'avais eue avec la reine, à Versailles, elle m'avait consulté pour savoir s'il ne fallait pas envoyer M. le comte d'Artois à la Bastille, au cas qu'il se battît; ce que j'avais totalement rejeté, comme inutile, en disant qu'il suffirait de l'exiler pendant huit ou dix jours à Choisy, ou dans quelqu'autre maison royale, et qu'en même temps on exilerait M. le duc de Bourbon à Chantilly; mon opinion étant qu'il ne fallait mettre aucune différence dans le traitement des deux princes.

J'allai, vers la fin de la comédie, me mettre sur le passage de la reine; et m'étant approché d'elle, je lui dis à l'oreille : *Au moins, Madame, point de Bastille.* — *Non,* me répondit-elle en poursuivant son chemin, *votre avis sera suivi.* La connaissant comme je la connais, il me fut facile de voir à son air qu'elle n'était pas contente, et que la façon dont elle et M. le comte d'Artois avaient été reçus du public, en était cause.

M. le prince de Condé ne mit pas assez de réserve dans sa conduite; au lieu de se renfermer, il ouvrit sa porte à tout Paris, et l'affluence fut si grande, que, quoique le palais Bourbon soit assez loin du Pont-Royal, l'embarras et les reculades commençaient déjà au quai. Le roi et la reine en furent si choqués, qu'ils se promirent bien de le lui faire connaître quand le moment en arriverait;

et M. le prince de Condé mit contre lui une occasion dont il aurait pu tirer un grand parti pour se rapprocher de la cour.

Il ne m'était point venu dans la tête d'aller au palais Bourbon; mais je trouvai dans ma soirée tant de gens qui en venaient, que je ne voulus pas être noté pour n'y avoir pas mis les pieds. J'y fus vers minuit, et je le trouvai encore rempli de monde. M. le prince de Condé, instruit que c'était moi qui avais fait la lettre de M. le comte d'Artois au roi, me reçut à bras ouverts, me prit à part, et nous causâmes beaucoup sur ce qui s'était passé et sur ce qui allait arriver. M. le duc de Bourbon, quand il m'eut fait une révérence, crut s'être acquitté; pour madame la duchesse de Bourbon, elle conserva avec moi l'air d'ironie qui ne l'avait pas quittée depuis le commencement de cette affaire; j'y opposai un air d'aisance qu'on prétend qui ne m'est point étranger, et que cette fois je ne cherchai pas à réprimer.

Le lendemain, M. le comte d'Artois reçut ordre d'aller en exil à Choisy, et M. le duc de Bourbon à Chantilly. Ils y restèrent huit jours.

Après l'heureuse issue d'un événement qui d'abord avait si mal tourné pour M. le comte d'Artois, et qui avait tant embarrassé et affligé le roi et la reine, après la part que j'avais eue à cette heureuse issue, je devais naturellement m'attendre à quelque témoignage de satisfaction. Non-seulement ni le roi, ni la reine, ni qui que ce fût, ne

m'en ouvrit la bouche, mais même dans le monde l'honneur en rejaillit sur le chevalier de Crussol, soit qu'il l'eût conté plus à son avantage qu'elle ne l'était dans le fond, soit que tout ce qu'il en dit, et le silence que je gardai sur cet objet, ainsi que je le fais toujours sur ce qui me regarde, fît tourner les yeux de son côté; il en eut presque tout l'honneur, et je n'en tirai que celui d'être content de moi, ce qui me suffira toujours.

Comment M. de Castries et M. de Ségur sont parvenus au ministère.

Écrit en 1781.

M. DE SAINT-GERMAIN s'étant tellement discrédité dans le ministère de la guerre, qu'on croyait bien qu'il n'y pouvait demeurer long-temps, le public nomma M. de Castries pour le remplacer. Il était trop désigné par l'opinion pour que tous les prétendans, et ceux qui ne l'aimaient pas, qui étaient en assez grand nombre, ne tâchassent pas de le dénigrer; les troupes surtout craignaient sa rigidité, son exactitude. Toutes ces différentes voix réunies, s'élevèrent à la fois pour l'éloigner du ministère. On chercha à le dépeindre minutieux, entêté, au-dessous de toute besogne en grand dont on voudrait le charger. Ces propos firent impression sur lui-même, et le dégoûtèrent au point que, loin de faire aucune démarche, il montra peu de disposition à accepter, si on lui offrait. La nomination de M. de Montbarrey au ministère de la guerre fit oublier cet objet, qui avait occupé la société pendant quelque temps.

En causant avec la duchesse de Polignac de ce qui venait de se passer sur le compte de M. de Castries, qui ne me paraissait pas avoir plus de désir d'être ministre de la guerre, que le public n'en

montrait à l'y voir parvenir, je lui dis qu'il me semblait que sa véritable place était le ministère de la marine, pour lequel son application suivie lui avait donné autant de connaissances, que son caractère ferme me paraissait propre à rétablir dans ce corps l'ordre et la discipline qui y étaient totalement éteints. Je fus soûtenu dans mon opinion par MM. de Vaudreuil et d'Adhémar; le premier avait bien des droits sur madame de Polignac, et le second jouissait de sa confiance.

M. de Vaudreuil, qui, en toute occasion, parlait comme un homme de haute naissance, ce que je ne prétends pas lui disputer, n'avait point d'ancêtres connus, du moins dont j'aie entendu parler. Son père avait été gouverneur de Saint-Domingue, et s'y était enrichi. Son oncle, major des gardes françaises, était mort lieutenant-général, et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. M. de Vaudreuil avait eu une figure charmante, que la petite-vérole a détruite. Jamais homme n'a porté la violence dans le caractère aussi loin que lui. Au jeu, à la chasse, dans la conversation même, la moindre contrariété le mettait hors de lui; et dans son emportement, il était provoquant au point qu'il est incroyable qu'il n'ait jamais eu d'affaires, tandis que journellement il devait s'en faire. Ses fureurs étaient encore moins le produit d'un sang aisé à s'enflammer, que celui d'un amour-propre sans mesure, qui non-seulement ne supportait aucune supériorité, mais même s'irritait de l'égalité.

Comme sa paresse et son indocilité l'éloignaient de toute contrainte et de tout emploi où sa position devait naturellement l'appeler, cet amour-propre ne portait guère que sur des objets futiles de société, qui le rendaient plus fatigant encore. Toujours véhément, il n'admirait qu'avec enthousiasme, et blâmait de même. Aussi prompt à l'un qu'à l'autre, il changeait d'avis avec autant de facilité qu'il en adoptait un. Son esprit avait peu de charmes; mais il était assez juste, assez raisonnable, lorsque la prévention ne le dominait pas, ce qui était rare, ou qu'il ne parlait pas de lui, ce qui était plus rare encore.

Un crachement de sang fréquent et la plus mauvaise santé l'avaient enfin rendu hypocondre et vaporeux; à quoi n'avaient pas peu contribué le désir d'occuper de lui, et la complaisance avec laquelle madame de Polignac et sa société, dans laquelle il avait long-temps despotiquement régné, prenaient l'impression qu'il lui plaisait d'y donner. Tous ces défauts étaient rachetés par d'excellentes qualités. M. de Vaudreuil était ami chaud et constant, noble, franc, loyal, serviable, et d'une probité si exacte, qu'il la poussait quelquefois à une sorte de férocité dont j'ai toujours trouvé des traces dans les Américains.

M. d'Adhémar, né pauvre, avait débuté sous le nom de Montfalcon, sous-lieutenant dans le régiment de Rouergue, où il vivait obscurément et où il était devenu capitaine. Attaqué à la fleur de l'âge

d'un rhumatisme goutteux, il obtint la majorité de Nîmes. Il devait naturellement y languir et y finir sa carrière. Né avec une ambition démesurée, il avait de plus les qualités nécessaires pour la mettre à profit ; une jolie figure, l'esprit doux, insinuant, et de conduite ; il ne montrait point assez de génie pour offusquer, ni des qualités assez brillantes pour être craint. Ne sortant point du rôle et du caractère de protégé, il n'effarouchait personne et parvenait ainsi à ses fins sans qu'on cherchât à le barrer. Pendant son séjour à Nîmes, il eut quelques notions qu'il était Adhémar, maison très-ancienne qui passait pour être éteinte dans l'opinion générale. Sa santé s'étant rétablie, il songea à se tirer de la position où elle l'avait réduit ; il sentit que ce ne serait qu'à Paris qu'il y parviendrait ; il y vint. Son goût, l'avantage de sa figure, un calcul juste, lui firent comprendre que c'était par le moyen des femmes qu'il fallait parvenir ; maxime qu'il a constamment suivie, d'autant qu'il était convaincu, ainsi qu'on le lui a souvent entendu répéter, qu'il ferait toujours faire à une femme ce qu'il voudrait.

Il avait connu M. de Ségur à la guerre ; ce fut chez lui qu'il débuta. L'intérêt qu'il lui montra, sa situation, sa pauvreté intéressèrent bientôt aussi madame de Ségur, qui se déclara hautement pour sa protectrice.

Il reconnut facilement que le moyen le plus sûr et le plus prompt pour entrer dans le chemin de la fortune, c'est d'avoir un beau nom. Il chercha donc

à réaliser les notions qu'il avait eues à Nîmes, d'être de la maison d'Adhémar. Il porta ses papiers chez Chérin, qui lui dit que comme il était plus que persuadé qu'il n'existait plus d'Adhémar, il lui fallait aussi plus que des preuves ordinaires pour le faire revenir de son opinion. Soit que M. d'Adhémar parvînt à les lui donner, soit qu'il ait pris d'autres moyens tout aussi efficaces de le convaincre, au bout de quelque temps, Chérin lui délivra un certificat qui attestait qu'il était descendant de cette ancienne maison. Ayant fait ce premier pas qui le mit en jouissance de tous les agrémens de la cour, il songea à franchir le second, celui d'avoir un régiment.

M. de Ségur en parla à M. le duc de Choiseul, alors ministre de la guerre, et me pria de solliciter aussi. Le hasard fit que lorsque je lui en parlai, il venait de recevoir une lettre pleine d'esprit et de bon ton de je ne sais plus qui, à peu près dans la même position que M. d'Adhémar, et qui demandait la même grâce. Il n'en fallait pas davantage pour intéresser M. de Choiseul, qui, confondant Adhémar avec cet autre, me répondit que c'était un homme d'esprit entre les mains duquel un régiment serait fort bien, et qu'il en aurait sûrement un. En effet, M. d'Adhémar eut le régiment de la marine, et l'autre en fut pour sa lettre. Bientôt M. de Choiseul reconnut sa méprise, mais il était trop tard pour en revenir. Cependant le régiment de Chartres étant venu à vaquer, on y fit passer

M. d'Adhémar, et M. de Choiseul fut libre de nommer à celui de la marine.

M. d'Adhémar servit avec beaucoup de distinction à la tête du régiment de Chartres; et sa position lui fit vivement sentir les inconvéniens de la pauvreté, qu'il soutenait cependant avec une patience, une noblesse, une gaieté qui le rendaient intéressant. Un mariage riche était ce qui pouvait le mettre le plus promptement au-dessus de ses affaires; mais la chose n'était pas aisée pour un homme qui n'avait rien (1). Il s'en présenta un très-considérable, d'une mademoiselle Pé***, fille d'un intendant des colonies, qui s'y était tellement enrichi à force de voler, qu'il avait été traduit en justice, et aurait été pendu si on pendait les gens qui ont beaucoup d'argent à donner. Ce parti tenta d'Adhémar : la fortune immense qu'il lui offrait l'éblouit un instant; mais je lui dois cette justice qu'il se rendit bien vite aux représentations de ses amis, qui lui firent envisager quel tort ferait à sa réputation une telle alliance.

L'amour le dédommagea de ce sacrifice. Une madame de Valbelle, veuve depuis quelque temps, qui, du vivant de son mari, ne s'était pas refusé quelques amans, et notamment avait été liée avec

(1) M. d'Adhémar, n'étant encore que M. de Montfalcon, était si persuadé d'avance du pouvoir d'une résolution bien prise, qu'il dit un jour, à l'un des grands-vicaires de l'évêque d'Angoulême : « *Je me ferai reconnaître Adhémar; j'aurai un régiment, un grand* » *crédit, une grande fortune*, etc. »

M. d'Aiguillon; madame de Valbelle, dis-je, fit connaissance avec M. d'Adhémar, et le trouva parfaitement à son gré. Trop âgée pour inspirer le moindre sentiment, on lui fit aisément entendre que ce ne serait qu'à titre de mari qu'elle pourrait se procurer M. d'Adhémar. M. de Ségur, ami commun, s'entremit dans cette affaire et la mena promptement à sa fin, c'est-à-dire, au mariage. Si M. d'Adhémar avait eu la moindre fortune, l'alliance pouvait être critiquée; mais il mourait de faim; il trouvait une femme qui voulait partager un bien assez considérable avec lui; la chose essuya des plaisanteries, et passa.

A l'ordinaire, les commencemens allèrent bien; mais bientôt la galanterie du mari occasiona des querelles dans le ménage. Il essuya des reproches, des humeurs; il s'en moqua, sauva les apparences pour n'être pas blâmé du public, et réduisit enfin sa femme à se faire dévote, dernière métamorphose des femmes tendres, dont le cœur, accoutumé à être rempli par un objet, finit par l'être de Dieu, parce que c'est le seul qui leur reste.

M. d'Adhémar, né avec beaucoup d'ambition et encouragé par des succès, songea à joindre à la carrière militaire où il se distinguait celle de la politique, comme un moyen de plus d'atteindre à la fortune. Il parvint encore à être nommé ministre du roi à Bruxelles. M. de Saint-Germain ayant fait un règlement qui interdisait la réunion de ces deux carrières, M. d'Adhémar se trouva dans la nécessité

d'opter, et il se détermina pour la politique, n'étant encore que colonel à un âge qui ne lui permettait pas d'espérer une grande fortune militaire.

Il avait depuis long-temps des liaisons d'amitié avec M. de Vaudreuil et madame de Polignac, liaisons qu'il chercha à augmenter, voyant que madame de Polignac était parvenue à un degré de faveur et d'intimité auprès de la reine, qui ne laissait plus de doute que ce ne fût un sentiment solide, et non pas un goût passager comme cette princesse en avait eu plusieurs. M. d'Adhémar sentit de quel avantage il pouvait être pour lui de gagner la confiance de la duchesse de Polignac. Il employa tout ce qu'il put imaginer de moyens pour y parvenir, et y réussit si bien qu'elle se livra entièrement à lui et à ses conseils.

Depuis long-temps lié avec M. de Ségur, je désirais le faire ministre de la guerre. Croyant le moment favorable, je ne m'occupai plus que des moyens de parvenir à l'exécuter. Comme j'avais déjà échoué deux fois dans le dessein de faire des ministres, j'étais devenu plus habile dans l'art difficile de préparer et d'opérer un changement à la cour; d'ailleurs, ma position était bien différente. Lorsque j'avais voulu faire nommer M. d'Ennery ministre de la marine et M. de Castries ministre de la guerre, seul, sans soutien, j'étais obligé de tout hasarder, de brusquer les événemens, d'agir ouvertement, et d'essayer à force d'audace de l'emporter sur M. de Maurepas qui, d'un mot, renversait tous

les édifices que j'essayais d'élever contre sa toute-puissance.

La situation de la cour n'était plus la même. La duchesse de Polignac, dépositaire des pensées les plus cachées de la reine, jouissant de toute sa confiance, la dirigeait comme elle voulait, non pas pour sa conduite particulière, mais sur les grands objets, et disposait entièrement du crédit immense que cette princesse avait sur le roi. J'étais ami intime de madame de Polignac; et quoique son sentiment pour M. d'Adhémar eût rendu sa confiance et son amitié pour moi peut-être moins vives, cependant je n'ai jamais remarqué de changement en elle à mon égard, sinon un moindre penchant à m'ouvrir son cœur, qui ne m'était pourtant point fermé toutes les fois que je cherchais à y lire. Ce fut par son moyen que je jugeai que je ferais M. de Ségur ministre de la guerre, et je pensai qu'il fallait tenir une conduite toute différente de celle que j'avais eue en pareille occasion, c'est-à-dire, de mettre de l'adresse, de la patience et du secret où j'avais été forcé d'employer de la précipitation et de la confiance.

Avant d'aller plus avant, il est nécessaire de faire connaître M. de Ségur. Il est d'une très-petite taille; ses traits sont assez bien; son esprit est plus solide qu'agréable; il a toutes les connaissances qui ont rapport au régime militaire qu'il possède à fond.

Aucun homme n'a poussé aussi loin que lui le

courage physique et moral. Victime de plusieurs blessures cruelles, il envisageait de son lit la mort, avec autant de tranquillité que dans le combat, et il surmonte avec la même force de caractère les chagrins et les situations pénibles de la vie. Franc, loyal, patient, bon ami, juste, ces excellentes qualités sont quelquefois ternies par l'humeur qui le domine souvent. Il est lent à prendre une opinion; mais, ni amitié, ni faveur, ni aucune considération ne peut le faire écarter d'un principe qu'il a adopté. Impénétrable et ferme, M. de Ségur semble être né pour le ministère de la guerre, et certainement il était le seul capable de réprimer la licence, l'anarchie, et le chaos où le militaire était tombé.

D'après le plan de conduite que je m'étais formé, je ne m'ouvris à personne du dessein que j'avais de porter M. de Ségur au ministère. Causant avec madame de Polignac, sur la conduite inouïe de M. de Montbarrey, lui remontrant avec force le mal qu'elle faisait aux troupes, et la nécessité de le renvoyer, si l'on ne voulait pas tout perdre, j'ajoutai que je ne connaissais qu'un seul homme capable de rétablir l'ordre, et que c'était M. de Ségur, sur le compte duquel j'entrai dans un grand détail.

Madame de Polignac, qui ne le connaissait pas bien particulièrement, et qui n'avait fait que le voir dans la société, m'écouta sans rien m'objecter; mais sans autre conviction que celle qu'on accorde

à un ami en qui on a confiance, et qui nous parle sur une matière qu'il entend mieux que nous. Comme je la trouvai assez froide sur tout ce que je lui disais, je ne jugeai pas à propos de la presser davantage dans une première conversation. Je résolus même de mettre de l'intervalle avant de revenir sur cet objet. Cependant je l'entretenais journellement des torts de M. de Montbarrey, et la matière était ample; différens motifs m'y engageaient : l'envie que son renvoi fît place à M. de Ségur, le bien de la chose, et ma part de la haine qu'il s'était attirée de toute la tête du militaire, dont il n'avait employé personne en 1779, lorsqu'on avait projeté de faire une descente en Angleterre.

A quelque temps de là, me trouvant tête à tête avec madame de Polignac, et parlant encore de M. de Montbarrey, elle me dit qu'en effet il n'était plus possible de le garder, et qu'il fallait faire un choix pour le remplacer. Ce propos m'étonna, d'après l'ouverture que j'avais faite sur M. de Ségur. Ne sachant si elle parlait sérieusement, ou si elle plaisantait, je voulus la voir venir, et je lui demandai pour qui elle penchait : « Pour un homme » de vos amis, me répondit-elle, pour M. de Sé- » gur. Ce sont MM. de Vaudreuil et d'Adhémar » qui me l'ont indiqué, et qui m'ont fort assuré » qu'on ne pouvait en prendre un meilleur. Qu'en » pensez-vous ? »

Le ton qu'elle employa me fit voir qu'elle parlait sérieusement, et qu'elle avait parfaitement

oublié la conversation que j'avais eue avec elle. Je n'eus garde de la lui rappeler : on a beau jeu pour donner du poids à une idée, lorsqu'on ne passe pas pour en être l'auteur. Au contraire, je fis semblant de réfléchir pendant quelques instans, et je lui dis qu'en effet ces messieurs et elle avaient raison ; que M. de Ségur avait toutes les qualités nécessaires pour faire un bon ministre de la guerre, et toutes celles qu'elle et la reine pouvaient désirer ; que je lui répondais que jamais il ne manquerait à l'attachement et à la reconnaissance, non plus qu'à tout ce qu'on peut attendre d'un parfait honnête homme ; qu'enfin, s'il était possible de déterminer la reine, à la seule chose pour laquelle elle devait tout mettre en usage, c'est-à-dire, de faire des ministres que l'opinion désignât, certainement elle ne pouvait mieux choisir que M. de Ségur. « Eh bien ! répliqua madame de » Polignac, il faut suivre cette idée ; mais pour » qu'elle puisse réussir, il est nécessaire de garder » le secret le plus profond. » Je trouvai qu'elle avait bien raison.

Le suffrage que MM. d'Adhémar et de Vaudreuil avaient donné à M. de Ségur ne m'étonna point. Le dernier avait été intime ami de madame de Ségur ; par conséquent à même de connaître son mari, et de lui rendre justice. La reconnaissance suffisait pour déterminer le premier en sa faveur, et c'est à ce sentiment que j'attribuai d'abord la chaleur et la suite que M. d'Adhémar mit à le

faire ministre. A la longue, je vis que je lui avais fait plus d'honneur qu'il ne méritait.

La première fois que je revis ces messieurs, je leur dis que madame de Polignac m'avait appris leur opinion, et sur le ministre de la guerre actuel, et sur celui qu'ils pensaient devoir le remplacer; je les confirmai tant que je pus dans ces sentimens, et je les échauffai de mon mieux, pour ne pas différer à agir de concert. Je trouvai dans M. de Vaudreuil la chaleur qu'il met à toute idée nouvelle qu'il adopte, et la même vivacité dans M. d'Adhémar.

Il ne s'agissait plus que de rompre la glace vis-à-vis de la reine, et ce ne pouvait être que l'ouvrage de madame de Polignac; car il y avait longtemps que je m'étais imposé de ne plus entamer aucune affaire vis-à-vis cette princesse, et de me borner à lui répondre, sans me mêler que de celles dont elle me parlerait.

Madame de Polignac ne tarda pas à nous apprendre qu'elle avait eu la conversation que journellement nous lui demandions, et que la reine avait adopté et le renvoi de M. de Montbarrey, et la nomination de M. de Ségur. Ce n'était qu'un premier pas, et certainement le moins difficile. Le roi n'était pas non plus fort embarrassant; mais il y avait madame de Maurepas qui avait poussé M. de Montbarrey au point de fortune où il était parvenu, et qui le soutenait en toute occasion. La légèreté de M. de Maurepas et les efforts de madame de Mau-

repas donnaient prise sur ce ministre. Mais comment attaquer un homme dans son affection et son amour-propre ? il ne restait qu'une seule espérance : c'est que l'administration militaire étant tombée dans une décadence totale, forcerait enfin à renvoyer M. de Montbarrey.

Il fut de nouveau conclu que le secret le plus profond était nécessaire, dans la crainte que, si la moindre chose transpirait, M. de Maurepas ne prévînt le roi, et que la reine ne le trouvât averti, et disposé contre ce qu'elle lui proposerait. Madame de Polignac me demanda même de n'en pas parler à M. de Ségur, par l'appréhension qu'un mot échappé ne renversât tous nos projets. Je le lui promis ; mais je ne tins pas parole : encore devais-je à M. de Ségur, dans un pas comme celui-là, de savoir ses intentions. J'étais d'ailleurs trop sûr de lui pour craindre la moindre indiscrétion de sa part.

A la première ouverture que je lui fis, il me regarda avec le plus grand étonnement, et me crut devenu fou. Il avait toujours été si loin de toute intrigue, de toute vue ambitieuse, que jamais ses idées ne se portaient au-delà du cours ordinaire des choses, du moins sur celles qui le regardaient. Il écouta, avec la plus grande attention, le détail que je lui fis du projet que j'avais formé, et de la conduite que j'avais tenue, pour l'amener au point où il était. Il sentit les inconvéniens, les charges et les dangers de la carrière dans laquelle je vou-

lais le faire entrer, ainsi que son insuffisance pour se conduire à la cour. En même temps, il se montra sans effroi sur la tâche qu'il avait à remplir; et il avait raison. Consommé dans tous les détails militaires, il était sûrement au-dessus de la besogne d'un ministre de la guerre. Ces deux différens sentimens, joints à la surprise que lui causait une idée nouvelle qui n'était jamais entrée pour rien dans le calcul de sa vie, le jetèrent dans une sorte d'incertitude qui l'empêcha, dans ce premier moment, ni d'accepter, ni de refuser : je le laissai à lui-même, après lui avoir demandé le plus grand secret.

Dans une seconde entrevue, je le trouvai plus familiarisé avec l'idée du ministère. Il ne pouvait cependant se persuader qu'il y atteindrait. Né défiant, et se flattant peu sur ce qui le regardait, il doutait toujours du succès. Je l'encourageai de mon mieux, surtout à la patience : car, connaissant la longueur de madame de Polignac, et les distractions de la reine, je me doutais bien que la chose n'était pas près de finir, et je ne me trompais pas.

Plusieurs mois s'écoulèrent. Je ne cessai, pendant ce temps, d'exciter madame de Polignac, pour qu'elle échauffât la reine, qui répondait toujours qu'elle persistait dans son dessein, mais qu'il ne fallait rien précipiter. M. d'Adhémar, impatienté de ces longueurs, s'en prenait à madame de Polignac. Je la traitais avec plus de douceur;

mais ni lui avec sa vivacité, ni moi avec ma patience, nous ne gagnions rien.

Enfin, un jour elle nous apprit que la résolution était prise de renvoyer M. de Montbarrey. Elle ajouta que n'étant pas encore sûr que M. de Ségur le remplacerait, il fallait garder M. de Montbarrey, jusqu'à ce qu'on fût certain de son fait; ce qui ajoutait une difficulté de plus à l'affaire. Il faut avouer que cette manière de voir était juste.

A peu près vers ce temps, M. Necker découvrit que M. de Sartines, ministre de la marine, avait chargé ce département de vingt millions de dettes, dont il ne lui avait donné aucune connaissance. M. Necker jeta feu et flamme, et ne laissa pas échapper ce prétexte fondé de faire renvoyer M. de Sartines qu'il haïssait mortellement, et de porter à sa place M. de Castries, qu'il aimait beaucoup. Il profita aussi de cette occasion pour essayer de démontrer au roi le danger de laisser chaque ministre maître des fonds dans son département; fortifiant de l'avantage de l'État l'ambition qu'il avait de se rendre le maître de tout, par le droit de disposer seul de l'argent : projet qu'il suivit avec tant de chaleur et si peu d'adresse, qu'enfin il en fut la victime.

La reine était alors à Trianon, avec sa société intime, pour y jouer la comédie. Je ne savais rien de ce qui se passait; j'ai déjà répété plusieurs fois que, ne voulant plus me mêler d'aucune affaire, je ne faisais aucune question, et que je me bornais à

écouter ce qu'on me disait, qui n'était pas grand'-chose. Car, depuis que M. d'Adhémar s'était emparé de madame de Polignac, elle n'éprouvait plus, je le répète, le besoin de me faire des confidences, et nous ne nous parlions presque jamais tête à tête, parce qu'il ne la quittait pas d'un pas.

Quoique l'obsession de M. d'Adhémar pour madame de Polignac fût poussée au dernier degré, cependant elle parut encore s'augmenter dans ce voyage de Trianon : il était sans cesse à son oreille. Si elle changeait de place, il la suivait à table, à la promenade, dans sa chambre : il ne l'abandonnait pas plus que son ombre. Je voyais bien qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire; mais comme j'étais sûr qu'il ne s'agissait pas de M. de Ségur, et que j'ignorais que ce fût de M. de Castries, le reste m'était assez indifférent.

Le roi fit pendant Trianon un voyage de trois jours à Compiègne, où je le suivis. Il y reçut un courrier de M. de Maurepas, dont il ne transpira rien. C'était matière à réflexion. Cette pensée ne me vint pas dans la tête. De retour à Paris, j'allai chez madame de Polignac, où, comme à l'ordinaire, je trouvai M. d'Adhémar. « Je ne veux pas, » me dit-elle, lui présent, que vous appreniez par » le public ce qui se passe. Le roi s'est résolu, » quoiqu'avec peine, à renvoyer M. de Sartines, » et M. de Castries sera nommé ministre de la » marine demain. C'est l'ouvrage de la reine. Elle » a déterminé le roi à ce choix, et elle m'a chargée

» de l'apprendre à M. de Castries, qui a été infi-
» niment froid dans ma première conversation
» avec lui; dans la seconde, il s'est enfin décidé à
» accepter. »

D'après cela, je ne doutai nullement que ce ne fût la reine seule, et à l'insu de M. de Maurepas, qui eût fait M. de Castries ministre de la marine. Je le crus d'autant plus, que le roi alla tout exprès à Paris voir M. de Maurepas qui avait la goutte, et passer deux heures avec lui, ce qui avait tout-à-fait l'air d'un emplâtre pour le soufflet que ce ministre avait reçu. Depuis ce temps, il a dit que le roi lui avait écrit pour le consulter, et que ce n'était que d'après son approbation qu'il avait choisi M. de Castries. M. Necker se vanta aussi que c'était son ouvrage. Quoi qu'il en fût, j'étais convaincu que M. de Castries était l'homme le plus propre au ministère de la marine, comme je l'avais trop souvent répété à madame de Polignac, et je fus ravi de le voir à cette place, pour le bien de la chose et pour lui.

Cette nouvelle m'éclaircit la raison du redoublement d'assiduité de M. d'Adhémar, auprès de madame de Polignac. Un ambitieux veut toujours avoir part aux grands événemens, afin de se donner l'air de les avoir dirigés. D'ailleurs, c'était assez bien voir à lui, que de chercher à être l'ami de M. de Castries, l'homme du monde le plus reconnaissant, et qui n'a jamais oublié un service. Cela allait aussi à la liaison que M. d'Adhémar avait avec M. Necker, qu'il courtisait d'autant plus, que dans ce temps-là

M. Necker avait tout l'air de devenir un jour le maître, et ce jour n'aurait pas été éloigné, si la tête ne lui eût pas tourné, au point de se perdre à plaisir.

Je pris occasion de la nomination de M. de Castries, pour demander à madame de Polignac si la reine en resterait là, et si, ayant eu le crédit de faire un ministre de la marine, elle ne voudrait pas aussi faire un ministre de la guerre. Madame de Polignac me répondit qu'en effet il était temps de s'occuper vivement et sérieusement de M. de Ségur, et qu'elle allait y donner tous ses soins. M. d'Adhémar, présent à l'entretien, appuya fortement cette résolution. Je remarquais cependant, depuis quelque temps, qu'il me répondait à peine lorsque je lui parlais des longueurs qu'essuyait la réussite de notre projet.

J'imaginai que le froid qu'il me témoignait tenait au même point de vue que je lui avais attribué dans la nomination de M. de Castries, qui était de ne vouloir partager avec personne le service, afin d'être le seul qui eût des droits à la reconnaissance. Connaissant sa chaleur, sa suite et son adresse, je me déterminai facilement à lui abandonner le mérite. C'est un moyen de succès infaillible, que de laisser la gloire et l'espérance du profit à ceux qui en ont le plus de désir. On atteint toujours le but, lorsqu'on a l'art d'y faire tendre l'intérêt des agens consommés dans l'intrigue, qu'on emploie; et dans ce cas, avoir l'air de n'être pour rien dans l'opération, est la conduite la plus efficace qu'on puisse

tenir. Je voulais que M. de Ségur eût le ministère de la guerre : prendre le chemin le plus sûr pour l'y faire parvenir, était tout ce qu'il me fallait. M. de Vaudreuil parut aussi se refroidir, quoique pensant toujours de même, ce qui tenait plus à son caractère qu'à toute autre considération; car, en tout il se calmait d'autant plus facilement, qu'il mettait plus de chaleur dans le début.

Fort peu de temps après cette conversation, madame de Polignac, qui croyait que M. de Ségur ignorait parfaitement ce qui se passait, me dit qu'il était temps de l'instruire, et qu'elle ne serait pas fâchée d'avoir un entretien avec lui. Je l'en avertis, et ne fus pas peu surpris, lorsqu'au sortir de cet entretien il m'apprit qu'après les premiers témoignages de sa reconnaissance, et des marques d'intérêt de la part de madame de Polignac, elle lui avait dit que comme le détail qu'il aurait serait très-considérable, et que d'ailleurs il était sujet à des attaques de goutte, pendant lesquelles il ne pouvait supporter un grand travail, elle imaginait qu'il ne serait pas fâché d'avoir quelqu'un qui l'aidât, et qu'elle ne voyait personne qui y fût plus propre que M. d'Adhémar, dont il connaissait plus que personne le mérite, les talens, et sur l'attachement duquel il pouvait compter.

M. de Ségur ne se méprit point à l'insinuation, et répondit net que jamais il ne consentirait à avoir un adjoint; qu'il rendait justice à M. d'Adhémar sur tous les points; mais que s'il fallait parvenir

au ministère à cette condition, de ce moment il y renonçait.

Madame de Polignac, qui vit le peu de réussite de la proposition, recourut après, et lui dit qu'il se méprenait à son intention; qu'assurément elle ne mettait aucune condition au service qu'elle voulait lui rendre, et que ce n'était que pour son intérêt personnel qu'elle avait imaginé que M. d'Adhémar pouvait lui être de quelque secours; mais que puisque la chose ne lui convenait pas, il n'en serait plus question.

J'approuvai infiniment la conduite de M. de Ségur, et je l'exhortai fort à être inébranlable sur le fait d'un adjoint; que cette condescendance le déjouerait dès le premier moment, et lui ferait faire le second tome de M. de Saint-Germain et de M. de Montbarrey.

Ce trait me fit voir clair dans la conduite de M. d'Adhémar; en général, la société de madame de Polignac ne rendait pas à M. de Ségur la justice qui lui était due. On ne lui croyait ni la fermeté, ni les lumières que j'avais parfaitement démêlées en lui. On pensait que j'influais infiniment sur son opinion. D'après cela, je compris aisément pourquoi M. d'Adhémar m'avait éloigné, autant qu'il l'avait pu, de cette affaire. Je fus un peu honteux de m'être mépris au motif de sa conduite. Un homme qui agit toujours aussi franchement que je le fais, se trompe facilement aux replis d'un ambitieux.

Je n'appréhendai pourtant point que les projets de M. d'Adhémar évanouis, le fissent changer de conduite dans ce qui restait encore à faire, pour mettre M. de Ségur à la guerre. Agir différemment eût été se trop démasquer aux yeux de M. de Ségur, aux miens, à ceux de madame de Polignac même, enfin à ceux du public, qui aurait fini par savoir la cause de cet événement. D'ailleurs, je suis bien convaincu qu'il pensait que, manquant son objet dans ce moment, son adresse et les circonstances le lui feraient atteindre à la première occasion.

Quels que fussent ses calculs, j'eus raison de juger ainsi. M. d'Adhémar ne se démentit point, et M. de Ségur, toujours honnête et loyal, eut une explication avec lui, où il lui parla avec autant de franchise que d'amitié. M. d'Adhémar lui répondit comme un homme qui lui était tout dévoué, et qui n'avait d'autre dessein que de lui être utile.

M. de Castries, souvent instruit de choses assez cachées, ou qu'on avait peut-être cherché à gagner pour l'adjonction de M. d'Adhémar, ami de M. de Ségur depuis long-temps, me parla avec inquiétude de cette adjonction, et me demanda de prévenir les démarches qu'on pourrait faire sur cet objet, capable de ternir la réputation de notre ami commun. Je le rassurai sur sa façon de penser et sur la mienne, en lui apprenant ce qui s'était passé.

On fut un peu embarrassé du côté de madame de Polignac, de s'être autant avancé et aussi inutilement sur le compte de M. d'Adhémar. Le duc de

Polignac, qui jusque-là n'avait point paru dans cette affaire, m'en parla; il me dit que jamais on n'avait prétendu mettre de condition au service qu'on voulait rendre à M. de Ségur; que c'était une simple proposition qu'on lui avait faite, dans l'idée qu'elle lui serait commode et agréable; qu'il paraissait tout simple que cela ne lui convînt pas. Madame de Polignac me tint le même langage, et me pria de bien convaincre M. de Ségur de cette vérité.

M. de Ségur eut une attaque de goutte assez vive. Dès qu'il put se soutenir il alla à Versailles, et fit une faute. Les moindres choses portent coup à la cour : il y montra un visage si pâle et si défait, un air si cassé, que lorsqu'enfin la reine le proposa au roi pour le ministère de la guerre, avec plusieurs autres, pour mieux masquer sa véritable intention, le roi lui répondit que pour M. de Ségur, il n'y avait pas moyen d'y penser, que la goutte le rongeait, et qu'il n'en pouvait plus.

Cette ouverture une fois faite au roi, M. de Maurepas en fut bientôt instruit, et par conséquent madame de Maurepas. Quoique M. de Maurepas eût été de tout temps ami intime de la mère de M. de Ségur, dont il était contemporain, et qu'il eût toujours témoigné de l'amitié à M. de Ségur, il ne put se défendre de l'influence que madame de Maurepas avait sur lui. Joignez-y la crainte de voir faire encore un ministre à la reine, et peut-être l'humeur de ce que M. de Ségur ne s'était pas adressé à lui : tous ces motifs réunis lui firent

opposer la résistance la plus forte à ce que M. de Ségur fût nommé à la guerre. Il convenait à peu près de l'insuffisance de M. de Montbarrey; mais il le soutenait; il fit tant qu'il parvint, apparemment par le moyen du roi, à faire revenir la reine de son opinion, même à lui persuader qu'on l'avait trompée, et que madame de Polignac avait abusé de l'ascendant qu'elle avait sur elle.

Cette princesse, dans le premier mouvement de sa colère, eut avec madame de Polignac une explication. Elle lui fit sans ménagement les reproches les plus amers et les plus offensans, jusqu'à lui dire qu'elle l'avait mise en avant et sacrifiée à des vues particulières, en lui proposant un homme incapable par sa santé de la place pour laquelle elle l'avait fait le désigner. Madame de Polignac, douce naturellement, peut-être même quelquefois apathique, ne supportera jamais rien de ce qu'elle ne croit pas convenir à une femme comme elle, et à la façon noble et pure dont elle pense et se conduit. Maîtrisant la fureur que lui causaient les reproches de la reine, et la véhémence avec laquelle elle les lui faisait, madame de Polignac repoussa les propos de la colère par ceux de la raison, et termina son discours par dire à la reine, en se levant, que du moment qu'elle s'était permis un instant d'avoir sur son compte l'opinion qu'elle venait de lui montrer, il ne convenait plus à ce qu'elle se devait de lui être attachée; qu'elle allait partir sur-le-champ pour ne plus remettre les pieds à la cour, et que

prenant ce parti, elle ne devait pas conserver les bienfaits qu'elle avait reçus d'elle; que dès cet instant elle les lui remettait tous, jusqu'à la charge de son mari, qui ne l'en dédirait sûrement pas.

La reine, surprise du discours de madame de Polignac, du ton noble et froid dont elle l'avait tenu, sentant apparemment la perte qu'elle allait faire, et renaître en elle le sentiment vif de son amitié; d'ailleurs, liée intimement avec elle par tout ce qu'une confiance sans bornes peut amener d'effusion de cœur; la reine se radoucit, et chercha à réparer ce qu'elle venait de faire; mais en vain. Madame de Polignac demeurait inébranlable, et se tenait dans les limites du respect dû à la reine, en employait le langage, accompagné d'un froid bien capable d'affliger cette princesse, dont l'affliction redoublait par la résistance même que madame de Polignac opposait à ses empressemens.

Dans la violence de cette situation, les larmes inondèrent son visage; elle finit par se jeter aux genoux de madame de Polignac, par la conjurer de lui pardonner, et lui dire tout ce que le regret de l'avoir offensée, tout ce que l'amitié la plus tendre purent lui inspirer.

Ce fut là qu'échoua la fermeté de madame de Polignac; elle laissa couler ses larmes à son tour, serra la reine dans ses bras, et commença avec elle une conversation où elle lui parla avec cette vérité et cet attachement qui doivent la rendre si pré-

cieuse à cette princesse, et qui se termina par ce que les nœuds de leur amitié furent plus resserrés que jamais, et que la reine fut dans une plus forte détermination de protéger M. de Ségur.

Je n'étais pas tellement persuadé de la persévérance de conduite de M. d'Adhémar, eu égard aux intérêts de M. de Ségur, que je ne le veillasse de près; mais je le trouvai toujours invariable, et je jugeai que je pouvais être tranquille.

Du moment que M. de Maurepas fut instruit que la reine avait des vues sur M. de Ségur, la chose fut bientôt divulguée. Indépendamment de ce que jamais homme n'a été moins secret, il fut vraisemblablement bien aise de l'ébruiter, parce que le public ne manque jamais de se déclarer d'avance contre quelque choix que ce soit, et de dénigrer par des vérités ou des calomnies celui qu'il regarde. Il espéra apparemment, par ce moyen, détruire totalement M. de Ségur dans l'esprit du roi. Si ce fut là son dessein, il réussit; car on ne parlait d'autre chose dans le monde, et les cabales étaient grandes contre M. de Ségur. M. de Montbarrey se tenait tranquille au milieu de cette fermentation. On était bien convaincu qu'il ne resterait en place que jusqu'à ce qu'un des deux partis l'emportât et fixât le choix du roi. J'ai su depuis que les amis de M. de Montbarrey lui remontrèrent avec tant de force et de vérité le rôle qu'il jouait, qu'enfin il prit son parti. Il pria M. de Maurepas de parler au roi, et le chargea, au cas que les réponses de ce prince ne

fussent pas telles qu'il pouvait les désirer, de lui remettre sa démission. M. de Maurepas s'acquitta de la commission ; et ayant trouvé le roi déterminé à ne pas garder M. de Montbarrey, il remit sa démission que ce prince accepta. M. de Montbarrey partit pour Paris vers les dix heures du soir.

Comme tout cela s'était passé du roi à M. de Maurepas, et de celui-ci à M. de Montbarrey, qui que ce soit ne se doutait que ce dernier n'était plus en place, excepté le duc de Coigny, fort ami de ce ministre. Allant par hasard chez lui pour lui parler d'affaires, il sut de lui qu'il allait monter en voiture pour ne plus revenir. Personne, à commencer par la reine, que le roi n'avait pas vue, n'avait de notion de ce qui venait de se passer, quelque intérêt que nous eussions d'être instruits. Cette ignorance occasiona même une tracasserie : car, nous trouvant rassemblés le soir comme à notre ordinaire chez madame de Polignac, madame de Châlons, qui très-certainement n'ignorait rien, puisque le duc de Coigny était instruit, madame de Châlons parla du départ de M. de Montbarrey. Nous nous regardâmes tous avec un grand air d'étonnement ; le duc de Coigny et madame de Châlons crurent que nous voulions les persiffler, et nous le firent sentir avec aigreur. On leur répondit sur le même ton, et ce commencement d'éloignement, qui pourtant se raccommoda promptement, comme cela devait être, laissa un levain qui ne tarda pas à se développer, et qui eut quelques suites.

Le roi ni M. de Maurepas ne s'étaient pas attendus que M. de Montbarrey prendrait son parti ; au moyen de quoi ils se trouvèrent pris au dépourvu, car il s'en fallait bien que le roi fût décidé pour M. de Ségur : la reine ne mettait ni assez de chaleur, ni assez de suite pour déterminer ce prince en sa faveur, et M. de Maurepas ne voulait absolument pas que ce fût lui. Pour se donner le temps de faire un choix, on chargea par *interim* M. de Vergennes du portefeuille de la guerre.

Les intrigues furent grandes ; car le temps que le roi mit à nommer, donna de reste celui de dresser des batteries aux gens à même d'agir à la cour. Nous ne nous tenions pas tranquilles non plus ; je dis *nous*, car madame de Polignac, M. de Vaudreuil et M. d'Adhémar et moi voulions également que M. de Ségur fût ministre de la guerre. M. d'Adhémar surtout pressait vivement madame de Polignac, et s'en prenait souvent à elle, comme si c'eût été sa faute de ce que la reine, qui était assez décidée pour M. de Ségur, ne mettait pas le nerf nécessaire, vis-à-vis du roi, pour le lui faire choisir.

Enfin, la veille du premier jour de l'année 1781, le roi, la reine, et toute la cour, étant aux porcelaines qu'on étale toujours vers ce temps, dans les cabinets, la reine tira madame de Polignac à part, et lui dit à l'oreille, sans savoir, la pauvre princesse, qu'elle prononçait son arrêt, que le ministre de la guerre était fait, et que c'était M. de Puységur. Madame de Polignac, toujours observée par la

multitude lorsqu'elle était en public, n'osa entamer une conversation devant tant de monde. Elle se pressa de revenir chez elle apprendre à MM. d'Adhémar et de Vaudreuil ce que l'on venait de lui dire. On ne m'en fit pas part, par la raison, comme on me l'a dit depuis, que cela m'aurait fait trop de peine, et causé trop d'inquiétude; attention dont je ne fus point la dupe, pensant bien que toujours, par le même principe, M. d'Adhémar voulait avoir seul le mérite de la réussite, si elle avait lieu. Il jugea fort bien qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et qu'il fallait tout tenter pour l'emporter.

En conséquence, il fit écrire à madame de Polignac une lettre à la reine, par laquelle elle lui marquait qu'il était de la plus grande conséquence qu'elle eût un entretien avec elle, et qu'elle la suppliait de venir dès qu'elle le pourrait. La reine arriva sur les onze heures du soir chez madame de Polignac qui, pressée par M. d'Adhémar, lui remontra avec force combien il était humiliant pour elle que M. de Maurepas l'emportât dans une occasion, non-seulement mortifiante pour le moment, mais décisive pour l'avenir; que la nomination du ministre de la guerre faisait le sujet de la conversation de tout le monde, et que chacun avait les yeux ouverts pour savoir qui l'emporterait, ou d'elle, ou de M. de Maurepas; que le soufflet serait affreux pour qui aurait le dessous, et que c'était à elle à voir si elle voulait le recevoir.

La reine, que la légèreté et le plaisir détournent souvent des objets qui doivent l'occuper, sait parfaitement, quand elle veut, employer les moyens de persuasion et de succès. Elle sentit la vérité de tout ce que lui disait madame de Polignac; son amour-propre fut choqué de l'idée de succomber, et du discrédit qui en serait la suite; elle assura madame de Polignac qu'elle ferait les derniers efforts pour l'emporter, et qu'elle ne désespérait pas de réussir.

En effet, elle fut le lendemain, à sept heures du matin, chez le roi. Elle envoya chercher M. de Maurepas; et là, sans prendre le ton despotique qui réussit souvent aux femmes pour le moment, mais qui souvent aussi tire à conséquence, elle établit pour base qu'elle n'avait en vue que le bien, qu'elle insistait pour M. de Ségur, parce qu'elle croyait qu'il était le seul qui pût le produire, et que c'était à ce titre qu'elle cherchait à déterminer le roi en sa faveur, et non par aucune autre considération.

M. de Maurepas, qui était bien loin de s'attendre à cette explication, fut étonné, et ne mit en avant contre M. de Ségur que des raisons faibles, d'un homme embarrassé qui n'est point prévenu. La reine le battit facilement en ruine, et le poussa au point de lui fermer presque la bouche. Le roi, autant je crois pour plaire à cette princesse que convaincu par ses raisons, se détermina enfin pour M. de Ségur; et la reine, saisissant le mo-

ment, dit à M. de Maurepas : « Monsieur, vous » entendez la volonté du roi ; envoyez tout de » suite chercher M. de Ségur, et apprenez-la lui. »

M. de Maurepas n'eut plus qu'à obéir; et il a confié à quelqu'un, qui me l'a redit, que cet ordre avait été le coup de poignard le plus sensible qu'il eût reçu de sa vie. Je le conçois.

Il n'était pas le seul atteint de ce coup ; M. de Puységur fut certainement le plus sensiblement blessé de tous. On a nommé beaucoup de gens qui s'étaient tous tournés de ce côté-là, mais tous trop peu importans, je ne dis pas par leur rang, mais par leur consistance, pour qu'on y ait fait attention.

Comité de finances.

Écrit en 1784.

Au commencement de l'année 1783, la paix avec les Anglais venait de se faire, plus glorieuse par l'indépendance de l'Amérique que bonne pour la France, dont l'intérêt aurait peut-être été de prolonger la guerre pour avoir des conditions plus avantageuses. Cependant, l'état fâcheux des finances, et surtout la mauvaise conduite de la marine, qui se couvrait toujours de gloire dans les combats particuliers, et quelquefois de honte dans les affaires générales, pouvaient faire craindre que les Anglais, ayant une excellente marine, énergiques dans leurs conseils, actifs, éclairés dans l'exécution, ne reprissent une supériorité qui aurait fait manquer l'objet de la guerre, c'est-à-dire l'indépendance de l'Amérique, à laquelle la mauvaise position des affaires de l'Angleterre la forçait de consentir.

Quoi qu'il en soit, la paix causa une joie générale, et devait produire cet effet. Le commerce, gêné dans la plus grande partie de ses branches, se trouvait reprendre par elle toute son activité, tant au dehors qu'au dedans du royaume; le terrier

voyait la rentrée de ses revenus, obstruée depuis long-temps, se consolider par la vente de ses productions; le rentier, de même, n'avait plus de continuelles appréhensions que les frais d'une guerre aussi dispendieuse n'absorbassent tellement les fonds du roi, qu'il ne pût satisfaire à ses engagemens : enfin tout concourait à un contentement général.

Naturellement, dans une telle disposition, le ministre des affaires étrangères, qui avait été l'ouvrier principal de la paix, aurait dû jouir de la reconnaissance publique. Les amis de M. de Vergennes l'exaltèrent; les indifférens calculèrent; mais le plus grand nombre, quoique très-content, quoique profitant des avantages de la tranquillité générale, chercha, dès les premiers instans, à critiquer les conventions, à dénigrer l'ouvrage : suivant en cela le ton du siècle, qui est de blâmer également et les choses et les individus, d'après cet esprit de dénigrement et de parti qui est assez dans l'homme. Cet esprit avait pris l'essor en France, au moment de la dissolution du parlement par M. de Maupeou, s'était augmenté au renvoi de M. le duc de Choiseul, et la cour ne lui en imposait pas, ni par un maintien qui lui donnât de la considération, ni par celui du bon ordre, en tenant chacun à sa place.

Il était bien difficile que, dans cette circonstance, le roi ne récompensât pas un ministre qu'il pensait l'avoir bien servi : d'ailleurs, il paraissait pen-

cher pour M. de Vergennes, et lui accorder sa principale confiance, ce qui était assez simple. De tous les ministres alors en place, M. de Vergennes était le plus ancien, et celui que le roi connaissait davantage : comme il avait toujours eu l'art de ne pas offusquer M. de Maurepas tant qu'il avait vécu, il est à présumer que ce premier ministre, non pas de nom, mais de fait, pensant n'avoir rien à craindre de lui, n'avait pas manqué de donner au maître des préventions avantageuses sur son compte. Cependant, comme ce qui semble le plus coûter au roi, est de se décider, il y avait déjà quelque temps que les préliminaires étaient signés, sans que le ministre des affaires étrangères fût récompensé. On disait dans le public qu'il serait, ou duc, ou chef du conseil des finances; enfin, le roi lui donna cette dernière place, vacante depuis la mort de M. de Maurepas.

Jusque-là, la place de chef du conseil de finances n'avait été qu'un titre honorifique : 60,000 livres d'appointemens, attachés à ce titre, le faisaient considérer comme une récompense pécuniaire. M. de Vergennes sembla ne pas bien calculer la position où la fortune l'avait placé; il se trompa également au caractère méfiant et indifférent du roi, et à la promptitude qu'il mit à vouloir se rendre le maître. Le département des affaires étrangères étant entre ses mains, il pensa qu'en y mettant aussi celui de l'argent, duquel tous les autres dépendent, rien ne contrebalancerait plus

son autorité : il imagina donc de se servir du titre de chef du conseil des finances, qu'il venait d'obtenir, pour le devenir en effet. Il s'associa M. Joly de Fleury, contrôleur-général, et M. de Miroménil, garde-des-sceaux.

On vit cette alliance s'établir. Il ne fut pas difficile de juger que son premier effort se tournerait contre le ministre de la marine et celui de la guerre, MM. de Castries et de Ségur.

M. de Castries, d'un caractère plus vif et plus entreprenant que M. de Ségur, d'ailleurs dans une position plus brillante, puisqu'enfin c'était à la justesse de ses combinaisons, à son activité, trop souvent mal secondée par les agens et les élémens, qu'on devait d'être parvenu à abattre les Anglais, à les forcer à la paix que la France voulait; M. de Castries, dis-je, devait essuyer les premières attaques, et ce fut aussi par lui qu'on commença.

M. de Bourgade, le seul qui restât des Marquets, famille que MM. de Montmartel et Duverney avaient élevée, et qui avait servi utilement et avec distinction, à la tête des vivres, pendant les guerres de 1740 et de 1756, avait été mis à la finance, pour en être l'ame, lors de la nomination de M. de Fleury au contrôle-général, pour suppléer au peu d'habitude de ce magistrat, dans un département dont il n'avait nulle notion, et où M. de Maurepas l'avait placé, avec cette légèreté et cette inconséquence qu'on a vues dans presque tous ses choix. M. de Bourgade commença les hos-

tilités, par se lâcher en propos sur les déprédations pécuniaires de M. de Castries : attaque d'autant plus facile, que les sommes immenses qu'exigeaient les armemens prodigieux et fréquens que la nature de la guerre nécessitait, prêtaient à l'imputation aux yeux du public qui ne juge jamais que les résultats, sans approfondir, ni les combinaisons, ni les besoins. Ces propos n'étaient encore que des préliminaires. Il fallait porter un grand coup, qui pût être assez fort pour exciter le caractère vif et noble de M. de Castries, et le déterminer à prendre un grand parti ; ce coup ne tarda pas.

Dans les plaintes de M. de Bourgade, soutenues par M. de Fleury, il se récriait principalement sur les lettres-de-change qui arrivaient journellement des colonies, et qui épuisaient le trésor royal, montrant la plus grande frayeur sur celles qui viendraient de l'Inde, qu'il supposait devoir être plus considérables, et qu'on serait dans l'impossibilité d'acquitter. Toutes ces menées se tramaient chez M. d'Harvelai, garde du trésor royal, homme de fort peu d'esprit, mais dont la femme en avait beaucoup, et qui rassemblait tous les soirs chez elle, MM. de Bourgade, Foulon, de Calonne, et d'autres encore. C'était là le principal foyer d'où partait l'intrigue.

M. de Vergennes et M. de Fleury persuadèrent facilement au roi, que la situation était désespérée, qu'on ne pouvait y remédier que par un de

ces moyens iniques que les monarques emploient dans les extrémités, et lui montrèrent comme une nécessité absolue, celle de suspendre le paiement de toute lettre-de-change venant des colonies. Je ne sais, mais je ne crois pas que les choses exigeassent d'en venir à un moyen aussi barbare, que celui de retenir le remboursement de gens qui avaient avancé leurs propres deniers pour le paiement des troupes et le succès des opérations, et à un parti aussi destructif du crédit du roi; de ce crédit, qui vivifie tout dans une monarchie, surtout en France, et sans lequel tout tombe dans la langueur, et bientôt dans la destruction.

Quoi qu'il en soit, le roi donna son consentement, et les rues furent inondées de crieurs qui proclamaient et distribuaient un arrêt du conseil, signé *Castries*, puisqu'il regardait la marine, annonçant la suspension de paiement des lettres-de-change des colonies.

On se représentera facilement quelle fut l'indignation de M. de Castries, lorsqu'il vit son nom au bas d'un arrêt aussi révoltant, aussi fatal pour l'administration en général, et pour la sienne en particulier, non-seulement sans l'avoir consulté, mais même sans l'avoir prévenu. Il s'en plaignit; il fit des représentations qui eurent peu de succès, d'autant que le mal était fait, et ne pouvait guère se réparer.

Un début de cette nature annonçait qu'on avait résolu de pousser les attaques à outrance. En

effet, on fit encore croire au roi que, pour donner de la force au ministre de la finance, et de la confiance au public, il ne fallait pas que les opérations émanassent de lui seul, mais établir un comité où tout ce qui avait rapport à l'argent fût porté, discuté, décidé, à l'exemple du conseil de finances qui avait eu lieu sous la régence de M. le duc d'Orléans. D'après ce spécieux prétexte, il fut fait une déclaration du roi, en plusieurs articles, qui portait en substance, que S. M. créait un comité composé de MM. de Vergennes, de Miroménil et de Fleury, où toute affaire de finances serait rapportée, qui déciderait de toute nouvelle grâce et de toute nouvelle dépense, et où tout administrateur serait appelé, lorsqu'il serait question de son département.

On porta le projet de déclaration, bien différent du conseil de finances de la régence, au roi, qui l'approuva. Mais soit défiance, soit droiture de sens, à l'article de la création du comité, il ajouta ces mots : *pour quelque temps*.

Il fallait avoir l'approbation de la reine; car, quoiqu'elle mît peu de suite à influer sur les affaires, elle voulait être instruite, et son crédit sur le roi était si dominant, que la sûreté du succès dépendait toujours de son consentement. On s'y prit assez adroitement pour l'obtenir. On choisit, pour lui parler, les derniers jours du carnaval, temps où cette princesse, livrée aux bals, à la dissipation, et à son attrait pour le plaisir, s'occupait peu du

gouvernement. On lui fit facilement entendre que le comité était ce qu'il y avait de mieux, et que ses membres étaient parfaitement choisis. On était bien sûr des dispositions de la duchesse de Polignac, M. de Vergennes venait de faire nommer M. d'Adhémar à l'ambassade d'Angleterre. Cette place, remplie jusque-là par un grand seigneur, et briguée par tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la politique, donnée à M. d'Adhémar qui avait si peu de titres pour l'obtenir, était une complaisance trop marquée, de la part de M. de Vergennes, pour ne pas mériter une reconnaissance aveugle. D'ailleurs, madame de Polignac était tellement subjuguée par M. d'Adhémar, qu'elle ne voyait et n'entendait que par lui. Il avait eu l'art de la circonvenir de telle manière, que tout accès à ses amis était fermé, qu'elle les avait même réduits au silence, par la réserve qu'elle observait avec eux. M. d'Adhémar était un garant certain pour la cabale, que la favorite ne voudrait que ce qui conviendrait à l'intrigue.

La chose avait été conduite si secrètement, que personne ne se doutait de ce qui se passait, et qu'on ne l'apprit qu'en entendant crier la déclaration du roi, qui établissait le comité. Le public, et surtout la finance qui ne juge que d'après son intérêt, applaudit à cet arrangement, pensant être par-là à l'abri de l'arbitraire d'un contrôleur-général, et des spéculations souvent fautives d'un seul homme. Les gens un peu plus éclairés, ainsi que les courtisans

impartiaux, comprirent que la machine n'avait été faite que contre M. de Castries; que le contre-coup retombait sur M. de Ségur : ils s'affligèrent de voir le département de la finance entre les mains de M. de Vergennes qui n'entendait pas cette matière aussi bien que la diplomatie; de M. Joly de Fleury, homme sans connaissance de la chose; et de M. Hue de Miroménil, tout aussi neuf, et tellement surchargé par les détails de sa place, qu'à peine les journées pouvaient y suffire, bien loin qu'il eût du temps de reste, pour s'occuper d'affaires de finances, et même en prendre des notions.

Jusque-là, je n'avais pris part à tout ce qui se passait, que comme un spectateur qui considère, avec curiosité, les événemens d'un pays qu'il habite, et qui connaît les ressorts cachés qui les produisent. Mon ancienne amitié pour M. de Castries m'y intéressa fort, sans que je lui eusse parlé de la crise où il se trouvait, qu'en passant. Je le connaissais assez pour savoir, qu'avec lui, il faut être femme pour obtenir sa confiance; car, il a vis-à-vis d'elles autant de facilité, qu'il montre de résistance avec les hommes, en quoi il ressemble parfaitement au duc de Choiseul : je ne sais si ce calcul est bon; mais il faut convenir que M. de Choiseul ne s'en est pas toujours bien trouvé.

M. de Ségur attaqué; M. de Ségur qui se conduit sur d'autres principes, et avec lequel je suis intimement lié depuis ma plus tendre jeunesse, excita de même tout mon intérêt. Je courus à Versailles; c'é-

tait un dimanche matin. Je débutai par aller chez le roi, où je trouvai M. le prince de Beauvau qui, me tirant dans l'embrasure d'une fenêtre, me dit : « Eh bien, que pensez-vous du comité? Quel parti » vont prendre MM. de Castries et de Ségur? — » Prince, lui répondis-je, on ne sait jamais dans » le premier instant à quoi peut conduire une in- » trigue et un mouvement dans ce pays-ci; mais » je pencherais à croire que *la taupe* a montré son » nez trop tôt, et que ce comité s'écroulera; qu'il » écrasera, peut-être, ceux qui l'ont élevé; cela ne » vaut rien. »

De chez le roi, j'allai chez M. de Castries. Il ne se cacha point vis-à-vis de moi d'être outré; mais, dans une demi-heure de conversation tête à tête que j'eus avec lui, de quelque façon que je le retournasse, il ne s'ouvrit jamais sur le parti qu'il voulait prendre, quoique je lui en fisse plusieurs fois la question, en lui remontrant qu'il fallait se donner le temps de voir et de peser les choses, ainsi que faire des démarches, avant que d'en venir à des extrémités dont on se repentait ensuite, mais trop tard; ou peut-être à ces éclats que les femmes qualifient d'acte de noblesse (surtout celles qui l'entouraient), et qui dans le fond ne sont que des insolences mal conçues, dont l'issue est fâcheuse et immanquable. Il me répondit que comme on l'avait taxé de déprédation, il voulait, avant toute chose, informer le roi et tout son conseil de sa conduite; qu'on travaillait actuellement à mettre ses comptes en ordre;

que, cette démarche faite, il aviserait au parti qu'il aurait à prendre.

Je ne quittai M. de Castries que pour aller chez M. de Ségur. Je le trouvai sentant parfaitement la profondeur du coup qu'on lui avait porté; mais ayant le même sang-froid que je lui ai toujours vu dans les occasions périlleuses ou délicates où il s'est trouvé. Comme il n'a jamais eu rien de caché pour moi, il me confia que M. de Castries était venu le trouver, pour l'avertir que son plan était fait; qu'il allait rendre ses comptes au roi devant tout le conseil, et que le lendemain il donnerait sa démission : exemple qu'il lui déconseillait, et que même il aurait tort de suivre, parce que, au fait, il n'était pour rien dans toute cette intrigue; que la machine avait été faite contre lui; que lui parti, la tranquillité se rétablirait; qu'il était d'ailleurs de son ancienne amitié, de lui faire considérer que leur position était bien différente : que lui n'avait qu'un fils, dont le chemin était tout frayé, et la fortune presque faite; au lieu qu'il en avait deux fort jeunes, qui ne faisaient que d'entrer dans la carrière, et auxquels il devait bien des sacrifices. « Vous » sentez, m'ajouta M. de Ségur, que je suis re- » connaissant de l'intérêt que Castries me montre; » mais qu'il ne m'a pas persuadé. Si, dans ce comité, » il n'y avait aucun secrétaire d'État, ce serait une » chose désagréable que d'y aller; mais enfin ce » serait une nouvelle forme que le roi aurait établie » dans l'administration, et à laquelle il serait,

» peut-être, possible de se soumettre. Mais que » mon administration soit jugée par M. de Vergennes, secrétaire d'État comme moi, et que » je ne juge pas la sienne, cela est intolérable à » supporter. Je veux bien croire que la machine a » été faite pour M. de Castries; mais le contre-coup » tombe sur moi; et si j'avais la lâcheté de le supporter, ne doutez pas que, M. de Castries parti, » on ne me fît bientôt vider la place : ceci est un » combat à mort, de la robe contre les gens de » notre espèce; il faut que les uns ou les autres » succombent. Si c'est nous, je m'en irai par la » belle porte, je vous en réponds. Mon parti est » bien pris, et même j'ai ma démission dans ma » poche. » En effet, il tira un papier qu'il me fit lire, où elle était écrite en bonne forme. « Je l'aurai » toujours sur moi, m'ajouta-t-il, pour la donner » au moment juste où il faudra : car je trouve qu'il » est aussi déplacé de braver son maître, que vil et » honteux de lui sacrifier son honneur. Je sens » qu'en m'en allant, je ferai beaucoup perdre à » mes enfans : on leur doit tout, j'en conviens, » mais non pas son honneur. S'il n'y avait que moi, » vous me verriez plus aise que fâché de m'en » aller : bien heureux est celui qui ne connaît point » ce pays-ci! plus heureux est celui qui s'en tire! »

Je fus véritablement touché de la justesse, de la modération et de la noblesse de M. de Ségur. Je lui dois cette justice que, dans toutes les occasions, je l'ai retrouvé le même, et que souvent il m'éton-

nait ; car, ayant bien pensé qu'il serait un excellent ministre de la guerre, supérieur à sa besogne, plein d'équité, de fermeté, de droiture, je n'aurais pas cru qu'il possédât autant de qualités réunies. Il faut voir les hommes sur un grand théâtre, pour connaître de quoi ils sont capables. Dans la société, ils sont trop confondus : d'ailleurs elle se borne à des détails communs, à des situations connues, où la conduite est dictée. Ce n'est que lorsqu'on prend part à de grandes choses, que les idées s'élèvent dans un individu capable d'en avoir, et que l'occasion de les développer se présente. Je ne pus qu'applaudir à la manière de voir de M. de Ségur, à la conduite qu'il se proposait de tenir. Je le quittai en l'embrassant; car j'étais aussi curieux qu'empressé d'aller chez madame de Polignac.

Je la trouvai un peu embarrassée. Je m'y attendais, et il y avait de quoi. Le comité ne s'était sûrement pas établi sans son approbation, et sans qu'elle n'eût porté la reine, qui l'avait certainement consultée, à y donner son consentement. Avait-elle été assez trompée pour croire ce nouveau régime bon, et ne pas combiner quelles en seraient les suites? C'était manquer de jugement; c'était une opinion fâcheuse pour son amour-propre, à laisser prendre. Son intérêt pour M. d'Adhémar et sa complaisance pour M. de Vergennes, qui en était une suite, l'emportaient-ils sur le bien de la chose? Alors, c'était un tort aux yeux du public, et vis-à-vis de la reine, qui pouvait influer sur son crédit.

Fallait-il soutenir le comité ? C'était sacrifier deux ministres qu'elle avait faits, flétrir sa réputation, et s'enlever désormais toute confiance en elle. Elle ne pouvait soutenir ces deux ministres, qu'en attaquant le comité. Comment tenir un langage si différent, en aussi peu de temps ? Si elle prenait ce parti, comment se flatter que le roi détruirait ce qu'il venait de faire ? Comment penser que M. de Vergennes ne s'y opposerait pas, avec certitude de l'emporter, en mettant en avant la dignité et l'autorité du roi compromises, motifs si puissans sur ce prince ? D'ailleurs quelle était l'opinion de M. d'Adhémar ? Elle s'était trop mise dans ses liens pour oser, ni même pouvoir penser autrement que lui.

Sans la trop presser, je l'entamai assez sur tous ces points, pour juger de sa perplexité, de son incertitude. Je la connaissais trop bien, pour qu'un mot ne m'éclairât pas.

La loi que je m'étais imposée de ne lui plus parler du tout de rien, et de m'en tenir à la seule intimité de société, m'avait tellement fait perdre le fil des événemens, que je n'avais eu absolument aucune notion du comité. L'intérêt de mes amis devenait trop pressant, pour que je ne cherchasse pas à pénétrer dans un mystère dont les circonstances devenaient si importantes pour eux, à les instruire des chemins qu'il fallait prendre, et des écueils à éviter dans la route épineuse où ils se trouvaient engagés.

Je sortis de chez madame de Polignac, sans être plus instruit que lorsque j'y étais entré; c'est-à-dire, la trouvant dans l'embarras où je me figurais bien qu'elle serait. Cela m'imposait une grande réserve à m'ouvrir sur le parti qu'elle prendrait, et qui, en effet, ne pouvait être déterminé que par la conduite de MM. de Castries et de Ségur, de qui seuls dépendait de lui frayer une route conforme à tous les ménagemens qu'elle avait à garder. Il faut convenir que la situation était délicate, et la conduite difficile. L'honnêteté, la franchise, la justesse, et la modération de M. de Ségur lui fournirent les moyens de triompher des obstacles, et au roi celui de réparer une des plus fausses démarches qu'il eût pu faire; mais n'anticipons point les événemens.

M. de Castries, à force d'assiduité et de diligence, étant parvenu à mettre ses comptes en règle, les porta au conseil, et en sortit triomphant et entièrement disculpé du soupçon de déprédation. Admis à preuve, la chose ne pouvait tourner autrement. Qu'imputer à un ministre intact sur la probité, dont les spéculations militaires avaient toujours été justes et assez souvent heureuses? Une dépense exorbitante, des opérations telles que celles qu'on avait faites pendant la guerre, mises vis-à-vis des frais, la balance se trouvait juste; et il n'y avait que les jugemens envenimés et peu réfléchis du public qui eussent pu la nier, jugemens qui tombent toujours par la démonstration.

Dès le lendemain matin, M. de Castries alla chez la reine, et tenant sa place d'elle il lui remit sa démission. Je ne sais si cette princesse avait fait, ou si on lui avait fait faire des réflexions sur la légèreté avec laquelle elle avait admis le comité, et sur les suites qu'il pouvait avoir; quoi qu'il en soit, elle reçut parfaitement bien M. de Castries, lui rendit sa démission, qu'elle ne voulut point accepter, et le pria de lui donner huit jours.

Le moment était trop orageux et trop intéressant, pour ne pas fixer les regards et l'attention de tout le monde. On tâchait en vain de pénétrer comment les choses tourneraient, et qui l'emporterait, ou des ministres attaquans, ou des ministres attaqués.

On fut très-étonné d'apprendre, à quelques jours de là, que le roi avait fait demander à M. de Fleury la démission de sa place de contrôleur-général, et qu'il avait nommé M. d'Ormesson pour lui succéder. Le choix était aussi inattendu qu'extraordinaire. M. d'Ormesson, âgé de trente et quelques années, avait la réputation d'un honnête homme, même celle d'un travailleur assidu. Ayant l'administration de Saint-Cyr dans son département, il avait travaillé plusieurs fois avec le roi, auquel il plaisait assez; mais il s'en fallait bien qu'il eût la consistance et les connaissances nécessaires à la place qu'on venait de lui donner. On vit bien que M. de Vergennes avait présidé à sa nomination, en suivant toujours son projet de se

rendre le maître, surtout par l'argent. Il ne pouvait s'accommoder que d'un jeune homme isolé, dont il pût faire plutôt un commis qu'un collègue. M. d'Ormesson, dans le peu de temps qu'il a été, et qu'il pouvait naturellement être en place, a parfaitement répondu à son intention. On le voyait sans cesse arriver chez son maître, suivi de gros portefeuilles, et il ne décidait rien que de son consentement.

On ne dit point quel fut le motif du renvoi de M. de Fleury. La duchesse de Polignac, à qui je le demandai, me répondit qu'étant sans crédit, et sans espérance qu'il en prît jamais, on ne pouvait plus trouver un écu; qu'indépendamment de cette raison, un peu importante pour un contrôleur-général, ses qualités n'avaient pu déterminer à passer par-dessus ce petit inconvénient.

Cette réponse ne me persuada point, et j'imagine plutôt que le roi, voyant le pas où M. de Fleury l'avait engagé, avait voulu s'en faire justice; et peut-être poussé par M. de Vergennes, qui saisit l'occasion de s'en défaire. Je suis d'autant plus porté à le croire, que causant avec le comte de Jaucourt, ami intime de M. de Vergennes, et le poussant sur le comité et tout ce qui se passait, il me supposa assez dupe pour oser me dire que toute cette opération était l'ouvrage de M. de Fleury seul, vis-à-vis du roi, et que M. de Vergennes n'en avait rien su, qu'après que la chose avait été signée.

Je revis madame de Polignac. Dans cette seconde conversation, elle s'ouvrit davantage avec moi, et me parut plus déterminée à soutenir MM. de Ségur et de Castries, sans cependant convenir que le comité ne valait rien : elle m'articula que le roi et la reine y étaient tellement attachés, que jamais ils n'y renonceraient; *le roi surtout*, m'ajouta-t-elle, qui avait déclaré qu'il *n'entendait point être maîtrisé par ses ministres, et que tant qu'il régnerait on ne verrait plus de duc de Choiseul.* Elle ne me laissa pas ignorer non plus, qu'ayant cherché à ramener la reine, en lui représentant qu'elle allait perdre deux bons ministres qu'elle avait faits, cette princesse lui avait répondu assez sèchement : *Ils peuvent s'en aller si cela ne leur convient pas; on ne manquera pas de gens pour les remplacer.*

Heurter de front dans de telles dispositions, et porter madame de Polignac à revenir à la charge pour les ministres, après une réponse aussi dure, aussi déraisonnable, ç'aurait été tout perdre : je m'en tins donc à attaquer le comité, et à démontrer le tort d'un régime aussi vicieux, que dangereux par ses suites. Je dis à madame de Polignac, que M. de Ségur m'avait communiqué un excellent mémoire sur cet objet, qui prouvait que le comité attaquait également et les principes d'administration, et l'ordre des choses. Elle me le demanda pour le faire lire à la reine; et à quelques jours de là, elle me dit que cette princesse n'y avait pas trouvé le sens commun. Ce n'est pas que ce ne fût

un des ouvrages les mieux faits, et des plus forts en raisons, que j'aie jamais vus; mais la reine avait bien les siennes pour n'en pas convenir.

M. d'Adhémar se tenait fort à l'écart pendant toute cette fermentation; venant d'être nommé à l'ambassade d'Angleterre, il avait le prétexte du travail indispensable à tout nouveau diplomate pour se mettre au courant des affaires. Cependant il ne perdait pas un instant madame de Polignac de vue, et il n'y avait d'autre différence dans son assiduité auprès d'elle, que celle de la voir beaucoup moins devant le monde, et peut-être plus dans son intérieur.

Devant autant à M. de Ségur, pouvant influer autant dans l'occasion présente, il aurait été, je ne dis pas seulement de la bienséance, mais du devoir de M. d'Adhémar de témoigner de l'empressement et de l'attachement à un homme qui avait été son protecteur et son guide dans tous les instans de sa vie, avant sa fortune. Il s'en tint à une visite où il fut aussi froid qu'embarrassé.

Je fus curieux de voir comment il soutiendrait une conversation avec moi. Je la lui demandai, et je le poussai sur tous les objets de l'événement, sans l'attaquer sur le rôle qu'il y jouait; attention qu'il faut toujours avoir, lorsqu'on cherche à pénétrer quelqu'un dont la conduite est équivoque : car, si on lui fait prendre caractère, ou il se tient pour battu et trouve des prétextes pour autoriser sa conduite, ou il se rejette sur des protestations qui

écartent du fond de la question; au lieu qu'en usant de réserve sur ce point, l'espoir de n'être pas démasqué, et par conséquent de tromper, enhardit celui qu'on veut approfondir, qui, et presque toujours, en dit plus qu'il ne devrait, pour fixer en sa faveur l'incertitude de celui qui veut s'éclairer; ce qui l'instruit d'autant mieux de ce qu'il désire savoir.

Ce moyen ne me réussit point avec M. d'Adhémar. Pendant deux heures de tête-à-tête, jamais il ne me fut possible d'approfondir ni ses sentimens, ni son degré de liaison avec M. de Vergennes; de quelque façon que je m'y prisse, il ne se départit jamais d'un attachement à toute épreuve pour M. de Ségur, ni de dire qu'il aurait tort de prendre pour lui l'arrangement relatif à M. de Castries, qui ne pouvait raisonnablement rester en place. Je le quittai sans être plus éclairé que lorsque j'étais entré chez lui, avec la conviction toutefois que M. d'Adhémar était l'intrigant le plus consommé que j'eusse encore rencontré.

Il me vint une idée, c'est qu'on ne disait que M. de Castries ne pouvait rester ministre de la marine que pour le chasser réellement, tant par la machine qu'on avait faite contre lui, que par les propos dont il était homme à se laisser provoquer, au point de prendre son parti; et tout cela pour mettre à sa place le marquis de Vaudreuil, certainement officier valeureux et de mérite dans la marine; mais le plus mauvais choix qu'on pût faire pour

être ministre, et tellement déplacé, que je ne m'arrêtai pas long-temps à cette idée.

Avec l'ascendant et le crédit que M. d'Adhémar avait sur madame de Polignac, et le soupçon qu'il avait eu grande part à ce qui était arrivé, je m'étonnais de la voir si décidée à soutenir M. de Ségur, et surtout M. de Castries; au point que si elle ne faisait pas plus pour eux, on ne pouvait s'en prendre qu'à la résistance qu'elle ne me cachait point trouver dans la reine, qui avait de fréquentes conversations avec M. de Vergennes.

Peut-être que madame de Polignac, effrayée par l'effet que ferait dans le monde la perte de deux hommes qu'elle avait mis en place, et qui avaient beaucoup d'amis et de partisans, avait démontré à M. d'Adhémar qu'il en pouvait résulter des suites fâcheuses pour sa réputation, et même pour son crédit. Peut-être aussi qu'elle résistait à M. d'Adhémar. Elle en était très-capable, si de soutenir les ministres attaqués lui paraissait le parti de l'honnêteté et de la raison. Quoi qu'il en soit, M. d'Adhémar se rapprocha de M. de Ségur, et lui témoigna de l'intérêt : M. de Ségur le reçut bien, mais il le connaissait trop pour être la dupe de ses prévenances.

Les choses demeurèrent plusieurs jours dans cette position, pendant lesquels il y eut beaucoup de pourparlers. Je démontrai à madame de Polignac que l'affaire était à un tel point qu'il fallait, ou détruire le comité, ou n'y jamais appeler MM. de Cas-

tries et de Ségur, ou se déterminer à les voir s'en aller. Détruire le comité, c'était une chose impossible; il venait d'être créé par un édit, et l'on dégradait le roi en lui conseillant cette démarche. Consentir que ses ministres n'y fussent pas cités, c'était aller contre son édit, et leur céder; idée qui révoltait tellement le roi, peut-être avec quelque raison, qu'il entrait en colère lorsqu'on lui laissait entrevoir ce moyen. Il était donc très-difficile de prendre un parti qui pût parer à une catastrophe.

On apprit bientôt que M. Amelot, secrétaire d'État, ayant le département de la Maison, avait été mandé au comité, et y avait rendu compte de l'emploi de ses fonds. On avait commencé par lui, parce qu'on était bien sûr d'une timide obéissance.

Peu de jours après, MM. de Ségur et de Castries reçurent chacun une lettre de M. d'Ormesson, qui leur indiquait le jour où ils devaient de même apporter leurs états au comité. J'étais à Paris alors, et M. de Ségur me le manda sur-le-champ.

Je reçus en même temps un billet de M. d'Adhémar, qui me marquait que, devant partir le lendemain pour l'Angleterre, il me priait de venir chez lui de bonne heure : il me parut vraiment, je ne dois dire peiné, mais agité, de la lettre que M. de Ségur avait reçue; car il ne me parla point de M. de Castries. Il s'épuisa en raisons, pour me prouver qu'il devait obéir; d'autant que cette ci-

tation était plutôt un coup d'autorité du roi, vis-à-vis de ses ministres, qu'une volonté déterminée de vouloir les contraindre à l'avenir à pareille démarche; qu'en tout état de cause, il ne fallait rien mettre contre soi, et se donner le temps de combattre, ce qu'on ne pouvait plus faire lorsqu'on avait quitté la partie.

Il rebattit ce propos tant de fois employé, que la machine était contre M. de Castries seul, et qu'il ne fallait pas que M. de Ségur eût la duperie d'en prendre sa part. Il finit par m'exhorter à faire les derniers efforts pour qu'il ne cédât pas à un premier mouvement. J'avoue que je me sentis si indigné, que, n'ayant plus rien à ménager vis-à-vis de M. d'Adhémar qui allait partir, je lui dis avec sécheresse que j'étais étonné que quelqu'un qui devait autant d'attachement et de reconnaissance à M. de Ségur, pût vouloir qu'on le portât à une telle conduite; que sans doute il fallait que M. de Ségur obéît et allât au comité; mais qu'il fallait aussi qu'il donnât sa démission le lendemain.

M. d'Adhémar sentit parfaitement toute la portée de ce discours, et me répondit avec cette douceur qui n'abandonne jamais les courtisans: *On juge bien légèrement les gens; mais si on lisait dans leur ame, et surtout si on était au fait des choses, tel qui paraît coupable serait bien justifié.*

Comme j'allais le quitter, il reçut une lettre de madame de Polignac, que lui remit un courrier qu'elle lui avait envoyé de Versailles, dont il me

fit part. Cette lettre l'informait que le roi désapprouvait beaucoup la forme qu'on avait prise, et les lettres que M. d'Ormesson avait adressées à MM. de Ségur et de Castries, ce qui me fit grand plaisir; car je jugeai par-là que le roi ne voulait pas se défaire de ces deux ministres, et que puisqu'il désapprouvait la forme, il pensait ne devoir pas la soutenir, ou qu'il n'en avait eu aucune connaissance; que par conséquent toute son irrégularité ne pouvait porter que sur le ministre; et qu'en pensant pousser ces messieurs, il pouvait fort bien n'avoir fait qu'éclairer le roi sur ses intentions, et le mettre en défiance de lui, tandis qu'il le ramènerait à eux.

Je partis sur-le-champ pour Versailles. Je trouvai M. de Ségur très-déterminé à obéir, mais à donner sa démission le lendemain. Il avait été un peu étonné de la lettre de M. d'Ormesson, et de la forme qu'on avait prise : il en avait causé avec M. de Castries, et ces messieurs s'étaient déterminés pareillement à répondre à M. d'Ormesson qu'ils prendraient les ordres du roi : en effet, ils n'en avaient à recevoir que de lui, et non pas du contrôleur-général.

Je rendis compte à M. de Ségur de mon entrevue avec M. d'Adhémar, et du contenu de la lettre de madame de Polignac, qu'il avait reçue en ma présence. Je lui dis que je croyais qu'il en fallait inférer que M. de Vergennes était certainement l'auteur de la démarche que M. d'Ormesson venait

de faire, soit qu'il l'eût prise sur lui, soit qu'il y eût fait consentir le roi; que je voyais bien que le roi ne la soutiendrait pas : qu'enfin les choses en étaient venues au point que chacun se trouvait embarrassé, et ne savait comment s'en tirer; que M. de Castries et lui ne pourraient jamais se dispenser de paraître à ce comité, parce qu'en quelque sorte la dignité et l'autorité du roi l'exigeaient; que je pensais bien que ce serait une fois pour toutes, et qu'enfin ce comité, qui ne valait rien en soi, ne pourrait subsister long-temps; que je voulais bien croire qu'il n'avait été imaginé que pour se défaire de M. de Castries, et présenté par M. de Fleury à M. de Vergennes, comme le moyen de détruire un homme qui faisait ombrage à son crédit, et l'établir par-là d'une façon transcendante, imperturbable; qu'en supposant que M. de Vergennes n'eût pas été d'intelligence avec M. de Fleury, tout au moins celui-ci l'avait-il abusé; qu'au réveil de tous les acteurs de cette scène, parmi lesquels était le roi, M. de Fleury avait été sacrifié, comme agent de la machine; mais qu'il n'était pas moins vrai que le roi se trouvait extrêmement embarrassé entre son autorité et la perte de deux ministres qu'il ne pouvait s'empêcher d'estimer, et que sûrement il désirait de conserver; que ces ministres ne pouvaient adhérer à sa volonté sans s'avilir; qu'enfin la suite de cette affaire avait atteint le période immanquable où conduit une base vicieuse, de ne permettre aucune solution qui ne se

ressentit du faux calcul des principes. « Cependant, » ajoutai-je, j'entrevois un moyen, c'est que le » roi fasse quelque chose d'assez marqué pour » M. de Castries et pour vous, pour faire con- » naître au public le contentement qu'il a de vos » services en tous genres, et surtout dans la guerre » qui vient de finir; qu'il prouve qu'en vous forçant » de venir à un comité aussi déplaisant pour vous, » il rend plus à son autorité, qu'il ne cherche à » mortifier des gens dont il fait cas, et surtout » à donner la prééminence à M. de Vergennes. Il » n'y a, ce me semble, ajoutai-je, que de faire » M. de Castries et vous maréchaux de France; » cela pourra satisfaire à tous les objets que je viens » d'exposer, et vous permettre d'avoir la complai- » sance, pour la dignité de votre maître, de pa- » raître à ce comité sans flétrissure, sauf après cela » à voir comment iront les choses, et si le comité » tombe ou se soutient, et si l'on veut réellement » vous y soumettre; dans ce dernier cas, vous » serez toujours à même, en vous en allant, de » manifester d'autant plus la sagesse et la noblesse » de votre conduite. »

Mes idées avaient trop de justesse pour ne pas frapper M. de Ségur. Il convint que c'était le seul moyen de parer à tout, et déclara que si on le faisait maréchal de France, il paraîtrait au comité sans donner sa démission : « Toutefois, ajouta-t-il, » avec les formes convenables; c'est-à-dire, que » j'en recevrai l'ordre directement du roi. Nous

» verrons ensuite la tournure que cela prendra ;
» car très-certainement je ne plierai pas sous un
» ministre. »

En conséquence de leur convention, MM. de Castries et de Ségur parlèrent au roi de la lettre qu'ils avaient reçue de M. d'Ormesson, et lui firent des représentations sur la forme qu'on avait employée. Le roi leur répondit qu'ils avaient raison, et qu'il leur dirait quand il voudrait qu'ils vinssent au comité.

J'allai chez madame de Polignac, à laquelle je représentai à peu près les mêmes choses qu'à M. de Ségur, en concluant que la seule voie qui s'ouvrît pour se tirer du mauvais pas où l'on se trouvait, était de faire MM. de Castries et de Ségur maréchaux de France : « Grâce, lui dis-je, bien méritée par
» leurs anciens et distingués services, et qu'ils
» sont fort dans le cas de réclamer, au moment
» où l'on vient de récompenser le ministre des
» affaires étrangères pour avoir fait une paix qui
» dans le fond est aussi le fruit de l'activité et des
» talens du ministre de la marine et du concours
» de celui de la guerre, qu'on sauvera par-là de la
» nécessité de paraître au comité. Car, ajoutai-je,
» je me flatte bien que le roi et la reine connais-
» sent à l'heure qu'il est l'absurdité de cet établis-
» sement, et qu'il ne durera que le temps néces-
» saire pour que sa destruction précipitée ne com-
» promette pas trop la majesté du trône. »

Madame de Polignac convint avec moi que le

moyen que je lui proposais était bon, et qu'elle allait s'en occuper. « Il faudrait, lui dis-je, pour » que la chose fût plus marquée, ne faire, pour le » moment, maréchaux de France, que MM. de » Ségur et de Castries. Quelque temps après, on » pourra augmenter la promotion, pour ne pas » faire d'injustice aux anciens. — Je pense comme » vous, me répondit-elle; mais ce ne sera pas » chose aisée que d'amener le roi à cela. »

Je vis M. de Castries, et je lui parlai sur le même ton. Je le trouvai très-ardent à obtenir le grade, et je m'en doutais bien : car je savais qu'il avait poussé M. de Ségur, il y avait quelque temps, à faire une promotion, et qu'il en avait inutilement parlé au roi. Je lui demandai si, recevant le bâton de maréchal, il se tiendrait pour content? Mais il ne s'expliqua pas plus avec moi sur la suite, qu'il ne l'avait fait précédemment.

Madame de Polignac eut plusieurs conversations avec M. de Ségur, dont elle me dit qu'elle avait été parfaitement contente. Elle se loua beaucoup de sa modération, de sa sagesse, et surtout de sa justice; car M. de Ségur, en se plaignant de la tyrannie de cette institution, disait hautement que M. de Castries, ni lui, ne pouvaient désobéir.

Elle ne trouva pas autant de facilité avec M. de Castries, et même elle me dit un jour, avec humeur, *M. de Castries est d'une taquinerie insupportable.*

Cependant je m'aperçus bientôt qu'il y avait

tout lieu de croire que ces messieurs seraient maréchaux de France.

M. de Ségur, selon son usage, avait vu très-souvent la reine en particulier, et cette princesse l'avait toujours parfaitement bien traité, sans qu'il eût été jamais question de la circonstance présente. Lorsque madame de Polignac l'avertit qu'il en était temps, il parla à la reine de faire des maréchaux de France. Elle lui répondit qu'elle lui dirait quand il faudrait qu'il portât son travail au roi.

La chose traîna encore plusieurs jours. Enfin, la reine lui dit qu'il pouvait parler au roi. M. de Ségur, n'osant pas ne faire mention que de M. de Castries et de lui, avait fait une première liste, où il n'avait mis que quelques anciens, avec M. de Castries et lui qui la fermaient. Il en avait fait une seconde, beaucoup plus étendue, où il comprenait tous ceux qui, par leurs services militaires, pouvaient prétendre au titre de maréchal de France, et celle-là finissait à M. de Lévis.

Le roi se détermina à n'admettre que ceux que de longs services militaires mettaient dans le cas d'obtenir ce grade. Il n'hésita que pour M. d'Aubeterre, qui avait quitté de bonne heure la carrière militaire pour suivre celle des ambassades, et qui avait fini par avoir le commandement de Bretagne, qu'il n'avait accepté que sous la condition d'être fait maréchal de France. Le roi se flatta qu'en le faisant duc, il se désisterait du titre qu'il

avait pour l'être; mais on ne put l'obtenir de lui, et il fut compris dans la promotion. A l'exception du principe sur lequel cette promotion fut faite, le roi ne détermina rien dans ce premier travail; il prit les feuilles de M. de Ségur, et lui dit qu'il l'avertirait lorsqu'il voudrait revoir cette affaire.

Comme elle était infiniment intéressante pour M. de Ségur, il demeura pendant plus de trois semaines à Versailles, sans en sortir, dans la crainte de ne s'y pas trouver lorsque le roi le demanderait; car il savait qu'il était difficile, avec lui, de faire renaître une occasion manquée; il hasarda, une ou deux fois, de lui demander s'il ne voulait pas terminer l'affaire des maréchaux de France? Le roi lui répondit toujours qu'il le lui dirait: ce qui lui fit juger qu'il y avait quelque chose qu'il n'était pas prudent de vouloir approfondir.

Madame de Polignac, quoiqu'ayant l'air de désirer autant que MM. de Ségur et de Castries, que cette affaire finît, et leur montrant beaucoup d'intérêt en parlant avec eux, cependant ne s'ouvrait jamais que jusqu'à certain point.

D'après tout ce que je voyais, il m'était aisé de juger que, s'il n'y avait eu que M. de Ségur, les choses auraient bientôt atteint leur terme; mais que les taquineries de M. de Castries, pour me servir de l'expression de madame de Polignac, gâtaient souvent les bons effets qu'auraient produits la sagesse et la modération de M. de Ségur. Indépendamment de la différence des caractères,

M. de Castries était entouré d'une grande quantité de femmes. La prudence dirige rarement leurs conseils, qui se ressentent, presque toujours, de l'esprit de domination qui prédomine en elles.

Dans une conversation que M. de Ségur eut avec madame de Polignac, il crut entrevoir qu'on balançait à faire maréchal de France M. de Castries, pour lequel on n'avait jamais été porté dans cette affaire, et qui ne se rapprochait nullement de lui, par le ton qu'il avait pris. M. de Ségur fut véritablement blessé de cette idée. Il s'en expliqua vivement vis-à-vis de madame de Polignac, et finit par déclarer qu'il refuserait le bâton si on n'en donnait pas un en même temps à M. de Castries.

Quoique les services de M. Ségur fussent très-anciens et très-distingués, qu'outre un coup de fusil au travers du corps et d'autres blessures, il eût perdu un bras, M. de Castries avait plus de titres que lui. Il était son ancien; il avait presque toujours commandé des corps séparés, ou en chef; il avait gagné une bataille, et reçu de même plusieurs blessures.

Ces considérations étaient suffisantes pour faire impression à un homme qui pensait comme M. de Ségur. Mais ce qui le révoltait, c'est que, premièrement, M. de Castries était son ami; c'est qu'en outre, la promotion émanant de son département, il s'en élevait l'idée d'avoir travaillé pour lui seul, et d'avoir négligé les intérêts d'un homme auquel

il était attaché depuis long-temps, et qui avait autant mérité.

Cependant, ces messieurs attendaient toujours que le roi leur dît de venir au comité. Enfin, il leur en indiqua le jour à chacun en particulier. M. de Castries, comme l'ancien, passa le premier. J'ai su que tout s'était passé très-simplement, sans objections, et même sans aucunes réflexions sur l'emploi des fonds dont il rendait compte.

M. de Ségur porta de même ses états, qui assurément n'étaient pas dans le cas d'être critiqués : car il venait de remettre au contrôleur-général trois millions de ses épargnes sur les fonds qui lui avaient été donnés pour l'année. Il avait mis son portefeuille sur une chaise, et, son dernier état lu, il attendait les observations qui lui seraient faites : personne n'ouvrit la bouche. Comme il attendait toujours, le roi se leva, et prenant le portefeuille, il le lui donna, ce qui lui fit aisément comprendre qu'il fallait s'en aller. Il n'avait pas refermé la porte, que le roi, qui n'avait pas proféré une seule parole, s'étendit sur ses éloges, et rendit à son économie, à son équité, à ses connaissances, la justice qui leur était due. On a su ce détail par tous les membres du comité, ce qui me ramène à mon dire ordinaire : *En vérité, les rois sont d'étonnantes gens !*

Il était facile de comprendre que le roi n'avait pas voulu des maréchaux de France, avant que ces deux ministres n'eussent paru au comité. On pensait

que, cette démarche faite, la promotion allait paraître; cependant, non-seulement elle ne se déclara point, mais même elle tarda tant, qu'enfin on n'en parla pas plus que s'il ne devait jamais en être question.

Enfin, M. de Ségur prit le parti d'attaquer de nouveau le roi sur cet objet. Le roi lui répondit qu'il pouvait être tranquille, qu'il était maréchal de France. *Et M. de Castries?* reprit M. de Ségur avec vivacité. —*Il l'est aussi*, répliqua le roi : *en tout je me suis déterminé aux dix dont nous sommes convenus*. C'étaient MM. de Mailly-d'Aucour, d'Aubeterre, de Beauvau, de Castries, duc de Croï, duc de Laval, de Vaux, de Ségur, de Stainville et de Lévis. *Mais*, ajouta le roi, *n'en dites rien; j'ai des raisons pour qu'on ne le sache pas dans ce moment-ci. Je vous avertirai quand il sera temps de le déclarer.*

Naturellement on aurait pu croire que ce secret n'aurait pas duré plus de huit ou dix jours au plus : mais il s'écoula près de deux mois sans que le roi, qui travaillait continuellement avec M. de Ségur, et le traitait parfaitement bien, lui prononçât seulement le mot de maréchal de France, et sans que ce ministre, impatienté autant qu'on peut l'être, mais voulant voir jusqu'où les choses iraient, lui fît la moindre question. Enfin, le 13 de juin, le roi lui dit qu'il pouvait publier la promotion.

Quoique le caractère de ce prince le porte à l'indécision, à différer, autant qu'il peut, à avoir

une opinion et à terminer en conséquence, néanmoins, dans cette occasion, je crois que la crainte qu'on ne dît qu'il n'avait fait ses ministres maréchaux de France que pour leur céder, les conserver, et les récompenser d'avoir obéi, fut la principale cause du long espace de temps qu'il mit entre cette marque de leur soumission et leur promotion.

M. de Vergennes, qui de fait n'avait pas eu le dessus dans toute cette affaire, voulut avec esprit sauver les apparences; il ne fit aucune démarche vis-à-vis de M. de Castries avec lequel il était fort mal; mais après le compliment qu'il vint faire à M. de Ségur, il ajouta qu'il le priait de lui rendre la justice de croire qu'il n'avait été pour rien dans la situation embarrassante où il s'était trouvé; il s'étendit fort en protestations.

M. de Ségur le reçut avec honnêteté; mais, avec sa franchise ordinaire, il lui répondit qu'il désirait trop n'avoir pas à se plaindre de ses procédés, pour ne pas accepter l'assurance qu'il lui en donnait, mais qu'il s'était mis dans le cas d'être jugé différemment, en *forçant ses confrères à le reconnaître pour juge dans leur département*. Il n'y avait pas grande réponse à un tel argument: aussi M. de Vergennes s'en tint-il à redoubler de politesses.

M. d'Ormesson, depuis le peu de temps qu'il était en place, avait mis les affaires de finance au point que, pour sauver la caisse d'escompte d'une banqueroute totale, le roi venait de donner un

édit par lequel il défendait à cette caisse de rembourser aucun billet au-dessus de 300 livres, avant le mois de janvier; ordonnant, en même temps, que tous ses billets auraient cours dans le commerce, et seraient reçus comme comptant par tous les marchands, et dans toutes les caisses. On savait d'ailleurs qu'il n'y avait que 360,000 liv. en argent au trésor royal, et pas un écu dans aucune caisse. Le mal venait principalement du manque de numéraire, par le retard des galions, et surtout par la faute de M. d'Ormesson qui avait laissé exporter quarante millions espèces en Espagne, et souffert que l'argent devînt marchandise. Ce système, qu'on peut soutenir, en avait fait prodigieusement sortir de France.

La cour était alors à Fontainebleau, et l'on se détermina, pour premier remède à employer dans une situation aussi fâcheuse, à renvoyer M. d'Ormesson.

Deux hommes se mirent sur les rangs pour le remplacer. M. Foulon (1) et M. de Calonne. Le premier qui, de simple commissaire des guerres, sous le ministère de M. le duc de Choiseul, s'était élevé à la place d'intendant de la guerre, ensuite d'intendant des finances, était réformé, et ne faisait plus rien que jouir d'une fortune immense qu'il s'était faite. Il avait déjà pensé être contrôleur-général, et il mourait d'envie de l'être. Le second,

(1) Foulon est un homme intelligent en affaires, d'ailleurs âpre et dur. Il est fort décrié dans l'opinion publique; il le sait, et sa sécurité sur ce point me confond.

intendant de Metz, homme très-aimable et de beaucoup d'esprit, d'une ambition démesurée, et qui de tout temps avait porté ses vues sur le contrôle-général. M. Foulon avait pour lui les sous-ordres du roi; et M. de Calonne, son oncle Bourgade, tous les d'Harvelay, mais surtout M. de Vaudreuil, et par conséquent madame de Polignac : aussi l'emporta-t-il sur son concurrent. Une chose assez singulière, c'est que jamais M. d'Ormesson ne se douta de ce qui se passait; et que, lorsque M. de Vergennes lui demanda sa démission, il répondit avec une hauteur à laquelle on ne s'attendait pas, et lui déclara tout net, que tenant sa place du roi, il ne la remettrait qu'à lui, et quand il la lui demanderait. Il montra autant de soumission à son maître qu'il avait témoigné de roideur à un homme dont il croyait avoir à se plaindre.

Dans la visite de début que M. de Calonne fit à M. de Ségur, il lui dit qu'il n'y aurait plus de comité, et qu'il n'avait accepté le contrôle-général qu'à cette condition, soit qu'on se fût servi de ce nouveau venu pour détruire un établissement aussi vicieux, d'une manière simple en apparence, ou qu'en effet M. de Calonne n'eût pas voulu d'entraves dans sa place, pour ne pas être dans la dépendance de M. de Vergennes. Quoi qu'il en soit, ce comité, qui avait causé tant de fermentation à la cour, n'y subsista qu'environ huit mois, pendant lesquels il n'a servi qu'à importuner le roi et à tourmenter ses ministres.

M. de Calonne, dès sa première entrevue avec M. de Castries, lui demanda l'état des dettes de la marine, et prit avec lui des termes pour les liquider; il s'occupa ensuite de la caisse d'escompte, et y établit une forme d'administration soumise à des règles qui donnaient des entraves à l'arbitraire des administrateurs; il les contraignit surtout à avoir un fonds en argent, proportionné à la quantité de billets qui circulaient dans le public : il arrêta aussi l'exportation de l'argent; et, peu de temps après qu'il fut en place, il ouvrit un emprunt viager de cent millions, en forme de loterie, annexant aux billets des primes pour courir la chance des lots.

Cet emprunt fut accueilli avec une telle faveur, que non-seulement il fut rempli en très-peu de temps, mais même qu'on refusa beaucoup de millions, et que, deux mois après son établissement, il gagnait onze pour cent. L'argent qu'on avait fabriqué dans le royaume, l'arrivée des galions, et, plus que tout cela, l'opinion produisit cet effet, et la hausse de tous les papiers royaux : événement immanquable en France, lorsqu'on sait y établir le crédit : l'étoffe y est immense, et les ressources sont inépuisables. Pour s'en convaincre, qu'on compare la situation où M. d'Ormesson avait laissé les affaires, et le point où M. de Calonne les porta en trois mois de temps. De tels exemples doivent bien en imposer aux étrangers, et leur faire faire de sérieuses réflexions.

De la société des rois.

Écrit en 1784.

Il en est de la société des rois comme de celle des particuliers : les commencemens en sont agréables; l'attrait de la nouveauté, le désir réciproque de se plaire, en bannit tout ce qui pourrait y faire naître des nuages. Celle des rois a l'avantage sur celle des particuliers, que le charme de la familiarité la rend plus piquante pour eux, et que la faveur comble l'unique vœu du courtisan. Il n'en est point cependant qui ait plus d'inconvéniens, ni qui soit sujette à plus de vicissitudes.

Si la prudence et l'honnêteté exigent en général de la réserve, combien n'est-elle pas plus nécessaire avec les rois! car enfin un propos méchant ou hasardé dans le monde, peut, j'en conviens, porter coup à la réputation de celui contre lequel il est tenu : cependant, ceux qui l'entendent ne sont point ses maîtres, ils ne sont que ses juges; d'ailleurs ils sont à même d'apprécier le motif qui l'a fait tenir, et d'estimer le degré de croyance qu'on doit lui donner, par la connaissance qu'en général on a des individus; appréciation que ne peuvent jamais faire les souverains, trop séparés du reste des hommes pour prendre d'eux d'autre opinion

que celle qui leur est donnée par la voix publique, par leurs maîtresses, leurs confesseurs, ou leur société, lorsqu'ils en ont une.

Les souverains sont hommes, et, comme tels, plus disposés à prendre les mauvaises impressions que les bonnes. Souvent, avec eux, un mot suffit pour ternir la réputation de quelqu'un, barrer sa fortune, la perdre même. Qu'on juge d'après cela de la gêne continuelle où se trouve un homme honnête, appelé à la familiarité des rois, et s'il n'est pas sans cesse réduit, par devoir, au rôle froid et médiocre d'applaudir, d'excuser ou se taire.

A cet inconvénient de la société des rois, il s'en joint une multitude d'autres. Avec eux, il n'y a presque pas de sujet de conversation. On ne peut certainement leur parler politique, ni de la nouvelle du jour qui s'y rapporte : ce serait leur manquer de respect, par l'impossibilité où ils sont de répondre. S'étendre sur l'administration et la discuter, ce serait de même les mettre dans le cas de garder le silence, et tomber soi-même dans celui d'attaquer les gens qui en sont chargés, de leur nuire, ou de se faire des ennemis en pure perte. Un événement de société, de quelque nature qu'il soit, présente les mêmes difficultés; d'ailleurs, les souverains ne connaissent point assez ni son régime, ni ceux qui la composent, pour en juger autrement que par prévention.

On doit s'interdire jusqu'au mot de religion. Les

rois, par principes de politique, doivent la respecter. S'oublier devant eux sur cet objet, serait un moyen sûr de se faire réprimer, et de donner de la pâture à la joie maligne des courtisans, toujours enchantés des mortifications qu'éprouvent ceux qui courent la même carrière qu'eux, et qu'ils désirent en écarter.

Les guerres passées, l'histoire ancienne, ainsi que les faits déjà un peu éloignés, les sciences, les belles-lettres pourraient fournir à la conversation; mais où trouver des courtisans assez instruits pour en parler? Des rois en état de les entendre sont rares. D'ailleurs, les souverains qui se communiquent ont toujours des maîtresses, ou au moins des femmes dans leur intimité; ces matières leur sont étrangères, et c'est les ennuyer, et presque leur manquer, que d'en parler devant elles.

Il ne reste donc que les propos qui ne signifient rien, les lieux communs, les spectacles ou la chasse. Encore, blâmer un spectacle c'est en attaquer l'auteur, ou ceux qui le dirigent. Dire du mal d'une chasse, c'est compromettre les gens qui doivent en assurer la réussite, et les rois n'en jugent qu'avec partialité, et suivant le degré d'affection qu'ils portent à ceux qui sont chargés de ces amusemens.

On ne peut se flatter d'intéresser les rois par leurs goûts; il est bien rare qu'ils en aient. Ils ont tant de facilité à les satisfaire, que communément ils sont blasés avant d'avoir joui. Pour avoir des

jouissances, il faut combattre des contrariétés, surmonter des difficultés, connaître les privations. Les souverains ne peuvent guère éprouver ces aiguillons que dans l'amour de la gloire ou dans celui de la chasse, dont les résultats sont toujours incertains. Aussi les voit-on tous entraînés par l'une de ces deux passions : par la gloire, lorsqu'ils sont doués d'une ame élevée; par la chasse, lorsqu'ils n'en ont qu'une ordinaire.

Comme les souverains ne peuvent guère se flatter d'être aimés pour eux-mêmes, la méfiance fait le fond de leur caractère; disposition qui s'oppose sans cesse à ces liaisons intimes qu'on voit parmi les particuliers. Habitués au culte qu'on leur rend, et dispensés de rien rendre, ils s'accoutument facilement à croire qu'on leur doit tout et qu'ils ne doivent rien. On n'est occupé qu'à écarter de leurs yeux tout ce qui pourrait les embarrasser ou leur déplaire. Le courtisan le plus ulcéré contre son maître, est obligé, par politique, non-seulement de dévorer son ressentiment, mais même de redoubler d'empressement, dans la crainte qu'un visage mécontent n'offusque un maître impérieux, ou qu'un éloignement par humeur ne soit taxé d'insolence, et, le faisant écarter, ne le prive de profiter par la suite de quelque instant favorable pour sa fortune. Qu'on ne se plaigne donc plus des rois; car, en vérité, c'est à la bassesse, à la cupidité de tout ce qui les entoure, qu'il faut s'en prendre. Est-ce un bien? est-ce un mal? Rappro-

chons les temps. L'histoire nous montre des souverains, jouets de leurs vassaux, de leurs sujets même, vivant sans cesse en guerre contre eux, et, pour sauver leur autorité, souvent leur tête, obligés de répandre bien du sang. Chaque jour éclairait des intrigues, des cabales, des perfidies, des meurtres, que chaque nuit avait préparés. Le repos, les plaisirs, et tout ce qui peut contribuer au bonheur de la vie, avait fait place au tumulte, à la méfiance, à la terreur, à tout ce que la fureur des conjurations, des cabales, peut inspirer de plus atroce. Aujourd'hui que l'autorité s'est affermie, les particuliers vivent sans éclat, mais dans la sûre et tranquille possession de leurs propriétés.

Comme le premier des intérêts de ce maître est de maintenir le bon ordre, il y veille sans cesse, il réprime ceux qui voudraient le troubler; il va quelquefois jusqu'à sacrifier ses volontés pour le conserver. Cet état de choses n'est pas favorable aux grandes pensées, mais il procure un calme sans lequel il n'y a point de bonheur. Dans le sein de ce calme, les ressorts du génie et de l'industrie pouvant agir sans opposition, produisent des découvertes utiles et agréables dans tous les genres. L'agriculture, les arts sont poussés à leur plus haut point de perfection; le luxe, les commodités et toutes les recherches qui contribuent à l'agrément de la vie, sont des moyens sûrs et faciles de s'enrichir pour les uns, tandis que les autres en jouissent; la nation est heureuse et l'État florissant.

Qu'on compare maintenant les deux tableaux que je viens de présenter, et qu'on prononce lequel vaut le mieux, ou celui de ces grandes scènes tragiques, ou la paix de notre siècle. Pour moi, je bénis le ciel de m'avoir fait vivre sous le règne de Louis XV et sous celui-ci.

Il y a, je le sais, des choses encore à réformer; mais la pire est la licence des philosophes, espèce d'hommes qui, joignant des études heureuses à des bouffées d'indépendance et de rébellion, apportent dans la société l'abus des connaissances. L'orgueil fait la base de leur caractère, et l'égoïsme est leur maxime fondamentale. Voltaire est leur patriarche et les dédaigne. Ils ont adopté le mépris qu'il affiche de tous les principes; mais, n'ayant pas sa grâce pour colorer leur doctrine, ils ne sont que des pédans fort dangereux. Ils attaquent la religion, parce qu'elle est un frein, et l'autorité des rois, par la même raison. Ils prêchent l'égalité des conditions, pour niveler tout ce qui s'élève au-dessus d'eux; enfin, ils opèrent par leurs écrits ce qu'on faisait, dans les jours d'ignorance, par les conjurations, par le poison et le fer. Les rois s'endorment là-dessus; l'Église lance des foudres perdues; le parlement brûle un livre, pour le multiplier; l'avenir est menacé des terribles effets de cette insouciance; elle sera le germe de grands malheurs. Mais cette digression est assez longue; je rentre dans mon sujet.

Ce qui m'a toujours paru le plus révoltant dans la société des rois, c'est de n'avoir jamais de vo-

lonté que la leur, de faire céder ses plaisirs, ses affaires à la moindre de leurs fantaisies, avec une soumission si grande, une telle habitude de s'immoler, que même on n'a pas le mérite du sacrifice. Qu'on y joigne la gêne continuelle du respect le plus profond dans le propos et le maintien, même dans les momens de la plus grande liberté, on conviendra que c'est acheter bien cher la jalousie et les ennemis que procure la faveur.

Encore, si la familiarité du maître donnait la facilité de lui parler de ses affaires, de le solliciter pour sa fortune, ce serait un dédommagement; mais, de tous les écueils que doit éviter un courtisan favorisé, une telle démarche est le premier. Tout homme qui prendrait cette voie ne peut se flatter d'une autre réponse que d'un *je verrai*, et de s'assurer qu'il a parfaitement déplu au souverain, ainsi qu'au ministre qui a dans son département la grâce désirée : au souverain, en choquant une réserve peut-être assez sage qu'ils se sont presque tous imposée, vu leur peu de connaissance des choses et des individus; au ministre, en bravant par cette démarche le crédit qu'il a, ou qu'il cherche à faire croire qu'il possède, peut-être en croisant, par cette importunité, des projets qu'il avait.

Les courtisans préférés auraient d'autant plus de tort de faire cette faute, que la faveur a un grand pouvoir sur les ministres, et qu'ils n'épargnent rien pour se concilier ceux qui en jouissent, comme s'ils avaient quelque chose à redouter de qui que

ce soit, tant qu'ils sont en place, et de la reconnaissance et de l'amitié à attendre, lorsqu'ils sont renvoyés.

L'exemple du duc de Choiseul ne peut rien prouver contre cette vérité. Tant de circonstances ont concouru à rassembler autour de lui, dans sa disgrâce, cette foule d'amis, et, pour ainsi dire, cette cour, que cet événement sort de la classe ordinaire. A l'opinion du plus grand nombre, toujours en opposition contre la cour, s'était jointe la haine personnelle contre Louis XV : l'indignation de voir une créature aussi vile que madame Dubarry assise sur le trône, le cachet de l'honneur qui semblait attaché à lui être opposé, le ton du jour, et, peut-être plus que tout cela, l'opinion assez générale que M. de Choiseul reprendrait bientôt le dessus; tous ces motifs lui ont attiré plus de monde dans son exil à Chanteloup, que l'attachement ou la gratitude. Ce qui le prouve de reste, c'est que, lorsqu'il a été bien assuré, sous le règne de Louis XVI, qu'il ne reviendrait plus en place, tous ces amis si chauds, ces cliens si assidus, ont disparu, et qu'il s'est trouvé réduit à un très-petit nombre de gens qui l'aimaient, ou qui étaient véritablement reconnaissans.

C'est une grande question de savoir ce qui vaut le mieux, ou que les rois aient une société, ou qu'ils se renferment dans leurs palais, et ne paraissent qu'environnés de tout leur éclat et de leur étiquette. Il est assez difficile de prononcer : car,

si, d'un côté, la société adoucit le caractère des souverains, et leur présente une image des liens qui rapprochent les hommes, et des devoirs réciproques qu'exige leur union ; d'un autre côté, la différence de l'éducation des princes à celle des particuliers met tout l'avantage du côté de ces derniers. A cette supériorité se joint bientôt la connaissance des défauts et de l'insuffisance des premiers ; d'où il ne peut résulter pour eux qu'une opinion désavantageuse, peut-être le plus grand mal qu'il soit possible qu'un État éprouve. Il paraît donc préférable que les rois, dépouillés de leur grandeur, se cachent à leurs sujets, et qu'ils n'en soient considérés que comme des divinités mystérieuses, auxquelles ils ne doivent d'autre culte que le respect. Qu'un plus habile que moi décide la question : je me bornerai à trancher pour les courtisans, et à me ranger de l'avis de Henri IV, qui disait : *Heureux le gentilhomme qui vit dans sa terre et qui ne me connaît pas !*

Procès du cardinal de Rohan.

Écrit en 1786.

En parlant de madame de Guémené, et de la manière dont elle quitta sa charge, j'ai assez dépeint les Rohan, et surtout le cardinal, pour qu'il ne soit plus besoin de rien dire de son personnel. La catastrophe qu'il vient d'éprouver n'est surprenante qu'en ce qu'il avait toujours paru avoir assez d'esprit pour n'être pas dupe, et surtout pour n'être pas la victime de l'intrigue grossière qui l'a perdu. Avant d'entrer en matière, il est nécessaire de faire connaître les principaux acteurs qui ont eu part à cet événement.

Mademoiselle de Boulainvilliers avait été mariée au prevôt de Paris, petit-fils du fameux Juif Samuel Bernard. En l'épousant, il acheta la terre de Boulainvilliers, dont il prit le nom.

Il possède une belle maison à Passy, d'où madame de Boulainvilliers étant allée se promener aux Champs-Élysées, elle y rencontra une petite fille couverte de haillons, dont la figure était intéressante; elle la remarqua: celle-ci, je crois, lui vendit des fleurs. L'ayant depuis trouvée plusieurs fois, elle s'en occupa de plus en plus; et, l'ayant entendu appeler Valois, elle lui demanda par quel

hasard elle portait ce nom. La petite fille répondit qu'elle n'en savait rien, mais que sa mère avait des papiers qu'elle conservait avec grand soin, et qui prouvaient son origine.

Cette réponse excita la curiosité de madame de Boulainvilliers. Elle fit faire des perquisitions dont le résultat fut qu'il paraissait assez constant que cette petite fille était Valois, et qu'elle descendait, par bâtardise, d'Henri II. Portée d'inclination pour cette enfant, cette découverte l'y attacha; elle la prit chez elle, pour la faire élever. La petite Valois répondit mal à ses bontés et à ses soins. Plus grande, sa conduite fut si mauvaise, que madame de Boulainvilliers l'abandonna, et la chassa de chez elle. Délaissée de sa protectrice, elle grossit, dans Paris, la foule de ces créatures qui vivent d'intrigues et de leurs attraits, et se maria à un M. de Lamotte qui, de son côté, faisait nombre parmi les intrigans dont les ruses fatiguent journellement la police et la justice. Ils apportèrent chacun, pour fonder le ménage, selon l'ordinaire, une volonté bien déterminée de réunir leurs moyens et leurs talens, afin de faire des dupes et d'escroquer de l'argent.

Le comte de Cagliostro est un de ces êtres qui paraissent de temps en temps, gens inconnus qui se font passer pour adeptes; se mêlant de médecine, d'alchimie, quelquefois de magie, merveilleux en tout, dont le public grossit toujours les aventures extraordinaires, et qui, après avoir ruiné les sots, finissent leurs exploits par le carcan. Ce qui est

assez singulier, c'est que le comte de Cagliostro ayant tous les dehors de ces sortes de gens, n'en a point eu les habitudes, pendant le séjour qu'il a fait à Strasbourg et à Paris : au contraire, il n'a jamais pris un sou de personne. Vivant assez honorablement, il a toujours tout payé avec la plus grande exactitude, et fait beaucoup de charités, sans qu'on ait jamais su d'où il tirait des fonds. Le cardinal de Rohan l'avait connu à Strasbourg, et le prit dans une telle amitié, une telle confiance, que Cagliostro, venu à Paris, ne le quittait plus.

— Bœhmer est un joaillier fameux qui avait vendu à la reine, il y a quelques années, des boucles en girandoles, d'un grand prix et d'une grande beauté, tant par la grosseur et la pureté de l'eau des pierres, que par leur égalité. Associé avec plusieurs confrères, il avait composé un collier qui ne le cédait en rien aux girandoles, et dont il demandait seize cent mille francs. Ce collier fit beaucoup de bruit, et l'on dit que la reine allait l'acheter. Je lui en parlai : elle me répondit que, quelque goût qu'elle eût pour les diamans, et quelle que fût la beauté de ce collier, il était trop cher pour ses moyens, et pour consentir que le roi le lui donnât, d'autant plus qu'il venait de faire l'acquisition de Rambouillet et de Saint-Cloud ; dépense peut-être trop considérable pour l'état actuel des finances ; elle ajouta qu'elle ne voulait pas qu'on la taxât d'augmenter l'embarras par une fantaisie.

Je ne pus qu'applaudir infiniment à sa modération, qui, en effet, méritait des éloges.

La demoiselle Oliva est une de ces filles qui vivent du misérable tribut dont le premier venu paie leur complaisance, le soir, dans les promenades publiques.

Le sieur Bette d'Étienville est un de ces hommes qui ne comptent que sur les ressources du moment.

Le sieur de Villette est un homme dans le même genre.

Voilà quelles sont les gens qui, dans le procès criminel qui vient d'être jugé, ont figuré à côté du prince Louis de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, et grand-aumônier de France.

Il est nécessaire qu'on soit encore instruit de la haine profonde que la reine avait contre le cardinal, et qu'il avait si justement méritée, en remplissant, pendant son ambassade à Vienne, ses lettres de choses injurieuses contre elle. Il les avait poussées au point de dire, dans ces lettres, que sa coquetterie préparait à l'amant de grandes facilités pour réussir auprès d'elle; atrocité que cette princesse avait sue, et qu'elle ne lui a jamais pardonnée, comme il est aisé de le croire.

Il faut qu'on sache encore que le baron de Breteuil, ministre de la Maison et de Paris, détestait le cardinal de Rohan.

Le jour de l'Ascension de l'année 1785, toute la cour remplissant le cabinet du roi, le cardinal de Rohan, en rochet et en camail, attendait Sa Ma-

jesté qui allait passer pour la messe, où sa charge de grand-aumônier l'appelait. Le roi le fit demander dans son cabinet intérieur, où il fut un peu étonné de trouver la reine en tiers. Le roi lui demanda ce que c'était qu'un collier qu'il devait avoir procuré à la reine. *Ah, Sire!* s'écria le cardinal, *je vois trop tard que j'ai été trompé! — Mais,* lui dit la reine (1), *si vous avez cru si légèrement, vous n'auriez pas dû vous méprendre à mon écriture que sûrement vous connaissez.* Sans lui répondre, le cardinal, s'adressant au roi, protesta de son innocence. « Monsieur le cardinal, reprit le roi, il » très-simple que vous soyez un peu troublé de » cette explication; remettez-vous; et pour vous » en donner le moyen, et que la présence de la » reine ni la mienne ne nuisent pas au calme qui » vous est nécessaire, passez dans la pièce à côté, » vous y serez seul; vous y trouverez du papier, » une plume et de l'encre; écrivez-y votre déposition, que vous me remettrez ensuite; prenez » tout le temps qui vous sera nécessaire. »

Le cardinal obéit, resta à peu près un demi-quart d'heure, rentra, et remit un papier au roi. En le prenant, Sa Majesté lui dit : *Je vous préviens que vous allez être arrêté.* — « Ah, Sire! s'écria le

(1) Le cardinal avait montré aux joailliers des articles des conditions du marché, signés *Antoinette de France*, ce qui les avait déterminés à livrer le collier. Comment le cardinal s'est-il mépris à l'écriture? Comment la dénomination d'Antoinette de France ne l'a-t-elle pas frappé?

» cardinal, j'obéirai toujours aux ordres de Votre » Majesté; mais qu'elle daigne m'épargner la dou- » leur d'être arrêté dans mes habits pontificaux, aux » yeux de toute la cour. — Il faut que cela soit, » reprit le roi. Le cardinal voulut insister, mais le roi le quitta brusquement. J'ai entendu faire tout ce détail à la reine, qui n'a rien dit du contenu de l'écrit du cardinal.

Tandis que cette scène se passait dans le cabinet du roi, le baron de Breteuil dit à un officier des gardes-du-corps de le suivre. Il s'adressa justement à un jeune homme qui venait de sortir de prison, où on l'avait mis pour quelque étourderie. Il se crut perdu, et obéit en tremblant. Il y eut dans cette démarche un grand défaut de forme. Le ministre n'avait aucun ordre à donner à un officier des gardes; c'était au capitaine des gardes de quartier; mais aucun des quatre capitaines des gardes ne réclama.

Le cardinal de Rohan, au sortir de chez le roi, fut arrêté. Un piqueur à lui, en le voyant rentrer dans son appartement, suivi d'un officier des gardes-du-corps, tandis qu'il aurait dû être à la chapelle, jugea qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire qui intéressait son maître; et sans consulter personne, il courut à l'écurie, fit seller un cheval, et vint à toutes jambes à Paris, au palais de Strasbourg, en informer l'abbé Georgel, grand-vicaire du cardinal, dans la juridiction ecclésiastique de la cour, qui dépend du grand-aumônier. Cet abbé qui, de tout temps, avait été l'homme de confiance du

cardinal, était actuellement brouillé avec lui, et lui donna, en cette occasion, une grande marque d'attachement, en oubliant son ressentiment pour ne s'occuper que de ses intérêts.

Le cardinal, en rentrant dans son appartement, suivi, je crois, de M. d'Agoust, aide-major de cour des gardes-du-corps, lui demanda s'il ne pouvait pas écrire. M. d'Agoust lui ayant répondu qu'il n'avait point d'ordre de l'en empêcher, le cardinal le pria de lui prêter un crayon, et M. d'Agoust lui en prêta un, avec lequel il écrivit un billet à l'abbé Georgel, par lequel il lui mandait apparemment de brûler les papiers qu'il lui était important de soustraire.

Les gens qui ont quelque usage des affaires s'étonneront avec raison que, dans une affaire de cette nature, le roi faisant arrêter le cardinal de Rohan, on n'ait pas pris les précautions nécessaires pour qu'au même instant le scellé fût mis sur ses papiers, dans tous les lieux qui pouvaient en contenir. Dans l'après-dînée, le cardinal fut conduit à la Bastille, d'où il sortit deux jours après, accompagné du baron de Breteuil, pour faire, tant à Paris qu'à Versailles, l'inventaire de ses papiers, comédie qui se joue en pareil cas. Comme de raison, on n'y trouva rien : le cardinal avait eu, de reste, le temps d'y mettre ordre. Cette opération faite, il fut reconduit à la Bastille.

Comme on peut aisément le croire, cet événement étonna tout le monde, et fit le sujet de toutes les

conversations. On aurait bien voulu y impliquer la reine, par l'acharnement du public à se déchaîner contre elle, en toute occasion. Mais comment présumer qu'elle eût voulu se procurer clandestinement un collier qui ne pouvait avoir de valeur pour elle qu'en le portant ? Et en supposant, contre toute vraisemblance, qu'elle eût désiré cet effet pour l'enfermer dans sa cassette, comment croire qu'elle se fût servie du cardinal, qu'elle avait en horreur, pour en faire le marché ? D'ailleurs, pour peu qu'elle eût de part dans cette affaire, aurait-elle été la première à demander des éclaircissemens d'éclat, qui auraient fini par la compromettre ? D'un autre côté, comment penser que le cardinal eût mis en avant le nom de la reine, sans être sûr de son fait ? Comment se permettre de soupçonner qu'un homme de son nom, revêtu de ses dignités, se fût oublié jusqu'à vouloir escroquer ce collier ? Ce n'est pas, qu'accusé d'avoir distrait les deniers des Quinze-Vingts, dont il était administrateur, et dans le cas d'être recherché par le parlement, on ne le soupçonnât, n'ayant plus aucun crédit, d'avoir cherché à se procurer le collier, pour remplir tout de suite, en le vendant, le déficit qui était dans la caisse des Quinze-Vingts, et payer ensuite, avec du temps, les joailliers : ce que le revenu énorme dont il jouissait rendait très-possible ; mais c'était une calomnie.

Il perça, dès les premiers momens, dans le public, que, dévoré d'ambition, il avait été la dupe

des escrocs qui l'entouraient sans cesse ; que ceux-ci lui avaient persuadé que la reine, non-seulement se raccommoderait avec lui, mais même le ferait premier ministre, s'il lui procurait le collier; et pour l'en convaincre, ces intrigans avaient fait jouer tous les ressorts et toutes les ruses, et dans lesquels il est bien étonnant que le cardinal ait donné. Chacune de ces versions avait des partisans; et de ces conjectures, sans preuves, il dérivait cependant une vérité incontestable, c'est que le cardinal était un fripon, ou la plus sotte des dupes.

Le roi mit toute la modération possible dans cette affaire. Il fit demander au cardinal par quel tribunal il voulait être jugé : celui-ci ayant choisi le parlement, S. M. lui accorda la permission de voir tant qu'il voudrait Target, qu'il désira avoir pour conseil. Toute sa famille eut la même liberté d'entrer à la Bastille.

Il est d'usage que lorsqu'un homme accusé criminellement, doit être jugé par le parlement, il soit mis dans les prisons de ce tribunal. Cependant, le roi déroge quelquefois à ce droit, et c'est ce qu'il fit en cette occasion, en donnant des lettres-patentes pour que le cardinal demeurât à la Bastille : ce qui fit présumer, dès cet instant, que S. M. ne le regardait pas seulement comme coupable envers la loi, mais qu'il l'était encore, comme son sujet, et comme son commensal, dont il ferait justice, après que le parlement aurait prononcé sur son dé-

lit. Sous ce rapport, il ne voulait point se dessaisir de sa personne.

Le procès était à peine commencé, que le clergé fit des remontrances, réclamant ses droits pour juger le cardinal. Cette réclamation, qui eût fait une affaire majeure il y a deux siècles, ne produisit pas la moindre sensation. Par la suite, la cour de Rome joua aussi sa comédie, en faisant enjoindre au cardinal de comparaître au tribunal des cardinaux, pour rendre compte de sa conduite; sous peine, à défaut par lui d'obéir, du jour de la notification à six semaines de là, d'être suspendu de son titre de cardinal jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Cette démarche de Rome fut aussi vaine que les représentations du clergé de France.

Je n'entrerai dans aucun des détails du procès. Le recueil des mémoires de tous ceux qui y ont été mis en cause, instruira de reste ceux qui seront curieux de les connaître.

Sur la dénonciation du cardinal de Rohan, ou par une autre raison, on prit le parti de faire arrêter madame de Lamotte qui était à Bar-sur-Aube, où elle avait une maison très-étoffée, qu'apparemment elle avait acquise du produit du collier, qu'on a su depuis avoir été dispersé, et dont la plus grande partie avait été vendue en Angleterre. Elle ne parut point effrayée, en voyant l'exempt qui vint la chercher. Son mari, qui était avec elle, offrit à l'exempt d'accompagner sa femme; on lui répondit qu'il n'y avait pas d'ordre pour lui; faute

qui grossit le nombre de celles que le ministère a commises dans toute cette affaire. Le sieur de Lamotte, mieux conseillé par la réflexion, ne tarda pas à se sauver dans la cité de Londres; et quand on voulut s'en saisir, on ne le trouva plus.

Le mécontentement que le public avait contre toutes ces formes, joint à l'opposition qu'il a volontiers contre tout ce qui émane de la cour, apitoya pour le cardinal. Ce sentiment avait même pris tant de force, dans les derniers temps du procès, que tout le monde le disait innocent, et qu'on attendait, avec un grand intérêt, son jugement.

A la Pentecôte de 1786, l'affaire suffisamment instruite, le parlement s'assembla pour prononcer. M. de Fleury, procureur-général, donna des conclusions flétrissantes pour le cardinal; il lui imposait des réparations auxquelles il n'aurait jamais pu se soumettre, refus qui vraisemblablement l'aurait laissé détenu le reste de ses jours. A ces conclusions M. de Barillon s'écria, *que ce n'était point celles d'un procureur-général, mais bien celles d'un ministre qu'il n'était pas difficile de reconnaître*. M. Séguier, avocat-général, apostropha personnellement M. de Fleury. Cette scène scandaleuse rappela celle des deux procureurs du *Mercure galant*. Il faut convenir qu'ils avaient mutuellement donné matière à des reproches fondés. Après une longue séance, le parlement jugea, à la pluralité de cinq voix, je crois :

Le cardinal, purement et simplement déchargé de toute accusation;

Madame Lamotte, condamnée à faire amende honorable, la corde au cou, à être fouettée et marquée sur les deux épaules, et mise à l'Hôpital pour le reste de ses jours;

M. de Lamotte, absent, condamné par contumace aux mêmes peines que sa femme;

M. Villette, banni à perpétuité;

M. Cagliostro, déchargé de toute accusation;

Mademoiselle Oliva, hors de cour;

Les mémoires de madame de Lamotte, contre le cardinal et Cagliostro, supprimés.

Le Palais regorgeait de monde, et la joie fut universelle, quand on sut le cardinal déclaré innocent. Les juges furent applaudis, et tellement accueillis, qu'ils eurent peine à passer au travers de la foule, tant la haine contre le parti opposé était forte, tant les dispositions contre la reine et la cour étaient enracinées! car on ne se cachait point de l'opinion personnelle qu'on avait du cardinal.

Le baron de Breteuil, qui avait la goutte dans la poitrine, fut chargé d'aller apprendre au cardinal qu'il était libre de sortir de la Bastille. Il est vrai que quatre heures après il se transporta au palais de Strasbourg, où le cardinal était de retour, pour lui annoncer que le roi lui demandait la démission de sa charge de grand-aumônier, et qu'il l'exilait à son abbaye de la Chaise-Dieu. Le ministre refusa de demander à S. M. la permission

qu'il pût aller aux eaux pour une ankilose au genou, dont il souffrait beaucoup.

La prévention contre la cour était si forte qu'on cria à la tyrannie, en apprenant qu'il perdait sa charge et qu'il était exilé. En général, une multitude est toujours outrée; mais une multitude française l'est plus qu'une autre. Je sais qu'il était peu régulier que le roi, qui avait laissé un libre cours à la justice, après qu'elle eut lavé le cardinal de toute accusation criminelle, reprît ses droits de souverain, et semblât punir le cardinal et le parlement, l'un d'avoir absous, l'autre de l'avoir été; mais pourtant il était impossible qu'il gardât sa place, et quant à l'exil, il l'avait bien mérité. Aussi tous les gens sensés, en désirant des formes plus ménagées, trouvèrent-ils simple que le roi montrât son animadversion au cardinal, qui s'était permis de compromettre la reine avec autant d'audace et d'indécence.

Comme le parlement entrait en vacance le lendemain du jugement du procès, il ne fut pas possible de rédiger l'arrêt. C'est toujours un travail qui demande du temps : cela fut cause que l'exécution de madame de Lamotte fut différée. Dans la disposition où étaient les esprits, ce retard donna prétexte à mille propos qui n'étaient pas à l'avantage de la cour.

Dans tout le cours du procès, madame de Lamotte, tant dans les interrogatoires que dans les confrontations, avait montré un caractère si em-

porté, tant de violence dans ses réponses, ses actions, ses récriminations, qu'on usa d'adresse lorsqu'il fut question de la livrer au bourreau. Elle avait pris en amitié et en confiance la femme du geôlier.

Le jour arrêté pour l'exécution, cette femme lui fit dire, à six heures du matin, qu'il venait d'arriver un homme à cheval avec des lettres pour elle. Madame de Lamotte était encore au lit. Elle se leva avec précipitation. A peine sortie de sa chambre, elle fut saisie par des hommes qu'on avait apostés. Se doutant de ce qui allait arriver, elle devint furieuse, se défendit, se débattit de telle manière pendant toute l'exécution, que le bourreau ne put la bien marquer que sur une épaule, et ne fit qu'effleurer l'autre. A travers les hurlemens qu'elle poussait, on entendit : *C'est ma faute, si j'éprouve cette ignominie : je n'avais qu'à dire un mot, et j'étais pendue.* Mise dans un fiacre pour être conduite à la Salpétrière, une des portières s'ouvrit, et les gens qui étaient avec elle n'eurent que le temps d'avancer les bras pour s'opposer à l'élan qu'elle avait fait pour se jeter sous les roues. Arrivée à l'Hôpital, elle se précipita sur la couverture de son lit, qu'elle essaya de s'enfoncer dans la gorge, pour s'étouffer.

Pendant tout le cours du procès, le maréchal de Soubise avait obtenu la permission de ne point se trouver au conseil d'État. Le jugement prononcé, il fit demander celle d'y revenir. Le roi lui fit dire

qu'il n'en était pas encore temps, qu'il le ferait avertir, mais qu'il ne fallait pas que cela fût long. D'autres prétendent qu'il revint tout simplement sur la permission qu'il en demanda; qu'enfin, sentant le rôle qu'il jouait, et qui ne pouvait que devenir plus pénible par la décadence de sa maison, il ne tarda pas à s'en retirer.

Beaucoup de prétendans se mirent sur les rangs, et demandèrent la grande-aumônerie. Le public, accoutumé à voir les Talleyrand obtenir tout ce qu'ils désiraient, imagina que ce serait l'archevêque de Reims, de cette maison, qui l'emporterait. Mais le roi nomma l'évêque de Metz, frère du maréchal de Laval.

L'amitié de la reine pour la duchesse de Luynes, nièce de l'évêque et dame du palais, ne contribua pas peu à cette nomination. On s'étonna que l'évêque de Metz, à son âge, aimant autant sa campagne de Frescati, où il avait fait beaucoup de dépense, et qu'il avait rendue un séjour charmant, abandonnât ce goût et la vie libre qu'il menait, pour venir se faire esclave à la cour. Tient-on, quelque âge qu'on ait, à ne pas avoir la première place de son état? et n'est-on pas toujours assez dupe pour tout sacrifier à cette idée?

On prétend que le roi exigea de l'évêque de Metz de renoncer à devenir jamais cardinal, S. M. voulant détruire cette qualité dans son royaume. Cela serait parfaitement bien vu. Quoi de plus indécent, de plus contraire au bon ordre, que de voir un sujet

s'élever à un titre qui l'égale aux princes du sang, et l'État obligé de lui donner au moins cinquante mille écus de rente pour soutenir son faste, sans autre avantage que la gêne de ménager le pape, pour en obtenir des nominations (1)?

---

(1) Nous avons offert, dans le troisième volume des *Mémoires du marquis de Ferrières*, quelques détails historiques sur le fameux procès du collier, et particulièrement sur madame de Lamotte. Nous y renvoyons le lecteur. (Livre XI, p. 70.)

(*Note des nouv. édit.*)

Lettre du baron de Besenval au maréchal de Ségur, ministre de la guerre, en date du 6 *novembre* 1786.

Mon ami, lorsque j'ai cherché à vous porter au ministère, je n'ai cessé de répéter à ceux qui pouvaient y influer, ce que je leur avais dit dès les premiers momens, que vous étiez le seul capable de tirer le militaire du chaos épouvantable où vos prédécesseurs l'avaient mis, par l'esprit d'ordre que vous avez et qui vous a fait sentir la nécessité d'établir des principes ; par la connaissance des détails qui vous en feraient choisir de bons, et par la fermeté de votre caractère qui ne vous en ferait départir par aucune considération. Vous avez tenu sur cela plus même que je n'avais promis ; et au bout de cinq ans de ministère, sans entrer dans des détails particuliers, vous avez mis les choses, non pas peut-être au point où elles devraient être, mais enfin où il est possible de les porter dans ce pays-ci en aussi peu de temps, partant du désordre incroyable où vous les aviez trouvées.

En allant doucement, avec la suite qui est possible en France, vous aviez mis de l'assiette dans les têtes où il n'y en avait plus, du désir que les choses allassent bien, et par conséquent de l'instruction plus qu'il n'y en a dans aucun service, au

dire des gens qui, par leurs voyages, se sont mis dans le cas d'en juger, ce que je crois facilement. Car lorsque les têtes françaises se tournent vers un objet, elles passent même le but. Vous en avez vu un exemple du temps de M. de Choiseul. Vous en donnez un autre, avec cet avantage, que sous M. de Choiseul, du sein de l'ignorance et de l'apathie, on s'est tout de suite élevé à une tactique dont les maîtres étaient aussi ignorans que les disciples, et que du moins, aujourd'hui, la longue pratique et la réflexion de quelques-uns ont amené les choses à de bons principes, dont toutefois on abuse, en exigeant des précisions géométriques impraticables à la guerre, et par conséquent inutiles, je dirai plus, mal vues.

Je vous en demande pardon; je vous ai ouï dire qu'il fallait exiger beaucoup de précision pendant la paix, pour en avoir un peu à la guerre. Je ne puis être de cet avis-là; car on tourmente, on dégoûte même le soldat; il arrive que lorsque les fatigues militaires, et le grand nombre de recrues qu'on n'a pas le temps de dresser, pendant la guerre, réduisent les troupes à ne manœuvrer qu'à peu près, elles imaginent ne plus rien savoir, ce qui d'abord est un inconvénient; et puis elles s'accoutument au relâchement et viennent à croire qu'on les a bien tracassées pour leur faire faire des inutilités. Cette opinion va au détriment du respect et de la confiance qu'elles doivent avoir pour leurs supérieurs, sentiment qu'on ne peut trop

inspirer au soldat, ainsi qu'à l'officier, et que le roi de Prusse a tellement cherché à imprimer à son militaire, qu'il préférait de laisser subsister un vice, à faire un changement mieux calculé. Aussi, *le roi l'a dit* était considéré dans son armée comme un argument sans réplique, depuis les soldats jusqu'aux généraux. *C'est trop* est le seul mot que le prince Henri ait dit, après avoir vu manœuvrer la gendarmerie.

J'espère que les rassemblemens feront sentir la justesse de ce que j'avance, et ramèneront au vrai; et ce n'est pas la moindre raison qui doive déterminer à en faire promptement. Le Français est trop vain et trop superficiel pour profiter des connaissances des étrangers, et même de ses compatriotes. S'il voyage, c'est plus pour se faire remarquer que pour s'instruire; s'il trouve un compatriote plus instruit que lui, il le jalouse et n'a garde de profiter de ses lumières.

Quant à moi, je pense qu'il n'y a qu'un seul point où la précision géométrique soit indispensable; c'est l'alignement sur le terrain; l'à peu près est suffisant dans la marche en bataille. Pour le reste, pourvu qu'on arrive en ordre, et le plus promptement possible, il n'en faut pas davantage.

Je ne connais point assez les détails de l'artillerie pour en parler; mais il me semble que vous avez ajouté à cette arme, que M. de Gribeauval a poussée au plus haut degré de perfection, la seule chose qui y manquait, la faculté de la mouvoir

d'un, moment à l'autre, par l'établissement des chevaux chez les fermiers.

Je ne dirai mot du génie; je ne suis pas à portée de le voir : on n'en parle jamais; mais, ayant mis des soins aussi suivis sur tous les points du militaire, vous n'aurez pas négligé celui-là.

Votre arrangement des hôpitaux est un chef-d'œuvre.

Il me paraît que la régie de l'habillement exige encore beaucoup d'attention, non pas, peut-être, dans son régime, mais pour y plier les corps, et leur faire observer les formes prescrites, desquelles ils s'écartent trop impunément. Les régisseurs s'écartent aussi de celles qui leur sont imposées. On les suppose trop sûrs d'être soutenus; opinion nécessaire à détruire par une grande sévérité envers eux, de même qu'envers les colonels qui cherchent souvent à couvrir leurs négligences, en taxant les régisseurs.

La régie des fourrages est peut-être le point le plus difficile de votre administration. Car, si d'un côté les corps sont désespérés de ne pouvoir plus mettre en valeur cette partie, il faut convenir que, de l'autre, c'est une hydre de friponneries. Tout le monde le sait, et personne ne peut en douter par les fortunes immenses et subites que font les régisseurs. Si l'on est convaincu que ceux de l'habillement emploient les moyens efficaces d'être soutenus, on est bien plus persuadé qu'on ne les néglige pas dans les fourrages. Vous êtes donc dans

la nécessité de vous méfier de tout le monde, et dans l'impossibilité de vous instruire par les voies ordinaires. Je ne vois de ressource que d'employer, ainsi que nous le faisons à la guerre, des espions, et pour cela l'argent ne doit point vous coûter. Il y a un tel profit à faire pour le roi, que vous serez bien dédommagé des frais que vous ferez.

Sans que je vous les nomme, vous avez des colonels en qui vous devez avoir confiance, et qui ne vous tromperont pas. Consultez vos inspecteurs, consultez des intendans; je dis, de ceux qui sont capables. Ensuite, tâchez de vous procurer de ces gens obscurs que l'on paie. De tous ces différens rapports combinés, vous pourrez, à force de soins et de suite, établir des idées justes qui vous mèneront à un tarif avantageux pour le roi, en même temps qu'il sera lucratif pour les régisseurs; car il est juste qu'ils fassent un profit suffisant de leur côté. Vous êtes bon serviteur du roi; ainsi son intérêt seul suffirait pour vous déterminer; mais comptez que rien n'illustrera tant votre ministère, qu'une juste proportion dans l'administration des fourrages; vous serez le premier ministre qui aurez eu la force, la patience et le mérite de mettre ordre à cette partie.

Vous aviez exécuté une idée aussi sage que bien vue, celle d'avoir toujours une cinquantaine de mille hommes au complet de guerre, qui vous procuraient une tête à faire marcher sur-le-champ dans les cas imprévus et pressés, qui vous don-

naient le temps de rassembler une armée, et qui, parant à toute surprise, procuraient un véhicule aux négociations, première arme que le système politique d'à présent emploîra toujours d'abord, et que même le cabinet n'abandonnera qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'il sera forcé à la guerre. L'embarras des finances, l'ignorance ou la négligence sur le principe fondamental de ce pays-ci, qui est d'avoir constamment, si ce n'est la totalité, du moins une grande partie d'une excellente armée sur pied, pour lui donner la prépondérance à laquelle il doit tendre, et qu'il doit avoir dans l'Europe; le faux calcul d'épargner quelques millions, ce qui peut mener à en dépenser dans la proportion d'un à cent (puisqu'enfin, toute puissance dont le militaire est languissant, se voit réduite à autant de désavantage dans les négociations, que de soumission à la volonté de l'ennemi, dont l'intérêt sera toujours de lui faire faire la guerre défavorablement); tous ces motifs de détresse et de faux calculs vous ont fait refuser les fonds nécessaires pour soutenir le pied de guerre de vos cinquante mille hommes, et pour les dépenses indispensables à faire pour l'augmentation de la cavalerie.

Obligé d'opter, en homme éclairé vous avez sacrifié le complet de guerre de l'infanterie pour en verser les fonds sur la cavalerie, qui demande un travail pris de plus longue main que l'infanterie. On ne peut que vous approuver; mais en même

temps, il faut vous plaindre d'avoir été contraint de renoncer à l'arrangement le plus utilement conçu que j'aie encore vu en France; et vous seriez impardonnable, si vous ne représentiez pas dans toutes les occasions la nécessité de le rétablir.

Quant à la partie des troupes légères, vous paraissez la négliger totalement, et peut-être n'avez-vous pas tort. A considérer la chose politiquement, il y a toute apparence que la France ne se brouillera point avec l'empereur. Et si la chose arrivait, ni la France, ni aucune puissance ne peut se flatter, je ne dis pas de faire tête à l'innombrable et excellente nature d'infanterie et cavalerie hongroise que ce prince a à sa disposition, mais de lui résister dans cette espèce d'arme; et l'on ne pourra s'en garantir qu'en se tenant ensemble, et en ne faisant que de gros détachemens. Toutes les autres puissances seront toujours inférieures à la France, pour l'espèce et la quantité de troupes légères. Il n'y a que l'Allemagne qui puisse faire face, en rassemblant ses chasseurs, gens adroits et exercés à tirer, qu'elle arme, en conséquence, de carabines (mauvaise défense, qui les livre à la merci des premières troupes qui foncent dessus; ce qui fait qu'en une ou deux campagnes ils sont détruits). Je conviens que, dans le cours de ces campagnes, il y a quelques assassinats à craindre; mais on sera bientôt à l'abri, ces corps de chasseurs n'étant plus recrutés par des hommes, comme les premiers, habiles dans l'art de tirer.

Je penserais donc qu'il est de toute inutilité d'entretenir des corps de troupes légères pendant la paix. Car, de deux choses l'une : ou la paix sera courte, ou elle sera longue. Si elle est courte, les officiers consommés dans cette sorte de guerre, qui s'y seront distingués, subsisteront encore, et il sera bien aisé de les employer de nouveau. Si la paix est longue, tous ces officiers seront, ou morts, ou hors d'état de servir. Il est donc démontré que l'entretien des troupes légères, en temps de paix, est une dépense inutile, leur service ne s'apprenant point par théorie, ni même par aucune autre pratique, que devant l'ennemi.

Les hussards, quoique faisant partie des troupes légères, sont cependant d'une nature différente et plus rapprochée des troupes de ligne. Je ne crois pas que les cinq régimens sur pied en France soient suffisans, principalement s'il y a plusieurs armées; depuis surtout que le roi de Prusse nous a appris la façon la plus importante de les employer, qui est, en les dispersant sur le front de bataille, de masquer les mouvemens, et procurer de la tranquillité aux manœuvres préparatoires qui se font derrière eux.

Si le défaut de fonds empêche de porter cet objet, ainsi que tant d'autres, à un taux convenable, du moins, lorsque la guerre se déclarera sous votre ministère, que votre premier soin soit l'augmentation des hussards, dans la proportion nécessaire. L'opération ne sera pas difficile; il y a dans ce corps

assez de bons officiers, pour former promptement des régimens dont on puisse se servir utilement. Mais ne vous laissez aller, sous aucun prétexte, à en donner à des gens d'une certaine espèce, et surtout à ceux de la cour. L'esprit, les fatigues, et la continuité nécessaire du service des hussards, ne pourront jamais s'allier avec l'insubordination, l'inapplication, et la mollesse de l'éducation de Paris.

Me voilà arrivé au point le plus essentiel, et dont même on n'a pas d'idée en France, je veux dire les moyens. On y fait les plus belles ordonnances du monde; mais on ne donne pas les moyens de les exécuter en grand. Je m'explique; mais auparavant, il faut que je vous fasse ma profession de foi sur les ordonnances de manœuvres.

Je les crois toutes bonnes, parce qu'enfin chaque manœuvre n'est autre chose qu'une combinaison par section, par peloton, ou par bataillon, ou par escadron, pour arriver d'un point à un autre. Faites votre mouvement de front, par le flanc, par des demi-à-droite ou à-gauche, vous arriverez toujours, et le résultat sera le même. Voilà, je crois, la solution que vous donnera tout homme qui a vu et réfléchi: du moins, voilà la mienne, et la cause du reproche qu'on m'a fait de l'indifférence que j'ai montrée dans nos comités, lorsqu'on a traité cet objet; à cet égard, j'ai passé condamnation, ne jugeant pas à propos de dire mon secret à des gens qui ne m'auraient peut-être pas entendu.

Toutes les combinaisons des manœuvres étant

bonnes, chacune en particulier peut être défendue comme la meilleure. De là cette foule de faiseurs, gens qui se soucient fort peu du bien de la chose, mais qui saisissent un prétexte pour se faire remarquer, et se frayer un chemin : désolation des troupes, et détracteurs de l'uniformité, par les innovations continuelles et le trouble qu'ils jettent dans une instruction qui ne peut avoir de fruit qu'autant qu'elle est tranquille et invariable.

Par une fatalité difficile à comprendre, que le ministre soit ou ignorant ou éclairé, laborieux ou fuyant le travail, indifférent ou cherchant le bien, ces faiseurs ont toujours accès auprès de lui; et l'entraînant dans leurs idées, occasionent des variétés et des changemens dans les principes, qui leur ôtent le respect et la confiance qu'il leur faut donner, de préférence à toute autre considération; dégoûtent les troupes, comme je l'ai déjà dit; et au lieu d'arrêter les esprits sur ce qui est prescrit, les font tendre au *mieux*, le plus grand mal qui puisse s'introduire dans le régime militaire.

Je suis bien persuadé que l'ordonnance actuelle des manœuvres est la meilleure, parce que, donnant plus de manières, elle met à même de se remuer dans toutes sortes de terrains. Le principe des points de vue est excellent, et peut être le seul; mais s'en rapporter à une multitude de chefs de pelotons ou d'escadrons pour obtenir l'alignement géométrique, indispensable en bataille, c'est un être de raison; c'est la cause d'une perte de

temps intolérable, pour réparer sur un grand front, je ne dis pas les fautes de beaucoup de chefs de pelotons, mais de quatre ou cinq, et peut-être d'un seul. De là sont venus les bas-officiers qu'on envoie d'avance sur la ligne pour la jalonner, les fanions et toutes ces choses qui ne sont point dans l'ordonnance, et dont vous vous plaignez, comme contravention, à tort. Permettez-moi de vous le dire; ce n'est point aux troupes qu'il faut s'en prendre, mais aux maîtres qui, faisant une bonne ordonnance, n'ont pas donné les moyens de l'exécuter.

J'avais long-temps cru qu'il était impossible de se passer d'officiers-majors, surtout dans une armée française; le camp de Vaussieux m'avait fait revenir de cette opinion, par la surprise où j'ai été de voir les troupes qui le composaient parfaitement dressées, en un mois de temps, à la difficile et diffuse tactique de M. de Ménil-Durand, par des officiers particuliers, dont la plupart, loin d'être instruits, ne distinguaient pas leur droite de leur gauche. Et c'est la raison pour laquelle j'ai acquiescé, dans nos comités, à l'espèce de fureur avec laquelle la plupart de nos commettans se sont portés à la destruction des officiers-majors. J'ai bien peur de m'être trompé; car je me suis convaincu, depuis le nouveau régime, que, s'ils ne subsistent plus de droit, ils existent de fait.

Toutes les fois que j'ai vu des troupes, et que je les ai trouvées bien, en en recherchant la cause,

j'ai reconnu qu'elle venait ou des talens du colonel, ou de ceux du lieutenant-colonel, du major, d'un capitaine, quelquefois d'un simple officier; et souvent, revoyant le même régiment, je ne trouvais plus rien, parce que celui qui en faisait l'ame n'y était plus. De même, les corps où il n'y avait pas d'officiers de mérite, étaient pitoyables. Comment donc, dans un pays où les officiers ne sont, pour ainsi dire, que passagers à leurs régimens, puisqu'ils ne font qu'y paraître; comment, dis-je, s'en rapporte-t-on, pour l'instruction des troupes, à de telles gens, et s'ôte-t-on le moyen d'y employer des sujets qui par leurs talens et leur ambition assureraient le succès d'un objet aussi important?

Voilà pour l'intérieur des corps. Portons nos regards plus haut, et considérons un régiment en ligne devant l'ennemi. Quels sont ses moyens? Un colonel commandant, chargé de veiller sur ses deux bataillons et de les conduire; un colonel en second, qui d'ordinaire est un enfant ignorant, dont le plus grand mérite est d'être soumis, et de ne rien prendre sur lui; un lieutenant-colonel à pied, occupé du bataillon qu'il commande, et dont il a bien de la peine à se faire entendre; un major, plutôt aide-de-camp du colonel commandant que chargé de quelque chose. En tout, trois hommes à cheval. Si l'un des trois est hors de combat, ou les trois, ce qui peut fort bien être, il est impossible de les remplacer; car chaque of-

ficier est tellement et si utilement employé dans son poste, que déplacé il rendrait inutile le tout, par le calcul relatif de chaque individu, à l'effet général d'un régiment.

Vous allez peut-être me demander si mon intention est de vous porter à rétablir les officiers-majors qu'on vient de détruire, et par cette conduite, aussi légère qu'inconséquente, jeter du ridicule et du mépris sur le travail immense de la refonte du militaire, qu'on a entrepris. Je suis bien loin de cette idée, et si par hasard quelqu'un était assez dénué de sens pour vous la proposer, je serais le premier à m'élever contre, attendu qu'elle serait entièrement opposée à mes principes. Mais en rejetant cette voie, j'en adopterais une autre qui tendant au même but, sans déroger à ce que vous venez d'établir, procurerait certainement de plus grands avantages.

Nous aurons beau faire : lorsque nous voudrons atteindre le point de perfection possible, il en faudra venir aux chemins que le roi de Prusse nous a frayés. Il ne s'est jamais écarté de la loi qu'il s'est prescrite par ses ordonnances; mais sans les changer, il a remédié aux vices qu'il y a reconnus; et ce sont peut-être les mêmes réflexions que je vous mets sous les yeux, qui l'ont porté, sans toucher à son état de formation, à attacher indéfiniment, et à sa volonté, des lieutenans-colonels et des majors à ses régimens. Par cette méthode, il a mis autour de son infanterie un grand

nombre de gens à cheval, chose que je considère comme capitale pour cette arme; et pendant une bataille il s'est procuré un nombre suffisant d'officiers supérieurs de remplacement, sans apporter aucun trouble ni dérangement dans l'ordre intérieur.

Si ces raisons ont déterminé le roi de Prusse à cette méthode, combien la France n'en a-t-elle pas de l'adopter? Dans ce pays-ci, ce ne sont que les gens de qualité ou les hommes favorisés qui parviennent à la tête des corps. Tout le reste de la noblesse est condamné à languir dans la subalternité, pour atteindre, souvent hors d'âge, la lieutenance-colonelle, et finir avec le grade de lieutenant de roi dans une place. Il faut considérer que la perspective, en comparaison des prétendans, est pour le moins d'un à cent; et l'on s'étonne de ne voir pas plus d'émulation parmi l'officier français! Pour moi, je suis bien plutôt surpris de la fureur indéfinissable de la noblesse française pour le service, que je ne puis attribuer qu'à l'ange tutélaire qui veille sur ce royaume. Mais plus il est extraordinaire que ce prestige subsiste, plus il est d'une bonne administration de le maintenir. Je vous en indique le chemin, en ouvrant celui qui conduit au seul point de vue que puisse avoir un gentilhomme français sans protection, et le plus souvent inconnu.

Il y a d'autant moins d'inconvéniens à ce que je vous propose, que mon idée, bien loin de déran-

ger le régime que vous venez d'établir, y concourt, et qu'elle rectifie la faute qu'on a peut-être faite, de retrancher les officiers-majors. Pour que ce nouvel appât offert à l'ambition ne tourne pas les têtes, et ne dégoûte pas de la subalternité, par plus de facilité d'en sortir; en même temps pour éviter de vous jeter dans une dépense trop considérable, n'annoncez point votre arrangement par une ordonnance, et faites vos lieutenans-colonels et vos majors, suivant que vous trouverez des sujets dignes de l'être, et selon vos moyens.

Le tableau que je vous présente ne vous offre encore que celui des moyens intérieurs d'un régiment et d'une ligne. Voyons, maintenant, les moyens de l'armée que je prends en présence de l'ennemi, et au moment de livrer bataille; considération qui n'est peut-être jamais entrée dans la tête d'aucun militaire en France, du moins à en juger par ce qui existe.

Un général, qui communément a le temps de faire ses dispositions d'attaque et de défense, et sur qui roulent entièrement tous les préliminaires, ne le peut que jusqu'à l'instant que l'affaire commence : car alors ce général, se portant indifféremment sur les lieux dominans, d'où l'on peut observer ce qui se passe, est communément trop éloigné des endroits, d'un front immense, qui ont besoin de ses ordres, pour les y faire parvenir à temps; de même, les places qu'il occupe n'étant point marquées par quelque signe qui s'aperçoive

au loin, les gens qui ont des nouvelles à lui porter, ou des ordres à lui demander, perdent un temps considérable, et surtout irréparable, à le chercher; par conséquent, pendant une bataille, la relation si nécessaire du chef avec ses subordonnés, est fautive, pour ne pas dire impossible.

Des généraux de division pris par ancienneté, par conséquent au hasard, et qui, par les inconvéniens que je viens de détailler, ne peuvent avoir de communication avec le général; obligés de se déterminer d'eux-mêmes; ayant sous eux une foule d'officiers-généraux, dont le plus grand nombre, employés par faveur, sont d'une ignorance profonde, peut-être troublés du moment, voilà pourtant comment et par quels moyens les armées françaises s'engagent dans des affaires, avec des troupes telles qu'on en a vues, qui ne savaient pas se mettre en bataille.

Le maréchal de Saxe est le seul qui ait senti ces inconvéniens et qui ait cherché à y parer. Il est aisé de le prouver, par les réponses qu'il fit à M. d'Argenson, lorsque ce ministre le consulta, par lettres, sur quelques ridicules essais de maniement d'armes, qu'on avait fait voir au feu roi, seule instruction qu'on connût alors pour l'infanterie. Le maréchal, dans sa réponse, sans dénigrer l'objet de la recherche, mais sans vouloir entrer en discussion sur cette inutile matière, passe tout de suite au seul parti qu'on peut tirer d'une armée française, dont toute la force consiste, selon lui, dans l'impulsion.

Il pense que jamais on ne pourra en obtenir assez de discipline, d'instruction et de sang-froid, pour oser la faire manœuvrer; d'où il conclut que tout général, qui la commandera, ne doit jamais donner de batailles rangées, mais les réduire toujours en affaires de poste, et sur cela il cite les siennes dirigées d'après ce principe, et qui lui ont réussi.

Le roi de Prusse, dans la guerre de sept ans, comme on l'appelle chez lui, et que nous désignons par la dénomination de guerre de 1756, a déployé, aux yeux de l'Europe étonnée, tout ce que la discipline, l'instruction et l'art peuvent pour ajouter aux forces, et fixer le succès. Les nations ont cherché à l'imiter, et se sont plus ou moins avancées dans la route qu'il a ouverte. La France, ainsi que les autres puissances, a senti qu'il fallait sortir de sa routine, et voilà vingt-quatre ans que les faiseurs nous ont fait perdre par leurs éternelles recherches et changemens sur la formation et les ordonnances de tactique.

Je suis bien sûr que, si vous restez en place, nous serons désormais à l'abri des variations de principes, état peut-être plus fâcheux que celui d'ignorance, et qu'enfin nous aurons des troupes uniformément instruites. Votre caractère, la sagesse et l'exacte précision de vos calculs, m'en sont un sûr garant.

Mais même, en faisant ce grand pas, vous n'avez rien obtenu, si vous ne faites point que ces

troupes, si avantageusement disciplinées, soient aussi bien commandées qu'elles seront instruites. Je crois vous entendre me dire : « Ne prétendez-» vous pas que je réforme ce pays-ci, et que je » sois le maître d'employer à la guerre qui je » voudrai; de prendre assez d'autorité pour con-» duire les généraux, comme je mène les régimens; » et, s'il m'est possible d'y parvenir, me conseille-» riez-vous de me mettre en avant, pour n'être pas » soutenu, et par-là me dégrader? Me donneriez-» vous ce conseil? »

Non, ce ne sont point là les conseils que je vous donnerai. Mais en toutes choses, et surtout dans celles qui sont capitales, lorsqu'on ne peut atteindre le but qu'on se propose par un chemin, il faut en chercher un autre qui y conduise. L'esprit des Français et la nature des généraux empêcheront toujours d'avoir une armée organisée telle qu'elle doit être, pour en attendre les avantages qu'on pourrait s'en promettre, je le sais; mais sans détruire ce qui existe, donnez-lui une organisation nouvelle, qui vous procure ce que vous cherchez, et qui annule le mal de son régime actuel. Imitez encore le roi de Prusse; faites des adjudans-généraux.

Choisissez, pour remplir ces places, indistinctement dans les différentes armes, dans le génie, dans l'artillerie, chez l'étranger même, tout ce que vous trouverez de plus instruit, de plus actif et de plus intelligent; et pour que les gens de la cour ne

soient pas tentés de ces places, dont il est surtout important de les éloigner, tenez vos adjudans-généraux dans une sorte de subalternité; donnez-leur rang de lieutenans-colonels; ils en ont besoin pour avoir la considération qui leur est nécessaire; mais attachez-les à l'état-major, de même que vous avez fait vos maréchaux-des-logis. En temps de paix, le ministre les emploira, soit dans les camps, soit à leur faire visiter les militaires étrangers, soit à des commissions particulières, lorsqu'il voudra être instruit de quelque objet important; en un mot, ce seront ses aides-de-camp. En temps de guerre, s'il se trouve quelque commandant de division faible, le général pourra se mettre l'esprit en repos, en attachant à cette division un adjudant-général capable de le bien conseiller. Car vous savez, tout aussi bien que moi, qu'à la guerre un imbécile, à l'occasion, se livre au premier qui veut bien le conseiller. Si M. de Monchenu (1) avait été un peu plus fort, vous n'auriez pas eu occasion de faire cette belle et sage manœuvre qui vous a fait tant d'honneur, et qui a sauvé, pendant la campagne de Minden, l'infanterie du détachement de M. de Brissac. Mais comme, avant de faire ressortir les talens des bons officiers-généraux, il faut parer aux défauts des médiocres, songez à donner de bons conseillers à ceux-ci.

---

(1) Aide-maréchal-des-logis, que M. le maréchal de Contades avait envoyé avec le maréchal, alors duc de Brissac, à un très-gros détachement qu'il avait confié à ce dernier.

On attacherait donc des adjudans-généraux à chaque division; on en enverrait aussi à tous les détachemens un peu considérables; et lorsque les commandans seront bons, ce seront d'excellens aides qu'on leur donnera. Ils pareront d'ailleurs à l'inconvénient des aides-de-camp particuliers, dont vous connaissez l'étoffe et le danger.

Dans les grandes opérations d'armée, ce seront eux qui seront chargés de prendre les points de vue, de les faire maintenir, de rectifier les fautes que les troupes pourront faire en se portant avec vivacité au lieu du désordre pour le réparer. Quand vous donnerez de tels moyens, vous pourrez espérer, vous serez sûr même d'avoir une armée capable de manœuvrer; mais, aujourd'hui, à qui livrez-vous un grand mouvement? à plusieurs divisions indépendantes les unes des autres; c'est-à-dire, que les officiers généraux de l'une n'ont rien à ordonner à la voisine, qu'ils sont souvent fort aises de voir manquer, par l'avantage qu'ils acquièrent sur elle d'avoir correctement fait leur mouvement. Si j'écrivais pour briller, comme nos académiciens militaires, je pourrais m'étendre fort au long sur tous les avantages à retirer de l'établissement des adjudans-généraux; mais comme je n'ai en vue que de soumettre à mon ami des idées que je crois bonnes, avantageuses pour les troupes, et qui peuvent tendre à sa plus grande gloire, je me contenterai de dire que les adjudans-généraux, n'étant attachés à rien, pourront être employés à tout sans

inconvénient ; car ils ne dateront pas d'assez haut pour compter avec personne.

Je ferais vingt adjudans-généraux, dont dix aux appointemens de 3000 francs, et dix à ceux de 6000 francs, traitement auquel les premiers parviendraient par ancienneté et par vacance, ce qui ne ferait jamais qu'une dépense de 90,000 francs par an, qu'on retrouvera, de reste, par l'utilité qu'on en retirera. Comme, en temps de guerre, il est essentiel qu'ils soient parfaitement montés, et qu'on ne peut exiger de leur fortune de l'être assez bien pour se porter avec vitesse, soit d'un lieu dans un autre, soit dans un champ de bataille, il est indispensable de leur faire donner à chacun deux chevaux qui aient les qualités nécessaires. Si M. de Conflans n'avait pas été assez bien monté pour oser traverser les postes de M. le prince héréditaire de Brunswick, M. d'Armentières n'aurait su que par moi la perte de la bataille de Minden, que M. de Contades m'avait chargé de lui apprendre ; ce que je n'ai pu faire que lorsque le corps que je commandais, et avec lequel je bloquais Hamelen, a été en sûreté ; car mon courrier aurait été pris, et il n'a pu arriver que vingt-quatre heures après M. de Conflans qui est parti du champ de bataille. Ce temps était plus que suffisant pour compromettre le corps de M. d'Armentières, qui faisait le siége de Lipstat. C'est encore un effet de notre ignorance, ou de notre négligence, de ne point pourvoir dans nos ar-

mées à avoir des gens assez bien montés pour porter une nouvelle avec la dernière célérité. Plus on recherche, et plus on trouve des manques de moyens sur tous les objets.

On m'a l'obligation des adjudans dans les corps que j'établis chez les Suisses, tandis que j'en étais inspecteur; qu'on vous doive les adjudans-généraux, nous aurons rendu, dans la proportion des objets, deux grands services au militaire. Voyez d'ailleurs quel champ vous ouvrez à l'émulation! Par votre état-major et par les adjudans, vous donnez une perspective à cette noblesse inconnue et sans protection, dont j'ai déjà parlé; vous diminuez de beaucoup le vice qu'occasione le mal irremédiable du militaire en France, de ne pouvoir guère avoir que des officiers-généraux médiocres, et d'être obligé de mettre des jeunes gens à la tête des corps, et de l'espèce de la haute noblesse, je veux dire pleins d'ambition, sans émulation, et gâtés d'avance par une détestable éducation militaire.

Lettre du baron de Besenval au comte de Ségur, ministre plénipotentiaire du roi auprès de l'impératrice de Russie, en date du 6 mars 1787. Assemblée des notables. Comment M. de Lamoignon est parvenu à être garde-des-sceaux, et M. de Brienne, archevêque de Toulouse, à la tête des finances.

Écrit en 1787.

Nous sommes, mon cher comte, dans un moment qui tourne toutes les têtes françaises, et sur lequel je vais vous parler, comme à un homme capable de m'entendre et de me répondre.

Le cardinal de Richelieu, qui, pour le bonheur de la France, à force de caractère et de rigueurs, l'a calmée, et qui, à la consistance des seigneurs français, a substitué la crainte du maître et le calcul de sa faveur; le cardinal de Richelieu, dis-je, a, par cette conduite, amené, de proche en proche, les choses au point de l'exagération depuis le maître jusqu'aux sujets. Il en est résulté que le crédit prenant la place de la valeur réelle, les dépenses se sont montées dans tous les états, en raison des spéculations et non pas des valeurs; par conséquent il doit s'ensuivre nécessairement des dépenses beaucoup au-dessus des recettes, des em-

barras de fonds; tranchons le mot, des banqueroutes.

Cet inconvénient, qui fait une espèce de loterie, n'affecte essentiellement que la fortune des particuliers, dont les uns s'enrichissent tandis que les autres se ruinent, et ne peut rien sur celle de l'État, le numéraire y restant.

Jusqu'ici les contrôleurs-généraux, profitant du caractère frivole des Français, qui les porte à saisir l'espérance sans rechercher le principe qu'il faut connaître pour calculer juste, par l'appât d'avantages du moment qui flattent la cupidité, ont toujours trouvé le moyen de faire ouvrir la bourse et d'y puiser; mais ces moyens trop répétés doivent nécessairement amener à une catastrophe, lorsque, parvenant au point où les arrérages ne peuvent plus faire face à la masse des dettes, il faut embrasser un grand parti, tel, par exemple, que celui du système en 1721, qui, en renversant toutes les fortunes, a libéré l'État. Prenez bien garde que je parle mal en disant *libéré l'État* : il faudrait dire *désobstrué l'État;* car le numéraire y est toujours resté, et n'a fait que changer de mains.

Cette grande secousse a fait jouir la France d'une suite d'années de tranquillité, sans détruire le principe d'obstruction qu'y a établi le cardinal de Richelieu; aussi, depuis 1721 jusqu'en 1770, les contrôleurs-généraux ont pu employer ces ressources connues qui, tirant l'argent des particuliers, le reversent dans le trésor royal.

Enfin, la surcharge de guerres excessivement dispendieuses, de dépenses en tous genres sans la moindre économie, nous a conduits à l'époque du grand remède. L'abbé Terray, qui avait des connaissances en finance et un caractère dur, n'était cependant pas doué du courage ni de cette force d'idées qui font appliquer le remède en proportion de la gravité de la maladie. Il est affreux de dire que, si au lieu d'un milliard de banqueroute il l'eût portée à trois, sans faire beaucoup plus de mal, cette coupable et propice opération aurait eu d'utiles résultats.

M. de Calonne, aujourd'hui contrôleur général, homme à ressources, a conçu, selon moi, le plus beau projet qu'aucun ministre ait encore enfanté: c'est, en changeant le régime d'administration qui subsiste depuis tant de temps, de donner au maître le moyen de satisfaire à ses engagemens; d'oser par les notables, dont le pouvoir précaire et momentané ne peut tirer à conséquence, obvier à l'opposition des parlemens; d'établir les assemblées provinciales, seul remède au despotisme des intendans; de détruire à jamais ces assemblées du clergé, qui, lui donnant le droit d'être un corps légal, prolongent la possibilité de continuer le mal qu'il a fait à la France; enfin d'anéantir le monstre d'une république dans une monarchie. Voilà de grandes idées; voilà la démonstration d'un grand courage! Quel autre eût entamé, soutenu ce travail, sans concours, sans appui, que la conviction

du maître et le suffrage du comte de Vergennes, qui se recommandera, dans l'avenir, par le mérite d'avoir protégé ces grands desseins, ces belles conceptions administratives? Je crois, mais je n'en suis pas sûr, que l'impôt territorial est le meilleur de tous : je ne déciderai pas davantage du reste; mais je dirai :

Qu'il est beau qu'un mortel, jusques aux cieux s'élève!
Qu'il est beau même d'en tomber (1)!

Qu'il est beau même d'en tomber, surtout lorsque dans une assemblée tous les individus s'arrachent la parole pour se livrer à leur fureur; lorsqu'un clergé, qui se permet impunément les personnalités, cherche à accabler un homme (2), seul de son bord, qui n'oppose à l'orage qu'un flegme imperturbable, une présence d'esprit, une éloquence, une adresse, qui ont arraché ce mot à M. de Castillon, procureur-général du parlement d'Aix : « Que je suis fâché que mon avis soit diamétrale- » ment opposé à celui de M. de Calonne, et m'ait » arrêté sur l'intérêt que son esprit et sa modération » m'ont inspiré! »

Le fait est que, sans le parti Necker qui souffle le feu, les priviléges du clergé qui rend les prêtres furieux, et la sottise de quelques notables qui voudraient profiter de la circonstance pour faire rendre

---

(1) Vers de l'opéra de Phaéton.

(2) M. de Calonne.

compte au maître de son administration et jouer le parlement d'Angleterre, la besogne cheminerait; mais ces moteurs agissent plus puissamment que le bien de l'État. Il faudra voir si la fermeté du roi voudra triompher, et je pense qu'il ne tiendra qu'à lui. De façon ou d'autre, il faudra qu'on vienne au secours de l'État, sans quoi la banqueroute serait inévitable. Tout le monde est convaincu de cette vérité : par conséquent on donnera; au moyen de quoi les gens de mon âge peuvent se tranquilliser pour le temps qu'ils ont encore à vivre. Je n'en dis pas de même de ceux du vôtre; mais comme, en continuation de la prédiction que je vous ai faite, vous aurez la main à la pâte, ce sera à vous d'aviser à ce qu'il y aura de mieux pour la circonstance. En attendant, voici quelques réflexions.

Réflexions sur le plan de M. de Calonne, et sur son exécution.

Je le répète, jamais ministre n'a conçu un plus beau plan que celui de M. de Calonne. En vain, pour le dénigrer, a-t-on dit, avec vérité toutefois, qu'aucune de ses idées n'était neuve; je conviens que les assemblées provinciales, l'impôt territorial, la destruction des traites dans le royaume, une répartition plus juste de la gabelle, se trouvent dans les ouvrages qui traitent de l'administration; mais jamais aucun ministre jusqu'à lui n'a eu le courage de tenter d'établir de tels régimes, et surtout d'attaquer aussi audacieusement le clergé, ce

corps qui a fait tant de mal à la France, qui a toujours passé pour jouir du tiers des revenus du royaume, qui paie si peu d'impôts au roi, impôts insolemment gratifiés de la dénomination de *don gratuit*, et dont on a toujours souffert qu'il se procurât la quotité par des emprunts, au lieu de les prélever sur ses revenus. Voilà de grandes idées. M. de Calonne est louable d'avoir conçu le projet de les mettre à exécution : a-t-il fait tout ce qu'il fallait pour y parvenir? c'est ce qu'il faut examiner.

Il devait, comme il l'a fait, commencer par instruire le roi de son plan, et lui démontrer l'indispensable nécessité de le réaliser. Le déficit étant devenu trop considérable pour le remplacer par des moyens ordinaires, encore moins par des économies, il trouva des facilités dans cette première démarche, par le goût que ce prince a pour l'application. M. de Calonne fut aussi obligé de convaincre M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, lequel, indépendamment de sa place de président du conseil de finances, avait la confiance du roi, qui le consultait en toute occasion. Il lui fallut encore mettre M. de Miroménil, garde-des-sceaux, dans la confidence, par le besoin qu'on a des parlemens pour l'enregistrement de toute nouvelle loi d'administration, ainsi que de tout nouvel impôt.

Peut-être que dans une affaire aussi grande, aussi importante que celle qu'il entreprenait, il eût été prudent et avantageux qu'il s'assurât de l'ap-

probation et du concours de tous les ministres. Les démarches eussent été combinées dans le conseil du roi réuni. Mais, outre qu'entre tant de personnes, le secret courait des risques, et qu'il était nécessaire de le garder pour ne pas donner l'éveil à tant de gens attaqués par les nouveaux projets, M. de Calonne ne voulait pas le confier au baron de Breteuil, avec lequel il était ouvertement brouillé, et qui aurait pu en abuser pour former un parti contre son travail et contre lui. Quel qu'en ait été le motif, le secret est demeuré entre le roi, M. de Vergennes, M. de Miroménil, M. de Calonne, et si bien gardé que la convocation de l'assemblée des notables, pour le 29 janvier, fut la première notion qu'on eût de la résolution que le roi avait prise, de l'avis de ces trois ministres.

Il ne fut pas difficile de pénétrer par quel motif on eut recours à une assemblée de notables. On espéra, par ce moyen, se mettre à l'abri de la résistance des parlemens, toujours opposés aux volontés de la cour, et qui haïssaient personnellement M. de Calonne. On voulut leur en imposer par la sanction des notables, qu'on se flatta d'obtenir aisément.

Ce calcul était aussi faux que mal conçu : car il était aisé de prévoir que les parlemens s'appuieraient de l'opinion des notables, si elle était conforme à leur façon de penser, et les méconnaîtraient si leurs décisions s'y trouvaient contraires; d'autant que ces notables n'étaient munis d'aucun pouvoir

de leurs provinces ou de leurs compagnies. Simplement appelés par le roi, ils ne devaient être considérés, dans le fond, que comme une extension de son conseil. La spéculation portait donc à faux sous ce rapport. D'ailleurs, une assemblée de notables est toujours une chose dangereuse dans un pays tel que la France, où tout est usage et tradition, et où il n'y a jamais eu aucune loi fondamentale authentiquement établie et conservée; les dépôts n'offrant que des chartes ou des lettres-patentes des différens rois, tantôt à leur avantage, tantôt à celui de leurs sujets, suivant les circonstances et le degré de pouvoir dont ils jouissaient; et toutes ces chartes se contredisent.

Qu'on ajoute à cette incertitude de principes, l'ignorance de la noblesse sur ce qui regarde l'administration; l'abus que le clergé et les gens de robe peuvent faire de leur instruction; l'esprit d'indépendance et le désir d'avoir part au gouvernement que les philosophes, et l'adoption des mœurs anglaises, ont introduit dans ce pays-ci; qu'on y joigne encore le pouvoir de l'intérêt personnel, et ce que la vanité a de droits sur des têtes françaises, on saura ce qu'on peut attendre d'une assemblée de notables; et le vicomte de Ségur, votre frère, qui s'amuse à dire des mots plaisans sur les affaires, au lieu de s'en mêler, avait peut-être raison lorsqu'il a prétendu qu'en rassemblant les notables *le roi avait donné sa démission.*

Outre le choix de ce mauvais moyen, les cir-

constances servirent mal M. de Calonne. M. de Vergennes mourut au moment marqué pour l'assemblée des notables : ce n'est pas, selon moi, que ce ministre eût été d'un grand secours à M. de Calonne : peut-être même, en voyant le déchaînement unanime, n'eût-il pas osé soutenir ce ministre, à raison de la grande circonspection avec laquelle il a toujours marché ; mais il est à croire qu'il eût pu conseiller une conduite mieux calculée, par l'habitude qu'il avait de traiter de grandes affaires.

M. de Calonne, privé de M. de Vergennes, aurait dû, ce me semble, remplacer cet appui par celui des ministres qu'il avait délaissés jusque-là ; les consulter sur ses plans, ses démarches, et ne pas se contenter de leur lire la veille ce qui devait être dit le lendemain, dans les assemblées où était le roi, ou qui étaient présidées par Monsieur. Il avait dû croire qu'aucun n'aurait un avis sur des matières trop profondes et trop importantes pour pouvoir prononcer d'après une simple lecture. D'ailleurs, il était facile à M. de Calonne de les supposer piqués d'être mis à l'écart, et, comme tels, peu disposés à seconder une besogne à laquelle ils n'avaient eu aucune part.

La chose était trop indiquée pour ne pas frapper tout homme moins léger que M. de Calonne. Et d'ailleurs il se berçait en plein d'une illusion dont aucun ministre n'a jamais pu se garantir : je veux dire d'une confiance aveugle, et même stupide, dans la parole du maître, de n'être jamais abandonné par

lui, de quelque manière que les choses tournassent.

La même légèreté de M. de Calonne, et sa grande facilité pour le travail, l'avaient porté à attendre au dernier moment à se mettre à l'ouvrage, pour donner une forme à son plan; de façon que le jour de l'assemblée des notables était déjà indiqué, qu'il n'y avait encore rien de statué, ni sur le lieu où se tiendrait cette assemblée, ni sur l'ordre à y observer. Aucun mémoire n'était fait sur les matières qui devaient y être traitées.

Comme le temps le pressait, il se vit contraint à un travail qui ne lui laissa de repos ni le jour ni la nuit, et tellement forcé, que sa santé s'en ressentit; ce qui l'obligea de remettre successivement l'assemblée des notables, du 29 janvier 1787 au 22 février, où elle eut enfin lieu : chose fâcheuse pour M. de Calonne et pour ses plans, car les notables eurent le temps de s'entre-parler sur les matières qu'on devait leur mettre sous les yeux (dont ils eurent facilement connaissance par le grand nombre de gens employés à leur rédaction), et de former des partis pour s'opposer à celles qui attentaient à leurs biens ou à leurs priviléges.

L'histoire entrera dans assez de détails sur tout ce qui a rapport à l'assemblée des notables de 1787, pour me borner à ceux qu'elle n'osera se permettre, du moins de long-temps, et à tâcher de développer les causes qui ont préparé ces résultats.

J'avais un intérêt particulier à cet événement. Le roi avait appelé les premiers présidens et les

procureurs-généraux de tous les parlemens du royaume, et de plus trois présidens à mortiers de celui de Paris, du nombre desquels était M. de Lamoignon. Si on a lu la note qui, dans mon portefeuille, porte son nom, on sera au fait de l'amitié que je lui avais vouée, et de l'opinion que j'avais de ce magistrat. On peut se rappeler que j'avais cherché à lui inspirer de l'ambition, à lui faire considérer la place de chancelier comme la seule où un homme qui s'appelait Lamoignon, devait prétendre, pour soutenir l'illustration d'un tel nom, en se mettant à même de pouvoir redonner à la magistrature son ancien éclat; ce qui ne se pouvait qu'en supprimant tous les abus qui s'y sont introduits.

Depuis cet instant, je n'avais cessé de servir M. de Lamoignon de tout mon pouvoir, et d'employer un moyen qui, quoique long, ne manque jamais son effet: de dire et redire que M de Lamoignon était le seul homme capable d'être chancelier et de relever la magistrature. Un propos de cette nature, lâché comme sans dessein, devant toutes sortes de gens, est aisément adopté dans la société. Souvent répété, il en fixe l'opinion, par la facilité qu'elle a de croire toute assertion, pourvu qu'elle ne choque point ses préjugés, ou l'esprit de parti qui peut y donner la loi. J'étais parvenu surtout à effacer de l'esprit de la duchesse de Polignac et de M. de Vaudreuil, l'idée que M. de Lamoignon était un intrigant; car cette ca-

lomnie avait été inventée et répandue à la cour par des envieux et des rivaux, et lui avait fait, dans l'opinion du roi et de la reine, un tort réel, que M. de Calonne cherchait journellement à détruire.

Les choses en étaient pour lui à ce point, lorsqu'il fut appelé dans l'assemblée des notables, où son rôle était difficile à jouer; car il fallait qu'il ne fût ni contre, ni trop pour M. de Calonne. En garde contre le premier président et le garde-des-sceaux qui le haïssaient autant qu'il les méprisait; juste et modéré dans ses opinions, attentif à toutes ses démarches, il trouva le moyen, par sa sagesse et sa bonne conduite, de mériter l'approbation des indifférens, et d'ôter à ses ennemis tous moyens d'en dire du mal. Je le voyais tous les jours; et nous communiquant ce que nous avions appris chacun de notre côté, nous concertions ce qu'il était le plus à propos de faire pour atteindre le but où je voulais le conduire.

M. de Calonne débuta par faire une grande faute; ce fut, dans la première assemblée que le roi tint avec tout l'appareil de la royauté, de trop donner à l'éloquence dans le discours qu'il fit, et surtout d'avancer qu'une grande partie du déficit de 112 millions qu'il annonça, subsistait sous l'administration de M. Necker, ce qui contredisait absolument le fameux compte rendu. Le point essentiel était que ce déficit existât : peu importait sous quelle administration il avait commencé. C'était donc une maladresse à M. de Calonne d'atta-

quer M. Necker, et de mettre, en pure perte, tous ses fanatiques contre lui : le nombre en était grand, même dans l'assemblée des notables, et de plus ils étaient animés par plusieurs femmes. Leurs clameurs ne purent être comparées qu'à celles du clergé, à qui M. de Calonne voulait ôter ses formes et ses priviléges, et qu'il se proposait de contraindre de payer ses dettes, en le taxant d'après la déclaration de ses biens, à l'égal de la noblesse.

Le lendemain de cette première séance, ce fut dans tout Versailles une fermentation générale qui occasionait des propos tenus tout haut, bien éloignés du respect et de la soumission que j'ai vus, dans ma jeunesse, pour le roi. La maison de madame de Beauvau était le principal foyer de la révolte, si ce n'était précisément contre le roi, du moins contre son contrôleur-général. On pouvait considérer madame de Beauvau comme le chef du parti de M. Necker, et le point de ralliement du clergé qui abondait toujours chez elle. Ces deux moyens lui fournissaient celui de jouer un rôle dans la société dont elle avait été le charme et l'ornement, par un esprit aussi solide que piquant, par des qualités essentielles, par des vertus aimables, avantage que l'âge n'avait point détruit en elle. Affichant un grand éloignement pour la cour et le tracas des affaires, elle ne laissait échapper aucune occasion de s'en mêler, toujours commandée par un zèle qui l'emportait, chez elle, sur tout autre motif. Elle travaillait sans relâche,

mais infructueusement, à donner de la considération à son mari, dont elle tirait pourtant un grand parti pour la sienne; l'âge, la naissance et la position de M. de Beauvau lui valant une prépondérance qu'elle dirigeait despotiquement.

Le clergé, vivement attaqué, et conduit par l'archevêque de Narbonne, par Brienne, archevêque de Toulouse, Cicé, archevêque de Bordeaux, et Boisgelin, archevêque d'Aix, tous les quatre siégeant parmi les notables, crut que le meilleur moyen de parer ce coup était de rejeter absolument l'impôt territorial en nature, et trouva moyen d'intéresser une partie de la noblesse dans sa querelle : ce qui produisit le spectacle singulier de voir les prêtres refuser au roi le même impôt qu'ils lèvent depuis tant de temps sur ses sujets; et la noblesse, après avoir perdu tous ses priviléges, défendre ceux du clergé.

Indépendamment de ces objets qui occasionnaient de la fermentation et de l'opposition dans les bureaux des notables, trois partis différens l'augmentaient encore, qui désiraient également la chute de M. de Calonne : celui de M. Necker, par vengeance, et dans l'espérance de le voir revenir en place; celui de l'archevêque de Toulouse, qui depuis long-temps avait des prétentions, et celui de M. de Miroménil, garde-des-sceaux, qui voulait à toute force faire contrôleur-général M. de Néville, sa créature, d'ailleurs homme d'esprit.

Les notables ayant demandé quelques éclaircisse-

mens, M. de Calonne voulut les donner lui-même, et l'on indiqua une assemblée chez Monsieur, où il se trouva, et où chaque bureau envoya des députés.

Pendant près de cinq heures que dura la séance, M. de Calonne fut en butte à tout ce que la mauvaise volonté, l'humeur, la grossièreté même, purent suggérer, sans qu'il sortît un instant du calme et de la modération la plus parfaite, ni que des questions tumultueusement faites, et qui souvent se croisaient, sans donner le temps de la réponse, embrouillassent la justesse et la clarté de ses répliques; il revint même à des matières que des questions nouvelles avaient interrompues, auxquelles il répondait sur-le-champ, et reprenait ensuite ces matières à l'endroit où il les avait laissées, ne laissant rien à désirer sur aucun des objets qu'il était obligé de traiter. En un mot, les gens les plus acharnés contre lui, furent contraints de convenir que jamais homme n'avait montré autant d'éloquence, de présence d'esprit, ni de sagesse. Et cette épreuve, à laquelle beaucoup de gens, même très-capables, auraient peut-être succombé, fut un vrai triomphe pour lui.

Je n'étais point ami de M. de Calonne : je le connaissais comme on connaît les gens en place. Intimement lié avec M. de Vaudreuil et la duchesse de Polignac, il venait très-souvent chez elle, et c'était là que je jouissais de ses formes séduisantes, de la gaieté, de l'agrément de son

esprit, ce qui ne m'avait donné de lui que l'opinion d'un homme infiniment aimable. Mais j'en pris une toute autre idée, lorsque je vis la grandeur du plan qu'il avait conçu, et le courage avec lequel il en poursuivait l'exécution; et j'avoue que la chose, et la manière dont il se présentait, non-seulement m'intéressèrent pour lui, mais me firent encore son défenseur. J'étais éloigné de prévoir qu'un homme qui avait eu des pensées aussi fortes, échouerait par sa légèreté, par son inconduite; mais n'anticipons point sur les événemens.

Dans une de mes conversations avec M. de Lamoignon, il me dit qu'il avait appris avec certitude que le garde-des-sceaux tenait tous les soirs chez lui une assemblée de tous les parlementaires que la circonstance rassemblait à Versailles, et qu'on y traitait à fond la manière la plus efficace de faire manquer les projets de M. de Calonne; qu'au sortir de là, chaque premier président instruisait ses correspondans de ce qui avait été arrêté, pour qu'il y eût uniformité dans l'opposition de tous les parlemens du royaume, lorsque l'enregistrement leur serait demandé.

M. de Lamoignon m'ajouta qu'on lui avait aussi rendu le compte le plus exact de toutes les menées de M. d'Aligre, premier président du parlement de Paris, pour former dans ce parlement un parti dévoué à la cabale.

Je conseillai à M. de Lamoignon d'avertir M. de

Calonne de tout ce qui était venu à sa connaissance, et de lui représenter avec force que tant que M. de Miroménil serait en place il fallait qu'il renonçât à tout espoir de succès; qu'en conséquence, ce qu'il y avait de plus pressé pour lui, était de se défaire d'un tel garde-des-sceaux. « Il est impossible, » ajoutai-je, qu'il n'abonde pas dans votre sens, et » nous verrons s'il vous fera quelques ouvertures qui » nous mettent à même de juger de ses dispositions » actuelles pour vous, et si les choses prendront » la tournure dont il me semble qu'on peut se » flatter, d'après les circonstances. »

M. de Lamoignon suivit mon conseil, et me rapporta qu'il avait trouvé M. de Calonne instruit de tout ce qu'il croyait lui apprendre; et que l'ayant poussé sur la nécessité de se défaire du garde-des-sceaux, il avait répondu qu'il avait informé le roi de toutes ses menées, et supplié S. M. de se faire rendre compte par la poste de la correspondance des premiers présidens; ce qui avait été exécuté : de manière que le roi était parfaitement au fait de la conduite de M. de Miroménil, préalable nécessaire avant de lui porter les derniers coups; que cela serait fait avant deux jours. « *Je vous* » *proposerai pour le remplacer*, dit encore M. de » Calonne à M. de Lamoignon : *j'espère avoir* » *détruit les préjugés que le roi avait contre vous.* » *En tout cas, s'il lui en restait encore, je pres-* » *serai si vivement, que je me flatte de l'empor-* » *ter.* »

D'après cela, je ne doutai point que M. de Lamoignon ne fût bientôt garde-des-sceaux, et je m'en retournai fort content à Paris, attendant de moment en moment la nouvelle de la catastrophe qui n'avait pas transpiré; car il n'y avait que M. de Calonne, M. de Lamoignon, moi et M. de Vintimille, je crois, intime ami de M. de Lamoignon, dans la confidence.

Deux jours s'étant écoulés sans que j'eusse entendu parler de rien, l'inquiétude me prit et je retournai à Versailles où M. de Lamoignon me dit qu'il n'avait point vu M. de Calonne, et qu'il n'en avait eu aucune nouvelle; ce qui me fit présumer que peut-être il avait manqué son coup, et qu'il n'avait pas autant de crédit qu'il le croyait, ou du moins qu'il voulait le faire croire. Cependant, ayant appris qu'il avait été obligé d'aller à Paris, je pensai qu'il était possible que cette absence l'eût obligé de différer de parler au roi.

Comme il n'était pas question d'employer d'autre moyen pour servir M. de Lamoignon que M. de Calonne, je me déterminai à aller lui parler afin de juger par moi-même de ses dispositions, et jusqu'à quel point on pouvait faire fond sur lui. Il n'était pas aisé à voir; car, remettant toujours au dernier moment à faire les mémoires qui composaient les quatre sections dont il avait coupé le plan qu'il devait mettre sous les yeux des notables, il était toujours surchargé d'un travail aussi pressé, et sans

cesse interrompu par les gens auxquels il était indispensable qu'il parlât.

Je pris le parti d'aller dîner chez lui ; et m'étant mis à table à côté de lui, sans lui témoigner que j'étais instruit de ce qui s'était passé entre lui et M. de Lamoignon, je l'attaquai sur M. de Miroménil ; je lui dis que je n'ignorais point ses mauvaises dispositions, ses intrigues pour faire échouer sa besogne ; que vraisemblablement il ne les ignorait pas lui-même, ce qui me jetait dans la plus grande surprise de voir sa tranquillité ; qu'il n'y avait pas de milieu ; qu'il fallait, ou qu'il se défît du garde-des-sceaux, ou qu'il renonçât à ses projets ; qu'il ne suffisait pas d'avoir de grandes idées, de grands desseins, qu'il fallait encore employer tous les moyens pour les faire réussir, et que c'était se rendre coupable que d'en négliger d'essentiels ; qu'il ne fût point étonné de voir la chaleur avec laquelle je lui parlais ; que son plan m'avait paru aussi beau, que son courage à entreprendre était intéressant ; que ces motifs m'engageaient à le presser de se débarrasser de M. de Miroménil, comme du seul obstacle qui pouvait le faire échouer, et de lui substituer un moyen de réussite ; que c'était de faire M. de Lamoignon, qu'il aimait et estimait, garde-des-sceaux, et que M. de Lamoignon le seconderait de tout son pouvoir. « Le roi, ajoutai-je, est, dit-on, instruit » des intrigues de M. de Miroménil, et sait à quoi » s'en tenir sur le compte d'un ministre assez

» audacieux pour vouloir renverser des projets » approuvés dans les comités, et que le suffrage » de S. M. devrait lui rendre respectables. En » vérité, un tel homme n'est pas difficile à chasser. »

Ce que je rapporte tout de suite, fut souvent interrompu dans un dîner dont M. de Calonne était obligé de faire les honneurs. Mais je revenais toujours à mon objet, et M. de Calonne m'y parut aussi attaché que moi : il m'écoutait attentivement, convenait de la solidité de tout ce que je lui disais, me confiait les tours que journellement M. de Miroménil lui jouait, me remerciait de l'intérêt que je lui témoignais, et, sans me parler positivement, me laissait entrevoir que son parti était pris de se défaire de M. de Miroménil. Je vis que je pouvais être tranquille sur ses intentions, et qu'il ne fallait que le presser d'agir.

Des quatre sections qui partageaient le plan de M. de Calonne, deux avaient déjà été mises sous les yeux des notables. La troisième venait de leur être donnée dans une assemblée générale présidée par Monsieur. Il semblait qu'après beaucoup de chaleur les têtes s'étaient calmées, et qu'on pouvait espérer que tout se terminerait, si ce n'était à l'entière satisfaction du roi, du moins d'une façon paisible et décente, lorsque M. de Calonne ralluma le feu, avec plus de violence que jamais, par une démarche inconsidérée.

Jusque-là on n'avait pas fait part au public, ni des mémoires remis aux notables, ni des arrêtés

de leurs bureaux sur ces mémoires. M. de Calonne, sans autre motif que celui d'une vengeance bien mal vue, fit imprimer tous les mémoires qui leur avaient été remis; pour mettre le comble à cette attaque, il y joignit une annonce, où, sous des apparences de modération, il indiquait que c'était aux notables qu'il fallait s'en prendre, si le roi était arrêté dans le soulagement qu'il voulait donner à ses peuples. De peur que cet écrit ne se répandît pas aussi promptement, aussi généralement qu'il le désirait, il le fit adresser aux curés, afin que par ce moyen le peuple fût instruit et prévenu.

Il est facile de comprendre quelle effervescence et quelle indignation une telle démarche produisit dans toutes les têtes, et sur des gens qui ne demandaient que des prétextes. Dès le lendemain, tous les bureaux laissèrent les affaires, pour ne s'occuper que de celle qui les touchait de si près; ils votèrent unanimement de demander au roi la permission de faire imprimer leurs arrêtés et de les rendre publics. Ils ne s'en tinrent pas là; ils allèrent jusqu'à rechercher l'administration de M. de Calonne, et M. de La Fayette, soutenu de l'évêque de Langres, dénonça, dans un écrit signé de lui, l'échange du comté de Sancerre avec M. d'Espagnac, et l'acquisition de l'Orient, de la maison de Rohan, comme déprédation des deniers du roi, comme preuve de malversations. La démarche de M. de La Fayette tourna contre lui, d'autant que

sa dénonciation était dénuée de preuves, et ne portait que sur des *on dit*.

Une telle conduite de M. de Calonne ne put même être défendue par le petit nombre d'amis qu'il avait, et réunit les indifférens à la foule de ses ennemis; de manière qu'il ne lui resta que madame de Polignac qui ne pouvait pas lui être d'un grand secours, vu les dispositions de la reine qui était entièrement contre lui, quoiqu'elle eût l'air de la neutralité : M. le comte d'Artois, ouvertement déclaré en sa faveur, avec sa franchise ordinaire, et par suite des liaisons intimes qu'il avait avec madame de Polignac et M. de Vaudreuil; enfin, le roi, sur l'appui duquel M. de Calonne comptait trop, ainsi que la suite l'a prouvé de reste.

J'eus lieu même de juger que le crédit de M. de Calonne baissait; car le duc de Nivernais étant venu chez le maréchal de Ségur où j'étais tête à tête avec lui, après nous avoir lu l'arrêté qu'on l'avait chargé de rédiger dans le bureau de M. le duc de Bourbon, et nous en avoir demandé notre avis, nous ajouta que s'étant trouvé le matin sur le passage du roi qui allait à la messe, ce prince, en le tirant à part, lui avait dit : « Ne croyez pas que dans » l'annonce de M. de Calonne on ait eu en vue » de vous fâcher. » Qu'à cela, il avait répondu, que la plus grande peine des notables était d'être souvent contraints d'opiner contre ce qui serait le plus agréable à S. M.; et que le roi lui avait ré-

pliqué avec bonté, en le quittant: *Opinez selon votre conscience*. Recourir après la démarche de son ministre, laisser le libre arbitre de l'opinion, lorsqu'il avait déclaré ne permettre d'avis que sur les formes et point sur le fond, tout cela dénotait l'incertitude, la faiblesse de caractère, la frayeur, en un mot, une intrigue dont la reine était le ressort principal.

Je jugeai qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et qu'il fallait faire un dernier effort pour M. de Lamoignon. En conséquence, j'allai le trouver; je l'instruisis de la manière dont j'avais parlé à M. de Calonne, et des bonnes dispositions où je l'avais trouvé. Je lui prouvai que les circonstances étaient pressantes et exigeaient un dernier effort; que les choses n'étaient pas disposées à se conduire comme on fait ordinairement à la cour lorsqu'on veut parvenir; à savoir, de dissimuler son ambition, d'affecter la plus grande tranquillité; de laisser agir avec patience des machines disposées avec art; qu'il fallait se montrer, et jouer à quitte ou double; qu'il était nécessaire que, dès le lendemain, il vît M. de Calonne, et qu'il le poussât de manière à le déterminer à un parti, en lui remontrant fortement, à l'appui de tout ce que je lui avais dit, qu'il n'y en avait qu'un pour lui, de *renvoyer le garde-des-sceaux, et de le mettre à sa place*.

M. de Lamoignon, convaincu de la justesse de mon conseil, d'ailleurs plein de confiance en moi, me dit que le lendemain il exécuterait de point en

point ce que je lui avais indiqué. Je pris rendez-vous avec lui, pour le surlendemain, à Paris où il devait revenir, afin de savoir ce qu'il aurait fait. Étant allé chez lui, il m'apprit qu'il avait vu M. de Calonne la veille; qu'il l'avait trouvé absolument hors de lui, se promenant à grands pas dans sa chambre; qu'après avoir écouté ce que j'avais conseillé à M. de Lamoignon de lui dire, il avait répondu : « Assurément je veux chasser M. de Mi-» roménil, et vous faire garde-des-sceaux; je » crois avoir détruit les préventions que le roi » avait contre vous; mais, enfin, s'il en avait en-» core, et que, consentant à renvoyer M. de Miro-» ménil, il ne voulût pas vous prendre, il faudrait » que j'eusse quelqu'un à lui proposer tout de suite; » sans quoi, la reine me mettrait un garde-des-» sceaux de sa façon, et je serais perdu. Pensez-vous » que M. de Machault voulût l'être, et qu'il ne » fût pas flatté qu'on le lui proposât, dans une » situation aussi difficile que celle où nous sommes? » Le malheur est que je ne connais personne sur » qui compter, que vous; car Lenoir et Émengard » ne sont pas d'étoffe à être faits gardes-des-sceaux. » Voyez, donnez-moi un bon conseil.

» — Si vous me parlez sérieusement, répliqua » M. de Lamoignon, je vous dirai, pour ce qui re-» garde M. de Machault, que je ne crois pas qu'un » vieillard de quatre-vingt-cinq ans quitte sa » retraite pour quelques motifs que ce soit, encore » moins pour des affaires que pour toute autre

» chose. Quant à M. Lenoir et à M. Émengard, » je pense qu'en effet ils n'ont pas la consistance » nécessaire pour être gardes-des-sceaux. Au de» meurant, je ne suis point venu ici pour vous » parler pour d'autres que pour moi. — Eh bien, » interrompit M. de Calonne, voilà qui est fait; » je vais dès demain parler au roi pour être défait » de M. de Miroménil; en cas de difficultés, j'insis» terai tant, que j'espère que je vous aurai à sa » place. »

Il faut convenir que tout ce détail ne donnait pas matière à grande espérance pour M. de Lamoignon. J'en conclus que M. de Calonne, sentant sa chute prochaine, n'était plus trop à lui; que je ne m'étais pas trompé, en jugeant que les intrigues du clergé, et d'une partie des notables, qui les occupaient plus que le salut de l'État, touchaient au moment du succès. Cependant, comme j'ai souvent vu à la cour que les choses qui paraissaient manquées étaient celles qui réussissaient, je ne désespérai pas totalement que M. de Lamoignon ne parvînt.

Le mercredi de la semaine sainte étant arrivé, les notables se dispersèrent, avec un congé, jusqu'après les fêtes de Pâques. Je m'en allai passer quelques jours à Dampierre, chez le duc de Luynes. A mon retour à Paris, le dimanche de Pâques, il courait des bruits que M. de Calonne allait être renvoyé : je prévoyais bien que cela ne tarderait pas, d'après la situation où j'avais laissé les choses; et

n'ayant eu aucune nouvelle sur ce qui regardait M. de Lamoignon, je crus son affaire absolument échouée.

Le lundi de Pâques, m'en allant à cheval à Romainville, chez le maréchal de Ségur, je rencontrai sur le boulevard un homme de mes amis, qui me dit que M. de Calonne n'était plus en place. A quelque distance, je vis M. le duc d'Orléans qui vint à moi, la tête au vent, et me confirma la nouvelle. Je trouvai le maréchal de Ségur, qui ne savait encore rien; toute la journée se passa sans autre éclaircissement, que la certitude que M. de Calonne n'était plus contrôleur-général. On attendait madame de Fresne, fille de M. de Lamoignon, à souper; il arriva très-tard un courrier de sa part, qui nous apprit que M. de Miroménil était renvoyé, et que M. de Lamoignon avait sa place. J'avoue que, quelque accoutumé que je fusse aux événemens extraordinaires de la cour, il me fut impossible d'accorder la disgrâce de M. de Calonne, et la nomination de M. de Lamoignon au même moment.

Peu d'instans après ce courrier, un second, que M. de Montmorin, resté à Versailles, comme dernier secrétaire d'État, pendant les vacances des jours saints, envoyait à M. de Ségur, nous informa que le roi avait remercié M. de Calonne et M. de Miroménil, et choisi M. de Fourqueux pour remplacer le premier, et M. de Lamoignon le second.

M. de Lamoignon, garde-des-sceaux, et le choix

de M. de Fourqueux, conseiller d'État, entrant au conseil de dépêches, jouissant, à la vérité, d'une excellente réputation, mais vieux, infirme, et dont les talens ne répondaient point à la gravité de circonstances aussi difficiles, me firent soupçonner quelque chose d'extraordinaire. Il me vint dans la pensée que M. de Calonne, devenu l'objet de la rage des notables, comme sa chute était leur seule occupation, on avait imaginé de le leur soustraire, en l'éloignant jusqu'après leur assemblée, et mettant à sa place un homme de paille, qui figurerait, tandis que M. de Calonne conduirait toujours les affaires.

Je fus confirmé dans cette opinion, en apprenant que la lettre du roi à M. de Calonne, pour lui demander sa démission, était parfaitement honnête, et qu'il avait de plus chargé M. de Montmorin, qui la lui portait, de lui dire des choses flatteuses. Le public jugea comme moi, surtout en voyant M. de Calonne rester à Versailles, continuant de travailler, comme à son ordinaire; et revenant ensuite à Paris, au contrôle-général, où il travailla de même, et où l'on a su qu'il voyait beaucoup de banquiers et de gens à argent.

Il faut convenir que le moyen était petit, et mal imaginé pour la gloire du roi; mais il était si singulier, pour ne rien dire de plus, qu'il se laissât faire la loi par les notables, et qu'il cédât à leurs intrigues en renvoyant son ministre, que toute opinion était admissible.

On ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir ; car M. de Calonne reçut ordre d'aller à sa maison de campagne de Berny, et de n'y voir que sa famille ; et peu après, le roi lui fit conseiller de se rendre à sa terre de Gannonville en Lorraine, sans lui en donner l'ordre, encore moins l'y exiler. D'où venait donc qu'on voyait un ministre renvoyé, rester à la cour, y travailler, ainsi qu'à Paris ? En voici la cause. Le roi, par une inconséquence incroyable, en se défaisant de son contrôleur-général, voulait suivre exactement le plan qu'il lui avait donné, et lui fit demander sa quatrième section. Ce contrôleur-général, d'après sa paresse ordinaire, n'ayant rien de prêt, avait été obligé de travailler jour et nuit, pour satisfaire aux ordres du roi.

On avait offert le contrôle-général à M. de La Millière, administrateur des ponts-et-chaussées, homme d'esprit et de talent, et certainement d'un excellent jugement, puisqu'il refusa constamment cette place, malgré tout ce qu'on fit pour la lui faire accepter.

Dans les premiers instans, il ne perça rien dans le public des raisons qui avaient déterminé la disgrâce de M. de Calonne. M. le comte d'Artois m'a dit qu'il en avait parlé au roi ; que ce prince lui avait répondu qu'il avait eu de fortes raisons de le renvoyer, sans s'expliquer davantage. Ce mystère fortifie, ce me semble, l'opinion qu'il avait été la victime de l'intrigue, et que la reine avait porté le coup. Il faut convenir qu'il avait donné

prise sur lui; car j'ai su positivement que, le crédit baissant sur la place, il avait donné dix millions à M. de Vaimerange pour le soutenir de sa pleine autorité, sans en parler au roi. Ces dix millions, à la vérité, ont été rendus, tant bien que mal. Des calculateurs à portée d'être instruits, établissaient avec preuves que M. de Calonne, indépendamment du courant, avait dépensé un million par jour depuis qu'il était en place.

M. de Calonne était éloigné; M. de Fourqueux, placé au ministère, n'y pouvait rester long-temps; M. de Néville était hors de combat par le renvoi de M. de Miroménil, son protecteur; tout cela laissait le champ libre à M. Necker et à l'archevêque de Toulouse. La conduite du premier pendant qu'il était dans l'administration, l'avait perdu dans l'esprit du roi. Ce prince avait aussi des préventions contre le second, que M. de Maurepas lui avait données. Le parti de M. Necker était plus nombreux, mais l'archevêque de Toulouse avait l'abbé de Vermont pour lui.

Lorsque M. le duc de Choiseul eut conclu le mariage de M. le dauphin d'alors, aujourd'hui roi, avec l'archiduchesse Antoinette, il voulut envoyer à cette princesse quelqu'un de subalterne pour lui bien apprendre le français, et la mettre au fait de ce pays-ci et des usages; en un mot, une espèce d'instituteur qui la rendît moins étrangère lorsque elle arriverait en France. Ne connaissant personne propre à cet emploi, il s'adressa à l'archevêque de

Toulouse, qui lui indiqua l'abbé de Vermont, frère de l'accoucheur. Je n'ai jamais parlé à l'abbé de Vermont qu'une fois; ainsi, je n'en puis rien dire que d'après le jugement des autres : il passe pour bavard et pour étourdi. Il est certain qu'il m'en est revenu des propos aussi déplacés qu'indiscrets, sur le compte même de la reine. Malgré cela, rien n'a jamais pu altérer la confiance que cette princesse a en lui; pas même les attaques réitérées de la duchesse de Polignac qui a souvent cherché à le détruire, et qui regardait comme infiniment dangereux pour la reine, d'avoir auprès d'elle un homme à qui elle confie généralement tout, qu'on ne voit employer son crédit pour servir personne, qui, au contraire, lui dit sans cesse du mal de tout le monde.

Si l'abbé de Vermont a travaillé à porter l'archevêque de Toulouse à la tête des finances, il a bien changé de façon de penser. Car il y a environ douze ans, dans le temps que la reine m'écoutait, et que mon attachement pour elle me rendait sans cesse attentif à ce qui pouvait contribuer à sa gloire, (et sa gloire est attachée, sans contredit, à procurer des avantages à notre pays, devenu le sien); il y a douze ans, dis-je, que je lui proposai de faire l'archevêque de Toulouse contrôleur-général. Elle adopta d'abord cette idée, puis la rejeta par le conseil de l'abbé de Vermont, ainsi que je l'ai su de la duchesse de Polignac, à qui la reine l'avait dit. Cette ingratitude pour l'homme à qui il devait

tout, m'a donné plus mauvaise opinion de lui, que tout ce que je n'ai cessé d'en apprendre depuis.

Le sacrifice de M. de Calonne, à tort ou raison, était certainement le plus mauvais parti que le roi pût prendre. Il ne fallait pas être bien éclairé pour démêler le motif de la conduite des notables depuis le moment où ils furent assemblés. Le clergé, aussi grièvement attaqué, avait d'abord tout mis en usage pour parer le coup qu'on voulait lui porter. Plus subtil et plus instruit que la noblesse, il en avait entraîné une grande partie à se conduire d'après l'impulsion qu'il donnait. A cet esprit d'opposition s'était joint, comme je l'ai déjà dit, l'esprit de parti, tous désirant le renvoi de M. de Calonne, pour mettre à sa place l'homme que chaque association avait en vue. La douceur avec laquelle M. de Calonne et le roi souffrirent les premières incartades, ne firent qu'en accroître l'audace.

Le renvoi de M. de Calonne fit apprécier le caractère du roi; et, dès cet instant, les prétentions et la ténacité des notables n'eurent plus de bornes.

Je trouve que le roi, par la faiblesse de sa conduite, s'était mis absolument dans la situation de Charles Ier, après qu'il eut sacrifié le comte de Strafford.

Il me semble qu'on ne peut mieux peindre l'assemblée des notables, qu'en disant que c'est une

tragédie représentée par des acteurs de comédie. Avec une nation moins légère que celle-ci, le roi reprendrait difficilement son autorité, seul maintien de la tranquillité dont on a joui long-temps. Cependant, j'aperçois s'avancer à grands pas des momens orageux, dont il y a long-temps que j'ai entrevu le germe par la morale des philosophes, et que l'anglomanie, qui s'est emparée des Français, a développé.

Le roi porta lui-même la quatrième section du plan de M. de Calonne aux notables, dans une assemblée générale. Il y parut sur son trône. Il y lut un discours qu'on dit être de lui, quoique cela fût très-faux, qui d'abord eut un grand succès, et qui bientôt fut critiqué. La reine était à une fenêtre du château, dans une grande impatience d'apprendre des nouvelles de la séance.

Du plus loin que Monsieur, qui était dans le carrosse du roi, pût en être aperçu, battant des mains, il fit comprendre que tout avait été au mieux : ce qui lui causa une telle joie, que tout le reste de la journée elle combla de caresses tous les notables qu'elle vit, comme pour les remercier de la bonté qu'ils avaient témoignée au roi. Il faut convenir qu'il y a peu d'exemples d'une pareille faute.

Dès le lendemain, les bureaux reprirent leurs travaux. Mais, ayant besoin à chaque instant d'éclaircissemens, ils s'adressaient à M. de Fourqueux, qui ne pouvait que leur répondre qu'il était dans

l'impossibilité de leur en donner, puisqu'il arrivait en place et n'était au fait de rien. Ce manque de lumières n'était pas propre à avancer les affaires; d'ailleurs, les prétentions des notables vis-à-vis du roi allaient toujours en augmentant. Cependant le moment pressait; car, d'après ce qui se passait à Versailles, le discrédit était à son comble. Les effets publics baissaient journellement sur la place; il ne se faisait pas pour un sou de négociations à la bourse, et les particuliers ne portaient plus d'argent, ni chez les trésoriers, ni au trésor royal. Enfin, les gardes du trésor royal étaient venus avertir que, si avant quinze jours il n'y avait pas un parti pris, il fallait le fermer, attendu qu'on n'aurait plus de quoi faire face aux paiemens.

Il était pourtant extraordinaire de voir le roi prêt à faire banqueroute, dans un instant où la France était si florissante, la population au degré le plus désirable, l'agriculture et l'industrie poussées à leur comble, et Paris regorgeant d'argent. Telle est la suite inévitable d'une mauvaise administration sans principes et sans suite, de déprédations en tous genres, et d'un gouvernement faible qui n'offre pas un point de ralliement. Je crois bien aussi qu'on faisait le mal plus grand qu'il n'était, parce que montrer la perte inévitable, quelques ressources qui restassent, c'était assez indiquer qu'il fallait mettre en place un homme capable qui ramenât le crédit. Effrayer, était également le jeu

du parti de M. Necker et de celui de l'archevêque de Toulouse.

Certainement M. Necker était le plus propre à rétablir la confiance, à ramener l'argent; mais le roi était convaincu qu'il fallait lui *céder son trône*, s'il le rappelait, et le roi avait raison. D'ailleurs, la reine était pour l'archevêque de Toulouse; et, ne voulant pas apparemment se montrer, elle envoya chercher M. de Lamoignon, pour lui parler de la situation des affaires; et sans lui nommer l'archevêque, elle insista sur la nécessité de prendre un parti.

Dès le jour même, M. de Lamoignon étant chez le baron de Breteuil, M. de Montmorin y arriva; on discuta la situation présente : ils tombèrent tous trois d'accord qu'il fallait quelqu'un de poids aux finances, et capable de les conduire. Connaissant la répugnance du roi pour M. Necker; d'ailleurs, ne se souciant peut-être pas d'avoir dans le ministère un homme opiniâtre et vain; de plus, n'ignorant pas le vœu de la reine, ils se déterminèrent pour l'archevêque de Toulouse, et montèrent sur-le-champ chez le roi, pour le lui proposer. Soit que le roi fût disposé par la reine, ou fût déterminé par la circonstance, il l'accepta, ne cachant point d'ailleurs à ces messieurs qu'il avait eu de fortes préventions contre l'archevêque.

Quoique M. de Ségur fût à Versailles, ces trois ministres ne l'associèrent point à leur démarche. J'en fis des reproches à M. de Lamoignon qui me

dit que le hasard les ayant rassemblés tous trois chez le baron de Breteuil, la conversation s'était engagée sur la position actuelle, et que les avis s'étant réunis pour l'archevêque de Toulouse, ils s'étaient tellement échauffés de cette idée qu'ils avaient pris le parti d'aller tout de suite chez le roi, chose si peu prévue qu'il avait été forcé, lui, d'envoyer chercher une simarre pour paraître devant S. M. La chose pouvait être vraie, comme elle pouvait être une défaite; aussi je me contentai de répondre à M. de Lamoignon, que la suite me prouverait jusqu'à quel point je devais ajouter foi à ce qu'il me disait.

Le lendemain, l'archevêque de Toulouse fut nommé chef du conseil des finances, place que M. de Vergennes avait laissée vacante, et il entra au conseil d'État.

Quelques jours après, le roi fit demander sa démission à M. de Fourqueux, qui n'avait pu jouer qu'un rôle aussi court que terne; on le laissa pourtant au conseil, et M. de Villedeuil, intendant de Rouen, fut nommé contrôleur-général, toutefois subordonné à l'archevêque. M. de Villedeuil, fils du fameux mécanicien Laurent, jouissait de la réputation d'un homme d'esprit et de talent, bien qu'il n'eût guère que de la superficie. Il avait eu du succès dans l'assemblée des notables, surtout en attaquant avec force et vérité les intendans, quoiqu'il le fût lui-même.

Le déficit dans les revenus du roi n'a jamais été

bien constaté ; M. de Calonne l'avait annoncé monter à cent treize millions, et plusieurs notables l'avaient trouvé tel; tandis que d'autres l'élevaient à cent quarante, chose impossible à vérifier : car, lorsque le roi se fut laissé contraindre à donner des états, on les lui apporta tous ; et il fit lui-même le triage de ceux qu'il voulait bien montrer aux notables, et de ceux qu'il lui plut de leur soustraire, et qui apparemment contenaient ou des dons, ou des déprédations. Ceux-là passèrent pour déficit permanent, tandis que ce n'étaient que des dépenses du moment, qui ne devaient pas se renouveler.

Quoi qu'il en soit, je suis surpris qu'il ne soit venu dans la tête de personne de faire un raisonnement bien simple, que voici. La guerre qu'on venait de faire contre les Anglais avait coûté quatorze cents millions; or, cent quarante millions, auxquels un grand nombre de notables faisaient monter le déficit, étaient juste l'intérêt à dix pour cent de ces quatorze cents millions. On pouvait même ajouter que c'était de l'argent bien employé; car, avec cette somme on avait fait dépenser deux milliards quatre cents millions aux Anglais, et perdre un grand tiers de leurs forces, pour ne pas dire la moitié. Je ne sais pas ce que le notable le plus mal intentionné aurait pu répondre à ce raisonnement.

Ces notables, dont l'archevêque de Toulouse, sans paraître, avait dirigé l'esprit d'opposition et

de licence, continuaient, avec plus de véhémence encore, d'élever leurs prétentions; mais ce qui avait servi à l'ambitieux ne pouvait plus convenir au parvenu, forcé d'adopter, quand bien même ce n'aurait pas été son vœu, des principes absolument opposés à ceux qu'il avait inspirés, qu'il n'osait pourtant dévoiler trop fort, pour ne pas paraître si subitement en contradiction avec lui-même. Aussi, l'archevêque ne laissa subsister une assemblée si embarrassante pour lui, que le temps qu'il ne put refuser à la décence de sa position. Dès qu'il crut le pouvoir, il indiqua l'assemblée générale, pour terminer.

Tous les conjurés se virent, avec chagrin, réduits à rentrer dans la classe ordinaire, et à ne plus faire que nombre dans celle des frondeurs, dont la société abonde. Les gens sensés (il y en avait aussi parmi les notables) furent ravis d'être délivrés de la gêne de siéger parmi des individus qui, loin d'avoir en vue le bien de l'État, le respect et l'amour pour le maître, n'étaient excités que par l'esprit de rébellion, l'esprit de parti, et le désir d'attenter à l'autorité royale.

La séance commença par un discours du roi, qui fut suivi de dix autres. Celui de M. de Lamoignon réunit tous les suffrages, et les méritait. Il était d'un style noble, clair, et rappelait l'obéissance due au roi. Celui de M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, eut aussi du succès, quoiqu'il sentît l'homme de robe qui cher-

che des citations dans l'histoire ancienne. Celui de M. d'Aligre, premier président du parlement de Paris, fourni par une plume adroite, attendu la nullité de ce magistrat, ne concluait rien, comme cela devait être, et réservait à sa compagnie le droit de parler, lorsque le moment en serait venu. Je suis surpris qu'il n'ait pas fait plus d'effet. Celui de M. de Dillon, archevêque de Narbonne, n'était qu'une capucinade; je le cite, parce qu'il est étonnant qu'un homme qui avait acquis, à tant de titres, la réputation d'éloquence et de facilité à parler en public, se soit oublié au point de faire une misérable déclamation sans idées. Peut-être que, n'étant pas sorti, pendant toute l'assemblée, du rôle de factieux emporté, il s'est trouvé embarrassé de proférer les mots de *respect*, de *soumission*, d'*amour pour le roi*, de *désir du bien et de la gloire de l'État*, qu'on prodigue à chaque phrase, dans une assemblée, et dans des discours de cette nature; et que, ne sachant comment faire, il a appelé à son secours la religion, dont il se passait ailleurs, qui certainement ne lui en doit aucun, et qui en vérité n'avait que faire là.

Celui de l'archevêque de Toulouse avait dû lui coûter; car, obligé de parler en ministre du roi, il ne pouvait pas cependant s'empêcher de flatter beaucoup les notables, après les avoir guidés, et après les services qu'ils lui avaient rendus. Aussi n'a-t-on pas trouvé extraordinaire qu'il n'ait rien négligé sur cela; mais il pouvait se dispenser d'en-

gager autant le roi, et ne pas parler aussi positivement sur une infinité d'objets. La suite fera voir si l'instant l'a emporté, ou si, en effet, il est imbu de la manie actuelle d'assimiler le Gouvernement français à celui d'Angleterre.

LETTRE

Du baron de Besenval à M. de Lamoignon, garde-des-sceaux, en date du 29 juillet 1787.

Vous avez trop de part à l'administration, pour ne pas être instruit mieux que moi de l'obstruction que la fermentation actuelle occasione dans toutes ses parties. Vous avez trop de lumières pour ne pas sentir à quel point de décadence va tomber la prépondérance de la France, dans l'opinion de l'étranger, par la connaissance qu'on lui a donnée, non pas de l'état du royaume, qui certainement est florissant, mais de celui des finances du roi, et de l'esprit d'opposition qui règne sur ses sujets. Vous vous dites sûrement, que chaque jour d'incertitude et de retard ajoute aux maux actuels, et qu'on a même passé l'époque où il était de nécessité de prendre un parti. Il ne paraît pas que celui (1) qui veut s'emparer du timon des affaires, soit frappé de cette vérité. Sa conduite, jusqu'à cette heure, n'annonce ni plan formé, ni vigueur dans ses résolutions.

Si vous vous rappelez la première conversation que j'eus avec vous, il y a à peu près trois ans, vous vous ressouviendrez que je vous dis qu'un

(1) L'archevêque de Toulouse.

homme qui s'appelait Lamoignon devait tendre à la place que vous occupez aujourd'hui. J'étais bien éloigné alors de prévoir la crise où nous nous trouvons, et que vous puissiez illustrer votre administration autrement que par la réforme de la Justice, en purgeant le barreau de tous les abus qui l'ont déconsidéré. Un plus grand champ vous est ouvert. C'est dans de grandes crises que le génie, le talent, le caractère, peuvent se déployer.

Je conviens avec vous que, jusqu'ici, la fermentation publique tient au désordre des finances, à la nécessité de relever cette branche affaissée; mais la magistrature y a trop de part, et le succès des opérations dépend trop d'elle, pour que, vous qui en êtes le chef, vous n'exploitiez pas ces circonstances orageuses, au profit de votre gloire et de la noble ambition qui doit vous échauffer.

Je vous l'ai déjà dit, le temps de la patience et des négociations est passé. Chaque jour ne sert qu'à diminuer l'autorité et la considération du roi, chaque jour accroît l'audace. Il faut donc prendre un parti, il n'y en a que deux : ou que le roi cède tout, ou que le roi veuille être le maître et se conduise en conséquence. Flotter entre l'un et l'autre parti, serait le moyen de tout perdre, et de renoncer pour jamais à l'autorité.

J'entends partout conseiller au roi de remettre au parlement des états de recette et de dépense, pour y constater le déficit, et pour en obtenir des impôts qui rétablissent le niveau. D'ailleurs, renon-

çant à toute prépondérance au dehors, à toute autorité au dedans, le monarque ferait comprendre que, se bornant dorénavant à la défense de ses frontières, une armée et une flotte aussi nombreuses lui deviennent inutiles : qu'il les réforme ; qu'il émonde le luxe de sa maison, éclat superflu pour un roi qui ne veut plus en imposer ; que par ces économies, il pourra facilement et promptement libérer l'État, décharger ses sujets de presque tous les impôts, et les rendre heureux, jusqu'à ce qu'il convienne à quelque puissance de porter des armées jusque dans le cœur du royaume, et de le saccager, d'en enlever des provinces ; avenir inévitable.

J'ai trop bonne opinion de la nation française, pour penser que le plus factieux pût entendre un pareil conseil sans indignation.

Il ne reste donc que la ferme résolution que le roi soit le maître, et de prendre les moyens pour qu'il le devienne ; sans quoi, toute la nation tombe dans l'avilissement et la décadence. Mais toutes les fois qu'on se détermine à un grand parti, il faut considérer où il peut conduire, et, calculant d'avance les obstacles, pourvoir aux moyens de les surmonter.

Il semble qu'enfin on se détermine à la démarche par laquelle on devait commencer, je veux dire à la tenue d'un lit-de-justice. Il n'est pas douteux que le lendemain il y aura des protestations, peut-être des arrêts de défense. On les cassera ; c'est la

marche ordinaire. On fera soutenir les collecteurs d'impôts par des soldats; cela sera fâcheux, mais nécessaire. Mais si les parlemens emploient leurs dernières armes, décrètent les commandans et se portent au déni de justice, en restant chambres assemblées, comment fera le Gouvernement? Je veux bien croire que le parlement de Paris ne se portera point à ces extrémités. Il voit là le grand-conseil tout prêt à le suppléer. Mais les parlemens de province n'ont point là de grand-conseil.... Je n'en sais pas assez pour être instruit si, dans le cas de déni de justice, ils sont atteints de forfaiture, comme le parlement de Paris. Quand cela serait, le roi oserait-il assembler les princes, les pairs et des notables pour les juger, avec la certitude qu'ils ne seraient pas condamnés? et donnerait-il pour la seconde fois la représentation d'un spectacle aussi attentatoire à son autorité, que l'assemblée des notables dont nous venons d'être débarrassés?

Or, c'est à ce mal, près d'éclore, qu'il faut remédier d'avance. C'est à cette époque que vous devez vous montrer; et, devenant le guide de l'administration, frapper un grand coup, qui raffermisse le roi sur son trône, vous assure à jamais la confiance et la reconnaissance de ce prince, la vénération de la nation à laquelle vous aurez rendu le calme, et une place distinguée dans l'histoire. Ne craignez pas que personne vous dispute un tel honneur. Alors les têtes seront si tournées, les esprits tellement incertains, que chacun sera ravi de trou-

ver quelqu'un qui veuille se charger de l'événement.

Je ne vous proposerai point, à l'exemple de M. de Maupeou, de casser tous les parlemens. Ces ressources violentes donnent à l'autorité la couleur du despotisme. Il serait, d'ailleurs, dangereux de laisser dans leurs provinces, au point de fermentation où les têtes seront sûrement, des magistrats dépouillés qui y tiennent à tous. Exilez-les à l'autre bout du royaume, loin de leurs foyers; interdisez-leur toute correspondance. Le coup est hardi, j'en conviens; mais il en étonnera davantage, et sera d'un succès plus assuré. Comme le mal sera à son comble, il n'y a qu'un remède proportionné qui puisse être efficace.

Pour porter ce grand coup, si les circonstances l'exigent, il faut, dès ce moment, vous précautionner pour remplacer ces parlemens, afin de ne vous pas engager à la légère. Formez un plan, de manière que, quelque chose qui arrive, vous ne soyiez pas pris au dépourvu. Je n'ai pas assez de connaissance de la magistrature pour ouvrir sur ce point un bon avis : mais ne serait-il pas possible de nommer autant de commissions qu'il y a de parlemens, pour les suppléer, composées de détachemens du grand-conseil, de maîtres des requêtes, dont au besoin vous augmenteriez le nombre, et présidées par des conseillers d'État que vous choisiriez ? car il faut donner du relief à ces commis-

sions. « Mais, me direz-vous, cela ne suffit pas; il » faut des avocats et des procureurs. Ne refuse- » ront-ils pas tous le service? » Ayez seulement un noyau; vous ne tarderez pas à vous compléter, surtout lorsque ce noyau sera composé comme je vous le propose.

Peu de temps avant de casser le parlement de Paris, M. de Maupeou, qui s'était avancé en étourdi, n'avait pas un seul magistrat de remplacement. Il a fait pourtant ce qu'il voulait, et ce que vous ne devez pas vouloir.

« Mais, me direz-vous encore, pensez-vous » que je veuille former des parlemens semblables » à celui qu'a donné M. de Maupeou? » Pourquoi pas, si vous ne pouvez pas mieux faire dans le moment? Le pis de tout, serait que le roi fût obligé de céder. Tout ce qui peut l'en garantir est bon, même indispensable pour lui, comme pour tout le monde.

Voilà quelles sont mes idées sur le parti qu'il me paraît urgent d'embrasser, et sur le seul moyen de sortir glorieusement des embarras où peuvent vous jeter les parlemens, s'ils poussent les choses à l'extrême. Peut-être, et mon ignorance sur la magistrature me porte à le croire; peut-être, dis-je, la marche que je vous propose, pour suppléer les parlemens, est-elle défectueuse ou même inadmissible. C'est à vous à en juger, à retrancher, modifier, ajouter ce que vous penserez être praticable ou non. Mon plan est bon; il m'a été dicté par

l'attachement que j'ai pour le roi, par celui que j'ai pour ce pays-ci que je sers avec zèle depuis cinquante-sept ans, et par l'intérêt que je prends à votre gloire. Le roi renversé, l'ordre social l'est pour long-temps.

Suite des événemens. L'archevêque de Toulouse nommé ministre principal. Démissions des maréchaux de Castries et de Ségur.

Écrit en 1787.

M. DE LAMOIGNON me parut sensible à la marque d'amitié et d'intérêt que je lui donnais ; il fut frappé des vérités que contenait ma lettre, et déterminé à suivre le plan qu'elle renfermait, autant que la chose serait en son pouvoir. Car, quoique je lui eusse montré la possibilité de jouer le premier rôle, objet dominant qu'il faut toujours présenter, lorsqu'on veut exciter quelqu'un, il s'en fallait bien que je pensasse, au fond, qu'il y parvînt, à moins d'événemens extraordinaires.

L'archevêque de Toulouse (1), nouvellement

(1) Avant de suivre le baron de Besenval dans le récit historique qu'il va présenter de l'administration de M. de Brienne, archevêque de Toulouse, l'un des ministres de Louis XVI qui ont le plus contribué à accélérer la révolution, le lecteur trouvera peut-être ici avec plaisir le jugement porté sur ce personnage par une femme célèbre (madame de Staël) dans ses *Considérations sur la révolution française*.

« M. de Brienne, dit madame de Staël, n'avait guère plus de sérieux réel dans l'esprit que M. de Calonne; mais sa dignité de prêtre, jointe au désir constant d'arriver au ministère, lui avait donné l'extérieur réfléchi d'un homme d'État, et il en avait la réputation, avant d'avoir été mis à portée de la démentir. Depuis quinze ans, il travaillait, par le crédit des subalternes, à se faire

parvenu (ce qui procure toujours l'influence du moment), était l'ouvrage de la reine, soutenu par l'abbé de Vermont, qui avait tout crédit sur

---

estimer de la reine; mais le roi, qui n'aimait pas les prêtres philosophes, s'était refusé constamment à le nommer ministre. Enfin il céda.....

» L'archevêque de Toulouse n'était ni assez éclairé pour être philosophe, ni assez ferme pour être despote; il admirait tour à tour la conduite du cardinal de Richelieu et les principes des encyclopédistes; il tentait des actes de force, mais il reculait au premier obstacle..... L'archevêque de Toulouse, arbitraire et constitutionnel tour à tour, était maladroit dans les deux systèmes qu'il essayait alternativement..... Battu comme despote, il se rapprocha de ses anciens amis les philosophes; et, mécontent des castes privilégiées, il essaya de plaire à la nation..... Il excita le tiers-état pour s'en faire un appui contre les classes privilégiées; le tiers-état fit dès lors connaître qu'il prendrait sa place de nation dans les états-généraux....

» Enfin l'archevêque de Sens (car c'était ainsi qu'il s'appelait alors) acheva d'exaspérer toutes les classes, en suspendant le paiement d'un tiers des rentes de l'État. Alors un cri général s'éleva contre lui; les princes eux-mêmes allèrent demander au roi de le renvoyer, et beaucoup de gens le crurent fou, tant sa conduite parut misérable. Il ne l'était pas cependant, et c'était même un homme d'esprit dans l'acception commune de ce mot; il avait les talens nécessaires pour être un bon ministre dans le train ordinaire d'une cour. Mais quand les nations commencent à être quelque chose dans les affaires publiques, tous les esprits de salon sont inférieurs à la circonstance; ce sont des hommes à principes qu'il faut. Il n'y a que les grands traits du caractère et de l'ame qui, comme la Minerve de Phidias, peuvent agir sur les masses, en étant vus à distance. Ce qu'on appelle habileté, selon l'ancienne manière de gouverner les États du fond des cabinets ministériels, ne fait qu'inspirer de la défiance dans les gouvernemens représentatifs.»

(*Note des nouv. édit.*)

cette princesse; d'ailleurs, pour ainsi dire, désigné premier ministre, puisque, sans détail de département, il avait le dominant, celui de la finance, influant d'autant plus sur tous les autres, qu'ils étaient également pressés par la circonstance, je veux dire le manque d'argent, et la nécessité de s'en procurer; l'archevêque, dis-je, consommé dans l'intrigue et dans l'art de captiver les femmes qu'il pratiquait depuis sa jeunesse, tant pour ses plaisirs que pour sa fortune, avec autant d'avantages et de moyens, ne pouvait manquer de dominer la reine, et par conséquent le roi, que la tendresse et l'habitude attachaient comme l'amant le plus soumis. Il aurait pris toute l'autorité dès les premiers instans, sans les obstacles qu'il a rencontrés sur sa route, et les soupçons d'incapacité qui se sont bientôt répandus dans le public sur son compte.

J'ai déjà dit, ci-devant, dans le récit qui suit ma lettre au comte de Ségur, que ce furent MM. de Lamoignon, de Breteuil et de Montmorin, qui proposèrent au roi de mettre l'archevêque de Toulouse à la tête des finances. Il serait difficile de dire si ce fut en sentant qu'ils se donnaient un maître, qu'ils firent cette démarche; ou si, entraînés par la nécessité, et s'oubliant, ils n'ont songé qu'aux besoins de l'État. Depuis cet instant, leur conduite à chacun en particulier a été fort différente en public, comme en particulier; M. de Montmorin a paru asservi à l'archevêque. La manière d'être du baron de Breteuil est si réservée, qu'il est impos-

sible de pénétrer ce qu'il pense. M. de Lamoignon est si ouvert et si franc dans son maintien (du moins en apparence), non-seulement avec l'archevêque, mais encore avec tous les autres ministres, qu'il donne lieu de juger qu'il ne veut que le bien de l'État, sans acception de personne, sans prendre part aux intrigues. D'ailleurs le garde-des-sceaux ayant, pour ainsi dire, un département à part, et n'étant point obligé de porter son portefeuille chez un premier ministre, il est moins dans le cas d'en être choqué que les autres. Ce n'est que par la suite qu'on pourra porter un jugement sain sur tout ceci.

Quant aux deux maréchaux de Castries et de Ségur, ils ne se démentirent point de ce caractère de noblesse, de franchise et de loyauté, dont ils ne se sont pas écartés un instant depuis qu'ils sont dans le ministère. Ils ont parlé, soit dans les comités, soit dans le conseil, avec la fermeté que leur inspirait le désir vrai de l'avantage du royaume, de la considération et de la gloire du roi. De tels gens ne pouvaient guère convenir à un prêtre qui veut régner, et à tous les nouveaux venus dont on a meublé le conseil, gens de petit esprit, de petites idées, de petits moyens.

Le maréchal de Castries ayant obtenu tout ce qu'il pouvait désirer pour la fortune de son fils, dégoûté du ton du nouveau ministère, effrayé de la crise dans laquelle se trouvait la France, à laquelle il ne pouvait remédier que par sa voix dans le conseil; étant d'ailleurs sans crédit, fâché dans le

fond de l'ame de voir ses espérances pour M. Necker, son ancien ami, détruites, et que la porte de l'administration lui fût fermée, avait pris le parti de demander sa retraite, et se servait du prétexte d'une incommodité très-grave. Il sollicitait le gouvernement de Flandre, vacant par la mort du maréchal de Soubise.

Le maréchal de Ségur était dans une position très-différente. Plus occupé, depuis sept ans qu'il était ministre, à rétablir l'armée fort négligée dans toutes ses parties, sous les ministères précédens, et surtout à y remettre un bon esprit, qu'à faire sa fortune et celle de ses deux fils, que leur jeunesse d'ailleurs ne mettait pas à portée d'obtenir de grandes grâces; le maréchal de Ségur, quoiqu'aussi dégoûté que M. de Castries, ayant aussi peu de crédit, ne pouvait pas prendre le même parti, quelque désir qu'il en eût. Il se trouvait au moment du retour de son fils aîné, ministre du roi en Russie, où il avait conclu avec cette puissance un traité de commerce, ouvrage inutilement entrepris depuis trente ans. Il fallait donc, de préférence à tout, s'occuper de lui procurer les récompenses dues à un tel service; et un homme en place a toujours plus beau jeu pour les obtenir. Rester, attendre, était par conséquent la seule chose qu'il eût à faire. Voilà quelle était la situation du ministère.

L'archevêque de Toulouse, au lieu de faire aller le roi au parlement pour enregistrer des édits, dès le lendemain de la dissolution de l'assemblée des

notables; au lieu de s'aider d'une telle démarche toujours faite pour en imposer à un corps qui ne peut avoir de force et de défense qu'autant qu'il a prévu les événemens et combiné les moyens méthodiques de résistance, se contenta d'y envoyer l'édit du timbre, imposition nouvelle dont personne ne connaissait ni la nature ni la portée, d'ailleurs pleine d'inconvéniens et diffusément libellée, en un mot, plus faite pour être rejetée que discutée. D'après les dispositions du parlement et la nature de l'édit, il arriva ce qu'il était aisé de prévoir, c'est qu'il fut repoussé, et que des remontrances furent arrêtées. Mais ce dont on ne pouvait se douter, c'est que le parlement mit en avant une opinion toute nouvelle : il dit qu'il n'était pas compétent pour enregistrer des impôts, ce qu'il avait fait à tort jusque-là; que ce droit n'appartenait qu'aux états-généraux du royaume, à la convocation desquels il priait le roi de se déterminer. Il oubliait, ou faisait semblant d'oublier, que les parlemens étaient états-généraux au petit pied. Il serait difficile de comprendre quel fut le motif d'un pareil arrêté; car le parlement, qui depuis tant de temps, en toute occasion, sous le prétexte de la défense du peuple, avait toujours cherché à s'immiscer dans l'administration, dans celle-ci semblait se dégrader en demandant des états-généraux qui anéantissaient son pouvoir.

Il y eut plusieurs assemblées de chambres où les pairs furent convoqués. A mesure qu'elles se mul-

tipliaient, la licence dans les avis et l'insolence dans les propos et les arrêtés, malgré la présence de Monsieur et de M. le comte d'Artois, se portaient à leur comble, soutenues de l'opinion de plusieurs pairs, sans que la cour fît aucune démarche, aucun coup d'autorité pour arrêter un tel scandale.

Enfin, le roi tint un lit-de-justice à Versailles. Il y fit enregistrer de force l'édit du timbre, et la subvention territoriale, dont il n'avait pas encore été question, du moins juridiquement; car elle avait été suffisamment débattue dans l'assemblée des notables.

Préalablement à ce lit-de-justice, l'archevêque de Toulouse avait annoncé de grandes réformes, tant sur les départemens que sur la Maison du roi, qui devaient outrepasser les quarante millions qu'on avait promis aux notables. Et, comme dans cette opération on ne sait jamais que commencer par prendre sur les départemens et les bienfaits du roi, ce fut de ces objets que l'archevêque s'occupa, en y ajoutant des retranchemens de charges de la cour, même de la couronne, ce qui jusqu'à ce moment avait été sans exemple; espérant par-là ramener les esprits du parlement, comme si de mesquines économies pouvaient suppléer aux bonifications réelles et promptes, à la satisfaction générale que produiraient des retranchemens lucratifs faits sur de grands objets, ainsi que sur le personnel et les goûts du roi.

Aux premiers bruits de retranchement sur les dé-

partemens, M. de Ségur, toujours empressé pour le bien de l'État, et d'y contribuer de tout son pouvoir, s'était occupé, sans en être requis, de toutes les diminutions possibles dans son département, sans réformer un seul homme, ni rien ôter à personne. Il était parvenu, d'après un état qu'il m'a montré, à diminuer la dépense de la guerre de huit millions par an; c'est-à-dire, de la restreindre à *quatre-vingt-dix-sept* au lieu de *cent cinq* où elle s'élevait ordinairement, toute dépense quelconque comprise. Dans cette position, il reçut une lettre de l'archevêque de Toulouse, qui lui envoyait l'état, remis aux notables, de la dépense annuelle du département de la guerre, qui se montait à cent quatorze millions, en lui demandant de s'occuper de retranchemens sur son département, bien entendu qu'ils ne porteraient que sur les quatorze millions excédant les cent, somme qu'il consentait de donner pour les dépenses affectées à la guerre.

Par cet échantillon, il sera facile de juger de la nature des états remis aux notables, et combien on peut rabattre des cent quarante millions où ils ont fait monter le déficit, et même des cent treize où le portait M. de Calonne, qui sûrement a voulu se donner de la marge. Il y a lieu de présumer qu'on a pris comme dépenses permanentes pour la guerre les dépenses de 1786, époque où le manque de fourrage a fait monter le total à une plus-value considérable, mais momentanée; comme il est certain qu'on a porté sur l'état des dépenses de la

guerre des objets qui lui sont étrangers et qui regardent la finance. Il est probable aussi que les mêmes erreurs se sont glissées dans les autres états sur lesquels les notables ont travaillé, et qu'ils ont souvent regardé comme fixes des dépenses momentanées.

Il ne fut pas difficile à M. de Ségur d'effectuer la demande que lui faisait l'archevêque de Toulouse, puisqu'en se soumettant à retrancher les quatorze millions que l'archevêque désirait, il gagnait trois millions par an sur la réforme projetée, qui portait les dépenses du département de la guerre à quatre-vingt-dix-sept millions, lorsque l'archevêque consentait à en donner cent.

M. de Toulouse, aussi peu versé dans le fond des choses qu'il était léger dans ses démarches, remercia beaucoup le maréchal de s'être exécuté avec autant de promptitude que de facilité ; il lui avoua qu'il lui rendait un grand service, en lui fournissant le moyen d'articuler au parlement des bonifications. Et il parlait fort juste : car, visant depuis long-temps à la place qu'il occupe, sa conduite a prouvé, de reste, du moins jusqu'ici, qu'il y est arrivé sans plan et sans prévoyance. On l'a vu se déterminer d'après le moment, avec autant d'étourderie que d'ignorance, ne prévoyant rien, et changeant le lendemain ce qu'il avait fait la veille.

A cette époque là, la reine fit, dans sa maison de Trianon, un de ces voyages particuliers, avec ce qu'on appelait *sa société*, composée de madame

Élisabeth, de la duchesse de Polignac, de la comtesse Diane de Polignac, de madame de Châlons, de la duchesse de Guiche, madame de Polastron, de MM. le duc de Polignac, le duc de Guiche, les duc et comte de Coigny, M. d'Adhémar, M. d'Esterhazy, M. de Vaudreuil, M. d'Andlau et moi. Monsieur, Madame, monsieur le comte et madame la comtesse d'Artois y venaient souper, deux ou trois fois par semaine; et, à jours nommés, les dames du palais de semaine, et les grands-officiers de la reine. Nul autre n'y était admis.

Le roi y venait tous les matins, seul et sans capitaine des gardes, déjeûner avec la reine, retournait à Versailles faire son lever; revenait, à deux heures, dîner; puis s'en allait au jardin, lire dans un bosquet; passait quelquefois la journée de cette manière, ou s'en retournait à Versailles, pour ses affaires ou ses conseils, et revenait souper à neuf heures. Il jouait ensuite une partie, et repartait à minuit, pour se coucher. Comme il n'y avait presque pas de logemens à Trianon, toute la compagnie allait coucher à Versailles, et revenait le lendemain pour dîner, et passer la journée.

Il ne serait pas aisé de comprendre quel fut le motif qui détermina la reine à ce voyage. Peut-être n'eut-elle point de but; la fantaisie décidait d'une grande partie de ses démarches. Elle ne pouvait ignorer que les réformes qu'on allait faire dans la maison du roi ne portassent sur les gens qu'elle avait l'air d'aimer davantage, et par-là

qu'elle n'ajoutât à tous les torts que lui prêtait la nation, celui d'abandonner ses amis quand ils étaient menacés de quelque disgrâce.

Je n'ai point dit que, peu de temps après la nomination de l'archevêque de Toulouse à la place de président du conseil de finances, et à son entrée dans le conseil, on avait aussi nommé ministre M. le duc de Nivernais, et rappelé M. de Malesherbes au conseil.

M. de Nivernais, dont j'ai parlé plus haut, était frêle, exigu, d'une santé fragile et délicate. Dans sa jeunesse, il s'était usé par les excès à la mode; et, trop faible pour servir, il s'était réduit à des ambassades, dont on pouvait attendre des résultats plus brillans. L'académie française s'en était emparée, parce qu'un duc poétique était son fait. Il y lisait de petites fables spirituelles et même élégantes. M. de Maurepas, son beau-frère, l'avait évalué d'une manière peu favorable, puisqu'il n'avait pas voulu qu'il eût même les apparences du crédit, et qu'il lui parlât d'autres choses que de frivolités littéraires.

M. de Malesherbes étant cousin de M. de Lamoignon, quand ce dernier fut parvenu à être garde-des-sceaux, il le fit revenir au conseil, par le crédit de l'archevêque de Toulouse; et, comme il est éloquent et parle avec séduction, il fut destiné à être mis en avant, par les nouveaux ministres qui s'étaient tous liés, pour les propositions qu'ils voulaient faire dans le conseil. Chaque pro-

position qu'il faisait était accompagnée d'une histoire ou d'une citation, genre dans lequel il excellait. Ce fut lui qui attaqua le roi sur les retranchemens à faire sur sa personne, dans lesquels il n'oublia pas ses écuries (1).

La reine avait déjà fait de grands retranchemens dans sa maison et dans ses chevaux : mais comme ils ne portaient que sur des valets, cela n'avait pas produit un grand effet. La première qui frappa d'autant plus qu'on devait moins la prévoir, ce fut celle du duc de Coigny, presque favori du roi, et fort bien traité de la reine. Il eut quelques notions de ce qui allait lui arriver, et voulut avoir un entretien particulier avec elle. La reine le refusa, quoique le duc de Coigny, alors à Trianon, dînât et soupât avec elle, et y passât toute la journée.

Enfin, il reçut la lettre ministérielle qui lui annonçait que le roi réunissait sa petite écurie à sa grande ; qu'en conséquence le duc de Coigny n'aurait plus d'ordre à y donner ; que cependant S. M. laissait tout l'honorifique de sa charge, et je crois les appointemens. Sur cette nouvelle, le duc de Coigny alla chez le roi, où il s'emporta fort ; le roi se fâcha de son côté : l'entrevue fut extrêmement vive. Ce prince, en parlant de cette conver-

(1) Un des membres du conseil proposant comme réforme que le roi allât en poste à Rambouillet : *Sûrement à franc-étrier*, répondit le maréchal de Ségur.

sation à quelqu'un, lui dit en ma présence : « Nous » nous sommes véritablement fâchés, le duc de » Coigny et moi; mais je crois qu'il m'aurait battu, » que je le lui aurais passé. »

Quel dommage qu'un tel caractère ne soit pas tombé en de meilleures mains !

Le duc de Coigny donna la démission de sa charge de premier écuyer, et celle de son fils, qui en avait la survivance.

La reine voulut se plaindre à moi de l'emportement du duc de Coigny, et de ce qu'il n'avait pas été sensible à la manière pleine de bonté dont le roi lui avait parlé. « Madame, lui dis-je, il perd » trop pour se contenter de complimens. Il est » pourtant affreux, ajoutai-je, de vivre dans un » pays où l'on n'est pas sûr de posséder le lende- » main ce qu'on avait la veille. Cela ne se voyait » qu'en Turquie. »

Préalablement à ce qui arrivait au duc de Coigny, la reine, qui avait fait avoir au duc de Polignac la direction générale des postes aux chevaux du royaume, poussée par l'archevêque de Toulouse, lui témoigna qu'elle désirait qu'il remît cette place. Le duc de Polignac la pria de trouver bon qu'il discutât cette affaire avec l'archevêque devant elle; elle y consentit. Et là, le duc de Polignac ayant démontré la nécessité de séparer la poste aux chevaux de celle aux lettres, confiée à M. d'Ogny, par des raisons sans réplique, il réduisit l'archevêque au silence. Alors se retournant vers la reine :

« Madame, lui dit-il, sans demander à V. M. une » décision qui ne peut être douteuse, il me suffit » qu'elle me montre quelque désir que je remette » une place que je tiens de ses bontés, pour que » je la lui rende, et *voilà ma démission.* » La reine la prit, en louant beaucoup sa noblesse et son honnêteté; ce qui ne le dédommagea pas tout-à-fait de cinquante mille livres de rente qu'il perdait; mais cela ne prit rien sur sa gaieté, qu'il conserva toujours avec la reine, et dans la société. La poste aux chevaux fut réunie à celle aux lettres, sous la direction de M. d'Ogny.

Ces deux réformes furent accompagnées de celle des équipages du sanglier, du loup, de la fauconnerie; et en grande partie du vol du cabinet, des gardes de la porte, et de ce qui restait de gendarmes et de chevau-légers. L'équipage du sanglier coûtait 40,000 fr. par an; c'était un amusement que le roi prenait quelquefois. Celui du loup coûtait 30 et 40 payés par les provinces, et servait à se défaire d'un animal très-destructeur. La fauconnerie était une des plus anciennes charges de la couronne, et autrefois la plus brillante : elle ne coûtait rien, parce que les fauconniers, répandus dans les provinces, ne venaient qu'une fois par an, au printemps, avec leurs oiseaux, et à leurs frais, et que les capitaines des différens vols achetaient leurs charges. Les cinquante gendarmes, les cinquante chevau-légers ne coûtaient presque rien.

L'archevêque, qui s'était pressé de faire ces ré-

formes, dans l'espoir qu'elles plairaient au parlement, se trompa dans sa conjecture; car il désapprouva unanimement ces retranchemens qui attentaient à l'éclat du trône, et dont la plupart, éventuels, produisaient peu de bénéfice. Ils ne servirent qu'à irriter davantage contre la reine, qui ne faisait aucun sacrifice que celui de ses amis.

Le parlement mit le comble à son audace, pour ne rien dire de plus, en faisant un arrêté le lendemain du lit-de-justice, par lequel non-seulement il protestait, comme à l'ordinaire, mais même déclarait nul tout ce qui s'y était fait : marche nouvelle et sans exemple jusque-là. Il ne donna point d'arrêt de défense, mais il fit l'équivalent, en envoyant, à toutes les juridictions de son ressort, son arrêté.

Il était impossible qu'un tel attentat contre l'autorité du roi ne réveillât pas de la tolérance léthargique qu'on avait eue jusque-là, sur la conduite du parlement. On prit la résolution, non pas d'en exiler les membres, comme on en avait eu tant d'exemples, mais de les transférer à Troyes. Tant que les mousquetaires avaient existé, c'était eux qu'on chargeait toujours de porter les lettres-de-cachet; comme ils n'existaient plus, on donna cette commission aux officiers des gardes-françaises, et, dès le lendemain, le parlement partit.

A chaque séance qu'il avait tenue, les salles du palais se remplissaient de trois à quatre mille personnes qui attendaient le résultat des arrêtés, les-

quels, tous plus forts et plus insolens les uns que les autres, étaient toujours applaudis de cette multitude, par des battemens de mains, des *bravo*; et quand les conseillers sortaient du palais, ils étaient accompagnés avec des acclamations et des bénédictions entremêlées des propos les plus séditieux.

Enfin le scandale, sur tous les objets, était porté à son comble, au point que les gardes de robe-courte le disputèrent à ceux de Monsieur, et de M. le comte d'Artois. Il a toujours été d'usage que, lorsque les frères du roi vont à quelque cérémonie, et surtout au parlement, le roi leur accorde une compagnie des gardes-françaises et une des gardes-suisses, pour leur garde. On avait négligé de leur en donner; quelqu'un en avisa: mais comme les têtes du parlement étaient au dernier degré d'effervescence, on eut la faiblesse de craindre de les choquer, et ce ne fut qu'à la dernière séance que les princes eurent cette garde.

Ce qu'il y avait d'étrange, c'est que l'archevêque de Toulouse, qui voulait ménager le parlement, et surtout lui plaire, espérant toujours le gagner à force de douceur, de patience et de négociations, persuadait à la reine qu'à la séance d'ensuite il enregistrerait les édits, et cette princesse le disait hautement: ce qui lui faisait jouer un rôle peu digne d'elle, lorsque, de séance en séance, on voyait sensiblement les arrêtés acquérir de la violence, jusqu'à ce qu'elle arrivât à son

comble; effet nécessaire de la certitude qu'avait le parlement des dispositions de l'archevêque pour lui, et de la conduite faible et pusillanime qu'il faisait tenir à la cour. Il en résultait encore de l'éloignement et même de la haine publique contre elle.

Dans ces circonstances, et peu de jours avant la translation du parlement, la reine me prit sous le bras et m'emmena promener tête à tête dans ses jardins de Trianon, où elle me parla de la situation des affaires. Qu'un courtisan bas aurait payé cher une pareille occasion de la plaindre, de lui montrer un attachement perfide, et d'exalter les talens de l'archevêque de Toulouse, soleil levant qui semblait devoir éclipser tout le reste! Mais je suis trop franc et trop loyal, j'ose dire trop honnête, pour m'avilir au point de déguiser ma pensée par intérêt personnel; je la fis donc connaître, sans me rien permettre contre l'archevêque fort déchu dans mon opinion depuis que je le voyais en place, non par crainte, mais par un principe dont je trouve qu'il est d'un malhonnête homme de s'écarter, et qui consiste à toujours oser dire la vérité aux rois sur les choses, en évitant de proférer un mot contre les individus, à moins que le devoir de la place qu'on occupe n'y oblige. Je dis à la reine que c'était en vain qu'elle se flattait de ramener le parlement; que, plus on temporiserait, plus son audace augmenterait; qu'il était plus que temps que le roi se montrât en maître, et qu'il en imposât par des coups d'autorité, sans

quoi il fallait qu'il *déposât sa couronne pour ne là remettre peut-être jamais sur sa tête;* que je savais bien que, vu la disposition des esprits, ce parti pouvait avoir de grandes suites; que j'en tremblais; mais qu'il valait mieux s'exposer à tout que de se dégrader. « Ah! s'écria la reine, que M. de Ca-
» lonne a fait un grand mal à ce pays-ci avec les
» notables! — Madame, lui répliquai-je, je n'étais
» point l'ami de M. de Calonne; il a eu des torts
» et une coupable légèreté : mais cela n'empêchera
» pas qu'on ne soit obligé de convenir qu'il a eu
» le plus beau projet qu'un homme ait conçu. On
» dit qu'il a profité des idées des autres, soit; mais
» il a à lui le courage plus qu'humain d'avoir osé
» en provoquer l'exécution. Si on avait puni sévè-
» rement le premier notable qui s'est montré sédi-
» tieux, si on n'avait pas fait la faute énorme de
» renvoyer M. de Calonne au milieu de sa besogne,
» quitte à s'en défaire après, si on avait des raisons
» pour cela, on ne serait certainement pas dans
» l'embarras où l'on se trouve. D'ailleurs, V. M.
» protégeait ces notables, ce qui n'a servi qu'à
» augmenter leur mutinerie. — Moi! me dit-elle;
» point! j'étais absolument neutre. — C'était déjà
» trop, lui répliquai-je, que d'être neutre dans une
» telle circonstance; et c'est un grand tort, si j'ose le
» dire, que le doute sur la façon de penser de V. M.
» ait pu donner lieu à la croire partiale pour les
» notables. Je lui suis véritablement attaché; je ne
» puis prendre sur moi de lui cacher qu'on lui fait

» le reproche de vouloir annuler le roi ; ce qui se-
» rait un bien mauvais calcul ; car soyez bien con-
» vaincue, Madame, que la gloire ou le discrédit
» du roi rejaillit toujours sur vous. »

Une telle conversation n'était pas faite pour plaire à la reine ; aussi l'abrégea-t-elle le plus qu'elle put, en reprenant le chemin de la maison où la compagnie l'attendait ; et pendant tout le voyage elle ne me parla plus de rien.

Dès le lendemain du départ du parlement, il s'assembla dans les salles du palais une grande quantité de clercs et de légistes qui firent beaucoup de bruit, et y tinrent les propos les plus licencieux. Par la faiblesse et l'apathie du gouvernement, ainsi que par celle de la police de Paris, on ne prit aucune précaution pour arrêter ces désordres qui n'allèrent qu'en augmentant ; c'étaient journellement des indécences et des placards affichés, de la dernière insolence.

Cependant aucun bourgeois, aucun artisan ne prenait part à ces désordres ; la multitude en voulait surtout aux espions de la police ; il suffisait qu'elle aperçût un *m* sur l'épaule de quelqu'un, signe convenu pour désigner à la foule ceux qui seraient mouchards (terme du peuple pour dénoter un espion) ; il suffisait, dis-je, d'un *m* que quelqu'un aurait mis clandestinement sur l'épaule d'un autre, dans la presse, pour qu'il fût maltraité, même assommé.

Au milieu de tous ces désordres, Monsieur, selon

l'usage, après un lit-de-justice, alla de la part du roi au grand-conseil, et M. le comte d'Artois à la cour des aides pour y faire biffer sur les registres de ces deux cours les arrêtés conformes à ceux du parlement, et faire enregistrer l'édit du timbre et celui de la subvention territoriale. Monsieur fut reçu et accueilli par la populace avec toutes les démonstrations de respect et de bienveillance publiques possibles; au lieu que M. le comte d'Artois n'éprouva qu'une grande animadversion, qui se démontra par une foule tumultueuse de sifflets et des propos assez inquiétans, pour que le chevalier de Crussol, capitaine de ses gardes, fît le commandement de *haut les armes!* ce qui effraya tellement la populace, qu'elle se précipita en foule, du degré où elle serrait le prince de fort près, dans les cours du palais, et en telle abondance, que la garde française et suisse qui y était prit les armes, ne sachant pas la cause d'un si grand désordre. Cela se termina en paroles licencieuses, et à courir sus à plusieurs particuliers, espions de la police ou pris pour tels.

Le traitement qu'éprouva M. le comte d'Artois était d'autant plus surprenant et moins mérité, que je n'ai jamais connu de caractère plus franc, plus loyal, ni un jeune homme plus plein de qualités désirables. Les bontés particulières qu'il avait pour moi m'avaient mis à portée d'apprécier le fond de son cœur; et je lui dois la justice de dire que, même dans le premier mouvement d'une vivacité qui le

dominait souvent, je n'ai jamais rien remarqué en lui de contraire à une bonté, à une honnêteté qui ne se démentaient jamais. Mais il avait toujours eu l'air d'être intimement avec la reine, dont beaucoup de circonstances le rapprochaient : d'ailleurs il était choqué des attentats contre l'autorité du roi, son frère, et l'avait témoigné en plein parlement avec cette fierté qui sied si bien à un homme de son rang, et qu'on n'admet plus aujourd'hui parce que la majesté du trône a pâli. M. le comte d'Artois avait de plus protégé ouvertement M. de Calonne; en voilà plus qu'il n'en fallait pour déplaire à la multitude qui n'était plus arrêtée par aucun frein.

Monsieur, au contraire, d'un caractère paisible, avait appris de bonne heure à se conduire vis-à-vis de son frère, désigné l'héritier nécessaire de la couronne, rôle qu'il avait joué quelque temps et pendant lequel il s'était accoutumé à la réserve, au calcul dans ses propos et ses démarches ; il avait si bien contracté cette habitude qu'on la remarquait dans toutes ses actions même les plus familières, et il l'avait apportée dans l'assemblée des notables et au parlement. Il avait débuté par être fort mal avec la reine, et même délaissé par elle ; ensuite elle s'en était rapprochée, et à l'extérieur ils avaient l'air d'être le mieux du monde ensemble, ce qui ne signifie jamais rien à la cour pour le fond de la façon de penser. Cette manière d'être de Monsieur convenait à la cour et au public qui en inférait qu'il n'approuvait ni les principes ni la conduite de l'ad-

ministration, et c'en était assez pour avoir son suffrage. Car l'esprit d'opposition était si dominant, qu'en l'adoptant, ou ayant l'air de l'adopter, on était sûr d'être accueilli.

Cette différence de réception dans Paris qu'éprouvèrent les deux frères du roi, avait tout l'air d'être préparée. Elle annonçait un parti formé, à la tête duquel on voulait mettre Monsieur. La suite prouva promptement que ce n'était qu'un de ces mouvemens populaires que l'instant produit, dont l'explosion s'éteint aussi promptement que le feu s'est allumé, indépendamment de ce que la réserve et le caractère de Monsieur sont bien loin de désigner un chef de parti.

L'asservissement où les grâces de la cour ont mis tous les grands seigneurs du royaume, les tient bien éloignés de la révolte; et il faut convenir que parmi eux, il y en a bien peu de propres à faire des conjurés. Ce n'est pas que le germe n'y soit et qu'on ne le voie se développer assez sensiblement. Ses progrès seront d'autant plus prompts, qu'on fera continuer avec plus de suite au roi le projet qu'on lui a fait adopter, de retirer ses bienfaits. Car alors l'espoir d'en obtenir étant détruit, et le besoin ou la cupidité ne s'affaiblissant jamais, on cherchera à s'en procurer par force : tant il est vrai que les choses de la vie, dans les sociétés générales, comme dans les particulières, sont toujours les mêmes, et tournent dans un cercle que les hommes, constamment mus par leurs passions et

leur inconstance, ramènent successivement ! Sous les règnes de Henri III, Henri IV et les précédens, les troubles, les guerres de religion, les meurtres ont désolé le royaume. Le cardinal de Richelieu, sous Louis XIII, à force de caractère et de sang, intimida, mais ne détruisit point le germe de la révolte qui se réveilla pendant la minorité de Louis XIV. Ce prince, parvenu à l'âge de gouverner au moment où les esprits, fatigués de tant de troubles, de tant de sang versé, soupiraient après le repos, joignit à ces heureuses dispositions ses qualités personnelles, la grandeur, la magnificence et la facilité de répandre des bienfaits, seuls moyens de donner l'éclat si nécessaire au monarque, et d'en imposer à tous les cœurs, ainsi que de les gagner. La France ne fut plus agitée que par des guerres extérieures, et les malheurs de la fin du règne de Louis XIV ne diminuèrent en rien la crainte qu'il inspirait, ni le respect qu'on avait pour sa personne.

Louis XV jouit long-temps de l'ouvrage de son prédécesseur ; mais s'étant totalement discrédité par son insouciance pour ses sujets et pour les affaires, par ses désordres, et par la conduite de ses dernières années, il laissa à Louis XVI, encore dans sa première jeunesse, un trône qu'il avait flétri, et des sujets qui ne connaissaient plus le respect dû à leur maître, et dont l'esprit était devenu mutin, indépendant par les leçons et la morale des philosophes. Une éducation totalement né-

gligée, un pouvoir prématuré qui l'embarrassait, et dont il ignorait l'usage, contraignirent Louis XVI à chercher un maître qui lui apprît à régner.

M. de Machault, qu'on avait vu long-temps briller dans le ministère par son caractère et ses lumières, était l'homme qu'il fallait. Mesdames, tantes du roi, proposèrent M. de Maurepas; il fut choisi pour être son conseil, et se fit premier ministre. J'ai trop parlé de M. de Maurepas pour n'avoir pas démontré de reste qu'il n'avait aucune des qualités qu'il fallait pour faire de son pupille, si ce n'est un grand monarque, du moins un roi juste et bon; car ceux qui ont approché ce prince, ne peuvent lui refuser d'en avoir l'ame. M. de Maurepas ne songea qu'à le tenir dans sa dépendance, à lui donner des ministres qui ne pussent faire ombrage à son crédit. Moins occupé d'éclairer la jeunesse du roi, moins occupé de l'État que du soin de se maintenir, il songea surtout à combattre l'empire que la reine avait pris sur le roi. Cette princesse n'aimait point M. de Maurepas, et était ouvertement brouillée avec lui; elle l'aurait même détruit, si, plus capable de suite et de persévérance, elle eût voulu fortement quelque chose, et eût été plus appliquée aux affaires.

La seule chose qu'elle fit utilement, ce fut de mettre, par le conseil de ses amis, malgré M. de Maurepas, M. de Castries à la marine, et M. de Ségur à la guerre. Ils ont pleinement justifié son

choix, par la conduite qu'ils ont eue pendant leur ministère.

Le roi, entre M. de Maurepas et la reine, par la crainte de déplaire à la reine, et la confiance qu'il avait en M. de Maurepas, s'accoutuma à être dominé, en même temps qu'il contracta de l'incertitude dans ses résolutions, par la manière différente dont lui parlaient les deux personnes auxquelles il déférait le plus. De telles dispositions en général sont funestes, et ne pouvaient manquer d'amener les événemens qui en ont été la suite. Apparemment que l'instant des troubles approche : il faut du moins convenir que tout concourt à les faire bientôt renaître.

L'indifférence que montra la cour pour le traitement qu'avait essuyé M. le comte d'Artois, donna le signal au peuple de combler la mesure de la licence. Il continua de s'assembler tumultueusement, poursuivit un page de M. le comte d'Artois avec des propos injurieux pour son maître, insulta des femmes, attaqua le guet. Enfin le Gouvernement se réveilla de sa léthargie et se détermina au parti qu'il aurait dû prendre dès le commencement. On établit jour et nuit de fortes patrouilles des régimens des gardes-françaises et suisses, qui, parcourant continuellement les rues de Paris, y ramenèrent le calme par leur seul aspect.

Le voyage de Trianon devait durer jusque dans les premiers jours de septembre : la reine le ter-

mina vers le 25 d'août; on en donna pour raison que, vu la quantité d'affaires et leur instance, la présence du roi était nécessaire à Versailles. Le véritable motif de ce changement ne tarda pas à se manifester. Peu de jours après, le roi déclara qu'il avait choisi l'archevêque de Toulouse pour son ministre principal. Il écrivit à tous ses autres ministres que la situation des affaires exigeant qu'il nommât un ministre principal, ils eussent à lui communiquer toutes les affaires importantes, avant de les traiter avec lui.

Cette détermination du roi, surtout pour un homme contre lequel il avait eu les plus fortes préventions, était une marque bien authentique du pouvoir de la reine, disons mieux, du crédit de l'abbé de Vermont sur cette princesse; car c'était l'instrument dont se servait l'archevêque auprès d'elle pour la diriger, suivant ce qui lui convenait.

On ne peut nier que dans les circonstances actuelles, qui demandaient une volonté forte et des décisions promptes, un point de ralliement, il ne fût bien fait de nommer un premier ministre; car le roi, incertain entre les opinions de ses différens ministres, qui toutes se contrecarraient, ne savait à quoi se déterminer. D'ailleurs chacun, maître dans sa partie, la dirigeait suivant son opinion; et au lieu du concours si nécessaire de chaque ressort, pour donner l'impulsion à la machine, on n'y remarquait que de la désunion, d'où s'ensuivait du

désordre dans l'intérieur, et de l'incertitude dans le dehors. L'archevêque de Toulouse était-il un bon choix ? C'était certainement un homme d'esprit, mais jusque-là il n'avait rien fait pour qu'on applaudît à sa nomination.

Un ministre principal fit, comme de raison, un grand événement. MM. de Lamoignon, de Breteuil et de Montmorin s'y soumirent. Il ne convenait ni à la dignité des maréchaux de Castries et de Ségur, ni à leur façon de penser, encore moins à la considération qu'ils s'étaient acquise depuis sept ans de ministère, d'en faire autant.

M. de Castries avait déjà demandé à s'en aller, et n'attendait que le gouvernement de Flandre, vacant par la mort du maréchal de Soubise, pour donner sa démission. M. de Ségur donna la sienne, et parla au roi avec cette franchise et cette honnêteté dont il ne s'est jamais écarté. Il lui dit qu'il ne pouvait qu'applaudir au parti qu'il avait pris de nommer un ministre principal, ce qu'il aurait conseillé lui-même dans la position des affaires, s'il eût été consulté ; que c'était à regret qu'il perdait le moyen de lui donner journellement des preuves de son zèle et de son attachement, mais que le bien de son service l'exigeait ; qu'ayant sur son département des principes différens peut-être de ceux de M. l'archevêque de Toulouse, il ne pourrait pas lui céder dans un objet qu'il croyait mieux savoir que lui ; que d'ailleurs il ne cachait pas à S. M. qu'il n'avait pas été content de la ma-

nière dont il s'était conduit avec lui, détail dont il ne l'avait pas ennuyé dans un temps où il était occupé de plus grandes affaires que de tracasseries entre ses ministres.

Le roi le reçut parfaitement bien; lui dit qu'il était fâché du parti qu'il prenait, et M. de Ségur sortit de son cabinet, fort content.

La reine évita de le voir, mais lui écrivit une lettre très-honnête.

Le maréchal de Castries eut pour retraite le gouvernement de Flandre, et M. de Ségur 30,000 livres de pension, avec la promesse d'un grand gouvernement; traitement médiocre pour un homme qui avait aussi long-temps et aussi bien servi à la guerre, où il avait reçu plusieurs blessures et perdu un bras, et qui avait aussi bien administré son département. Mais, à la cour, le mérite et les services ne font rien. Il faut de l'intrigue et de la faveur. M. de Ségur était incapable de l'une pour arriver à l'autre.

A la suite de cet événement, il y eut un changement dans le ministère, qui ne laissa pas d'étonner; ce fut le troc de M. de Villedeuil et de M. Lambert: M. de Villedeuil céda le contrôle-général à M. Lambert, et prit sa charge d'intendant des finances, avec sa séance au conseil pour cette partie; en quoi M. de Villedeuil donna la preuve d'un homme qui sait calculer, en troquant une place difficile, orageuse en tout temps, mais surtout dans les circonstances présentes, et dans laquelle il était fort novice,

pour une charge moins brillante, mais stable. M. Lambert était consommé dans le détail du contentieux, mais dénué de connaissances et même ignorant, comme il en convenait lui-même, pour tout ce qui a rapport à la manutention et au mouvement d'argent.

Ce changement continuel dans les administrateurs (puisqu'en trois mois il y avait eu trois contrôleurs-généraux), dénotait le manque de principes et de fixité dans la gestion de l'archevêque de Toulouse, et par conséquent de l'incertitude dans sa conduite. Un nouvel événement vint encore, à l'appui de cette opinion, porter atteinte au crédit. M. de La Borde, possesseur d'une fortune immense, père du garde du trésor royal, avait eu l'imprudence d'accepter la charge de directeur du trésor royal. La chose était publique. Il arriva à Versailles, avec son fils, pour remercier; mais, au moment de tout terminer, tout manqua heureusement pour lui, puisque, du plus riche particulier de l'Europe, la place qu'il prenait pouvait le rendre le plus pauvre. On dit qu'il prétendit à entrer dans le conseil, à travailler seul avec le roi, à mettre le contrôleur-général autant dans sa dépendance qu'il devait être dans la sienne; ce qu'avec raison on ne voulut pas lui accorder, et il s'en retourna à Paris, y confirmer le discrédit, la terreur pour l'avenir, et la mauvaise opinion qu'on avait de l'archevêque.

Le parlement à Troyes, ainsi que le châtelet à Paris, s'assemblait journellement, appelait les

causes, et s'en allait comme il était venu, sans qu'il se présentât un seul procureur, un seul avocat pour plaider.

Il eût fallu soutenir la démarche nerveuse qu'on avait fait faire au roi, vis-à-vis du parlement : mais l'inflexibilité de ce corps, qui sentait l'insuffisance de l'archevêque de Toulouse, la difficulté de finir l'année avec les fonds qui étaient au trésor royal et ceux qui devaient y rentrer, le resserrement de l'argent, moitié par crainte, moitié par la cabale de M. Necker, et qui conduisait très-incessamment à faire cesser ou du moins suspendre les paiemens du roi, par conséquent à faire naître la fermentation la plus violente, et peut-être une sédition; toutes ces considérations, qui, loin d'intimider un ministre à caractère, et capable de grandes choses, n'auraient été pour lui qu'un moyen de détruire l'opinion mal calculée que le public avait pour le parlement, et de regagner l'autorité du roi; toutes ces considérations, dis-je, intimidèrent l'archevêque de Toulouse, dépourvu des talens nécessaires pour en profiter, et le déterminèrent au rôle dont il était capable, c'est-à-dire à celui d'intrigant. Il négocia un mois avec le parlement, par conviction, promesses, argent; il en obtint enfin, qu'en retirant les édits du timbre et de la subvention territoriale, une compagnie prorogerait le second vingtième perçu à la rigueur, en abolissant tout privilége, tout abonnement qui dispensaient de cet impôt.

A ces conditions, le parlement fut rappelé à

Paris, où il revint après un arrêté dans lequel, sous l'apparence des termes les plus respectueux pour le roi, il lui parlait en maître, et se réservait le droit de la même opposition, au moment où il le voudrait. Le roi, de son côté, dans ses lettres-patentes pour le rappel du parlement, lui montrait sa satisfaction de sa conduite.

Au fait, le parlement, sans retour de fidélité et de respect pour le roi, allait directement contre les principes qu'il avait mis en avant, de ne pouvoir autoriser aucun impôt; droit qui, selon sa dernière façon de penser, n'appartient qu'aux états-généraux: et le roi achevait de perdre son autorité, et de se discréditer. Mais l'archevêque se donnait du répit, et les moyens de cimenter la sienne; voilà tout ce qu'il lui fallait.

La Hollande abandonnée. Le comte de Brienne, ministre de la guerre, et M. de La Luzerne, de la marine. Conseil de guerre établi. La guerre évitée. Édit d'un emprunt, et d'un autre pour accorder le droit de citoyen aux protestans, portés par le roi au parlement. Celui de l'emprunt, enregistré par ordre exprès. Portrait de M. le duc d'Orléans. Exil de ce prince et des conseillers Freteau et l'abbé Sabatier de Cabre. L'archevêque de Toulouse troque son archevêché contre celui de Sens. L'édit des protestans enregistré.

Écrit en 1787 et 1788.

La politique, sous l'administration de l'archevêque de Toulouse, n'allait guère mieux que les autres parties du gouvernement. Il se montrait aussi pleinement incapable sur cet objet que sur tous les autres.

M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, quoique avec une grande intelligence, ne pouvait lui être d'un grand secours, surtout dans la situation délicate où étaient les affaires de l'Europe, qui auraient exigé un homme consommé.

L'Angleterre, ne respirant que vengeance de la perte de l'Amérique, et de l'alliance des Hollandais, que la France lui avait enlevées, considérant

l'état déplorable des finances du roi, et les troubles qui régnaient dans l'intérieur du royaume, jugea que l'instant de porter un grand coup était arrivé. En conséquence, son ministre à la Porte, à force d'intrigues, parvint à déterminer les Turcs à déclarer la guerre à la Russie, au moment où nous faisions nos efforts pour les garantir de l'invasion que l'impératrice de Russie et l'empereur projetaient depuis long-temps contre eux.

Cette démarche, inspirée à la Porte, notre alliée, avait pour but de nous rendre suspects à la Russie, de nous l'aliéner de nouveau, et de nous faire perdre le fruit des négociations du comte de Ségur, qui l'avait ramenée, par un grand talent, au point de conclure un traité de commerce avec nous; en même temps, de rompre notre ancienne alliance avec les Turcs, et par-là de détruire, du moins de donner de grandes entraves à notre commerce du Levant.

D'un autre côté, l'Angleterre excitait une guerre civile en Hollande, par les prétentions outrées qu'elle suggérait au stathouder, et que les patriotes repoussaient avec fermeté. Le parti stathoudérien et celui des patriotes en étaient déjà venus aux voies de fait, lorsque l'épouse du stathouder, voulant se rendre à La Haye, arriva sur le cordon de troupes que la province de Hollande, qui tenait pour les patriotes, avait formé. On lui refusa le passage, insulte que le roi de Prusse, gagné par l'Angleterre, et gouverné par le duc de Brunswick

qui brûlait du désir de se voir à la tête d'une armée, fit sonner fort haut, et dont il demanda la réparation la plus authentique. Il l'aurait facilement obtenue, si l'on eût accepté la médiation que la France avait offerte pour accommoder les troubles de la Hollande. Mais le roi de Prusse fut poussé à se faire justice lui-même, à mettre des troupes en mouvement, pour renforcer celles qu'il avait à Wesel, et à les porter à 26,000 hommes, dont il donna le commandement au duc de Brunswick.

Le maréchal de Ségur, qui était encore en place au moment de la marche des troupes prussiennes, remontra avec force, dans le conseil, la nécessité de prévenir une pareille démarche, et d'assembler 30,000 hommes sous Givet, qui en auraient imposé au roi de Prusse, en même temps qu'ils auraient raffermi, en Hollande, le parti patriotique, auquel nous pouvions facilement donner les secours qu'exigeait notre intérêt, ou tout au moins d'appuyer nos négociations, et d'amener les choses à un accommodement. Le conseil, en se rendant à la conviction du maréchal de Ségur, fut de son avis, mais en différa l'exécution. C'était le rendre infructueux.

Il n'y eut point de conseil, depuis, où le maréchal ne rappelât l'indispensable nécessité de faire le rassemblement qu'il avait proposé, représentant que, du jour où il en recevrait l'ordre, il lui fallait deux mois pour l'exécuter.

Le conseil, ou, pour mieux dire, l'archevêque

qui dirigeait la volonté du roi, trouvait toujours qu'il n'était pas encore temps; opinion bien digne d'un homme incapable, auquel l'économie de deux millions qu'aurait coûtés ce rassemblement, paraissait plus importante que de compromettre nos alliés, la dignité du roi, et de s'exposer à des suites qu'il ne prévoyait pas. Un motif plus puissant le guidait encore. Dévoré d'ambition, il voulait se défaire des maréchaux dont la considération le gênait, et être premier ministre. Sans ce motif, se serait-il déterminé à forcer deux ministres aussi consommés dans leurs départemens, que MM. de Castries et de Ségur, de quitter à la veille d'une guerre évidemment très-prochaine?

L'archevêque, régnant sans contradiction, depuis le départ des maréchaux, laissa arriver le renfort des Prussiens, et leur rassemblement se faire à Clèves, au nombre de 26,000 hommes, comme je l'ai déjà dit, sans prendre la moindre précaution; se reposant apparemment sur l'envoi furtif en Hollande d'une trentaine de canonniers, et de quelques ingénieurs, seul secours que la France ait donné à des alliés aussi importans pour elle à défendre et à conserver, quoique le maréchal de Ségur en eût démontré l'insuffisance et même le ridicule.

Les Prussiens étant rassemblés à Clèves, sans que nous eussions fait marcher un seul homme, nous n'étions plus en mesure de nous opposer à leurs entreprises. Cependant, on aurait encore pu

essayer de réparer nos fautes, en risquant de faire filer quelques troupes, ou les embarquant, et leur faisant longer la côte pour arriver à Amsterdam, afin de défendre la grande inondation qui était formée ; en un mot, on aurait pu se donner l'air de ne pas abandonner aussi honteusement des alliés bien déterminés à se défendre, et, ranimant encore leur courage, avoir le temps d'employer les moyens de faire échouer, ou tout au moins de s'opposer aux vues des Anglais. Mais l'archevêque, toujours dans la crainte de la guerre, prit le chemin le plus sûr pour la recevoir avec désavantage. Car, restant dans son étonnante immobilité, il perdit les secours qu'il pouvait tirer de la Hollande, tant en vaisseaux qu'en argent, et en troupes de terre, qu'il abandonna aux Anglais.

Bientôt on apprit que le duc de Brunswick avait marché sur Utrecht, qui avait été abandonné, à son approche, par le reingrave de Salm qui y commandait, et qui jusque-là avait tenu des propos bien différens d'une conduite aussi lâche.

Alors seulement, l'archevêque de Toulouse se détermina à envoyer M. de Saint-Priest avec caractère d'ambassadeur auprès des États-Généraux, où nous n'avions plus personne ; M. de Verac venait d'être rappelé. On envoya aussi M. Lambert, maréchal-de-camp et inspecteur ; il aurait pu être utile, trois mois auparavant, pour prendre connaissance des débouchés et des points de défense ; mais sa présence, dans la circonstance actuelle,

devenait ridicule; car il ne pouvait qu'être spectateur caché des opérations des Prussiens.

M. de Saint-Priest, employé dans différentes négociations, y avait acquis de la réputation; mais, n'ayant pas plus de moyens politiques que M. de Lambert n'en avait de militaires, sa mission n'eut pas plus d'effet. Il s'avança jusqu'à Anvers, et trouva la communication tellement coupée par les Prussiens, qui étaient déjà maîtres de La Haye, qu'il ne put aller outre; et, après y avoir séjourné une quinzaine de jours, il fut obligé de s'en revenir honteusement. Les États-Généraux firent remercier le roi de ses bons soins; dérision bien méritée.

Par une présomption qui tient toujours à l'ignorance, l'archevêque de Toulouse avait déclaré qu'il ne nommerait aux deux départemens de la guerre et de la marine, vaquant par la démission des maréchaux de Ségur et de Castries, qu'après les retranchemens économiques dont ils étaient susceptibles. Cependant, à cause des circonstances actuelles, il se décida à donner tout de suite ces deux départemens.

On entend bien que l'immensité des détails, et la nécessité d'un service prompt dans la position des affaires, déterminèrent l'archevêque à nommer aux départemens de la guerre et de la marine : on s'attendait donc à voir deux ministres pris sur les lieux, et versés dans le genre de travail dont ils allaient être chargés. On fut un peu surpris en apprenant qu'on avait nommé à la marine M. de

La Luzerne, homme d'esprit, homme distrait, qui n'avait que très-peu servi sur terre, et qui de plus était à Saint-Domingue, où M. de Castries l'avait envoyé commander, il y avait à peu près un an. Or, il lui fallait, étant parfaitement secondé par les vents, deux ou trois mois au moins pour se rendre à Versailles dans son cabinet. Comment méconnaître qu'entre toutes les qualités que déploie l'archevêque de Toulouse depuis qu'il est monté sur le trône, la légèreté, l'inconséquence et l'insuffisance sont les plus éminentes? Malheureux royaume, n'avez-vous donc été débarrassé de M. de Maurepas, que pour retomber dans des mains plus funestes!

Je n'avais jamais varié d'opinion sur le choix que ferait l'archevêque pour remplir la place de secrétaire d'État de la guerre. J'avais toujours dit qu'il prendrait le comte de Brienne son frère. Ce n'était point l'avis général; on trouvait que cette place ne cadrait point avec le caractère du comte de Brienne, qui passait pour un homme fort honnête, mais ayant trop peu servi, possédant trop peu de connaissances militaires pour ne pas sentir être fort au-dessous de sa place, ce qui la lui ferait refuser.

Il est extraordinaire que le public, qui veut toujours juger de tout, manque sans cesse à la première des règles pour asseoir une opinion; c'est de se mettre à la place des gens qu'elle regarde. Refuse-t-on jamais un emploi qui fait dominer?

l'homme qui avouerait qu'il n'a pas les talens nécessaires pour le remplir, n'est-il pas encore à venir? D'ailleurs, que peut faire de mieux celui qui est à la première place, que de s'entourer de gens sur lesquels il puisse compter ? et de qui doit-on plus attendre, que d'un frère ? L'archevêque fit donc nommer son frère ministre de la guerre ; et, pour ne pas déroger à son inconséquence ordinaire, ce nouveau ministre, dont la présence était si nécessaire, se trouvait à Bordeaux, où l'archevêque l'avait envoyé commander ; il y jouait même un rôle assez médiocre. Il arriva à Versailles trois semaines après sa nomination, et, à peu de temps de là, on vit éclore un nouvel ordre de choses, qui cependant était annoncé, je veux dire un conseil de la guerre : soit que le comte de Brienne sentît son insuffisance, soit que, suivant la méthode de chaque nouveau ministre de la guerre, de tout changer, il voulût s'étayer de ce conseil dans les retranchemens que l'économie commandait, et les changemens qu'il projetait. Ces changemens étaient l'ouvrage de M. de Guibert, dont l'archevêque de Toulouse avait adopté les projets, avant la nomination de son frère. L'archevêque était séduit par les millions d'épargnes qu'ils offraient, et surtout assez présomptueux pour se croire juge compétent d'un système militaire, encore plus éloigné de ses connaissances que toutes les autres parties de l'administration ; et en vérité, c'est beaucoup dire.

Cependant le temps s'écoulait. Le mois de novembre arrivé, tous les arrangemens pour les services de 1787 touchaient à leur consommation, sans possibilité de pourvoir à ceux de 1788. Car le parlement, qui avait forcé de retirer les édits d'impôts qu'on lui avait proposés, n'en avait admis aucun; et tous les gens à argent refusaient d'en donner, quelque proposition qu'on leur fît. Les paiemens de l'Hôtel-de-Ville, boussole certaine de l'état du trésor royal, languissaient, et témoignaient de reste la position fâcheuse où l'on se trouvait, laquelle ne pouvait aller qu'en augmentant. La terreur était peinte sur tous les visages, et le mot de *banqueroute* dans toutes les bouches.

A une situation si fâcheuse s'en joignait une plus fâcheuse encore, c'était la volonté déterminée que les Anglais montraient de nous faire la guerre. Quoique l'affaire de la Hollande fût terminée à leur plus grande satisfaction, comme à notre honte, ils armaient à force dans leurs ports, et même ils avaient déjà nommé les amiraux et les officiers de leurs flottes. Et lorsqu'on leur demandait raison d'une telle conduite, ils répondaient qu'ils ne voulaient point la guerre, mais que nous étions armés: en effet, nous avions quelques vaisseaux en état de guerre; que nous n'avions qu'à désarmer, qu'ils en feraient autant. Une pareille réponse, plusieurs fois répétée, fit prendre à notre conseil un parti, dont sa pusillanimité ordinaire ne l'aurait pas fait juger capable.

Il résolut de se préparer sérieusement à la guerre. En conséquence, des ordres précis furent donnés, à Brest et à Toulon, d'armer avec la plus grande célérité : tout l'argent nécessaire y fut envoyé, et M. de Suffren nommé général.

Ce mouvement ressemblait si peu à l'archevêque de Toulouse, que je soupçonnai fortement M. de Montmorin de l'avoir déterminé. Je lui en parlai; mais, ne voulant pas s'expliquer, il me répondit que le vœu du conseil avait été unanime.

Une telle démarche de notre part ne nous aurait pas, je crois, préservés de la guerre, sans la conduite de l'Espagne qui, dans cette occasion, continua de nous rendre les mêmes services qu'elle nous prodigue depuis tant de temps : différente de nous, qui n'avons employé la paix qu'à des déprédations qui nous ont réduits à l'état pitoyable où nous sommes, elle s'était sérieusement occupée de sa marine. Elle avait employé son argent à faire construire cinquante vaisseaux de ligne de bois de cèdre, doublés en cuivre. Elle fit déclarer aux Anglais que, s'ils ne désarmaient pas, elle allait leur faire la guerre. Par l'effort que nous faisions, nous allions mettre en mer soixante-huit vaisseaux bien armés : il est vrai qu'il n'aurait pas fallu supporter un échec : car nos magasins n'étaient pas assez fournis pour n'être pas totalement épuisés par un pareil armement.

Cette démarche de l'Espagne fit faire de sérieuses réflexions aux Anglais ; ils considérèrent qu'ils

allaient avoir, entre les Espagnols et les Français, 118 vaisseaux en tête. D'ailleurs, nous avions fait filer beaucoup d'infanterie en Bretagne et sur les côtes; une descente en Angleterre, qui a toujours été regardée comme un projet chimérique, acquiert de la probabilité, depuis que nous avons un port dans la Manche, par la construction de Cherbourg, et que ce port est assez avancé pour s'en servir. L'espoir de nous susciter une guerre de terre, pour nous distraire de celle de mer, et nous épuiser plus promptement, ne pouvait guère s'effectuer, grâce à notre alliance avec l'empereur, à la façon de penser de la Russie que le comte de Ségur avait rapprochée de la France, et, plus que cela, par les projets de ces deux puissances contre les Turcs. La difficulté, pour l'Angleterre, de se procurer la quantité de matelots nécessaire, est grande depuis qu'elle a perdu l'Amérique. Il fallait compter encore sur le principe d'administration de M. Pitt, qui paraît avoir porté un coup d'œil juste sur son pays; qui ne peut se leurrer du grand crédit qui y éxiste, crédit qui, dans le fond, ne porte que sur une opinion sans réalité, puisque personne n'ignore que les arrérages de la dette nationale excèdent les capitaux de la nation. Cette situation précaire doit culbuter sans retour tout le système, au moindre échec qu'il éprouvera; considération qui doit déterminer M. Pitt à porter toute son attention au soin de mettre de l'ordre et de l'économie dans les dépenses, ainsi qu'à des amor-

tissemens dans la dette, que la guerre augmenterait.

Peut-être ce ministre *sagace* regarde-t-il la vraie position de la France pleine de population, d'argent et d'industrie, bien qu'actuellement en souffrance par les déprédations, les dettes et le déficit dans la balance des deniers du souverain ; d'où s'ensuit la destruction du crédit et l'obstruction dans la circulation ; mal très-fâcheux, mais momentané, que des retranchemens, des économies, une administration sage sauront pallier promptement et même diminuer à la longue, sans pouvoir se flatter que le Gouvernement se soutienne assez sage, ni que les choses demeurent assez long-temps tranquilles pour parvenir à une totale liquidation. Il est donc de l'intérêt des ennemis de la France, dont aucun ne peut lutter de puissance réelle avec elle, d'entretenir cet embarras qui s'opposera toujours au degré de prospérité où pourrait s'élever la nation, comme il empêchera la prépondérance despotique dans l'Europe, à laquelle parviendrait indubitablement le monarque. Il serait donc d'une bien mauvaise politique aux étrangers de profiter d'un moment de crise pour nécessiter le roi à faire banqueroute ; je dis une banqueroute totale, car pour les partielles, elles sont inévitables dans des révolutions plus ou moins éloignées, suivant les circonstances. Il ne me serait pas difficile d'appuyer cette assertion; mais, comme elle m'écarterait trop, je renvoie

à l'histoire, qui prouve de reste ce que j'avance.

Une banqueroute totale, je le sais, pourrait causer une fermentation telle, qu'il ne serait pas possible de prévoir jusqu'où elle pourrait aller : cependant, plus elle serait occasionée par la guerre, moins elle serait à craindre pour le souverain ; car l'animadversion qu'elle occasionerait contre lui, serait tout naturellement diminuée par la nécessité de la faire. Tel est le caractère de la nation française, que, lorsqu'il s'agit de la défense de l'État, toute autre considération cesse, quoique l'esprit public y soit nul ; et plus un ennemi voudrait profiter du désespoir d'une banqueroute, plus il verrait ce désespoir se tourner contre lui.

Cette banqueroute se ferait sentir, j'en conviens, dans tout le royaume, mais faiblement ; elle ne porterait véritablement que sur Paris et la cour, où toutes les fortunes sont entassées ; mais elle ne pourrait rien sur l'énorme numéraire que Paris renferme.

Voici ce que je lis dans un publiciste peu scrupuleux, mais assez profond : « Les terres, loin » d'en être atteintes, y gagneraient, n'ayant » plus d'impôts à supporter ; ce qui ne pourrait » manquer d'y produire une augmentation d'in- » dustrie et de population : elle délivrerait l'État » de la gêne qu'il éprouve dans ses projets et » ses opérations, par l'immensité de sa dette, » qui embarrasse ou empêche les résolutions qu'il » veut prendre ; elle ferait refluer dans les pro-

» vinces cette peuplade prodigieuse de Paris que
» le plaisir ou la cupidité ne cesse d'y cumuler,
» et ce gouffre cesserait d'exténuer le royaume,
» pour entretenir sa richesse, sa consommation
» et son luxe. Enfin cette secousse violente, qui
» n'écraserait qu'un petit nombre des vingt-quatre
» millions d'ames dont la France est peuplée,
» rendrait à ce beau royaume tout le jeu de ses
» immenses forces, le calme, l'aisance et le bon-
» heur à ses provinces, et l'éclat dont il est sus-
» ceptible. En vérité, sans être machiavéliste, on
» pourrait presque conseiller la banqueroute à ce
» pays-ci; mais où trouver un être assez hardi
» pour la faire? Des siècles produisent à peine un
» homme aussi courageux que M. de Calonne;
» je crois qu'il n'en reparaîtra pas sitôt un second. »

Les considérations qu'on vient de détailler déterminèrent vraisemblablement les Anglais à changer de ton et à se décider pour la paix. Comme on avait montré quelques défiances réciproques, on convint qu'on nommerait de part et d'autre des commissaires qui surveilleraient l'exécution des désarmemens; ils furent nommés, mais ils ne partirent point.

La paix assurée, l'archevêque de Toulouse ne s'occupa que des moyens d'avoir de l'argent sans lequel rien ne pouvait aller, ni lui rester en place, puisqu'il avait fait la sottise énorme d'en dépendre. Il fallait de nécessité un emprunt qui donnât le temps d'attendre le résultat des assemblées provin-

ciales, et la rentrée du produit de la prorogation du second vingtième.

Payer l'argent fort cher, présenter à la cupidité l'appât des chances, était un moyen qui avait toujours réussi; c'est celui qu'adopta l'archevêque, en y ajoutant une nouveauté qu'il n'aurait pas eu le génie d'imaginer, et qui lui fut conseillée par M. de Lamoignon : ce fut d'annoncer un emprunt pendant quatre années consécutives. Ces emprunts seraient annuellement indiqués pour être plus ou moins forts, et devaient conduire jusqu'en 1791, où le roi s'engageait à assembler les états-généraux. La chose était assez adroitement vue. Par ce moyen, l'archevêque se procurait de l'argent, sans s'exposer chaque année à de nouvelles difficultés du parlement, et au travail de les surmonter, soit par adresse, soit par force, soit en gagnant des voix. Le tout était de faire enregistrer cet emprunt; cela n'était rien moins qu'aisé.

Un ministre courageux y eût mis de l'audace et de la fermeté; l'archevêque y apporta son caractère ordinaire de faiblesse, d'intrigue et de petites finesses, plus capable de maintenir ou de faire naître la rébellion et le mépris de l'autorité, que de la faire respecter. Il prit son moment entre la rentrée du parlement et la Sainte-Catherine, quinzaine dont la plupart de ses membres profitèrent encore pour prolonger leurs vacances. Il garda le plus profond secret sur la démarche qu'il projetait, et il fit jouer au roi la ridicule comédie d'ordonner une

chasse pour le jour où il avait arrêté de venir au parlement, et de ne donner les ordres indispensables pour cette cérémonie que la veille au soir, très-tard.

Le roi arriva à onze heures du matin à Paris, le 19 novembre 1787. Il ouvrit la séance par dire qu'il apportait deux édits sur lesquels il venait consulter les pairs et son parlement, donnant à chacun la liberté de parler, et que son garde-des-sceaux allait expliquer ses intentions. M. de Lamoignon fit, à son ordinaire, un fort beau discours sur l'édit de l'emprunt, et sur celui qui rappelait les protestans dans le royaume : révolution à laquelle M. de Malesherbes travaillait depuis long-temps, que le parlement désirait, et même avait plusieurs fois demandée.

L'archevêque s'était flatté que ce dernier édit, fait pour plaire, faciliterait l'enregistrement de l'édit d'emprunt, et que la promesse de la convocation des états-généraux, si unanimement souhaitée, quoique éloignée encore, disposerait favorablement les esprits, qu'il n'avait pas eu le temps de se concilier d'avance, par le secret qu'il avait gardé sur la démarche du roi, et la promptitude avec laquelle il avait rassemblé le parlement; il comptait aussi sur le nombre de voix qu'il avait gagnées.

Il faut convenir qu'un homme qui veut être premier ministre, devrait mieux connaître les choses et les gens, et savoir qu'une multitude rassemblée

ne change pas si promptement d'opinion, surtout lorsqu'elle a ouvertement embrassé l'opposition et la révolte; que, dans ce cas, les moyens de persuasion et les caresses échouent; que l'argent même que l'on répand est souvent en pure perte. Ce fut ce qui arriva vraisemblablement à l'archevêque, du moins à en juger par le propos d'un de ses secrétaires, qui eut l'imprudence de dire, pendant la séance, dans le cabinet des gens du roi, qu'il avait perdu huit voix pendant la nuit : cela prouve que l'arrivée du roi au parlement n'était pas aussi secrète que l'archevêque l'avait cru, et que l'acharnement contre l'autorité était trop enraciné pour le surmonter avec autant de facilité.

L'archevêque eut de quoi s'en convaincre de reste, par les nouvelles consécutives que lui apportèrent huit courriers dépêchés à Versailles, par ce secrétaire indiscret, pendant la séance qui fut des plus orageuses. La présence du roi n'en imposa point. Les orateurs se donnèrent carrière dans des discours longs et licencieux, pour ne rien dire de plus. Le conseiller Fréteau, l'abbé Sabathier parlèrent en tribuns. Enfin, comme au bout de six heures les choses, au lieu de cheminer, s'éloignaient du but qu'on s'était proposé, tout-à-coup le roi ordonna l'enregistrement de l'édit de l'emprunt; car celui des protestans n'avait pas encore été lu. On fut assez étonné de voir M. le duc d'Orléans prendre la parole, représenter au roi l'illégalité d'une séance libre qui se terminait en

lit-de-justice, et déposer sa protestation dans le sein du parlement.

M. le duc d'Orléans a l'extérieur agréable, la taille leste et bien prise, l'air ouvert. Un vice de sang héréditaire et des désordres personnels ont déshonoré son visage et déformé ses traits.

Le comte de Pons-Saint-Maurice a donné tout le soin possible à son éducation; et lorsqu'il sortit de ses mains, la manière d'être de ce prince répondait à sa figure. Bientôt les filles, l'anglomanie, la table en firent un être d'autant plus étrange, que les traces d'une généreuse éducation se confondirent avec les vices qu'il avait acquis, et qu'il en résulta nécessairement un composé de tous les contraires. Il est crapuleux sans grossièreté, prodigue et mesquin, haut et familier, facile et dangereux. Il a de l'aptitude à tout et ne peut s'appliquer à rien. Par libertinage d'imagination, il vise à l'indépendance, déteste le peuple et le courtise, recherche une fausse gloire et touche au mépris.

Le lendemain de la séance, M. le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Coterets, l'abbé Sabathier au Mont-Saint-Michel et M. Fréteau au château de Doulens (1). Dès ce moment, le parlement ne s'occupa plus qu'à faire revenir M. le duc d'Orléans et ses deux membres; c'étaient représentations sur représentations. A peine voulait-il faire la lecture de l'édit pour le rappel des protestans, et le sou-

(1) Tous deux étaient membres du parlement.

mettre à l'examen des commissaires qu'il nomma pour cet effet. Il remettait de huit jours en huit jours à délibérer sur l'enregistrement, redemandait toujours les exilés; et sacrifiant l'intérêt et le bien de l'État, comme dans toute occasion, à son objet unique, celui d'augmenter son pouvoir et de s'immiscer dans l'administration, il était encore soutenu par cet absurde public qui, toujours imbu du principe vrai ou faux qu'il faut une barrière à l'autorité, tendait à se donner, au lieu d'un monarque, un despote cruel et tyrannique, d'autant plus dangereux que le concours de plusieurs au pouvoir ne rend aucun d'eux responsable de son abus.

M. le duc d'Orléans à Villers-Coterets aurait pu conquérir la sorte de considération que, dans la façon de penser actuelle, donne l'opposition aux volontés de la cour, et l'air d'être la victime de ce qu'on appelle son despotisme, et qui dans le fond n'est plus aujourd'hui qu'un retour lent et infructueux vers une autorité méconnue. Mais, privé du séjour de Paris, séjour qui est pour ce prince un besoin, et auquel il a sacrifié en plus d'une occasion jusqu'à sa gloire et sa réputation, M. le duc d'Orléans, dis-je, plus amoureux qu'on ne l'est à quinze ans de madame de Buffon, que cette intrigue avait brouillée avec sa famille, m'envoya le vicomte de Ségur, qu'il venait de nommer son premier gentilhomme de la chambre en survivance du chevalier de Durfort, pour me peindre le désespoir où le réduisait son séjour à Vil-

lers-Coterets, me demandant de l'en tirer de quelque manière que ce fût, et me donnant carte blanche sur les moyens.

Il venait de se passer quelque chose d'assez particulier. M. Ducrest avait remis la démission de sa charge de chancelier à M. le duc d'Orléans, et, malgré la résistance de ce prince, il l'avait forcé à l'accepter; soit qu'il se reprochât quelque conseil sur ce qui s'était passé au parlement le 19, et qu'il en craignît les suites; soit qu'assez mal avec tous les ministres, d'après la façon dont il avait parlé d'eux dans son mémoire, il jugeât qu'il les trouverait toujours en opposition avec lui, et qu'il deviendrait par-là inutile aux affaires de M. le duc d'Orléans. Ce fut par cette raison qu'il donna sa retraite. Quoi qu'il en soit, il se démit d'une charge qui lui valait cent mille livres de rente, et qu'il remplissait avec capacité.

Intime ami, pendant vingt-cinq ans de ma vie, du feu duc d'Orléans si digne d'être aimé, j'avais vu naître celui-ci; je m'y étais attaché au point que, malgré la différence de nos âges, j'avais vécu avec lui jusqu'à ce qu'arrivé à l'époque où le physique et le moral exigent un autre genre de vie, je m'étais retiré de sa société dont la gaieté m'étourdissait, mais où je serais peut-être demeuré plus long-temps si je n'avais reconnu qu'il était impossible de faire aucun fonds sur ce prince, ni de le mener à jouer le rôle que sa position et ses richesses lui rendaient si facile.

Quelque désir que j'eusse de servir M. le duc d'Orléans, je n'en avais pas trop les moyens. Je me tenais sur la réserve avec l'archevêque de Toulouse qui avait débuté assez franchement avec moi. La reine comblant toujours madame de Polignac d'amitiés, même d'attentions recherchées, ne lui disait plus cependant que les choses faites, sans la consulter sur celles qui étaient à faire. Soit que cette princesse les ignorât, ou que l'archevêque et l'abbé de Vermont, qui n'avaient pu détruire madame de Polignac, eussent obtenu qu'elle n'influerait plus dans les affaires, toute voie m'était fermée de ce côté. Quant à moi, toujours bien traité de la reine à qui je disais, comme je l'avais toujours fait librement, ma façon de penser, j'éprouvais de sa part la même réticence que madame de Polignac, et par le même principe : il fallut donc me borner à des conseils.

Je dis au vicomte de Ségur qu'il me paraissait déplacé que M. le duc d'Orléans mît un tiers entre lui et le roi ; qu'en conséquence, mon avis était qu'il écrivît une lettre pour lui représenter que n'ayant plus de chancelier, obligé de gouverner lui-même ses affaires, il en était trop éloigné par son exil à Villers-Coterets ; qu'en conséquence, il le suppliait de lui permettre de s'en rapprocher et de venir au Rainci. Je fis même un projet de lettre que je donnai au vicomte : il m'apprit que M. le duc d'Orléans l'avait chargé de voir aussi madame de Montesson, et de la prier d'agir pour lui.

L'archevêque de Toulouse, intrigant depuis sa jeunesse, et visant toujours à la place qu'il occupe aujourd'hui, n'avait eu garde de négliger le moyen des femmes dont la prépondérance influait. Entre celles qu'il avait captivées, on distinguait madame de Beauvau, femme remplie de mérite réel, de grâces, de raison, de connaissances. Madame de Beauvau, quoique toujours la même à l'extérieur, était cependant bien changée pour l'archevêque; toute à M. Necker, elle n'avait pu pardonner à ce prélat la manière dont il s'était rapproché de M. Necker pendant l'assemblée des notables, lorsqu'il travaillait à parvenir, et dont il l'avait écarté depuis qu'il était parvenu.

Madame de Montesson, veuve de M. le duc d'Orléans, voulant montrer à son fils un intérêt d'autant plus généreux, qu'elle avait à se plaindre de lui; sûre, d'ailleurs, du crédit que son esprit lui donnait sur l'archevêque, s'empara de la négociation que j'abandonnai de grand cœur. Comme elle était sérieusement malade, elle envoya M. de Valence, son neveu, à l'archevêque. En sortant de chez lui, M. de Valence partit pour Villers-Coterets, où j'ignore ce qu'il dit: mais peu de jours après, il arriva une lettre de M. le duc d'Orléans au roi, qui demeura sans réponse. Il se répandit que l'archevêque de Toulouse disait que la démarche était trop prématurée; ce qui m'étonna d'autant plus que, d'après le voyage de M. de Valence, je la croyais convenue.

M. le duc d'Orléans, qui désirait tout au moins son rapprochement de Paris, d'une manière presque indécente, ne manqua pas, d'après son inconséquence ordinaire, de faire ce qu'il fallait pour en éloigner l'instant, en choquant le roi par un de ces choix dont la bizarrerie se rapportait si bien à son caractère. Il prit, pour remplacer M. Ducrest, et pour son chancelier, M. de La Touche, capitaine de vaisseau, homme dont le maréchal de Castries avait su distinguer le mérite et les talens, en l'appelant auprès de lui pendant son ministère, et lui donnant sa confiance pour tous les détails qui regardaient la marine, dans lesquels M. de La Touche était aussi consommé, que novice dans ce qui concerne les affaires contentieuses et l'administration de biens, surtout aussi étendus que ceux de M. le duc d'Orléans.

Le roi vit avec peine la perte qu'il faisait de M. de La Touche; mais n'étant pas d'humeur à lui accorder le traitement que lui faisait M. le duc d'Orléans, lequel allait à cent mille francs par an, il le céda à ce prince qui augmenta par-là les sujets de mécontentement qu'on avait contre lui.

Madame la princesse de Lamballe, belle-sœur de M. le duc d'Orléans, sur-intendante de la Maison de la reine, autrefois son amie intime, et encore fort liée avec elle, venait d'arriver de Villers-Coterets, où elle était allée joindre son beau-frère, au moment de son exil. Madame de Lamballe n'eut rien de plus pressé que de m'entretenir du

désir qu'elle avait de travailler à son rapprochement de Paris, quoique M. le duc d'Orléans lui eût témoigné peu de désir qu'elle se chargeât de ses affaires.

J'approuvais fort le dessein qu'elle avait de solliciter de nouveau la reine, qui l'a reçue assez froidement, lorsqu'elle avait essayé de lui parler en faveur de son beau-frère. Enfin elle fit tant, et l'on sollicita si fort l'archevêque de Toulouse, que M. le duc d'Orléans eut la permission de revenir au Rainci, à condition de ne pas approcher de Paris de plus de deux lieues, et de ne recevoir que les gens auxquels on avait permis d'aller à Villers-Coterets.

De plus, on exigea, pour marque de soumission plus forte, qu'il écrivît lui-même à la reine. Cette lettre l'embarrassa tellement, que le vicomte de Ségur l'écrivit pour lui.

Le parlement, toujours dans des dispositions de révolte contre l'autorité, tint plusieurs séances, où il déploya tout ce que l'esprit de sédition, l'inconséquence et la mauvaise volonté peuvent inspirer. Ses arrêtés aboutirent à demander le retour des exilés, à faire des remontrances au roi, remettant à quinzaine l'examen de l'édit qui accordait un état aux protestans dans le royaume, mais insistant pour la suppression des lettres-de-cachet, afin d'embarrasser la cour par cette demande. Enfin, il nomma des commissaires pour examiner cet édit, et pour faire taire les clameurs du public justement irrité du retard qu'il apportait à une dé-

cision aussi avantageuse pour le royaume, et depuis si long-temps désirée.

L'archevêque de Toulouse, d'une complexion délicate, qu'il avait épuisée par une vie peu sévère, beaucoup d'ambition et de travail, ne traînait une santé frêle, et ne combattait une humeur de dartre qui s'était jetée sur sa poitrine, que par un grand régime et trois cautères. Anéanti par des veillées répétées, aigri par les obstacles qu'il rencontrait de tous côtés, et travaillé par les inquiétudes, il tomba malade d'un gros rhume, accompagné de fièvre et de crachement de sang. Barthès, médecin en vogue, appelé par lui, déclara qu'il n'y avait que la plus grande tranquillité et l'éloignement de toute affaire qui pussent le sauver d'une mort prompte. Son frère, sa famille et ses amis le ramenèrent à Paris, où le repos et le lait replâtrèrent le mal, plutôt qu'ils ne le guérirent. Il retourna à Versailles mieux portant, et reprit autant qu'il put, mais non pas comme il aurait fallu, le timon des affaires.

A peu de jours de là, on fut fort étonné de le voir inopinément arriver chez le baron de Breteuil, à Paris, où M. de Crosne, lieutenant de police, fut mandé sur-le-champ. Rien ne transpira de ce qui s'était fait entre eux; les uns prétendirent qu'il s'agissait d'un mémoire de madame de Lamotte qui avait joué un si grand rôle dans le procès du cardinal de Rohan, et de la nécessité de le soustraire, d'autant qu'il aurait dévoilé bien des mystères; d'autres

assuraient qu'il était question d'une madame de M***, non moins active que madame de Lamotte, cependant d'une étoffe plus relevée, puisqu'elle avait marié sa fille au duc de N***. En effet, deux jours après, il se répandit dans Paris qu'elle était à la Bastille, ce qui se trouva faux. Quelqu'un digne de foi m'a assuré qu'il savait positivement que madame de M*** avait été arrêtée dans sa maison, pendant trois jours, qu'on avait employés à retirer de ses mains des lettres de la reine, qui avait une correspondance avec elle.

Quoi qu'il en soit, cette course de l'archevêque de Toulouse lui causa une rechute, et fit même craindre pour sa vie. Son état incertain, l'impossibilité où il était de parler, l'état déplorable de sa poitrine, apportaient autant d'incertitude dans les affaires, et leur étaient presque aussi préjudiciables.

L'archevêque fut quelque temps en danger; cependant, de son lit, il convoita la dépouille du cardinal de Luynes, dont la mort faisait vaquer l'archevêché de Sens et l'abbaye. Il obtint l'un et l'autre: on y joignit une coupe de bois de neuf cent mille francs, pour payer ses dettes. On ne songea pas qu'on donnait une ample pâture à la haine, en prodiguant à celui qui retranchait à tous, et qui se faisait combler, en parlant d'économie.

Enfin, après bien des remises, le parlement enregistra l'édit des protestans. Un siècle plus éclairé rendit un état à des citoyens, que le fanatisme des précédens avait proscrits.

Établissement des grands bailliages et d'une cour plénière. Fermentation occasionée par ces édits. Portraits de la famille royale et du ministère. Détail de ce qui se passa dans les provinces. La cour prend le parti de la fermeté. Punitions en conséquence, et défense aux parlemens de s'assembler. Démission du baron de Breteuil, remplacé par M. de Villedeuil. Le Gouvernement près de faire banqueroute. Renvoi de l'archevêque de Sens. Rappel de M. Necker. Cours de la justice rétabli. Exilés rappelés. Démission de M. de Lamoignon. M. de Barentin garde-des-sceaux.

Écrit en 1788.

Au mois de mars 1788, M. de Lamoignon me demanda avis sur un mémoire qu'il me lut, et qu'il avait projet de donner au roi. Ce mémoire renfermait les motifs et le développement du dessein qu'il avait de réformer les abus de la justice, ainsi que de réduire les parlemens aux simples fonctions pour lesquelles ils avaient été créés, en établissant une cour plénière, pour tout enregistrement quelconque. Pensant, comme je le fais, que la monarchie française ne peut subsister qu'autant qu'elle aura un maître, mais un maître qui le soit; que tout autre régime la livrerait à une destruction inévitable;

et le mémoire de M. de Lamoignon renfermant l'exécution des idées que j'avais voulu lui présenter dans la lettre que je lui avais écrite, lorsqu'il avait été fait garde-des-sceaux, je ne pus qu'approuver la base de son projet; car, pour les détails, je suis trop peu versé dans la connaissance des droits des parlemens, des points d'histoire qui les établissent, et des priviléges du monarque, pour avoir un avis sur la volonté du roi, ni sur la manière de l'énoncer, encore moins sur les obstacles qu'elle pourrait rencontrer, et les partis à prendre pour les surmonter.

Je me bornai à une seule question : ce fut de demander à M. de Lamoignon si on était sûr d'avoir de l'argent. Il me répondit que l'archevêque de Sens, indépendamment de l'emprunt progressif qu'il avait fait enregistrer, avait affirmé, en sa présence, que le trésor royal ne manquerait pas, et que le service était assuré jusqu'au mois de janvier 1789. « En ce cas, répliquai-je, vous pouvez aller » en avant : avec de l'argent et de la fermeté, ne » redoutez rien. »

Le roi et l'archevêque adoptèrent en entier les idées de M. de Lamoignon, d'où s'ensuivit le lit-de-justice qui fut tenu à Versailles au mois de mai 1788, dans lequel les édits de création des grands bailliages et d'une cour plénière furent enregistrés d'autorité.

La crise où se trouve la France depuis l'Assemblée des notables, est un fait trop curieux et trop

intéressant pour que les historiens ne rapportent pas chronologiquement et sans omissions la foule d'événemens qui s'y sont succédés si rapidement. Quant à moi, qui n'écris que pour me rendre compte à moi-même, sans m'astreindre à la chaîne des faits, j'écarte tous ceux qui me sont indifférens, et j'ai plus d'égards aux motifs qu'aux choses mêmes.

Pour bien comprendre la fermentation qui régnait dans tous les ordres de l'État, il est nécessaire d'en approfondir les causes. Les parlemens, suivant toujours le principe de leur politique, de profiter de toutes les occasions pour entrer dans l'administration du royaume, n'avaient garde de laisser échapper celle qui se présentait. D'ailleurs, s'étant toujours soustraits aux impôts, l'idée sage et juste qu'avait donnée M. de Calonne, de faire contribuer tout le monde, dans une juste proportion, aux charges de l'État, les effrayait ; de plus, ils craignaient le caractère ferme de M. de Lamoignon, connaissant le désir manifesté par lui de les restreindre à leur institution, c'est-à-dire, à rendre la justice. Ces différens motifs leur inspiraient la résistance la plus vigoureuse, qu'ils poussaient jusqu'à la folie : soumis sous un roi fort, frondeurs sous un faible, voilà leur marche dans tous les temps. Le parlement de Paris, d'un ordre différent de ce qu'on appelle les gens du monde, était déchu dans l'opinion publique par sa conduite. La sottise qu'il avait faite de s'avouer insuffisant pour les enregistremens, et de demander les états-géné-

raux, lui faisait perdre sa consistance : le public n'avait plus pour lui cette propension fanatique dont on a vu tant d'exemples; cependant il y tenait encore par un reste d'habitude, et parce que le parlement de Paris se montrait opposé à l'autorité du roi, sentiment favori du moment. Les autres parlemens étaient bien différens. Dans plusieurs provinces, composés presque entièrement de noblesse, ils faisaient pour ainsi dire une grande famille, à laquelle toutes les autres étaient liées, et de sentiment et d'intérêts; aussi fut-ce dans ces provinces que l'on vit les plus grandes explosions de révolte.

Le clergé, effarouché de M. de Calonne pendant l'assemblée des notables, réduit à faire connaître la masse énorme de biens dont il jouit, à payer en proportion, près d'être imposé également d'après un cadastre général, ne pouvant se refuser à ce qui était exigé de tous les ordres du royaume, se retranchait à défendre ses formes, c'est-à-dire, à conserver le droit de s'assembler et de s'imposer lui-même, moyen qui favorise le haut-clergé, en faisant porter disproportionnément les charges sur le second ordre qui n'a ni la force ni la possibilité de faire entendre ses réclamations. Ce clergé, espérant de se mieux maintenir dans le trouble, que si le calme se rétablissait, loin de tenir une conduite noble, et qui lui convenait, et de chercher à jouer le rôle de médiateur, pour ramener les esprits et les choses à ce qui était le plus avantageux pour l'État, ne s'étudiait, par cupidité, qu'à fomenter

les germes de la rébellion; et, dans cet esprit, il était merveilleusement secondé par quelques évêques remuans, indociles et vains.

La noblesse, choquée de n'être plus dominante à la cour, où, sous l'air de l'égalité, la confusion avait pris la place de l'étiquette et de la considération, portait dans le cœur un levain contre elle, et ce levain se manifestait dans toutes les occasions. Ignorante sur les lois, les formes, les annales, composant un tout sans force et décousu, elle n'était pour le moment ni à craindre ni à rechercher; mais elle formait un bourdonnement incommode, en ce qu'il augmentait le trouble actuel, et semblait devoir être dangereux dans la suite.

L'anglomanie qui possédait les jeunes gens et les femmes, les avait fait passer, des jokeis, aux considérations sur l'administration de l'État. Imbus de l'opinion générale de l'anéantissement de l'autorité, les femmes dans leurs boudoirs, et les jeunes gens dans le public, dans les salles du parlement, et jusque dans l'antichambre du roi, tenaient les propos les plus séditieux, et proclamaient quelques faux principes qu'ils avaient entendu débiter avec malignité, et qu'ils répétaient avec enthousiasme.

Le tiers-état, qui, selon toute apparence, ne tardera pas à jouer un rôle, et qui s'y prépare, restait encore dans son silence et sa nullité.

Les gens de lettres, dangereux par le rang qu'ils ont dans la société, par leur éloquence, leur instruction et leurs sophismes, avaient non-seule-

ment adopté dans leurs conversations un système dont ils avaient jeté les premières semences, mais ils cherchaient encore à le propager, par des brochures que le parti pour lequel ils écrivaient leur payait bien, et dont le débit était assuré; car on ne lisait plus que cela.

L'esprit général de révolte, le choc des différens intérêts, avaient enfin produit une caricature ridicule de guerre civile qui, sans chefs, sans poignards, sans poison, sans effusion de sang, en avait pourtant tous les inconvéniens.

En opposition à cette crise, et pour la surmonter, on voyait un roi dont l'extérieur n'était pas imposant, quoique ses traits eussent de la noblesse. Rien de plus pur que les intentions de Louis XVI; son sens est droit, son cœur vertueux, mais son caractère est faible et mou. L'éducation n'a point redressé les défauts de la nature. Des mains de M. de La Vauguyon, dont il n'a reçu que de fausses impressions, il est tombé dans celles de M. de Maurepas, qui n'a songé qu'à le gouverner, sans lui donner une idée du gouvernement. Il aime la lecture, l'occupation, la solitude. Il a tout seul acquis des connaissances assez étendues; il entend le latin et l'anglais, sait bien la géographie, l'histoire, parle correctement; mais, obligé de donner continuellement des décisions, il se trouve sans cesse dans un embarras assez commun aux rois, qui, succédant de droit au trône, s'y asseyent sans les notions qu'on n'acquiert que dans l'usage de la

société, sans connaître même les lois fondamentales de l'empire. Incertains comment prononcer, ils se laissent guider par le ministre auquel ils croient devoir donner leur confiance, ou par la maîtresse, le confesseur, le favori qui les a subjugués.

Quoique le roi n'eût qu'une confiance aussi aisée à acquérir qu'à perdre, et qu'il n'eût aucun goût pour les femmes, il avait laissé prendre à la reine un tel ascendant sur lui, qu'il tenait de l'asservissement. Soit que ce fût supériorité, crainte ou attrait, non-seulement jamais il ne lui résistait, mais j'ai mille fois été témoin que, quand elle lui parlait, dans ses yeux et son maintien il se manifestait une action, un empressement, que rarement la maîtresse la plus chérie fait naître.

On voyait, d'autre part, une reine d'une figure agréable, à qui la nature avait prodigué des grâces qui charmaient lorsqu'elle voulait les employer, dont le maintien, en un mot, semblait annoncer la souveraine d'une nation aussi élégante et aussi aimable que les Français, mais n'ayant pas toutes les qualités nécessaires à sa position. Son goût pour la société avait détruit toutes les étiquettes de la cour, et l'avait soustraite à la gêne de la représentation, qui ne se conciliait pas avec ce goût dominant.

Les momens de représentation l'ennuyaient tant, qu'en quelque occasion que ce fût, et même lorsqu'elle tenait sa cour, les gens qui voulaient des

égards par leur rang, leur mérite ou leur considération, n'étaient pas seulement aperçus; cela ne tarda guère à faire tomber Versailles du brillant où il s'était soutenu si long-temps; on s'affranchit de l'obligation de s'y montrer, dans un abandon et une solitude indécente. Les gens à grandes charges, ou ceux que leurs affaires y appelaient, étaient presque les seuls qu'on y vît, les dimanches, jours où tous les ministres s'y trouvaient rassemblés. La reine avait du goût pour la société privée; elle fut complétement servie sur cet objet. Le hasard lui procura pour amie la femme de France qu'elle aurait dû choisir de préférence, je veux dire la duchesse de Polignac, et je ne contribuai pas peu à développer l'attrait que je remarquai à cette princesse pour elle, et à cimenter l'amitié et la confiance sans bornes qui en furent les suites.

Les résultats en ont été si avantageux pour la reine, toutes les fois qu'elle a suivi les conseils de son amie, qu'il aurait été à souhaiter que son caractère et ses goûts ne l'en eussent pas si souvent détournée. Elle aimait à vivre en particulière, et à avoir une société, ainsi que je viens de le dire. Madame de Polignac lui en forma une, composée, pour la plupart, de gens aimables et honnêtes, qui s'attachèrent véritablement à cette princesse, et donnèrent le spectacle rare d'une réunion d'hommes et de femmes à qui la faveur ne tournait point la tête, et si sûrs, que jamais rien n'a transpiré de

ce qui se passait dans l'intimité, et que jamais il n'y a eu l'apparence de la moindre dissension entre eux.

La reine est loin de manquer d'esprit, mais son éducation a été nulle sous le rapport de l'instruction. Hors quelques romans, elle n'a jamais ouvert un livre, et ne recherche pas même les notions que la société peut donner; dès qu'une matière prend une couleur sérieuse, l'ennui se montre sur son visage et glace l'entretien. Sa conversation est décousue, sautillante, et voltige d'objets en objets. Sans aucun fonds de gaieté personnelle, elle s'amusait de l'historiette du jour, de petites libertés gazées avec adresse, et surtout de la médisance comme on la prépare à la cour; voilà ce qui lui plaît. Facile, point exigeante, mais peu faite pour le sentiment, sans sa liaison et sa conduite avec madame de Polignac, on aurait pu dire qu'elle ne connaissait point l'amitié; car l'abbé de Vermont et M. d'Esterhazy ne peuvent servir d'exemple. Elle les a créés l'un et l'autre, et les considère plus comme son ouvrage, dépendans uniquement d'elle, que comme ses amis.

La reine s'occupe peu des gens qu'elle avait rapprochés d'elle, et s'en détache aisément. Ils n'éprouvent que les inconvéniens de la faveur, sans en recueillir les avantages. Le duc de Coigny fut sacrifié lestement à des idées de réforme, et tout le monde s'étonna qu'il n'eût pas été défendu.

La reine n'aime, ni les jolies personnes, ni les

amans, ni les maîtresses; des droits pour plaire, mieux fondés que les siens, l'inquiètent; mais, à cet égard, elle est femme. On l'a taxée d'un peu de dissimulation : il était difficile que sa position lui permît une extrême franchise.

Dans le temps que la confiance qu'elle me témoignait m'avait autorisé et excité à lui donner des conseils, j'ai tout fait pour l'engager à acquérir des connaissances qui l'eussent mise à portée de se livrer à la prétention qu'elle avait de faire des ministres, et de déterminer ou détruire une décision d'administration; mais je ne pus obtenir qu'elle mît un peu d'application, à la place des frivolités qui remplissaient le vide de ses journées.

C'est avec ce manque de moyens que l'archevêque de Sens la fit entrer dans tous les comités, et lui donna une voix prépondérante dans les décisions. Par ce moyen, il augmentait son crédit, la reine n'étant que l'écho de son opinion; mais cette conduite ne pouvait manquer de donner un tort à cette princesse, et de jeter un ridicule sur elle, en même temps qu'elle discréditait l'administration.

Monsieur, homme d'esprit, avec un dehors un peu lourd, d'une mémoire surprenante, avait longtemps caché ses moyens sous l'apparence d'une réserve calculée d'après sa situation. Il est rempli d'instruction : sa conversation est brillante, et sa politesse extrême. Il fut un moment l'idole de Paris, mais ce rôle fut de peu de durée; il ne fit rien de ce qu'il fallait pour le conserver.

M. le comte d'Artois, à la figure la plus aimable, joint toutes les qualités; bon père, bon mari, bon frère, ami solide et chaud, franc, loyal, toujours ému par ce qui est noble et juste; facile, sans hauteur, brave : en un mot, la nature a tout fait pour lui; et l'éducation rien, par bonheur : la sienne a tellement été négligée par M. de La Vauguyon, comme troisième, qu'il n'a pas eu sa part des mauvaises impressions données à ses aînés; au moyen de quoi il est venu dans la société, pour laquelle il avait un souverain attrait, entièrement brut, et dénué des notions les plus simples. Elle déploya bientôt les germes précieux qui étaient en lui. Mais l'essor fougueux d'un jeune prince qui passe, en un instant, de l'esclavage où le tient son gouverneur, à devenir maître absolu de ses volontés; cet essor, dis-je, une fois amorti, on remarqua promptement qu'il était un peu apathique, s'occupant plus, ou, pour mieux dire, se livrant plus aux choses qui plaisent en général, qu'il ne s'en amusait; penchant assez vers le jeu, plaisir plus facile à se procurer, et qui le remuait peut-être davantage.

Il portait cette sorte d'indolence jusque dans la chose qui le touchait le plus, comme de rendre un service, ou de faire une grande démarche. Il mettait beaucoup de vivacité au début, et avait besoin d'être poussé pour la soutenir. On voyait sensiblement que cette suite lui coûtait; cependant ses excellentes qualités l'emportaient toujours, on ne

peut pas dire sur sa nonchalance, mais sur une façon d'être aussi opposée à ce qu'annonçait son caractère. Ce fut un tel prince que Paris prit en déplaisance, au point que la populace l'insulta, le jour qu'il portait je ne sais plus quel édit à la chambre des comptes; animadversion qui venait de la protection qu'il avait accordée à M. de Calonne, mais dont il se releva bien lorsqu'il fit renvoyer l'archevêque de Sens. Il déploya autant de franchise et de noblesse vis-à-vis de ce prélat, que de courage et de sentiment pour le roi et l'État.

Voici quels étaient les personnages qui composaient le conseil (1) :

D'abord, l'archevêque de Sens, ministre principal, homme de plus d'esprit que de mœurs, plus savant que judicieux, plein d'audace et sans caractère, amoureux de l'intrigue qui donnait un continuel exercice à son activité. M. de Malesherbes étant ministre de la Maison, me dit un jour : « Mais, » rendez-moi donc raison de l'archevêque de Tou- » louse (il l'était alors); il n'y a pas un mariage, » une tracasserie, une affaire, soit générale, soit » particulière, où il ne se trouve : il faut que cet » homme-là ait plusieurs corps pour y suffire. »

(1) Je dois nécessairement me répéter. Deux raisons m'y conduisent : 1° j'écris sans me soumettre à l'ordre des faits; 2° j'ai rarement tout dit sur un même objet, et j'y reviens quand l'occasion m'y ramène. (*Note de l'auteur.*)

Madame de Beauvau, dont il avait captivé le suffrage (et ce suffrage était le plus honorable de tous), madame de Beauvau m'avait engagé vivement à travailler auprès de la reine, pour qu'il fût contrôleur-général, et il l'aurait été, dix ans avant qu'il ne fût appelé au ministère, sans l'abbé de Vermont qui l'empêcha; chose difficile à concilier avec les services qu'il lui a rendus depuis, et l'attachement sans bornes qu'il lui a montré.

M. le baron de Breteuil, ministre, bien avec l'abbé de Vermont, était offusqué par l'archevêque de Sens, que lui, M. de Montmorin et M. de Lamoignon avaient appelé, qu'ils ne soupçonnaient vraisemblablement pas devoir prendre un vol aussi rapide, et avec lequel le baron fut en opposition dès qu'il s'en aperçut; car il blâma très-ouvertement, et surtout par sa conduite, les projets et les démarches de l'archevêque. Ce dissentiment fit revenir le public, qui n'était pas favorable au baron. Il fut comblé d'éloges, lorsqu'il donna sa démission, et qu'il eut l'air de se soustraire à la nécessité de partager les opérations, tandis qu'il ne faisait que succomber sous le crédit de l'archevêque. Cet exemple doit contribuer à faire connaître à quel point était monté l'esprit d'opposition contre la cour.

M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, remplissait une aussi grande place, sans faire de fautes et sans éclat.

M. de La Luzerne, ministre de la marine, grand

naturaliste, ayant l'esprit orné de beaucoup de connaissances, mais nullement de celles qui auraient été utiles à son administration.

M. de Brienne, frère de l'archevêque de Sens, ministre de la guerre, qui jouissait de la réputation d'honnête homme, mais entêté. Du ton tranchant et brutal, il était descendu à des formes plus honnêtes, après la chute de son frère. N'ayant jamais servi, il espéra couvrir son peu d'habitude des choses militaires, par la création d'un conseil de la guerre, composé de trop jeunes gens pour ne pas choquer la tête de l'armée, de trop de faiseurs pour en attendre autre chose que de tout culbuter sans rien mettre à la place. Quand M. de Brienne aurait été doué d'autant de talens qu'il en avait peu, il ne pouvait que suivre les volontés de son frère; d'ailleurs, il n'entra dans le conseil d'État qu'après le renvoi de l'archevêque.

M. de Lamoignon, garde-des-sceaux, d'une figure agréable, d'un maintien assuré, d'un abord ouvert et facile, d'une affabilité prévenante, parlait avec aisance et d'une manière claire et concise. Son caractère est ferme sans dureté. Il a toujours mené la vie d'un magistrat, se renfermant dans le sein de sa famille et les devoirs de son état, dont il connaît à fond l'esprit et le régime. Il s'était montré opposé à la cour dans toutes les affaires du parlement sous le règne de Louis XV; mais, révolté des malversations qui s'étaient introduites dans la magistrature, il avait

inutilement essayé de les réprimer, ainsi que je l'ai déjà dit dans un article particulier pour cet objet. Parvenu à la place qu'il avait toujours ambitionnée, il voulut terrasser une hydre sans cesse en opposition avec l'autorité royale, je veux dire les parlemens. Il en serait venu à bout avec un autre homme que l'archevêque, et d'un caractère plus analogue au sien, et son nom serait devenu aussi cher à la France, qu'on essaie de le rendre odieux.

M. Lambert, contrôleur-général, jadis factieux parlementaire, acharné contre la cour, où l'âge et les notables l'avaient introduit, procureur consommé, fort dans le contentieux, d'une impéritie complète en finances.

M. le duc de Nivernais, ministre d'État; j'en ai parlé dans le commencement de ces Mémoires.

M. de Malesherbes, ministre d'État.

Voilà la description fidèle du seul bouclier que la France eût en main pour parer les coups violens que les Français portaient à sa constitution.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le roi, dans le cours du mois de mai 1788, tint un lit-de-justice à Versailles. Il y fit enregistrer les édits qui établissaient une cour plénière, à laquelle il attribuait l'enregistrement des impôts, et des grands bailliages, avec pouvoir de prononcer en dernier ressort sur tout procès dont le fond n'excéderait pas la somme de 20,000 liv. Ce dernier établissement était bien vu, et fut en général assez applaudi, en ce qu'il

restreignait le district trop étendu des parlemens, et qu'il donnait aux pauvres la facilité de se défendre sur les lieux des injustices et des invasions des riches. Cela corrigeait l'inconvénient des distances où ils étaient contraints de venir plaider, et qui leur occasionaient une dépense au-dessus de leurs moyens. Cependant, on trouva que la somme de 20,000 livres était trop forte, le fond des trois quarts des procès étant fort au-dessous, et que ce serait trop diminuer les causes attribuées aux parlemens. On trouva aussi qu'on avait trop multiplié les grands bailliages, la juridiction de plusieurs parlemens n'étant pas assez étendue pour en avoir besoin. Mais ce qui excita un cri général, ce fut la cour plénière, contre laquelle on se révolta. Cette institution parut une pensée despotique, un voile dont on voulait couvrir la tyrannie.

Les parlemens surtout, objets et victimes de ces édits qui, par les précautions qu'on avait prises, leur furent signifiés le même jour dans tout le royaume, opposèrent les moyens les plus violens à leur exécution.

Celui de Paris fit des remontrances, prit des arrêtés séditieux qu'il faisait soutenir par les cris tumultueux d'une tourbe soudoyée qui inondait les avenues et les salles du Palais. La société regorgeait de brochures, de pamphlets où l'autorité royale était également attaquée. On mettait en avant les constitutions du royaume avec d'autant

plus d'avantage, que comme il n'en existe point, et que cela se borne à des faits, à des traditions, les gens instruits ont beau jeu pour ne citer que ce qui est à l'appui des propositions qu'ils avancent.

Le Gouvernement, de son côté, faisait répandre des écrits qui, quoique revêtus d'autant de preuves, demeuraient sans effet par la prévention et la préoccupation des esprits déchaînés contre la cour. Il existait dans le parlement de Paris des gens sensés qui gémissaient sur le moment et plus encore sur les suites qu'ils auraient voulu prévenir; mais ils étaient primés par le grand nombre de jeunes conseillers effrénés, ayant à leur tête M. d'Éprémesnil. Ce magistrat s'était élevé par son esprit, par un parlage impétueux et brillant, à jouer un rôle qui ne pouvait durer qu'autant que la fermentation subsisterait. Un instant l'archevêque parut l'avoir gagné; mais, aussi inhabile et inconséquent sur cet objet que sur tant d'autres, il ne mit point de suite à cette conquête, et M. d'Éprémesnil reparut bientôt à la tête de l'opposition.

Le Dauphiné, dont le parlement, composé de noblesse, tient à toute la province, se signala par une résistance vive et soutenue. La populace était gagée par les gentilshommes, et point réprimée par le duc de Clermont-Tonnerre, commandant dans la province, trop faible pour cet emploi en tout temps, mais surtout dans un instant de fermentation et de délire. Il se laissa insulter à un

tel point que la considération la mieux établie en aurait été détruite. On envoya en Dauphiné le maréchal de Vaux, avec des lettres de commandement; il y arriva mourant, et y jouit des égards dus à ses services, ainsi qu'à sa personne; mais il n'y opéra aucun changement.

La Bretagne, où le parlement est dans le même cas que celui de Dauphiné, déploya la même marche, la même chaleur, et tout au moins la même indécence. Cela débuta par une coalition intime de la noblesse avec le parlement. M. de Thiards, commandant dans la province, homme d'esprit et modéré, se conciliait l'estime des révoltés, mais n'en obtenait rien. Pas un parlementaire, pas un gentilhomme ne mit les pieds chez lui. Il n'était occupé qu'à tâcher, plus par adresse que par force, de faire exécuter les ordres de la cour, et de retenir les troupes qu'on se crut obligé de lui envoyer, et qui brûlaient de réprimer les avanies continuelles qu'elles essuyaient journellement du peuple de Rennes.

Les gentilshommes tinrent une assemblée illégale, où ils libellèrent des représentations qu'ils envoyèrent par douze députés d'une telle insolence, que la province ne les avoua pas trop. L'archevêque de Sens se fâcha, et suivit le conseil de M. de Lamoignon : les députés furent mis à la Bastille.

C'en fut assez pour que la province prît parti pour eux. Elle renvoya une députation beaucoup

plus nombreuse pour redemander les prisonniers. L'archevêque en eut avis, il la prévint, et l'intimida tellement qu'elle retourna sur ses pas.

A son retour, la province en fit une beaucoup plus forte encore, à laquelle on enjoignit, pour éviter ce qui venait d'arriver, de passer par différens chemins, et de se disperser par petit nombre; de cette manière, elle se réunit à Paris, où son premier soin fut de tenir une assemblée composée de tous les gentilshommes bretons qui s'y trouvaient, et où l'on arrêta et signa des représentations.

On ne fit rien à ces députés, qui apparemment se trouvèrent en trop grand nombre; mais on ôta au duc de Chabot 12,000 livres de pension qu'il avait; on demanda à M. de Boisgelin la démission de sa charge de maître de la garde-robe; on retira à M. de La Fayette ses lettres de services dans une division, et l'on défendit à M. de Séran, gouverneur des enfans de M. le comte d'Artois, de paraître à la cour. Ils avaient tous quatre assisté à l'assemblée et signé la délibération.

Il parut dans ce temps-là des représentations de la commission intermédiaire de Bretagne, qui, sans la fin qui traîne un peu, serait à mon sens un morceau achevé d'éloquence, de force et de noblesse. On avait envoyé le maréchal de Stainville en Bretagne pour y prendre le commandement des troupes; il avait été précédé par sa réputation de dureté, qui convenait mieux à son maintien froid,

à quelque propos de discipline allemande, qu'à son caractère. Il resta peu en Bretagne, n'y fit rien, et n'en rapporta que la haine des Bretons (je ne sais à quel titre), et la satisfaction, lorsque l'archevêque fut renvoyé et qu'on retira les troupes, de voir brûler une figure de paille vêtue d'un habit bleu, avec une perruque de couleur de ses cheveux.

Le Béarn, qui n'est point province de France, et qui ne consent à en augmenter le nombre et à prêter serment de fidélité, qu'après que le roi a fait serment lui-même de maintenir les priviléges de cette province, laquelle a un parlement composé comme celui de Bretagne et de Dauphiné; le Béarn, dis-je, à la notification des édits, rassembla en grand nombre ses montagnards, gens aussi déterminés que lestement et vigoureusement constitués, en entoura la ville de Pau, leur fit faire le service avec autant d'exactitude et de discipline qu'on en exige des troupes réglées, et s'empara de l'artillerie du roi, dont les remparts de la ville furent hérissés, avec la ferme résolution de repousser la force par la force.

Comme le nom de Grammont est un des premiers de cette province, et qu'il y est chéri et respecté, on imagina d'y envoyer le duc de Guiche. Il y fut reçu avec toutes les démonstrations imaginables de joie et de vénération. On vint au-devant de lui, en portant en triomphe le berceau de Henri IV, que l'on conserve à Pau. On lui fit un discours touchant sur ce berceau; on lui rappela les services

que ses ancêtres avaient rendus à la province, et combien ils s'étaient montrés protecteurs et défenseurs de ses priviléges; on le combla d'honneurs et de choses flatteuses; mais il revint sans avoir obtenu la moindre de celles qui avaient décidé sa mission.

Il n'y eut aucun mouvement apparent dans la Provence; cependant la résistance y fut aussi prononcée.

Les autres villes à parlement ne fournirent aucun exemple de tumulte occasioné par la multitude que les magistrats soudoyaient. Tout le reste du royaume était dans la plus grande tranquillité; de manière qu'un étranger qui y aurait voyagé, et qui n'aurait été ni à Paris, ni à Rennes, ni à Grenoble, ni à aucune ville parlementaire, ignorant ce qui se passait, n'en aurait pas eu le moindre soupçon en voyant le calme des campagnes, et même en écoutant les propos.

J'ai dit succinctement ce qui s'est passé dans les provinces, sans m'arrêter aux époques des événemens. Je reviens à Paris, où le parlement, conduit, comme je l'ai dit, par la fougue d'une jeunesse bouillante, mettait dans ses assemblées le comble à la licence des avis, à l'emportement des arrêtés. Il avait convoqué les pairs, dont quelques-uns lui étaient entièrement dévoués; d'autres incertains, quelques-uns affligés du présent, effrayés sur l'avenir, mais sans moyens pour arrêter le torrent. C'était les ducs de Luynes, de Luxembourg, de Praslin, d'Uzès et de La Rochefoucauld, etc., etc. Quelques-

uns de ces noms rappelaient l'esprit factieux des jours de la fronde, et semblaient annoncer des dispositions héréditaires.

Tandis que la fermentation agitait les têtes, dans la grand'chambre, les salles du palais retentissaient de propos séditieux, tenus par cette foule innombrable de gens de justice, vivant sur le monstre de la chicane et nourris par elle. Dans ce nombre, on voyait une foule de jeunes gens de bonne compagnie, de patriciens qui, sous l'aspect du costume anglais, s'efforçaient d'en montrer l'esprit et les maximes. Les escaliers et les cours étaient remplis d'une multitude gagnée, sans opinion, sans parti, mais attroupée sur la foi d'un salaire, et bruyante, ou tranquille, suivant l'ordre qu'elle en recevait. Plus un arrêté semblait violent, plus on en récompensait ces messieurs par des battemens de mains, des *bravo*, des *vivat*, au sortir de la séance. Un pareil tumulte ne passait point la banlieue du Palais. Au-delà de la ligne de démarcation, tout était calme; on ne peut mieux rendre ce contraste que par une salle de spectacle, où l'on représente des événemens qui excitent les plus grandes émotions dans les spectateurs, tandis que le passant, dans la rue, sait seulement que, dans ce lieu, on joue la tragédie, sans être même tenté d'y prendre part.

Malgré tout cela, les grands bailliages s'établissaient, très-lentement à la vérité, mais enfin s'établissaient, et se seraient complétés, s'il eût été

possible de prendre plus de confiance dans l'administration de l'archevêque de Sens, et s'il eût montré plus de principes, de tenue, surtout de fermeté.

Dans mes conversations avec M. de Lamoignon, je lui disais toujours : « Voilà du bruit ; vous savez » que je m'y attendais ; il n'était pas difficile à » prévoir. Avez-vous de l'argent ? c'est le point » d'où tout dépend, et sans lequel tout est manqué : » si vous en avez, déterminez votre archevêque à » punir, à réprimer des parlemens qui vous insul- » tent. » — Il me répondait constamment : « Quant » à l'argent, l'archevêque répète qu'il n'en man- » quera pas, et paraît de la plus grande tranquil- » lité sur cet objet ; mais pour la suite dans la con- » duite, pour de la fermeté, c'est une autre affaire : » en vérité, j'en perds l'espérance : car il n'y a pas de » jour, de quart d'heure, que je ne lui en démontre » la nécessité, sans m'apercevoir qu'il l'ait sentie. »

Enfin, la résolution fut prise d'opposer la force à la force, et d'enchaîner la licence par des punitions. On fit marcher des troupes dans les provinces les plus séditieuses ; on donna l'ordre d'arrêter M. d'Éprémesnil et M. de Montsabert, moyen employé trop tard et qui ne fit qu'augmenter l'incendie. L'effervescence qui troublait les têtes s'était accrue par l'impunité, au point qu'il n'était plus possible de la maîtriser.

L'ordre d'arrêter M. d'Éprémesnil et M. de Montsabert regardait le département du baron de

Breteuil ; il en confia l'exécution à la prévôté qui, faute d'expérience pour ces sortes de commissions, mit si peu de soin à s'en acquitter, que les désignés furent avertis à temps et se sauvèrent au Palais. Là, M. d'Éprémesnil demanda que les chambres fussent assemblées. On appela les pairs ; il eut beau jeu à déployer son éloquence sur la violation de la liberté des magistrats et sur la tyrannie.

On tenait depuis quelque temps des détachemens de la brigade des gardes pour soutenir le guet, dans l'objet de réprimer les grands désordres ; car, par le faux calcul qui dirigeait le gouvernement en tout, on pensait qu'il fallait mépriser la criaillerie et les attroupemens. La cour, informée de ce qui se passait au Palais, fit ordonner aux détachemens des régimens des gardes de s'en emparer et de mettre des postes et des sentinelles à toutes les portes de la grand'chambre, avec défense d'en laisser sortir personne. Peu après, M. d'Agoust, capitaine aux gardes-françaises, et depuis major, parut au milieu de l'assemblée, et dit qu'il venait de la part du roi pour arrêter M. d'Éprémesnil : que, ne le connaissant point, il eût à se conformer à la volonté de S. M. Un silence universel et profond suivit l'exposition de cet ordre. On a voulu faire de ce silence une belle réponse théâtrale ; mais il ne fut que l'effet de la consternation et de la peur. Quand on conjure, il faut montrer une audace imperturbable, surtout dans les circonstances de la nature de celle-ci.

A la fin, M. d'Éprémesnil se leva ; c'était déjà trop tard; il demanda à M. d'Agoust s'il emploîrait les voies ordinaires ou la violence. *Le roi vous en donne le choix*, lui répondit M. d'Agoust avec assurance. Sur quoi, M. d'Éprémesnil s'étant mis à la suite de M. d'Agoust, ce dernier le conduisit par des détours à un carrosse qui l'attendait. Il n'y aurait pas eu de sûreté pour lui de traverser la foule avec son prisonnier. M. d'Éprémesnil fut envoyé aux îles d'Hières, et M. de Montsabert je ne sais plus où.

Après ce coup de vigueur on en fit un autre; ce fut d'annoncer à tous les parlemens qu'ils étaient en vacance, et que le roi leur défendait de s'assembler. Le régiment des gardes-françaises s'empara du Palais, en prit même les clefs, et renouvelait journellement ses détachemens. On chargea le maréchal de Biron du commandement de Paris, et sous lui M. d'Affry, colonel du régiment des gardes-suisses.

On se représente aisément combien ces événemens augmentèrent le tumulte populaire, et combien les parlementaires s'attachaient à le fomenter. Les attentats furent en raison de la rage, et surtout de l'impunité. Inutilement le guet tenta-t-il de s'opposer aux désordres; la populace, plus nombreuse que lui, non-seulement le dominait, mais même le maltraitait : de manière qu'ayant défense de se servir de ses armes, la fuite était sa seule ressource. Cette faiblesse enhardissait le peu-

ple, au point que bientôt ce fut lui qui attaqua le guet, le chassa des corps-de-garde qu'il a dans Paris, et se mit à les démolir.

On ne peut assez s'étonner de voir qu'à côté des partis de fermeté que prenait la cour, elle fût indifférente sur les désordres de Paris, qui n'étaient à la vérité commis que par les gens tenant au parlement, ou payés par lui, aucun citoyen n'y prenant part. Une telle contradiction ne pouvait guère venir que du peu d'accord entre les ministres; aussi, dans un comité, l'archevêque de Sens s'étant emporté vivement contre le baron de Breteuil, le lendemain le baron alla chez lui pour lui demander raison de la scène qu'il avait faite. L'archevêque voulut replâtrer; mais le baron, ayant dit qu'apparemment il voulait sa place, l'archevêque redevint furieux, et répondit que, s'il l'avait voulue, il y avait long-temps qu'il l'aurait eue. *J'entends ce que cela signifie*, reprit le baron, qui donna tout de suite sa démission au roi. Le roi l'accepta.

J'ai déjà dit que cette conduite du baron lui concilia, pour un moment, la faveur du public.

Ce fut M. de Villedeuil qui le remplaça. M. de Villedeuil était fils de Laurent, célèbre machiniste, homme de génie, versé dans l'hydraulique, sans aucun autre moyen que l'instinct de son art; car la science lui manquait absolument. Il fit une grande fortune dans l'exploitation des mines de Pompéan, et mourut fort riche, ayant débuté par

être éclusier de Bouchain, place qu'avait son père.

Une tournée que je fis dans mon commandement, peu de temps après cet événement, ainsi qu'un séjour d'un mois aux eaux de Contrexeville, me réduisirent à n'apprendre ce qui se passait que par lettre, ou par la voie publique, sans être à portée d'en approfondir les causes. Tous les faits se rapportaient à l'esprit de révolte qui régnait à Paris et dans les provinces, et à la suite que la cour semblait vouloir mettre au parti qu'elle avait adopté.

Pendant que j'étais aux eaux, à la fin d'août, on nous envoya un édit du roi, par lequel S. M. annonçait que dorénavant tout paiement quelconque, de sa part, se ferait les trois cinquièmes en argent, et les deux autres en billets sur le trésor royal, portant cinq pour cent d'intérêt.

Persuadé, d'après ce qui m'avait été si souvent répété, que l'archevêque ne manquait point d'argent, je ne vis, dans cet édit, qu'une opération assez adroite qui forçait le public de prêter au roi, à bas intérêt, un argent qu'il ne pouvait trouver, malgré les avantages qu'il offrait, ayant perdu tout crédit. Ce moyen procurait la certitude d'aller jusqu'à l'assemblée des états-généraux; époque que le ministre ne pouvait atteindre avec les fonds qu'il possédait. Quoique froissé, comme tout le monde, par cet édit, j'éprouvai qu'un mal général est moins sensible. D'ailleurs, l'adresse que je supposais à l'archevêque, me plut. J'étais bien loin

d'imaginer qu'il n'y eût plus que 400,000 francs au trésor royal, que toutes les caisses étaient épuisées, et que l'archevêque avait même pris celle des spectacles, et l'argent d'une loterie ouverte en faveur des malheureuses victimes d'une grêle qui avait ravagé une grande étendue de pays.

Paris, mieux instruit, apprécia l'opération, et reconnut l'annonce de la banqueroute. Il est facile d'imaginer l'effroi et la rumeur qui s'y répandirent. Elle fut telle que M. le comte d'Artois, poussé par madame de Polignac, crut qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour éclairer le roi. Il eut préalablement avec la reine une conversation longue et pénible pour elle. Il lui démontra la misérable administration de l'archevêque de Sens, et lui fit des reproches personnels. Peignant ensuite la situation des esprits, il lui fit envisager jusqu'où le désespoir pouvait les porter, et qu'on devait tout en craindre, jusqu'à des attentats contre la vie du roi. La reine pleura beaucoup, et ne put disconvenir, ni des vérités qu'on lui remettait sous les yeux, ni de la nécessité de renvoyer l'archevêque.

Avant de parler au roi, M. le comte d'Artois, toujours noble et franc dans sa conduite, envoya chercher l'archevêque, pour le prévenir sur la démarche qu'il allait faire, dictée par son devoir et par l'attachement qu'il avait pour son frère et l'État. En effet, il ne tarda pas à montrer au roi, avec force et tendresse, la vérité telle qu'elle était; il lui présenta l'urgente nécessité de remplacer sur-

le-champ l'archevêque, et, malgré sa répugnance, de rappeler aux finances M. Necker, comme celui qui avait la confiance et le vœu de la nation, et le seul capable de tirer l'État de l'horrible crise où il se trouvait.

A la suite de cette conversation, il y eut un comité de deux heures entre le roi, la reine et l'archevêque, au sortir duquel ce ministre fut hué par le peuple de Versailles, quoiqu'il eût donné sa démission, que cette princesse m'a dit depuis lui avoir demandée. M. Necker fut nommé directeur-général des finances, avec entrée au conseil d'État.

On se le rappelle; il y a peu d'exemples d'une transition aussi subite du comble du désespoir et de la rage au contentement, à l'ivresse qui éclatèrent dans Paris, lorsqu'on y sut le renvoi de l'archevêque et le rappel de M. Necker. On bénit le roi et la reine, et surtout on éleva M. le comte d'Artois jusqu'aux nues. Il faut convenir que son motif et sa conduite méritaient bien, de la part du public, des témoignages de reconnaissance. La reine ne jouit pas long-temps de ce retour de la bienveillance publique. Vingt-quatre heures suffirent pour la lui ramener; elle la perdit en aussi peu de temps, quand on fut informé que l'archevêque allait être cardinal (dignité qu'on regardait comme abolie en France), et que l'abbé de Loménie, qui n'avait pas encore trente ans, était coadjuteur de Sens; que madame de Canisi avait

promesse d'une place du palais, et que le régiment de la reine, cavalerie, était donné à M. de Canisi.

Le long séjour de l'archevêque à Jardi, maison à une lieue de Versailles, la quantité de courriers qu'on prétendait voir sur le chemin de Brienne, lorsqu'il s'y rendit, avec l'intention de partir de là pour les provinces méridionales, où sa poitrine demandait qu'il passât l'hiver; tout cela fut très-fâcheux : l'opinion s'exaspéra contre la reine, la faiblesse du roi se montra davantage; et le crédit ne reparut pas.

Je connais assez la façon de penser de la duchesse de Polignac, pour être sûr que son attachement pour le roi, et surtout pour la reine, ainsi que l'intérêt du bien public, l'auraient déterminée à exciter M. le comte d'Artois, qui avait autant d'amitié que de confiance en elle, à tenir la conduite qu'il eut; mais je crois aussi qu'elle fut fort aise que la cause générale se trouvât d'accord avec ses dispositions particulières. Elle détestait l'archevêque de Sens et l'abbé de Vermont; il n'y avait rien que ces deux hommes n'eussent employé pour la détruire dans l'esprit de la reine, sans en pouvoir venir à bout. Cependant ils étaient parvenus à ce que cette princesse se bornât aux attentions et aux témoignages d'une amitié sincère et constante; mais qu'elle ne lui parlât de rien, ni ne la consultât plus sur aucune affaire : manière d'être qui, d'après une confiance sans bornes, et l'intimité

dans laquelle ces deux amies avaient vécu jusque-là, jetait nécessairement entre elles, si ce n'est du froid, du moins une réserve gênante de part et d'autre. Cela minait tout doucement le crédit de madame de Polignac, sur lequel cependant les courtisans étaient incertains, par les démonstrations journalières de tendresse de la reine, dont ils étaient témoins.

Si la duchesse de Polignac put se flatter un moment d'avoir remporté la victoire complète, elle ne tarda pas à être détrompée, non-seulement par les grâces accordées à l'archevêque, mais par le crédit de l'abbé de Vermont, qui, loin de diminuer, parut encore s'augmenter : l'habitude attachait la reine à cet homme plus fait pour la poussière d'un collége que pour le séjour de la cour, et qui, par son caractère, son insuffisance, son indiscrétion, son arrogance, s'était attiré à juste titre la haine et le mépris général.

J'étais en route pour me rendre de Contrexeville à Moulins, ignorant ce qui se passait. En arrivant à Langres, j'y trouvai la plus grande rumeur. Ma première idée fut que c'était une sédition, chose qui n'était pas rare à rencontrer dans le royaume à cette époque. Descendu de voiture, j'accostai dans la rue un homme assez bien mis auquel je demandai le sujet du mouvement que je voyais. « Comment, me dit-il, vous ignorez le grand événement ? L'archevêque de Sens est chassé ! et M. Necker est rappelé, M. Necker, après lequel

» nous soupirons depuis si long-temps! tout va
» bien aller! »

Il est certain que M. Necker est peut-être le seul exemple d'un administrateur qui soit parvenu à réunir autant de voix, et une opinion de confiance aussi générale. Il n'avait contre lui que les gens qui cherchent à s'enrichir aux dépens des autres, à profiter de la détresse publique pour faire une fortune prompte, ainsi que les courtisans qui craignaient de trouver son austérité en opposition du produit qu'ils attendaient de leur faveur. On redoutait encore de grandes économies; on les sentait nécessaires. Quant aux hommes qui jugent froidement, ils doutaient que M. Necker pût suffire aux grandes idées que les circonstances pressantes exigeaient de lui.

En quittant mon homme, j'allai chez l'évêque de Langres, l'abbé de La Luzerne, frère du ministre de la marine; je ne le trouvai point : mais un moment après il vint à mon auberge, et je sus de lui les détails dont on peut être instruit dans le premier moment. Il était, ainsi que moi, fort ami de M. de Lamoignon. Mon premier soin fut de m'informer de ce qu'il devenait? L'évêque me répondit qu'il n'en savait autre chose, si ce n'est que le jour que l'archevêque avait été renvoyé, M. de Lamoignon avait eu une conversation de deux heures avec le roi, d'où on l'avait vu sortir radieux. Malgré les apparences, nous n'augurâmes pas bien des suites pour lui.

Le comte de Brienne, à l'exemple de son frère, porta au roi la démission du ministère de la guerre; je dis *ministère*, parce que tout récemment il était entré dans le conseil d'État. Il fut dit dans le monde que le roi n'avait pas voulu l'accepter encore; mais les clairvoyans supposèrent que l'archevêque de Sens, qui tacitement gouvernait encore par la reine, et surtout par le crédit de l'abbé de Vermont, voulait que son frère demeurât à la cour pour veiller à ce qui s'y passait, et surtout comme empêchement à la trop grande liberté des propos contre lui, principalement au conseil. Il espéra que la présence de ce frère contiendrait les mécontens.

Je n'ai jamais entendu louer le comte de Brienne que sur sa probité. J'y crois sans doute; mais il faut convenir que dans cette occasion il joua un faible rôle. Dominé par le conseil de la guerre, depuis le départ de l'archevêque, il ne paraissait chez le roi que comme quelqu'un embarrassé de sa contenance, qui craint d'entendre ce qu'on dit; il y était peu accosté, si ce n'est par des militaires qui profitent de la facilité que donnent les entrées de la chambre pour parler aux ministres, et s'éviter la peine d'aller à leur audience.

Mon premier soin en arrivant à Paris fut d'aller voir M. de Lamoignon. Je le trouvai assez agité sur la position des affaires et sur la sienne personnelle; il avait une fièvre tierce dont les intervalles étaient employés aux affaires qui s'embrouillaient journellement davantage, et en conférences avec les au-

tres ministres; au moyen de quoi je ne pus l'entretenir que des instans, pendant lesquels il me fut impossible de me mettre au fait des choses qui ne percent pas dans le public.

M. Necker fit une grande faute en arrivant au ministère, qui fut de ne pas retirer l'édit par lequel on annonçait que tout paiement se ferait dorénavant les trois cinquièmes en argent, et les deux autres en billets à intérêts. On s'attendait au contraire; et, ne voyant point effectuer cette déclaration, on fut fondé à croire que le manque d'argent en était cause; ce qui fit tomber le crédit que le nom seul de M. Necker devait relever. Lorsque, quelque temps après, il retira cet édit, il se justifia de ne l'avoir pas fait plus tôt, d'après ses principes qui sont que la base du crédit est la bonne foi; que ç'aurait été en manquer, que de faire l'opération sans s'être assuré auparavant que l'état des finances y pouvait suffire. Cela peut être vrai en général; mais il n'y a point de règle sans exception.

M. Necker avait été désiré et accueilli par la nation d'une manière si flatteuse, qu'il voulut de son côté chercher à lui plaire, et, s'il était possible, consolider un enthousiasme qui pouvait n'être que passager. Il imagina qu'il remplirait son dessein en annulant l'édit qui établissait une cour plénière et des grands bailliages, en rappelant les exilés et rétablissant le cours de la justice : mauvaise spéculation pour un ministre qui manque toujours son objet; car, quelque chose que l'on fasse, on n'a

point l'approbation générale, on ne fait jamais taire les intérêts particuliers ; on accoutume le public à croire qu'il peut influer sur l'administration, et que son opinion doit la diriger : esprit le plus fatal qui puisse s'établir dans un État, et dont M. Necker a semé le premier germe en France par son *Compte rendu*, qui a instruit la multitude de choses qu'elle devait toujours ignorer, et l'a persuadée que ses rois dépendaient de son approbation et de sa volonté. De là, la licence de la presse qui fait que tout homme peut de son bureau gouverner l'État ; et cette pensée caresse trop l'amour-propre pour qu'il manque de gens qui s'en enivrent, et qui n'y sacrifient les principes analogues à la constitution d'un État, à sa bonne administration, par conséquent à sa prospérité et à sa durée. Un ministre doit, ce me semble, tâcher de se faire de bons principes, et, lorsqu'il les a adoptés, ne jamais s'en écarter, quelque opposition qu'il puisse rencontrer ; dans ce dernier cas, il doit la vaincre, même par la force. Depuis quelques années, c'est le cri public et l'intrigue qui ont gouverné la France. La position où elle se trouve en est le digne résultat.

M. Foulon qui, de commissaire des guerres, s'est élevé par son esprit, ses talens, et surtout son adresse, à devenir, sous le ministère du duc de Choiseul, intendant de la guerre et presque contrôleur-général ; M. Foulon, protégé par Mesdames, tantes du roi ; tenant au parlement dont il était

l'ame damnée, et où il avait beaucoup de crédit, se trouvait enfin conseiller d'État, et, quoique déjà vieux, ne perdait pas une occasion de travailler à se glisser dans le ministère. La vacance de celui de la guerre, annoncée comme prochaine, réveilla ses désirs. Il est certain qu'instruit à fond de tous les détails de l'administration militaire, il était plus propre à cette place qu'un autre, et, en détruisant le conseil de la guerre, à réparer ses fausses démarches : il n'avait contre lui qu'une réputation attaquée.

Il imagina qu'en servant M. de Lamoignon, il s'en ferait un appui. En conséquence, il travailla dans le parlement, et vint à bout d'y gagner tous les gens sages et une supériorité de voix qui l'aurait emporté sur la fougue de la jeunesse jusqu'à ce moment la plus forte et la plus mutinée. L'établissement des grands bailliages aurait passé peut-être avec des modifications. Je ne sais trop ce qui avait été arrangé pour la cour plénière; mais enfin le projet adopté par la cour triomphait, et M. de Lamoignon s'affermissait dans sa place.

M. Necker qui, d'après ses vues, et vraisemblablement d'après le désir de se défaire de M. de Lamoignon, dont le crédit serait devenu trop prépondérant pour celui qu'il voulait prendre; M. Necker, dis-je, se mit lui-même en négociation avec le parlement, et, lui présentant des idées plus analogues à ses principes, détruisit l'ouvrage de M. Foulon. Peut-être aussi que l'archevêque, influant encore beaucoup, ainsi que je l'ai dit, désira n'être

pas le seul objet de la haine publique, et, voulant avoir un compagnon, intriguait contre le garde-des-sceaux. Ce fait est probable par l'empressement que témoignait la reine qu'il donnât sa démission.

Il ne restait plus d'autre parti à prendre à M. de Lamoignon, qui ne pouvait être le spectateur, encore moins l'artisan de la destruction de son ouvrage. Il ne s'occupa plus que de sa retraite qui fut telle, du côté de l'argent, et si contraire au caractère et aux principes de M. Necker, qu'il était aisé de voir combien il désirait d'être défait d'un pareil coopérateur, et si brillante du côté des agrémens, qu'il était sensible que l'archevêque s'en était mêlé. On lui donna 400,000 fr. pour payer ses dettes, dont 200,000 fr. devaient être payés tout de suite, et 200,000 fr. au mois de janvier; il eut la promesse que son fils aîné serait fait duc dès qu'il aurait vingt-cinq ans, et qu'il aurait la première place vacante dans les affaires étrangères.

M. de Lamoignon, en me confiant cette retraite, me demanda le plus grand secret : ce secret lui avait été imposé non sans raison; car certainement un semblable traitement aurait occasioné des clameurs, vu l'état des finances et la disposition des esprits; parce qu'on n'aurait pas mis en compensation la position de M. de Lamoignon, à cinquante-deux ans mort civilement pour ainsi dire; obligé, ainsi que sa famille et sa postérité, de renoncer à jamais à la magistrature, berceau de son nom, où ses ancêtres et lui avaient tenu les premiers rangs;

venant de manquer récemment un mariage de 1,400,000 fr. pour son second fils, dans la personne de mademoiselle Courbeton, fille d'un conseiller du parlement de Dijon, forcé par sa compagnie de rompre ce mariage, et menacé, par haine et par vengeance contre M. de Lamoignon, d'en être chassé s'il le consommait. De telles considérations ne sont seulement pas aperçues par un public préoccupé de la seule idée de trouver des torts à la cour, et de s'élever contre elle.

La retraite de M. de Lamoignon ouvrit un vaste champ à la joie tumultueuse de la basoche, et de la populace salariée par le parlement; elle brûla l'effigie de l'archevêque de Sens, et celle de M. de Lamoignon. La place Dauphine ressemblait à un champ de bataille, par l'énorme quantité de pétards qu'on y jetait continuellement. On arrêtait les carrosses et les gens de pied sur le Pont-Neuf; on obligeait les hommes à se mettre à genoux devant la statue de Henri IV: ce qu'on n'exigeait point des femmes; mais les uns et les autres étaient obligés de crier : *Vive Henri IV! au diable Lamoignon!* On en vint bientôt à exiger des passans de donner de l'argent, sous prétexte de l'employer à acheter des fusées. On imagina de faire un enterrement à M. de Lamoignon, et l'on vit partir du Pont-Neuf deux longues files de gens portant des flambeaux, qui s'acheminèrent vers la rue de Grenelle, où était la maison du garde-des-sceaux : l'intention était d'y mettre le feu. Un de

mes gens qui se trouva dans la foule, ayant entendu le complot, courut en avertir ceux de M. de Lamoignon qui demanda main-forte aux Invalides; et lorsque l'attroupement se présenta, l'officier qui commandait le détachement, parla avec tant de véhémence et de menaces, qu'il en imposa.

Tout reflua vers l'hôtel de Brienne dans la rue Saint-Dominique, avec le même dessein d'incendie. Le comte de Brienne qui, dans ce moment, rentrait pour se coucher, voyant ce qui se passait, courut aux Invalides : il fit marcher des détachemens qui arrivèrent par un des bouts de la rue, tandis que par l'autre il se présentait un détachement de gardes-françaises, arrivant pour exécuter les ordres qu'il avait reçus, d'arrêter les désordres d'une certaine nature; le sergent commandant le détachement, insulté, frappé même, fit foncer sur la foule qui, retenue par les invalides, ne put se sauver; il y eut des coups de baïonnettes en assez grand nombre, des tués et des blessés.

Tandis que cette scène se passait dans le faubourg Saint-Germain, il y en avait une plus sanglante encore dans la rue Meslée, où demeurait M. Dubois, commandant du guet, auquel la populace du Pont-Neuf en voulait autant qu'à sa troupe. Il partit de la place Dauphine une foule considérable, dans le dessein d'exterminer tout ce qu'elle rencontrerait de guet, et d'aller mettre le feu à la maison de M. Dubois qui, averti du projet, envoya ordre à ses détachemens de se replier sur la

rue Meslée, et de se cacher de droite et de gauche dans les maisons. Il remplit sa cour de guet à cheval; et, lorsque la rue fut bien engorgée, il fit déboucher son infanterie sur les flancs, à coups de baïonnettes, tandis que sa cavalerie chargeait en tête à coups de sabres. Cette manœuvre le sauva et sa maison; mais il y eut beaucoup de monde de tué et de blessé. Voilà le point où la conduite de la police, disons mieux, celle de la cour, avait laissé venir les choses.

M. d'Aligre, premier président du parlement, qui s'était fait plus de cent mille écus de rente, donna sa démission, qu'il annonçait depuis long-temps, et ce fut M. d'Ormesson, président à mortier, qui le remplaça.

On choisit pour garde-des-sceaux M. de Barentin, premier président de la cour des aides: manière de mannequin qu'on affubla d'une simarre.

Ce qui m'est arrivé à la révolution de 1789.

Écrit en 1790.

Si on a lu ce que j'ai prédit des suites de la morale que les philosophes établissaient depuis longtemps, et qui ne tendait qu'à détruire tout principe de religion, tout lien de subordination; si l'on se rappelle la comparaison que j'ai faite du renvoi de M. de Calonne, avec le sacrifice que Charles Ier fit du comte de Straffort, on conviendra que je n'ai pas mal jugé du résultat que devaient produire les nouveaux dogmes des sages et la conduite du roi. Mais ce qu'il était impossible de prévoir, c'est le point où les choses en sont venues, les fautes inouïes, innombrables des ministres, la faiblesse du roi, la décadence de la noblesse, la fausseté, la maladresse du clergé, l'insolence et la cupidité des factieux qui se sont emparés des délibérations de l'Assemblée nationale, soutenus par l'argent de l'Angleterre. A tant de calamités suffisantes pour écraser la France, s'est joint encore le complot dirigé par Laclos et le comte de Mirabeau, en faveur du duc d'Orléans, dont les entours et ces conjurés se servaient, ainsi que de sa fortune, pour envahir l'autorité et gouverner sous son nom.

Je laisse à l'histoire les détails d'une révolution qui n'a jamais eu d'exemple. Qu'en déchirant le

voile sous lequel sont encore cachés les intrigues qui l'ont produite, elle apprenne à l'univers étonné par quels ressorts le plus beau, le plus puissant, et le plus florissant empire de l'Europe, dans l'espace de quelques mois a été conduit à sa perte, qui paraît inévitable, au moment où j'écris. Je me bornerai aux événemens particuliers qui me concernent personnellement, et qui, par leur singularité, ont attiré l'attention, malgré les grands et surprenans objets qui fixaient la politique de l'Europe et sa curiosité.

Depuis huit ans, le roi m'avait donné le commandement des provinces de l'intérieur, composé de l'île de France, la ville de Paris exceptée, du Soissonnais, du Berry, du Bourbonnais, de l'Orléanais, de la Touraine et du Maine. Le détail immense d'une aussi grande étendue de pays, se trouva fort augmenté, au mois d'avril de l'année 1789, par la disette de grains qui commençait à se faire sentir, et qui annonçait une famine prochaine. La diminution de cette denrée de première nécessité, la crainte de l'avenir, occasionèrent des frayeurs, et produisirent une fermentation générale. Les marchés devinrent orageux, et les convois que le Gouvernement dirigeait vers les lieux les plus nécessiteux, furent interceptés : ce qui m'obligea de morceler les troupes qui étaient à mes ordres, pour en garnir la grande quantité de marchés sur lesquels j'étais obligé de veiller, et pour y maintenir le bon ordre, pour assurer le

transit des grains, tranquilliser les campagnes, où des brigands enhardis, attirés par la fermentation générale, commettaient des désordres. Jusqu'au 12 juillet, que la révolution éclata, j'ai eu la satisfaction d'entretenir la paix dans toute l'étendue de mon commandement, sans qu'il y ait eu un événement fâcheux, un seul habitant de molesté, une seule plainte contre les troupes, quoique la grande quantité de détachemens que j'étais obligé de fournir, empêchât qu'ils n'eussent tous des officiers à leur tête. Les ordres précis que j'avais donnés furent ponctuellement exécutés, tant la discipline était parfaite à cette époque.

J'ai déjà dit que je n'avais point d'ordres à donner dans Paris, dont la grande police, dans les temps ordinaires, était entre les mains du parlement, et tous les détails entre celle du ministre de la Maison. La fermentation qui commençait à se manifester, ainsi que la rareté des subsistances, obligèrent de se servir des moyens usités en pareil cas, c'est-à-dire d'employer les deux régimens des gardes-françaises et suisses pour y maintenir le bon ordre.

Le colonel des gardes-françaises est presque toujours maréchal de France, et, dans ces circonstances, le commandement lui a constamment été dévolu; mais, pour cette fois, M. le duc du Châtelet, qui venait d'être nommé à cette place, n'était que lieutenant-général, ainsi que M. le comte d'Affry, colonel des gardes-suisses. Le commande-

ment fut également donné à tous deux. Ils se partagèrent la surveillance des quartiers, au *prorata* de la force des corps dont ils étaient les chefs.

Vers la fin d'avril, M. d'Affry eut un accident grave, qui le mit aux portes du tombeau, et dont on crut même qu'il ne relèverait pas. Comme lieutenant-colonel des gardes-suisses, je fus obligé de le remplacer, et de joindre le détail de Paris, à tous ceux dont j'étais déjà surchargé; ce qui me priva de tout repos. Mes journées étaient employées aux soins qu'exigeait Paris, ainsi qu'à la correspondance de mon commandement; et, la plus grande partie de la nuit, j'assistais aux assemblées qui se tenaient chez le lieutenant de police, pour assurer l'arrivée des blés nécessaires à la subsistance de Paris.

Dès le commencement du mois de mai, on y vit abonder une quantité d'étrangers de tous les pays, la plupart déguenillés, armés de grands bâtons, et dont l'aspect effrayant suffisait pour faire juger ce que l'on devait en craindre. Nous fûmes avertis, M. du Châtelet et moi, qu'ils commençaient à s'attrouper dans le faubourg Saint-Antoine, et que la maison du sieur Réveillon était menacée. Réveillon avait une manufacture considérable de papiers peints. C'était un honnête homme, charitable, estimé, qui méritait bien peu le sort qu'il éprouva. Sur l'avis que sa manufacture et sa maison étaient en danger, M. du Châtelet y envoya, à poste fixe, un sergent et trente hommes des gardes-françaises.

Dès le lendemain, vers les dix heures du matin, M. du Châtelet arriva chez moi, et m'apprit que le plus grand tumulte au faubourg Saint-Antoine, et l'apparition d'une foule de brigands, annonçaient de grands désordres. Nous nous rendîmes sur-le-champ à la police, où nous sûmes que de moment en moment le tumulte augmentait, ainsi que la foule qui devient promptement innombrable à Paris, lorsque quelque mouvement excite la curiosité.

Bientôt on nous apprit que l'établissement de Réveillon avait été pillé sous les yeux de la garde qu'on y avait envoyée, et qui n'avait pas tiré un seul coup de fusil. M. du Châtelet fit marcher des compagnies de grenadiers, avec ordre de faire feu. On dépêchait émissaires sur émissaires pour avoir des nouvelles ; ils tardaient beaucoup à reparaître ; le faubourg Saint-Antoine étant si plein de monde, qu'il était aussi difficile de pénétrer jusqu'à l'endroit où se commettait le désordre, que d'en revenir pour rendre compte. M. du Châtelet fit marcher de nouveaux détachemens, à l'appui des grenadiers. Nous sûmes que, malgré le feu des troupes, les brigands n'en étaient que plus acharnés, quoique la partie ne fût assurément pas égale ; car, contre des fusils, ces malheureux n'avaient que des bâtons, et pour toute ressource, celle de monter sur les toits, d'où ils faisaient pleuvoir des pierres et des tuiles sur les soldats, ce qui ne laissait pas que de les incommoder.

Quoique le faubourg Saint-Antoine fût un des

quartiers commis à la surveillance du régiment des gardes-françaises, M. du Châtelet ne pouvait pas dégarnir assez les autres pour porter sur ce point toutes les forces nécessaires. Cela me détermina à y envoyer des détachemens des gardes-suisses, afin de soutenir les siens.

Tous les espions de la police qui nous rapportaient des nouvelles, s'accordaient à dire que l'insurrection était occasionée par des étrangers qui, pour grossir leur nombre, prenaient de force tout ce qu'ils rencontraient; que même ils avaient député, à trois reprises différentes, au faubourg Saint-Marceau, pour y faire des recrues, sans avoir pu déterminer qui que ce fût à les venir joindre. Ces espions ajoutaient qu'on voyait des gens exciter le tumulte, et même distribuer de l'argent.

La soirée s'avançait, sans que l'acharnement s'affaiblît. Je sentis tout le danger de le laisser continuer pendant la nuit. Je résolus donc de prendre un grand parti pour ramener le calme. En conséquence, je donnai ordre à un bataillon du régiment des gardes-suisses, auquel je joignis deux pièces de canon, de se porter au faubourg Saint-Antoine, et je lui prescrivis, si cette vue n'en imposait pas aux brigands, de faire charger le canon à cartouches; et, si ce spectacle ne produisait encore aucun effet, de tirer à coups redoublés, jusqu'à ce qu'on eût tué le dernier. Un officier revint bientôt me rendre compte que le tumulte, sur

lequel la vue du bataillon n'avait rien produit, s'était apaisé à la vue du canon prêt à tirer, et que la dispersion du peuple et des révoltés avait entièrement rétabli le calme.

Tout Paris me regarda comme son libérateur, et je ne pouvais me montrer nulle part, qu'on ne m'accablât d'éloges et de remercîmens. Il n'en fut pas de même à Versailles, où personne ne me donna de témoignages de satisfaction, ni même ne me dit un mot sur ce qui s'était passé; ce qui ne me surprit ni ne m'affecta. Accoutumé depuis long-temps à faire pour le mieux dans les choses dont j'ai été chargé, je l'ai de même été à trouver peu de reconnaissance et à m'en consoler. C'est ce que doit faire tout homme qui n'aime point à se faire valoir, qui hait les prôneurs et la flatterie, et qui, dans le fond, ne reconnaît de tribunal que celui de sa conscience.

Dans la nuit qui suivit l'insurrection du faubourg Saint-Antoine, M. du Châtelet envoya des gens intelligens et déguisés des gardes-françaises, qui nous rapportèrent que s'étant coulés le long d'un fossé, vers un gros de brigands qui s'était rassemblé au-delà de la barrière du Trône, ils avaient entendu un des leurs, monté sur un tertre, avec le maintien d'un homme qui semblait en être le chef, exciter toute la troupe à une nouvelle entreprise, et à venger la perte de leurs camarades, qu'on a estimée de 4 à 500; ils entendirent une voix, partant du milieu de la troupe, qui lui répondait, qu'étant

considérablement affaiblis, ils ne pouvaient plus rien tenter; que d'ailleurs, à la manière dont on les recevait, ils ne pouvaient avoir de perspective que des coups de fusil, ou la corde.

Un mouvement que la troupe fit vers les espions, effraya ces derniers qui prirent la fuite. D'autres, qui furent envoyés sur les grands chemins, les jours suivans, dirent avoir entendu des brigands se dire: *Il n'y a plus rien à faire dans Paris; les précautions sont trop bien prises. Allons-nous-en à Lyon. Si nous n'avons pas là ce qu'il nous faut, nous le trouverons à Marseille.*

Le ministère ne fit pas la moindre attention à ces rapports. Pour moi, ils me démontrèrent que l'événement du faubourg Saint-Antoine était l'explosion d'une mine chargée par des mains ennemies. Je la jugeai devoir partir de l'Angleterre, n'osant alors soupçonner tout-à-fait M. le duc d'Orléans. Ce n'est pas que sa conduite antécédente et journalière ne pût fixer les regards sur lui. Bientôt il ne fut pas difficile de reconnaître que ce prince avait une intention quelconque, par un parti déclaré pour lui, qui se manifesta dans l'Assemblée nationale, et par les motions incendiaires que faisaient journellement, dans le jardin du Palais-Royal, des gens apostés et gagés qui montaient sur des chaises, d'où ils péroraient le public, et semaient le germe de l'esprit de sédition; germe qui leva si vite.

La plus profonde indifférence, ou, pour mieux dire, l'inconcevable apathie du Gouvernement était

la seule barrière opposée à ce torrent qui commençait à se déborder.

M. Necker, idole du peuple, et tout-puissant alors, dirigeait tout. Je ne me permettrai aucunes réflexions sur son compte; la suite de mon récit fera connaître jusqu'à quel point il s'est montré en ma faveur. La démarche qu'il a faite m'impose à jamais silence sur les choses que je pourrais improuver dans sa conduite, et sur les jugemens que je pourrais porter de ses intentions.

Les nuages qui s'accumulaient dans l'Assemblée nationale et dans Paris, le tonnerre qu'ils renfermaient et qui commençait à gronder de toute part, indiquaient de reste la nécessité d'en rapprocher des troupes. Je m'en expliquai avec M. de Puységur alors ministre de la guerre; il adopta fort cette opinion; et, tant pour satisfaire à cet objet que pour maintenir le bon ordre dans mon commandement, il augmenta de beaucoup le nombre de troupes que j'avais ordinairement à mes ordres. Il n'arrivait pas un régiment, que M. Necker n'en fût offusqué : toutes les raisons qu'on lui donnait tombaient devant l'ombrage que l'Assemblée nationale en pouvait prendre; et c'était un attentat à la liberté des suffrages.

La fermentation était générale. Les faiseurs de motions abondaient au Palais-Royal; ils y tenaient les propos les plus insolens contre le roi et la reine, déchiraient l'ancien gouvernement, excitaient le peuple à la révolte. Paris regorgeait journellement

de pamphlets, d'écrits incendiaires sous toutes sortes de titres, où l'on admettait pour principe que dans le peuple réside la souveraineté, et que vingt millions d'ames ne devaient pas être esclaves de deux millions d'*aristocrates ;* dénomination qui avait un caractère injurieux, par laquelle on désignait un mauvais citoyen. On l'appliquait principalement à la noblesse, aux gens sensés qui n'étaient pas enivrés de la contagion générale.

L'Assemblée nationale, à chaque instant, bravait ouvertement le roi, et, pour appuyer sa conduite, soutenait tout subordonné qui se révoltait contre l'autorité ; en même temps, elle anéantissait les freins de la religion et des tribunaux.

Paris se remplissait d'hommes affreux, attirés par l'espoir du pillage, et qui se vendaient à qui voulait les payer pour faire des insurrections. Aussi ce n'était qu'attroupemens, entreprises de la part des factieux, terreur et pusillanimité de celle du gouvernement, ainsi que de la noblesse, et du très-petit nombre de gens fidèles, qui par la suite prirent le parti de mettre leurs personnes en sûreté chez l'étranger, en abandonnant le roi et leurs intérêts. Ils laissèrent le champ libre à ce parti de l'Assemblée nationale qu'on appelait les *enragés*.

L'esprit de vertige, qui pouvait à chaque instant produire les plus grands désordres, nous détermina, M. du Châtelet et moi, à tenir continuellement les régimens des gardes-françaises et suisses consignés dans leurs quartiers, pour être sûrs de les avoir au

besoin. Un matin, au moment qu'on s'y attendait le moins, plusieurs compagnies des gardes-françaises forcèrent la consigne; et, malgré les efforts des officiers et des sergens pour les retenir, elles allèrent remplir les cabarets de Vaugirard, où elles firent une dépense fort au-delà de leurs facultés, qui cependant fut payée. Cet événement causa une grande inquiétude, que je tâchai de calmer, en l'attribuant à l'ennui de soldats toujours renfermés qui s'étaient oubliés un moment; mais, dans le fond de l'ame, j'étais bien convaincu qu'on avait gagné ce régiment que je regardai dès cet instant comme perdu. Je ne me trompai pas davantage dans le jugement que je portai sur la main qui portait le coup. J'y reconnus M. le duc d'Orléans; il trouva d'autant plus de facilité, qu'outre l'argent et les filles qu'on employa, moyens auxquels un soldat ne résiste point, il régnait un grand mécontentement dans le régiment des gardes-françaises. Il venait de perdre le maréchal de Biron, qui avait été long-temps son colonel, et qu'il aimait, quoiqu'il le tînt sous une discipline exacte, mais sans le tourmenter; au lieu que M. du Châtelet, successeur du maréchal, un peu minutieux dans les détails, avait entièrement changé son régime et fait beaucoup d'innovations qui lui avaient déplu; conduite maladroite, surtout à l'époque où il aurait fallu captiver un régiment qui, par sa force et ses habitudes, devenait si important dans les circonstances.

Un autre inconvénient fâcheux, c'est que tout

le détail du régiment des gardes étant donné à l'état-major, les officiers se contentaient de faire leur service, et employaient le reste de leur temps dans la société et à leurs plaisirs. A peine étaient-ils connus de leurs soldats, sur lesquels ils ne pouvaient avoir ni autorité, ni crédit. Il était d'autant plus aisé de voir que l'insurrection des gardes-françaises était dirigée, que, jusqu'à son entière défection, il n'a pas commis le moindre désordre; qu'il a fait le service avec la dernière exactitude, et que même il a peu manqué aux appels.

Les choses en étaient là, lorsque je fus averti, en confidence, qu'on allait appeler le maréchal de Broglie pour commander les troupes. Je ne trouvai point la chose ma vue. Si le maréchal n'était pas absolument propre à des circonstances délicates, son nom, sa réputation, la confiance que les troupes avaient en lui, la vénération qu'elles avaient pour sa personne, devaient naturellement en imposer, et tenir le militaire dans le devoir. Quant à moi, je me trouvais par-là débarrassé d'un pesant fardeau; mais je croyais pourtant m'être assez bien conduit, et mériter assez par moi-même, pour qu'on mît quelques formes en me retirant ce que ma position m'avait donné, j'entends le commandement en chef. J'attendais tous les jours qu'on me parlât. La première nouvelle que j'en eus, fut une lettre ministérielle que m'écrivit M. de Puységur, par laquelle il me mandait que le roi avait donné le commandement des

troupes et celui de l'île de France à M. le maréchal de Broglie, et que j'eusse à lui obéir. Cela était un peu sec, et beaucoup de gens, à ma place, auraient peut-être pris de l'humeur, si ce n'était pour le fond, du moins pour la forme. Indifférent, comme je l'ai déjà dit, sur les accessoires, et n'attendant pas plus des hommes que ce qu'ils méritent qu'on s'en promette, je regarde mon devoir; et quand je l'ai rempli, peu m'importe le reste. En conséquence, bien loin de me livrer à la réticence qu'inspire le mécontentement, je ne songeai, dès les premiers momens, qu'à mettre M. de Broglie au fait, à le seconder de toutes mes forces.

J'allai le trouver à Versailles; et dans une première conférence que nous eûmes ensemble, chez M. de Puységur, où il n'y avait que ce ministre, M. Lambert, maréchal-de-camp, et moi; le maréchal, prenant le ton d'un général d'armée, disposait de toutes choses, comme s'il eût été vis-à-vis de l'ennemi. Je lui représentai que la position était bien différente; qu'il n'était point question d'atteindre le but qu'on se proposait, à coups de fusil; qu'on avait affaire, dans Paris, à 800,000 habitans, presque tous citoyens, dont le sang est trop précieux pour le répandre, et à des esprits tellement échauffés, qu'ils ne connaissaient plus de frein; qu'il fallait prendre bien garde de pousser les choses aux dernières extrémités; que par conséquent la circonspection était aussi nécessaire dans ce qu'on exigeait, que dans les moyens de l'obtenir.

Le maréchal, imbu du rôle qu'il allait jouer, pensant que sa présence seule contiendrait tout, et remettrait dans le devoir ceux qui s'en étaient écartés, reçut mal ma représentation. J'insistai; il se fâcha. Je persévérai toujours dans mon opinion, et l'altercation serait devenue vive, si je n'eusse pas mis dans mon ton, ainsi que dans mes expressions, le respect qu'on doit à son général.

De temps en temps, M. de Puységur me poussait du genou; et quand le maréchal fut sorti, il me reprocha d'avoir trop résisté. « Monsieur, lui » répondis-je, toutes les fois que je suis chargé » de quelque chose, ou que j'y prends quelque » part, je ne m'écarte jamais de ce qui peut con- » tribuer au succès. Ce n'est pas d'aujourd'hui que » je sers sous le maréchal; je le connais bien. Il » est enivré de présomption dans cet instant. Il » croit que d'un mot il va soumettre Paris, en » imposer à l'Assemblée nationale, raffermir la » couronne sur la tête du roi, et gouverner. Il est » nécessaire de rabattre ces fumées dès le premier » moment, tant pour le bien de la chose que pour » lui. Je ne suis point particulièrement attaché au » maréchal, mais je trouve qu'en général tout » subordonné doit s'occuper des succès de son chef; » indépendamment de ce que c'est le premier de » ses devoirs, soit en bien, soit en mal, il en re- » jaillit toujours quelque chose sur l'inférieur. Ce » n'est pas là la morale que M. de Broglie a suivie, » mais c'est la mienne. »

Dans une seconde conférence qui se tint encore chez M. de Puységur, avec les mêmes personnes, M. de Broglie mit beaucoup d'aigreur dans la manière dont il parla à ce ministre qui le lui rendit bien. La séance levée, je montai chez le roi, avec le maréchal. Dans le chemin, il me dit : *A qui en a donc votre M. de Puységur ? Je vois ce que c'est ; il craint que je ne veuille sa place ; mais dites-lui, de ma part, qu'il soit tranquille ; que je suis tellement éloigné de cette idée, que, si le roi me l'offrait, je la refuserais.*

Je m'acquittai de cette commission, qui fut bientôt démentie ; car, à fort peu de temps de là, M. de Puységur fut obligé de donner sa démission, et M. de Broglie nommé ministre de la guerre.

Ce général m'avait dit qu'il ne se mêlerait en aucune manière des détails de mon commandement, ni ne donnerait d'ordres aux troupes qui étaient aux miens. Il m'a tenu exactement parole. Cela ne m'a pas empêché d'en fournir ce que j'ai jugé nécessaire pour que Paris fût tranquille. Comme, pour toute cavalerie, nous n'avions que le guet à cheval, trop mal composé, trop mal constitué pour en tirer de grands secours, je fis venir le régiment royal-dragons, commandé par M. le duc de Choiseul, officier jeune encore, mais distingué par son zèle, son activité, son intelligence ; j'y joignis une centaine de chevaux de royal-cravates, commandés par M. Desaunoi, ancien officier, plein de mérite. De concert avec M. du

Châtelet, je distribuai cette cavalerie dans les faubourgs de Paris, pour en avoir partout au besoin. J'établis six à sept cents hussards que j'avais, tant à Vincennes qu'à Neuilly, d'où je les employais, soit en détachement, soit en escorte, et pour tous les services prompts et légers.

Bien avant qu'il fût question d'appeler M. de Broglie, j'avais fait des dispositions secrètes pour mettre Versailles à l'abri de toute irruption de la part du peuple de Paris, qui commençait à n'avoir plus de frein, et qui menaçait la cour. Mes arrangemens tendaient à garnir les ponts de Neuilly, Saint-Cloud, et le passage des Moulineaux, d'infanterie et de canons, et porter le régiment des chasseurs de Lorraine sur les hauteurs de Clamart, afin de barrer la plaine d'en haut. Les ordres étaient tout prêts. Au moindre mouvement, on pouvait les signer et les envoyer. Je fis part de cette disposition au maréchal à son arrivée. M. de Broglie prit un système différent en accumulant les troupes autour de Versailles, à Versailles même; conduite bien mal calculée, car, indépendamment de ce qu'il faut toujours éloigner les coups du séjour et de la personne des rois, autant qu'il est possible, c'était, dans cette occasion, autoriser l'Assemblée nationale, alors séante à Versailles, à prendre de l'inquiétude, et donner du poids aux plaintes qu'elle ne tarda pas de faire sur les entreprises qu'on méditait contre elle, plaintes dont la

moindre était la destruction de la liberté des suffrages.

La démence était à son comble dans Paris. Les motions les plus incendiaires partaient tous les soirs du Palais-Royal, et se répandaient dans tous les quartiers. Le faubourg Saint-Antoine surtout se distinguait. A chaque pas on rencontrait dans les rues des hommes dont l'aspect effrayant annonçait la soif de sang et de pillage; brigands soudoyés par M. le duc d'Orléans et par l'Angleterre, et toujours prêts à exécuter les ordres effroyables qui leur étaient donnés. L'Assemblée nationale, loin de redouter ces ordres, les voyait avec satisfaction et les encourageait. Ce qui devait dans l'origine représenter le tiers-état, et qui depuis a été appelé le *côté gauche*, plus nombreux par la forme que M. Necker avait donnée aux états-généraux, fortifié par les mécontens de la noblesse et les curés, écrasait, de l'énorme supériorité de ses voix, les nobles et les bien-intentionnés qui ne voulaient que la réforme des abus. Ce côté gauche était encore enhardi dans ses mauvaises intentions par la faiblesse du gouvernement qui ne s'opposait à rien, recevait les lois qu'on lui dictait, et par la pusillanimité de la noblesse du royaume, qui bientôt se vit tranquillement dépouiller de tous ses droits honorifiques et d'une partie des droits utiles, et laissa brûler ses châteaux, cherchant, à l'exemple des grands seigneurs, à mettre, par une fuite chez l'étranger, ses jours en sûreté.

Le régiment des gardes-françaises, continuellement sollicité, gagné par l'argent qu'on lui prodiguait, donnait de jour en jour de nouvelles preuves du peu de fond qu'il y avait à faire sur lui. Les officiers employaient tous les moyens imaginables pour le ramener. S'il avait l'air de céder un instant, l'instant d'après il se montrait plus séditieux que jamais, toujours entraîné par l'attrait de l'argent, des filles et du vin, moyens immanquables, et qu'on ne cessait d'employer pour le corrompre.

Avoir ce régiment pour soi, c'était assurément être le maître de Paris. Quelle force n'aurait-il pas fallu pour surmonter un corps de 3,600 hommes, entreprenans et vigoureux, accoutumés à une bonne discipline militaire, rassemblés dans une ville imbue des principes qu'idolâtrait la bourgeoisie, secondés par un peuple de 5 à 600,000 âmes?

Ce fut par cette considération que le gouvernement, dans un moment de fermeté qu'il soutint mal par la suite, voulut rassembler une armée aux portes de Paris, et en donner le commandement au maréchal de Broglie, le général le plus imposant de l'armée. Cette démarche était bonne en soi, mais mal combinée; car on donnait l'éveil aux malintentionnés; on leur accordait le temps de prévenir le coup qu'on voulait leur porter, au cas qu'ils eussent conduit les choses trop loin. C'est ce qu'ils ne manquèrent pas de faire, en établissant, à dix lieues autour de Paris, sur les chemins que devaient tenir les troupes pour s'y rendre, des gens apostés

qui, par des propos et de l'argent, attaquaient si bien leur fidélité, qu'avant que d'arriver, elles étaient déjà corrompues. Il aurait fallu suivre la marche que j'avais entamée, c'est-à-dire insensiblement renforcer les troupes de mon commandement jusqu'au taux où l'on voulait porter l'armée. Je les aurais disposées de manière à pouvoir être promptement rassemblées sur un point indiqué, où l'on aurait fait venir l'artillerie. M. le maréchal de Broglie en serait venu prendre le commandement, et tout de suite aurait agi. Une conduite contraire a tout perdu. Mais reprenons la suite des événemens.

Le maréchal de Broglie avait fait du château de Versailles un quartier-général, et du jardin un camp. Il avait mis un régiment dans l'orangerie; il affichait des appréhensions pour la personne du roi, pour la famille royale, aussi déplacées que peut-être dangereuses. Il en fallait certainement avoir, mais n'y pas mettre autant de jactance. Son antichambre était remplie d'ordonnances de tous les régimens et d'aides-de-camp tout prêts à monter à cheval. On y voyait des bureaux et des commis occupés à écrire. On donnait une liste d'officiers-généraux employés; on faisait un ordre de bataille. De pareilles démonstrations ne pouvaient qu'accroître l'inquiétude de l'Assemblée nationale, hâter la révolution qui se méditait, et la rendre plus fâcheuse par l'animadversion de tous les conjurés qui se voyaient perdus s'ils ne prévenaient pas

le parti qu'on semblait vouloir prendre, ou qu'ils supposaient avoir à craindre.

M. le comte d'Artois, plein d'ardeur, de sentimens nobles, de loyauté, d'attachement pour le roi, voyait avec indignation qu'on cherchait à le renverser de son trône; mais sans argent, sans forces, et surtout sans expérience, il se laissait conduire par l'homme le moins propre à le diriger, et qu'on avait vu constamment échouer dans tout ce qu'il avait entrepris par l'effet de ses fausses combinaisons. Ayant un grand intérêt à faire cause commune avec M. le comte d'Artois, quoique leur position fût différente, il voulut l'éloigner de tous ses amis et de ceux qui auraient pu lui ouvrir les yeux. Je fus certainement un de ceux avec lequel on lui recommanda le plus de réserve, et bientôt je m'aperçus qu'au lieu de cet air ouvert, de satisfaction de me voir, de besoin de me dire tout ce qu'il avait sur le cœur, c'étaient des témoignages d'une amitié mêlée d'embarras et de retenue lorsque j'essayais de l'entamer sur ce qui se passait. Je voulus en avoir le cœur net, et je finis par lui demander s'il avait quelque chose contre moi. Je le trouvai peiné sur le doute où j'étais de ses sentimens, et ne voulus pas le pousser sur ce que je savais aussi bien que lui. Il continua à se croire chef de parti, parce que tous les nobles, tenant à la monarchie et au roi, venaient tour à tour l'entretenir de la position fâcheuse où se trouvaient l'une et l'autre. Il en faisait toujours mettre un à table à

chacun de ses côtés chez la duchesse de Polignac où il dînait tous les jours. Il ne traitait bien qu'eux; il les voyait le matin en particulier, comme s'il eût eu en eux des partisans, et qu'il en eût attendu des secours réels d'hommes et d'argent. Mais, manquant de tout cela, il ne fit qu'ouvrir les yeux des démagogues, et devenir, sinon l'objet de leurs craintes, du moins celui de leur attention, et certainement de leur haine.

12, 13 *et* 14 *juillet* 1789. *Ma prison et mon procès.*

L'INSURRECTION du 12 prit un caractère alarmant. Dans la crainte que les différens postes de cavalerie destinés à maintenir la tranquillité des faubourgs ne fussent insuffisans, ou que, provoqués à certain point, ils ne s'écartassent de la consigne expresse qui leur avait été donnée, je leur envoyai l'ordre de se porter à la place de Louis XV. Un fort détachement des gardes-suisses était déjà dans les Champs-Élysées avec quatre pièces de canon.

Les hussards de Berchiny, les dragons de M. de Choiseul et le régiment de Salis-Samade s'y rendirent aussi par mes ordres. Deux considérations me firent prendre ce parti. Les troupes que je commandais se trouvaient par ce moyen sous mes yeux, et je pouvais les contenir quoi qu'il arrivât; et, d'un autre côté, je montrais à la révolte des forces imposantes. Cette attitude pouvait ramener le calme, et je me fournissais le moyen de serrer de près les séditieux, quand ils seraient réduits à leurs propres ressources. C'était là le seul calcul que me permît ce moment difficile.

Les troupes, en se rendant à la place de Louis XV, furent assaillies de propos injurieux, de coups de pierres, de coups de pistolets; plusieurs hommes furent blessés grièvement, sans qu'il échappât même

un geste menaçant aux soldats, tant fut respecté l'ordre de ne pas répandre une seule goutte du sang des citoyens. Reconnaît-on à cette conduite ce complot contre Paris, avec lequel on a renversé la tête de ses habitans? Que dis-je? ceux qui le persuadaient à la multitude n'y croyaient pas; mais on l'échauffe avec de pareilles fictions; et comme il est dans sa nature de s'abandonner à des mouvemens irréfléchis, les agitateurs exploitent à leur profit la rébellion avant que le peuple ait reconnu qu'on l'a dupé.

Le désordre ne faisant qu'augmenter d'heure en heure, mon embarras redoublait aussi. Quelle résolution embrasser? Si j'engageais les troupes dans Paris, j'allumais la guerre civile. Un sang précieux, de quelque côté qu'il coulât, allait être versé, sans qu'il en résultât rien d'utile à la tranquillité publique. On abordait mes troupes, presque à mes yeux, avec toutes les séductions accoutumées; je recevais des avis qui m'alarmaient sur leur fidélité; Versailles m'oubliait dans cette situation cruelle, et s'obstinait à regarder trois cent mille hommes mutinés comme un attroupement, et la révolution comme une émeute.

Toutes ces choses considérées, je crus que le plus sage était de retirer les troupes et de livrer Paris à lui-même. C'est à quoi je me déterminai, vers une heure du matin.

Trois régimens suisses campaient au Champ-de-Mars, avec 800 hommes à cheval, tant hussards

que dragons. Je rejoignis ce camp, et tins conseil à l'École-Militaire, où m'attendaient plusieurs officiers-généraux. Le malheureux intendant de Paris s'y réfugia dans la matinée. Je fus surpris de sa sécurité, qui témoignait encore plus d'aveuglement que de courage.

Le 13 au soir, j'étais aux Invalides. M. de Sombreuil, gouverneur de l'hôtel, m'amena la députation de deux districts, qui venaient demander qu'on leur abandonnât 32,000 fusils dans cet hôtel. L'expression de leur frayeur était vive. Ils se dirent investis de brigands qui menaçaient leurs maisons du pillage et du feu.

Je leur répondis que je ne pouvais prendre sur moi de me dessaisir d'un pareil dépôt, mais que j'allais en écrire. Ils insistèrent; je persévérai.

Je me gardai bien de remplir leur attente.

Quoique les orateurs de ces députations eussent préparé leurs phrases avec adresse, il me fut aisé d'apercevoir qu'ils étaient soufflés, et qu'ils demandaient des armes pour nous attaquer, bien plus que pour se défendre.

Je voulus connaître ce dépôt d'armes; et M. de Sombreuil me conduisit dans le souterrain qui les renfermait. Il me dit que dès la veille, effrayé de l'usage qu'on pouvait en faire, il avait imaginé de faire retirer des fusils les chiens et les baguettes; mais qu'en six heures, vingt invalides, qu'il avait employés à cet ouvrage, n'avaient désarmé que vingt fusils; qu'un esprit séditieux régnait dans

cette maison; que depuis dix jours l'argent remplissait les poches des soldats; qu'un cul-de-jatte, dont on ne se défiait pas, avait été surpris introduisant dans l'hôtel des paquets de chansons licencieuses et mutines; qu'en un mot, il ne fallait pas compter sur les invalides, et que si les canonniers recevaient l'ordre de charger leurs pièces, ils les tourneraient contre l'appartement du gouverneur.

En écrivant, dans la nuit, au maréchal de Broglie, je n'oubliai pas ces faits et les conséquences qu'il fallait en tirer.

Je ne reçus point de réponse.

Le 14, à cinq heures du matin, un homme entra chez moi. Cet homme (dont j'ai su le nom) avait les yeux enflammés, la parole rapide et courte, le maintien audacieux, et d'ailleurs la figure assez belle, et je ne sais quoi d'éloquent qui me frappa. « Monsieur le baron, me dit-il, il faut que vous soyez » averti, pour prévenir une résistance inutile. Aujourd'hui les barrières de Paris seront brûlées; » j'en suis sûr, et n'y peux rien, ni vous non plus. » N'essayez pas de l'empêcher. Vous sacrifieriez » des hommes, sans éteindre un flambeau. »

Je ne me rappelle pas ce que je lui répondis, mais il pâlit de rage, et sortit précipitamment. J'aurais dû le faire arrêter : je n'en fis rien.

De neuf heures à midi, l'arsenal des Invalides fut pillé. 30 ou 40,000 hommes entrèrent par toutes les portes, et s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main. Loin de s'opposer à l'inva-

sion, les soldats de l'hôtel la favorisèrent; et peu s'en fallut que le gouverneur, à qui ces gens-là n'avaient pas un reproche à faire, ne fût pendu, par eux, à la grille.

L'avis des officiers-généraux réunis à l'École-Militaire, fut que cette effervescence devenait impossible à réprimer, d'autant que nos troupes s'ébranlaient visiblement; qu'on les *pratiquait*, en dépit de notre vigilance; et qu'un colonel m'assura, les larmes aux yeux, que son régiment ne marcherait point.

J'écrivis à M. le maréchal de Broglie, pour qu'il me traçât la conduite que j'avais à suivre : il ne me répondit pas. J'écrivis à M. de Villedeuil, et sa réponse vague me prouva qu'il ne m'entendait point.

Un second courrier, que je dépêchais au maréchal, fut intercepté par des espions de l'armée populaire. J'étais dans la crise la plus inquiétante. Des canons, placés sur l'autre rive de la Seine, et servis par les gardes-françaises, menaçaient le camp. La Bastille était prise. L'imprévoyance de M. de Launay (1), sa tête troublée du bruit, et la trahison d'un sous-ordre, avaient livré cette forteresse à des avocats.

Affaibli par la défection, et certain de n'être bon

(1) Huit jours avant, causant avec ce gouverneur, et lui trouvant la mine d'un homme effrayé, je priai M. le maréchal de Broglie de le remplacer par M. de Verteuil, officier nerveux, qu'il serait

à rien, je pris le parti de me replier sur Sèvres, à l'entrée de la nuit; et les troupes se mettaient à peine en mouvement que je reçus de M. le maréchal de Broglie l'ordre de faire ma retraite. Elle ne fut nullement inquiétée par le peuple répandu de tous côtés avec affluence.

Je me rendis sur-le-champ à Versailles, où l'étonnement ne répondait pas à l'importance de tout ce qui s'était passé. En voici la raison. Personne n'avait voulu raconter au roi l'ensemble de cette funeste journée; de façon qu'il ne savait les événemens que par des lambeaux de récits qui le laissaient encore dans l'incertitude. Il apprit de moi tous les faits et tout ce qu'ils avaient de sinistre, et pour le présent et pour l'avenir.

Le roi vint à Paris le 17 juillet; il y passa quatre heures au milieu des acclamations et de l'effrayante joie d'un peuple qui s'essayait à tout ce qui suivit cette pénible journée. M. Bailly la nomma, dit-on,

---

difficile de forcer dans un pareil poste. Des considérations d'équité firent rejeter ma proposition, et la Bastille fut prise *.

* M. de Besenval avait poussé les précautions plus loin qu'il ne le dit ici. Dès le 5 juillet il avait voulu connaître l'état de la forteresse et ses moyens de résistance. On en trouve la preuve dans deux lettres dont l'une fut écrite par le baron au gouverneur de la Bastille, et dont l'autre est, suivant toute apparence, une réponse de M. de Launay ou d'un des officiers sous ses ordres. Nous devons la communication de ces deux billets inédits (voyez la *note* A) à la bienveillance de M. de Monmerque, conseiller de la cour royale, écrivain qui a consacré avec un véritable succès son temps, ses lumières et ses soins à la dernière édition des *Lettres de madame de Sévigné*. (*Note des nouv. édit.*)

un beau jour. L'enthousiasme venait de le proclamer maire de Paris. C'est un honnête homme qui s'avise, un peu tard, de l'ambition; qui n'entend rien au métier d'homme d'État, mais qui mérite, en grande partie, l'estime dont il jouit, et qu'au reste il aventure.

La démarche forcée du roi calma ce bouillonnement populaire; mais les chefs de la faction l'entretenaient sourdement : et c'était une chose très-frappante que l'inquiétude qui se peignait sur tous les visages.

Le malheureux roi, de retour à Versailles, s'y trouvait presque seul. Trois jours de suite, il n'y eut auprès de lui que M. de Montmorin et moi. Les valets même le servaient à leur aise : plusieurs d'entre eux étaient gagnés, et ce que je vais dire en est la preuve.

Le 19, j'étais entré chez le roi, tout ministre étant absent, afin de lui faire signer un ordre de donner des chevaux de poste au colonel du régiment des Évêchés. Dans le moment où je lui présentais cet ordre, un valet-de-pied se place familièrement entre ce prince et moi, pour voir ce qu'il écrivait. Le roi se retourne, aperçoit l'insolent, et court se saisir des pincettes. Je l'empêchai de suivre ce mouvement d'une fureur très-naturelle; il me serra la main pour m'en remercier, et je remarquai des larmes dans ses yeux.

Venons à ce qui me regarde. J'étais devenu l'objet de la haine des *meneurs*. Ils s'imaginaient que

j'animais le roi contre eux; et je leur déclare ici qu'ils me supposaient un pouvoir que je n'avais pas. Ce pauvre prince, las de consulter, peu capable d'agir avec vigueur, tiraillé par toutes les contradictions possibles, s'abandonnait au cours des événemens; et sans se dissimuler les échecs qui morcelaient son autorité, semblait croire qu'il lui restait encore assez de royauté pour ce qu'il en voulait.

J'ai dit que j'étais le point de mire d'un parti, parti plus fort, peut-être, à Versailles et dans la maison du roi, qu'à Paris, proportion gardée.

Mes amis, qui se réunissaient chaque jour dans le petit appartement que j'occupais au-dessous de M. d'Affry, tremblaient pour moi. C'était à tout moment une rumeur nouvelle : « Je devais être » arrêté, disait-on, le jour même, dans la ga- » lerie.

» Je courais risque d'être assassiné, le soir, en » rentrant. De bons citoyens étaient apostés pour » faire ce sacrifice à la liberté. »

N'étant pas d'humeur à m'intimider aisément, je traitai ces récits de contes; et d'ailleurs j'étais à mon poste.

Le roi, qui fut informé des menaces qui grondaient contre moi, me pressa de m'y soustraire, et, sur ma résistance, il me l'ordonna. Je pris donc le parti de retourner en Suisse.

Mes amis, que j'en informai, s'empressèrent de venir recevoir mes adieux, et les alarmes recom-

mencèrent. Tout le royaume étant en armes, et toutes les issues fermées, il était probable que je n'irais pas loin sans être arrêté. Des propositions de travestissement me furent faites; elles furent repoussées avec impatience. On insista jusqu'à la persécution. Enfin, je consentis à prendre l'uniforme de la compagnie de maréchaussée des chasses. Le prévôt-général me donna deux cavaliers pour escorte, et je quittai Versailles à la brune.

Je n'ai pas besoin de dire que cette précaution, qui sentait la peur, coûta fort à mon caractère. C'est peut-être la première fois que je me sois laissé mener, car je le fus. Cette conjuration de prières, de sentimens, même de larmes, triompha de l'orgueil que j'ai toujours mis à ne suivre que mes propres résolutions, et je fis une faute d'autant plus ridicule, qu'en m'abaissant à mes propres yeux, elle ne me préserva de rien.

Le lendemain, d'assez grand matin, j'arrivai dans le village de Villegruis, petit endroit à deux lieues de Provins. La fatigue et le besoin m'obligeant de faire une pause, nous entrâmes à l'auberge, et je me mis à table avec mes deux cavaliers et mon piqueur qui m'accompagnait aussi.

Pendant leur repas, je m'occupai de la route qui me restait à faire pour gagner la frontière, et je tirai, pour cet effet, une carte que je déployai. Je ne m'aperçus pas que j'attirais l'attention d'un groupe de gens placés au-dessous de moi : première sottise. J'en fis une autre, en leur demandant

s'il était possible d'aller outre, sans traverser la ville de Villenoxe, que ma carte me montrait prochaine? J'eus des réponses vagues, au milieu d'un chuchotage inquiet et d'une suite d'allées et venues dont je pris ombrage. Enfin, je me disposais à sortir, quand j'entendis sonner le tocsin à coups pressés; et sur-le-champ l'auberge fut cernée de deux ou trois cents paysans armés de fusils, de bâtons, de broches. Leur commandant me signifia que j'étais vraisemblablement un aristocrate fugitif, et me demanda la *permission* de me mettre en prison.

Ma prison fut une des chambres de l'auberge.

Le fracas que faisait une chaîne de sentinelles, prolongée de la cave au grenier, ne m'empêcha pas de dormir toute la nuit. Le lendemain, à quatre heures après-midi, des commissaires envoyés de Paris, arrivèrent avec deux berlines. Un d'eux me raconta la tragique aventure de ce misérable Foulon, ainsi que celle de l'intendant; et me donnant un avant-goût de la destinée que leur mission me présageait, il m'avoua qu'il leur serait difficile de m'en préserver.

A neuf heures du soir, nous partîmes pour Paris. Je n'eus point à me plaindre de ces messieurs; à cela près, que les premières horreurs de la révolution leur paraissaient de belles et grandes choses, ils me traitèrent assez bien, et je puis dire qu'ils me conduisaient au supplice avec toute la politesse dont ils étaient capables.

On sait que M. Necker, invoqué par un jeune officier que je connaissais à peine, fit changer notre marche, et ravit aux *pendeurs* la proie que nous leur amènions en poste (1).

Je n'ignore pas ce qu'on a dit pour diminuer le mérite de cette action de M. Necker; mais encore une fois, je n'ai pas le droit d'évaluer tous ces raisonnemens, justes ou non. Je ne sais et ne vois qu'une chose : M. Necker m'a sauvé la vie. Sans fléchir d'opinion sur ses opérations politiques et sur ses erreurs (tranchons le mot), je lui voue, jusqu'à mon dernier jour, attachement et reconnaissance.

Le succès que venait d'obtenir M. Necker chagrina Mirabeau, qui lui donna voluptueusement la mortification de faire révoquer la détermination dont j'étais l'objet. On expédia des courriers pour que je restasse sous la main des commissaires; et bientôt, sur un ordre émané de la Ville, je fus conduit à Brie-Comte-Robert, où l'on m'établit dans les débris d'un château-fort qui jadis a défendu cette petite cité, je ne sais contre qui. Cette masure était inhabitable. On répara, du mieux possible, la partie qui m'était destinée. Deux corps-de-garde furent formés pour le déta-

---

(1) Voyez les Mémoires de Ferrières, tome Ier, page 173, et les Mémoires de Dusaulx, page 423. Consultez aussi ces derniers sur tous les détails relatifs au 14 juillet.

(*Note des nouv. édit.*)

chement de la Bazoche, à qui j'étais confié, sous le commandement d'un M. Bourdon, procureur révolté (1).

Le pont-levis, fort délabré, se releva; le château reprit toutes les apparences d'une forteresse, et le service y fut réglé par Bourdon qui, paré de deux épaulettes, se croyait un héros.

La plupart de ces jeunes gens du Châtelet étaient pleins de gaieté, de *drôlerie*, de franchise et de saillies très-piquantes. Serviteurs désintéressés d'un mouvement révolutionnaire, ils n'y prenaient point une part d'opinion; et le fanatisme emphatique de Bourdon leur paraissait aussi risible qu'à moi-même.

Ce Bourdon est un homme singulier; il a la plus sotte vanité que j'aie vue de ma vie. Il n'est ni très-méchant, ni sans esprit, ni sans instruction; mais sa chaleur est brutale, ses idées sont fausses, et sa science est mal acquise. Il croyait bêtement au projet du siége de Paris, aux grilles, aux boulets rouges. Il me dit un jour : « Tenez, » Monsieur, déclarez-nous vos complots et vos » complices; je fais valoir l'utilité de vos aveux, » et je vous réponds de votre liberté. » Je lui répondis : « Commandant, je n'ai jamais connu que

---

(1) Bourdon, plus connu depuis sous le nom de *Bourdon de l'Oise*, mourut en déportation à Cayenne. Voyez la Notice placée en tête des Mémoires de M. de Besenval, page XVI.

(*Note des nouv. édit.*)

» les ruses de guerre; j'ignore celles de la chi-
» cane; mais j'en sais assez pour ne pas m'y lais-
» ser prendre. »

Au reste, Bourdon est factieux, entreprenant; l'audace lui tient lieu de valeur. Si tout ceci dure (et j'en ai grand'peur), il aura l'ambition d'être quelque chose de plus que geôlier, et vous le verrez se heurter contre la puissance et s'y briser.

Sa prétention était d'abord de m'en imposer. Un sang-froid goguenard, que m'a donné le ciel, et que je n'ai pas mal employé dans l'occasion, déjoua la burlesque importance du procureur, et je le civilisai très-passablement.

Pendant ma captivité, plusieurs personnes interposaient leurs bons offices, afin de me rendre à mon pays. Le duc de Luynes, avec une honorable loyauté, se porta garant pour moi; chose d'autant plus noble, que notre façon de penser était fort opposée. Le duc de Liancourt ne fut pas moins généreux.

M. de La Fayette lui-même éloigna plus d'une violente résolution contre moi; du moins j'aime à le croire.

Je me rappelle qu'un jour on m'annonça de sa part un de ses aides-de-camp. Après des choses polies, cet officier me dit *que M. de La Fayette me demandait ma parole de ne point m'échapper, si l'on m'en offrait l'occasion.* « Monsieur, répon-
» dis-je à l'aide-de-camp, la meilleure garantie
» que je puisse donner à M. de La Fayette de mon

» séjour ici, c'est le risque que je lui ferais courir en m'échappant. »

Mes journées n'étaient pas très-désagréables ; je lisais, je m'amusais des espiègleries de la Bazoche ; je jouais au trictrac avec un curé presqu'aussi bon joueur que le duc de Laval, mais qui se troublait dès qu'il entendait un tambour, au point de faire école sur école, et je les marquais. Il est vrai que, de temps en temps, le tambour était un signal d'alarme. Alors Bourdon s'agitait de toute l'activité de sa frayeur : on criait *aux armes!* et je ne sais combien de clefs et de verroux scellaient aussitôt ma porte qu'un coup de poing eût enfoncée.

Trois mois se passèrent ainsi. Le 29 novembre je fus transféré, pendant la nuit, au Châtelet, séjour abominable.

On me donna la chambre de l'aumônier ; et j'eus, dès le premier jour, la liberté d'entretenir mes conseils et de revoir mes amis.

Avec quelle douce satisfaction je vous embrassai, cher vicomte (1) ! et vous, mon ami Puisigieu, et vous, aimable et bon Després, si digne d'estime et d'attachement ! et vous, par qui j'aurais dû commencer.....!

Je n'ai pas été de ceux dont les amis soutiennent mal l'épreuve des revers, et je dois la justice à

(1) M. le vicomte de Ségur, premier éditeur des Mémoires du baron. (*Note des nouv. édit.*)

ceux que j'appelais de ce nom, que leur amitié n'a pas *bougé*.

Depuis le jour où j'ai mis le pied dans cet horrible cachot, jusqu'au retour dans ma maison, j'ai reçu le témoignage continuel de leurs sentimens, soit par des démarches zélées, soit par des assiduités au Châtelet; ce qui n'était pas sans péril; car, de temps en temps, on demandait ma tête à la porte, et les entrans étaient nécessairement signalés. — A cette occasion, il faut que je dise une chose sur laquelle je n'ai jamais pu me procurer d'éclaircissemens, quelque désir que j'eusse de satisfaire ma reconnaissance, plus encore que ma curiosité.

Le soir même, une troupe de hurleurs féroces, amassés sous mes fenêtres, criaient qu'on leur livrât ma personne, et ne se dissipa qu'à la nuit.

Le 9 décembre, un petit billet me fut apporté par un geôlier. Il était ainsi conçu :

« Ils viendront; mais j'y serai (1). »

Cet attroupement recommença quatre fois, et quatre fois je reçus le même billet de la même main, sans qu'il m'ait été possible de découvrir d'où me venait cet avis.

J'ai cherché la source et le but de cette entreprise contre ma vie, et j'ai cru reconnaître que je n'en étais pas personnellement l'objet. Le malheu-

(1) Ce billet était écrit par le général Dumouriez. Voy. la Notice. (*Note des nouv. édit.*)

reux Favras était dans la même prison que moi. Son procès, qui s'instruisait avec une sorte de solennité, semblait devoir amener d'importans aveux. On y mêlait un grand personnage ; et quoique tout cela ne fût qu'un bourdonnement, il circulait. Le greffier du tribunal avait été prévenu qu'on essaierait de s'emparer de la procédure, et le concierge n'ignorait pas qu'on pensait à l'enlèvement du prisonnier. Je me trouvais là fort à propos pour être le sujet d'une émeute. J'aurais été sacrifié par arrangement, et, dans le tumulte de cette affaire, Favras aurait disparu; peut-être même l'eût-on égorgé, ces messieurs n'y regardant pas de si près, et l'assassinat n'étant plus à leurs yeux qu'une mesure politique, légitimée par la moindre nécessité. Cela fait frémir! Où s'arrêteront ces déraisonnemens sanguinaires ?

Cependant mon procès allait s'entamer par-devant le tribunal du Châtelet, constitué juge des crimes de lèse-nation ; et ce crime (de la façon de ces messieurs) m'était imputé (1).

M. Desèze, avocat célèbre, fut chargé de ma défense. On me pressait de m'adresser à M. Target; mais je doutai, je ne sais pourquoi, qu'il osât braver l'inimitié qui s'attachait à mon nom.

M. de Bruges, procureur au Châtelet, m'avait

(1) Les premières années de la révolution présentent trois causes capitales pour faits politiques : celle de M. le prince Lambesc (contumace), qui s'était jeté dans les Tuileries, le sabre à la main, à

été désigné comme l'homme le plus exercé dans la conduite d'une affaire criminelle.

C'était assurément la chose du monde la plus simple que le fait, dépouillé de toute l'exagération dont on l'entoura.

« J'avais reçu l'ordre de m'opposer à la sédi» tion, et j'avais senti l'impossibilité de l'exécu» ter. » Voilà la question réduite, comme on dit, à ses véritables termes. Un bon esprit, en développant succinctement ce texte à l'Assemblée, le jour qu'elle s'occupa de moi, l'eût rendue juste, et moi libre; mais les criailleries des Brostaret, des Moreau de Saint-Merry, des Rewbell, et

---

la tête d'un détachement de cavalerie; le procès de Favras, et celui du baron de Besenval. Les trois causes s'instruisirent devant le Châtelet, tribunal peu favorable aux opinions nouvelles qui allaient causer sa suppression. Les lois étaient les mêmes que sous l'ancien régime, mais la procédure avait bien changé. On peut consulter, à cet égard, les procès-verbaux du temps, les Considérations sur la révolution, par madame de Staël, chap. 4, et les Mémoires de Bailly, sous la date du 8 septembre 1789. Le lecteur y verra que, sur la demande de M. de La Fayette à la commune de Paris, et d'après la démarche que la commune fit en conséquence auprès de l'Assemblée nationale, cette Assemblée rendit un décret provisoire qui accordait aux accusés la communication des pièces, la faculté de voir leurs amis et leurs conseils, la confrontation des témoins, et enfin les principaux avantages de la procédure publique, telle qu'elle a été depuis consacrée par des lois. M. Desèze, avocat du baron de Besenval, rendit alors en ces mots hommage à l'Assemblée qui avait établi cette législation bienfaisante.

« Il faut l'avouer, dit-il dans l'éloquent Mémoire qu'il publia » pour son client, tel a été l'ascendant de la vérité et de l'in-

d'autres gens de cette étoffe, fermèrent la bouche à des hommes probes et timides ; ce qui sera toujours dans ces grandes réunions, et causera bien des maux, quand les intérêts agités auront plus d'importance.

Le comité des recherches de la commune se mit en quête de témoignages contre moi. Son acharnement ne se démentit pas ; et si je n'ai pas été

» nocence, que le rapport (fait au comité des recherches par » M. Garan-de-Coulon) n'a pas eu l'influence qu'il devait naturellement avoir.

» Les préventions populaires, au contraire, se sont apaisées.

» Le baron de Besenval n'est plus accusé par l'opinion.

» Tous les citoyens aujourd'hui s'honorent de prendre sa défense.

» Les libelles même semblent gémir de n'avoir plus de mal à » lui faire.

» Mais à quoi faut-il attribuer ce retour presque subit de l'opinion à la vérité?

» Ne nous le dissimulons pas, à la publicité de la procédure.

» Le public a entendu la déposition de tous les témoins.

» Toutes les pièces lui ont été lues.

» Tous les interrogatoires du baron de Besenval ont été subis » devant lui.

» Il connaît maintenant ce procès comme la justice.

» Il est bien impossible qu'il croie le baron de Besenval coupable, lorsqu'il est témoin lui-même qu'il est innocent.

» Ah! rendons bien grâces à l'Assemblée nationale de ce beau » présent qu'elle a fait à la législation française!

» Que de reconnaissance lui est due pour ce seul bienfait!

» Que d'innocens elle a sauvés d'avance par ce magnifique » décret!

» Si la procédure du baron de Besenval eût été secrète, n'en » doutons pas, ce malheureux accusé serait encore sous le joug » des inculpations les plus atroces, malgré son innocence même

pendu, je lui dois la justice de dire que les quatre ou cinq avocats qui le composaient, s'en occupèrent avec émulation : c'étaient (si ma mémoire n'a pas rejeté ces noms) les sieurs Oudart, Agier, Brissot, Garan-de-Coulon, etc., etc. Ils produisirent cent cinquante témoins dont il fallut recueillir les dépositions avant que le tribunal pût siéger.

Enfin les débats commencèrent. Je parus, escorté de la noble clientèle de mes amis qui se placèrent à mes côtés, et qui ne manquèrent pas une seule des séances.

On entendit les témoins. Tout ce qu'ils dirent d'insensé fit pitié. Projets de siége, de massacre, boulets rouges, etc., etc. Toutes ces pauvretés reparurent; et Bourdon lui-même, que j'avais

---

» démontrée, et les magistrats auraient besoin de courage pour » être justes envers lui.

» Mais heureusement ce courage n'est plus nécessaire.

» La loi nouvelle a rendu le ministère des magistrats bien facile.

» Elle le leur a rendu même bien glorieux.

» L'opinion vient de toutes parts à leur aide.

» Ils n'ont presque qu'à proclamer le jugement qu'elle a déjà » proclamé elle-même. »

Le Mémoire publié par M. Desèze, et dont ce passage est extrait, se lie essentiellement aux souvenirs de la vie et de la justification du baron de Besenval. Nos lecteurs nous sauront gré de leur conserver ce morceau d'un orateur auquel les fonctions de son ministère ont acquis depuis une si noble célébrité. Une cause bien autrement solennelle, bien autrement touchante, devait réclamer bientôt son courage et son éloquence.

(*Note des nouv. édit.*)

obligé de convenir que ces contes étaient misérables, fut assez vil pour les répéter à l'audience.

Toutes ces comparutions m'importunaient, m'excédaient. Il ne faut qu'un courage ordinaire pour braver d'honorables périls; mais celui qui nous fait supporter de plates adversités, d'abjects ennemis, de fangeux dénonciateurs, des Bourdon, celui-là, sans doute, est plus difficile et plus rare.

C'est en sortant d'une audition de témoins appelés à ma décharge, que j'eus la première attaque d'un mal qui me tuera (1).

Le premier mars 1790, M. Desèze plaida ma cause avec beaucoup d'éloquence, et, le même jour, le tribunal me déchargea d'accusation. Je rentrai dans ma maison où mes amis étaient rassemblés; et comme tout est pour le mieux, je ressentis en ce moment une émotion qu'aucune autre circonstance de ma vie ne m'a fait éprouver.

---

(1) Voyez, dans la Notice, comment cette prédiction s'est vérifiée. (*Note des nouv. édit.*)

FIN DU SECOND VOLUME.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES
ET PIÈCES OFFICIELLES.

Note (A), *page* 367.

A Paris, le 5 juillet 1789.

JE vous envoie, Monsieur, M. Berthier, officier de l'état-major, pour prendre des renseignemens sur la Bastille, et voir avec vous les précautions qu'il y a à prendre, tant pour le local que pour l'espèce de garnison dont vous pouvez avoir besoin; ainsi je vous prie de lui donner toutes les connaissances relatives à cet objet. J'ai été tranquille sur les premières inquiétudes que vous m'avez données, parce que j'étais sûr de mon fait; et vous voyez qu'il ne vous est rien arrivé. L'avenir est différent, et c'est pour cela que je cherche à être instruit du poste.

Le baron DE BESENVAL.

Réponse.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que M. Berthier m'a remise. En conséquence, je lui ai fait voir la place dans le plus grand détail : il est actuellement en état de vous en rendre le compte que vous désirez. J'ai cru, Monsieur le baron, devoir vous faire part mercredi dernier de l'avertissement que j'avais eu la veille, et des précautions que j'avais déjà prises en cas que l'attaque qui m'était annoncée eût eu son effet.

Je suis avec respect,

Monsieur le baron,

V.....

A la Bastille, le 6 juillet 1789.

Monsieur le baron de Besenval.

OBSERVATIONS

POUR LE BARON DE BESENVAL,

Sur le rapport fait au comité des recherches des représentans de la commune, par M. Garan-de-Coulon.

Une grande accusation a été élevée contre le baron de Besenval. La commune de Paris l'a dénoncé aux tribunaux et à l'Europe comme coupable d'être entré dans une conspiration formée contre la liberté du peuple français, celle de l'Assemblée nationale, et contre la ville de Paris en particulier (1).

Le baron de Besenval serait bien coupable, en effet, s'il était entré dans une telle conspiration.

Étranger à la France, mais dévoué à sa défense; dès ses premières années, comblé des bontés du monarque qui la gouverne; appelé par son choix à commander les provinces qui environnent la capitale, il n'y aurait aucune excuse pour lui, s'il eût été capable de tourner contre la liberté de cette nation généreuse des armes qui ne lui avaient été confiées que pour la garantir de tous les périls.

Mais le moment de discuter cette étonnante accusation comme elle doit l'être n'est pas encore arrivé pour le baron de Besenval. La procédure qui se dirige contre lui continue encore à s'instruire, et l'information est à peine close (2).

Il ne lui convient pas de précipiter la manifestation de son innocence.

Ce sera d'ailleurs en présence du tribunal que l'Assemblée na-

(1) Page première du rapport.

(2) Au moment où nous écrivions ceci (31 décembre), nous pensions qu'en effet l'information était close, parce qu'on avait annoncé qu'elle devait l'être, et qu'après soixante-huit témoins d'entendus, dont aucun n'avait déposé à la charge du baron de Besenval, il était permis de le croire; mais nous venons d'apprendre que le comité des recherches en annonce encore.....

tionale lui a donné pour juge, et au milieu même de ce peuple contre lequel on l'accuse d'avoir conspiré, qu'il développera toute sa conduite.

Nous ne voulons que présenter dans cet écrit quelques observations infiniment rapides sur le rapport fait au comité des recherches par un des membres de ce comité, à l'occasion de cette conspiration même, et imprimé depuis par son ordre.

D'abord il est nécessaire de rappeler ici quelques faits.

Le baron de Besenval faisait, vers la fin du mois de juillet dernier, un voyage en Suisse, sa patrie, avec la permission du roi, lorsqu'il fut arrêté par la milice nationale à Villenox.

Aucune voix ne s'était encore élevée contre lui à cette époque.

Aucun attentat ne lui avait été reproché.

Aucune plainte n'avait été formée contre l'usage qu'il pouvait avoir fait du commandement des troupes que le roi lui avait confiées.

Cependant sa détention même devient pour ainsi dire une accusation.

Bientôt la commune de Paris, instruite de cet événement, en instruit elle-même l'Assemblée nationale.

Un décret tutélaire est porté alors par cette Assemblée, qui déclare que la personne du baron de Besenval « doit être remise en » lieu sûr, et sous une garde suffisante, dans la ville la plus pro- » chaine du lieu où il avait été arrêté, et que qui que ce soit ne » peut attenter à la personne du baron de Besenval qui est sous la » sauvegarde de la loi. »

Ce décret s'exécute.

Le baron de Besenval est traduit à Brie-Comte-Robert; enfermé d'abord dans l'hôtel-de-ville, et transféré ensuite de l'hôtel-de-ville dans le château.

Là il est oublié en quelque sorte par la commune de Paris, pendant trois mois, et on se peint aisément sa situation dans cet intervalle.

Enfin la considération des frais immenses que coûtait la garde de ce prisonnier, que son infortune même rendait si célèbre, détermine la commune à s'adresser à l'Assemblée nationale pour lui demander ce qu'elle doit faire.

L'Assemblée nationale, qui ne voyait pas de coupable parce

qu'elle ne voyait pas d'accusateur, paraissait d'abord n'écouter que le premier mouvement de sa justice naturelle.

Elle allait prononcer la liberté du baron de Besenval.

Un de ses membres les plus distingués s'était même offert avec le dévouement le plus généreux pour lui servir de caution (1); lorsqu'un autre de ses membres qui, ce jour-là même, venait d'être admis dans l'Assemblée comme député de nos colonies (2), affirme qu'il existait des pièces qui compromettaient le baron de Besenval, et demande qu'une accusation solennelle soit instruite contre lui dans les tribunaux.

Cette opinion, qu'il était juste d'approfondir en effet, est adoptée.

L'Assemblée nationale décide que le procès sera fait au baron de Besenval comme prévenu du crime de lèse-nation.

En même temps elle nomme le Châtelet de Paris pour l'instruction de ce procès et le jugement.

C'est le 14 octobre que ce décret avait été porté par l'Assemblée nationale.

Ce n'est que le 6 novembre que le baron de Besenval est traduit de Brie-Comte-Robert dans les prisons du Châtelet.

A cette époque du 6 novembre, il n'existait encore aucune dénonciation légale contre lui.

Il n'en a pas même existé non plus pendant plusieurs des jours qui ont suivi.

Chose étrange! le baron de Besenval éprouvait déjà depuis longtemps le sort des coupables, et il n'était pas encore accusé!

Il l'a été enfin le 18 novembre.

Une dénonciation a été faite ce jour-là par le procureur-syndic de la commune au procureur du roi du Châtelet.

Et le lendemain 19, le cours régulier de l'instruction a commencé.

Il est essentiel ici d'observer que, dès le 21 octobre, il avait été formé dans le sein de la commune de Paris, par l'Assemblée générale des représentans, un comité de recherches.

---

(1) Il ne faut pas oublier de consigner ici le nom de ce citoyen si estimable, de ce véritable chevalier français, M. le duc de Liancourt.

(2) M. Moreau de Saint-Merry.

Les fonctions de ce comité avaient été bornées par l'Assemblée elle-même à « recevoir des dénonciations et des dépositions sur » les trames, complots et conspirations qui pourraient être dé- » couverts ; à s'assurer, en cas de besoin, des personnes dénon- » cées, à les interroger, et à rassembler les pièces et preuves qu'il » pourrait acquérir pour former un corps d'instruction (1). »

C'est d'après cette mission qu'il avait reçue, que le comité avait enjoint au procureur-syndic de la commune de dénoncer le baron de Besenval le 18 novembre.

C'est également ce comité qui avait rédigé lui-même la dénonciation.

S'il se fût arrêté là ; si, après avoir remis le baron de Besenval entre les mains de la justice, il eût respectueusement abandonné à la justice elle-même le soin de le poursuivre et de le punir dans le cas où elle l'eût trouvé coupable, le baron de Besenval ne croirait pas avoir aujourd'hui le moindre reproche à lui faire, et il subirait en silence l'instruction de l'accusation dont il est victime.

Mais il s'en faut bien que le comité se soit astreint au rôle de dénonciateur, dans lequel il lui était ordonné de se renfermer.

Il vient, au contraire, franchissant toutes les bornes du devoir qui lui était prescrit, et au mépris même de l'humanité qui lui commandait la plus profonde circonspection, de publier un rapport détaillé de toutes les circonstances qu'il suppose avoir précédé ou accompagné la conspiration qu'il dénonce, et qui n'est qu'un tissu d'assertions hardies, ou de faits calomnieux, tous également et heureusement démentis par la procédure. Et, pour mieux nourrir les préventions populaires qui, d'abord, avaient existé contre le baron de Besenval, ou plutôt pour les ranimer et en exciter même de nouvelles, ce comité ne s'est pas contenté de répandre ce rapport dans Paris avec profusion ; il l'a fait insérer dans tous les journaux, pour que les provinces partageassent aussi, elles-mêmes, l'opinion si cruelle qui pouvait en naître.

Nous n'avons pas le temps de nous livrer à toutes les réflexions que peut présenter une pareille conduite de la part des citoyens, dont nous faisons profession d'honorer le zèle :

Nous sommes obligés d'écrire à la hâte.

---

(1) *Journal de Paris*, du 26 octobre 1789.

Nous demanderons seulement au comité des recherches de quel droit il a cru pouvoir se permettre de poursuivre le baron de Besenval jusqu'aux pieds des tribunaux, et s'y constituer, non pas seulement son ennemi, mais en quelque sorte son assassin en présence même de la loi.

Si nous consultons les premières règles de l'équité et de la justice, il n'y a point d'exemple que les dénonciateurs qui ont confié au ministère public la recherche d'un délit quelconque, se soient emparés ensuite eux-mêmes des fonctions de ce ministère, et soient devenus avec lui les parties du malheureux accusé que leur dénonciation a mis dans les fers.

Si nous consultons les fonctions mêmes du comité des recherches, nous voyons que l'Assemblée des représentans les avait sagement bornées à recevoir les dénonciations et dépositions, s'assurer en cas de besoin des personnes dénoncées, les interroger, et rassembler les pièces et preuves qui pourraient former un corps d'instruction.

Mais là finissait le devoir qui lui était imposé, et il semble qu'on n'avait pas besoin de lui défendre de passer ces bornes.

L'humanité seule l'interdisait assez.

Si nous consultons les décrets de l'Assemblée nationale, le baron de Besenval avait été mis solennellement par cette Assemblée sous la sauvegarde de la loi, et, par ce mot seul, nul homme au monde n'avait le droit d'attenter à sa personne par la violence, et encore moins à son honneur par la calomnie.

Enfin, si nous consultons l'exactitude des faits en eux-mêmes, nous trouvons que ce rapport si long, si pénible, si envenimé, n'est, pour ainsi dire, au moins à l'égard du baron de Besenval, qu'un long mensonge.

On voit d'abord que l'auteur se tourmente beaucoup pour établir qu'il y a eu une véritable conspiration contre la liberté du peuple français et surtout contre la ville de Paris; et, aux efforts qu'il fait pour développer ce qu'il appelle les preuves de cette conspiration dont il parle, on dirait presque que la conviction qu'il se propose d'en acquérir doit ajouter quelque chose au bonheur public, ou à la liberté même dont nous jouissons.

Il remonte en effet jusqu'au mois de mai; il cite les premiers obstacles apportés dès cette époque à la liberté de la presse; le

rassemblement de troupes autour de Paris, les armes fournies à ces troupes, la suspension des séances de l'Assemblée nationale, la séance royale du 23 juin, les grains coupés avant leur maturité; et il présente tous ces faits ensemble comme des signes, en quelque sorte éclatans de cette conspiration qu'il dénonce. Jusque-là le baron de Besenval n'a point à se plaindre de l'auteur du rapport, et cette partie de son ouvrage lui est absolument étrangère.

Il n'entre pas même dans sa défense d'examiner s'il y a eu ou non une conspiration.

Il n'est chargé que de justifier sa conduite personnelle, et à cet égard il s'en rapporte à la procédure même dont il est l'objet.

Mais voici où l'auteur du rapport s'est permis, contre le baron de Besenval, des suppositions bien coupables.

D'abord, il commence par affirmer que le baron de Besenval était initié, dès le mois de mai, dans la conspiration dénoncée par le comité des recherches (1).

Et il l'affirme, pendant que la justice recherche précisément ce fait-là même.

Et, en preuve de cette affirmation révoltante, il cite :

1°. Le commandement donné au baron de Besenval des troupes qui étaient aux environs de Paris.

Mais ces troupes étaient nécessaires pour l'approvisionnement de Paris même.

Elles étaient nécessaires pour protéger les marchés destinés à cet approvisionnement, et les convois qui en étaient l'objet.

Elles étaient nécessaires pour réprimer les brigands qui avaient déjà causé des désordres dans Paris (2) et qui pouvaient en projeter d'autres.

Et le commandement de ces troupes n'avait pu naturellement être donné qu'à celui qui commandait déjà les provinces de l'intérieur.

2°. L'auteur cite les armes fournies à ces troupes; mais des troupes ne vont point sans armes, et c'est au commandant de la province à ordonner qu'on les fournisse.

---

(1) Page 41.

(2) On se rappelle entre autres le désastre du sieur Réveillon.

3°. L'auteur prétend que ces troupes, commandées par le baron de Besenval, avaient des ordres contre la liberté publique.

Et ces ordres, qui ont été lus en public dans la procédure, portent expressément :

« De donner les ordres les plus précis et les plus modérés aux » officiers qui commanderaient le détachement que vous seriez » dans le cas d'employer, pour qu'ils ne soient que protecteurs, » et éviter, avec le plus grand soin, de se compromettre et d'en- » gager aucun combat avec le peuple, à moins qu'on ne se portât » à mettre le feu, ou à commettre des excès ou pillages qui me- » naçassent la sûreté des citoyens (1).

4°. L'auteur suppose que le baron de Besenval a retenu à Sèvres, pendant plusieurs heures, le mardi 14 juillet, deux électeurs de Paris, en députation vers l'Assemblée nationale, pour les empêcher de porter à cette Assemblée les réclamations de la ville.

Et le baron de Besenval ne commandait point à Sèvres.

Et les électeurs ont été entendus dans la procédure, et ont déposé qu'ils n'avaient point été arrêtés par le baron de Besenval.

5°. L'auteur suppose encore que le baron de Besenval avait envoyé le prince de Lambesc dans les Tuileries, pour souiller ce palais du sang des citoyens.

Et le baron de Besenval n'a jamais donné un pareil ordre au prince de Lambesc.

Il était même bien impossible qu'il pût le donner, d'après ceux qu'il avait lui-même.

6°. Enfin l'auteur du rapport accuse le baron de Besenval d'avoir donné ordre au gouverneur de la Bastille de faire feu sur les citoyens qui s'étaient présentés pour l'assiéger.

Et la procédure prouve encore que le baron de Bezenval n'a jamais donné d'ordre semblable au gouverneur de la Bastille.

Mais il lui a, dit-on, donné au moins celui de se défendre.

Oui, sans doute, il le lui a donné; et cet ordre honore la fidélité du baron de Besenval, et justifie son zèle.

« J'ignore, a-t-il répondu devant la justice, si en effet M. de » Launay, sous l'appât de donner des armes, a fait entrer des

---

(1) Ordre donné le 12 juillet au baron de Besenval.

» citoyens dans la Bastille pour les massacrer ensuite, ce qui
» serait la dernière des abominations, et ce que je ne puis croire.
» Quant à l'ordre positif de se maintenir dans son poste, je le lui
» ai donné comme étant son devoir, et il a dû le faire, comme
» je le ferais aujourd'hui, si l'Hôtel-de-Ville était commis
» à ma garde, et que j'eusse à le défendre jusqu'à la dernière
» extrémité (1). »

Maintenant, croirait-on que, de toutes ces suppositions accumulées, l'auteur en déduit cette conséquence terrible, qu'il ose imprimer? « A plus forte raison, ne peut-on pas manquer de condamner comme coupable de lèse-nation ceux qui, sortant du cercle de leurs fonctions ordinaires, tels que le baron de Besenval, etc., ont été eux-mêmes au-devant des ordres injustes à l'abri desquels ils voudraient se mettre (2). »

La plume tombe des mains, à l'aspect d'une cruauté aussi meurtrière.

Quoi! la justice instruit encore le procès du baron de Besenval, et ses dénonciateurs impriment qu'il faut le condamner, comme un coupable déjà convaincu!

Ils ne respectent pas la situation d'un accusé dans les fers!

Ils n'attendent pas le jugement de la loi! ils prononcent avant elle.

Ils veulent en quelque sorte forcer son opinion par la leur.

Ils livrent ce malheureux accusé, autant qu'il est en eux, aux fureurs de la multitude.

Eh! que peut donc penser ce peuple sensible, généreux, facile à égarer par sa bonté même, lorsqu'il voit ceux qu'il a placés à sa tête et qui le dirigent, lui désigner le baron de Besenval comme un de ces oppresseurs qu'on dit avoir conjuré sa ruine, et à qui il n'a manqué que le temps ou les moyens de la consommer?

Cependant, il faut l'avouer, tel a été l'ascendant de la vérité et de l'innocence, que ce rapport n'a pas eu l'influence qu'il devait naturellement avoir.

Les préventions populaires, au contraire, se sont apaisées.

---

(1) Interrogatoire du 12 décembre.

(2) Page 60.

Le baron de Besenval n'est plus accusé par l'opinion.

Tous les citoyens aujourd'hui s'honorent de prendre sa défense.

Les libelles mêmes semblent gémir de n'avoir plus de mal à lui faire.

Mais à quoi faut-il attribuer ce retour presque subit de l'opinion à la vérité?

Ne nous le dissimulons pas, à la publicité de la procédure.

Le public a entendu la déposition de tous les témoins.

Toutes les pièces lui ont été lues.

Tous les interrogatoires du baron de Besenval ont été subis devant lui.

Il connaît maintenant ce procès comme la justice.

Il est bien impossible qu'il croie le baron de Besenval coupable, lorsqu'il est témoin lui-même qu'il est innocent.

Ah! rendons bien grâces à l'Assemblée nationale de ce beau présent qu'elle a fait à la législation française!

Que de reconnaissance lui est due pour ce seul bienfait!

Que d'innocens elle a sauvés d'avance par ce magnifique décret!

Si la procédure du baron de Besenval eût été secrète, n'en doutons pas, ce malheureux accusé serait encore sous le joug des inculpations les plus atroces, malgré son innocence même démontrée, et les magistrats auraient besoin de courage pour être justes envers lui.

Mais heureusement le courage n'est plus nécessaire.

La loi nouvelle a rendu le ministère des magistrats bien facile.

Elle le leur a rendu même bien glorieux.

L'opinion vient de toutes parts à leur aide. Ils n'ont presque qu'à proclamer le jugement qu'elle a déjà proclamé elle-même.

Et, dans ce moment où il n'est encore question que de prononcer sur l'information qu'on a recueillie, sans doute les magistrats ne jugeront pas cette accusation, toute éclatante qu'elle est, d'après d'autres règles que celles qui gouvernent les accusations ordinaires.

Dans les accusations ordinaires, lorsque la procédure ne renferme pas de charges, les magistrats renvoient à l'audience.

C'est donc à l'audience aussi que le baron de Besenval doit être renvoyé.

La nature du crime qui est dénoncé ne fait rien à la justice.

Ce sont les charges qui lui importent.

Là où il n'y a point de charges, il ne peut pas y avoir de forme de procédure qui en suppose.

Un décret supposerait des charges.

Un décret semblerait devoir conduire à une peine quelconque.

Un décret serait en contradiction avec la procédure.

Le baron de Besenval ne peut donc pas être décrété.

C'est à l'audience seule qu'il doit se défendre; et nous osons espérer que sa défense excitera dans toutes les ames l'intérêt qu'une aussi grande infortune doit naturellement inspirer.

M[e] DESÈZE, *avocat.*

DE BRUGES, *procureur.*

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET DES PIÈCES OFFICIELLES.

TABLE
DU DEUXIÈME VOLUME.

SUITE DES MÉMOIRES
ET ANECDOTES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

DÉTAILS HISTORIQUES.

Anecdotes militaires, intrigues de cour, aventures galantes; tableaux de mœurs, etc., etc.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET PIÈCES OFFICIELLES.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

